THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

TOME XXXI.

31
1891

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

QUATRIÈME SÉRIE

TOME I.

PARIS,

Librairie de A. CHOSSONNERY, 47, Quai des Grands-Augustins

AMIENS,

Imprimerie YVERT & TELLIER, 64, rue des Trois-Cailloux et 40, Galerie du Commerce

1891.

THE GETTY RESEARCH
LIBRARY

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES COMMUNES

DE

VERS ET D'HÉBÉCOURT

CANTON DE BOVES

PUBLIÉE PAR

HECTOR JOSSE

De la Société des Antiquaires de Picardie,

D'après les recherches inédites

De Dom Pierre CONSTANT, bénédictin de St-Maur,

et de CUVILLIER-MOREL-D'ACY, archiviste-paléographe.

AMIENS,

Imprimerie A. DOUILLET et Cie, rue du Logis du-Roi, 13

1889

Quæ sunt Cæsaris, Cæsari.

La notice que nous publions sous le bienveillant patronage de la Société des Antiquaires de Picardie a été rédigée à l'aide des documents recueillis par Cuvillier-Morel-d'Acy.

Cet archiviste les avait lui-même presque tous empruntés à un manuscrit in-4°, dont il obtint communication, en 1855, de M. Tresvaux de Fraval, chanoine titulaire de Paris. Ce manuscrit était l'œuvre d'un Bénédictin de Saint-Maur, Dom Pierre Constant, né à Compiègne en 1654, et décédé à Saint-Germain-des-Près, le 18 octobre 1721.

Le titre de l'ouvrage mérite d'être cité en entier, car il explique comment les Bénédictins furent amenés à s'occuper du petit village de Vers.

Le voici : « *Vie et généalogie de saint Hildevert,* « *XXV*[e] *évêque de Meaux, avec des notes histo-* « *riques sur la paroisse de Ver en Picardie, où* « *il naquit au VII*[e] *siècle, faites par ordre de* « *Mgr le Cardinal H. de Thiard de Bissy, évêque* « *de Meaux, abbé commendataire de Saint-* « *Germain-des-Prés.* »

Dom Constant n'était lui-même que le correcteur et le continuateur d'un autre Bénédictin de

Saint-Maur, Dom Antoine Beaugendre, mort également à Saint-Germain-des-Prés, le 16 août 1708. Et celui-ci avait mis à contribution diverses vies de saint Hildevert, écrites antérieurement par les moines de Saint-Faron de Meaux.

C'est donc, en réalité, dans les annales de l'abbaye de Saint-Faron qu'il faudrait rechercher la source de notre opuscule.

Respecter scrupuleusement, pour le fond, les travaux de nos devanciers, était un devoir auquel nous n'avons pas failli. Le lecteur s'en convaincra en parcourant les pages consacrées à saint Hildevert.

Souvent, aussi, nous avons reproduit la rédaction des notes un peu arides qu'a laissées Cuvillier-Morel-d'Acy. Mais c'eut été porter trop loin le scrupule que de ne point élaguer ses nombreuses redites. Telles séries de faits étaient reproduites deux ou trois fois sous les rubriques de chapitres différents. Nous avons résolument porté la hache à travers cette végétation exubérante.

La division de l'ouvrage a donc subi d'importantes modifications.

Est-il besoin d'ajouter que les assertions de l'auteur ont été contrôlées, autant qu'il a été possible de le faire ? Les archives du chapitre de Notre-Dame d'Amiens ont fourni les éléments d'utiles vérifications, et permis de relever quelques erreurs. Quant au manuscrit de Dom Pierre Constant, il a été introuvable pour nous. C'est avouer que nous

n'avons pu l'examiner. Mais, pour les travaux historiques, les Bénédictins ont fait leurs preuves. Ne pouvons-nous, pour une fois, les croire sur parole ?

C'est donc sans trop d'appréhension que nous éditons cette notice si intéressante pour Vers et pour tous les villages environnants.

Puisse chaque commune de notre Picardie posséder bientôt une histoire semblable.

Hector JOSSE.

CHAPITRE PREMIER

Notions topographiques.

Le village de Vers est situé dans l'agréable vallée de la Selle, à 14 kilomètres à l'Ouest de Boves, son chef-lieu de canton, et à 8 kilomètres au Sud-Ouest d'Amiens, son chef-lieu d'Arrondissement, par 49°50'25" de latitude Nord, et 0°6'22" de longitude occidentale du méridien de Paris. Son altitude inférieure est de 34 mètres.

Il est traversé dans toute sa longueur par la route de Conty à Amiens, ce qui lui donne une belle rue, et presque l'apparence d'un bourg.

Le village compte 469 habitants et 157 électeurs. Il forme une paroisse succursale, dont la fête patronale est celle de saint Remy, XVI^e^ archevêque de Reims, qui se célèbre le 1^er^ dimanche d'octobre. Les habitants s'adonnent à l'agriculture et au commerce des grains et des fruits.

Autrefois, la commune se composait non-seulement du village de Vers, mais aussi du hameau d'Hébécourt et de la ferme du Quesnel. Mais depuis le 11 juin 1878, Hébécourt forme une commune distincte.

Cette désunion réduit le territoire de Vers à 1118 hectares. Il est coupé au Nord, par le chemin de fer d'Amiens à Rouen, entre les stations de Saleux et de Bacouel.

Le territoire d'Hébécourt s'étend sur 500 hectares, pour 206 habitants, dont 59 électeurs. La situation géographique de ce petit hameau le met à 8 kilomètres d'Amiens, à 12 kilomètres de Boves et à 120 mètres d'altitude, par 0° 4' 33" de longitude occidentale du méridien de Paris, et 49° 48' 50" de latitude Nord.

La route nationale de Paris à Calais traverse le village dans toute sa longueur.

Hébécourt est une annexe de la succursale de la paroisse de Rumigny. L'église est sous le vocable des saints Côme et Damien, dont la fête se célèbre le 27 septembre.

Nous continuerons de joindre les deux communes de Vers et d'Hébécourt, dans notre travail, sans tenir compte de leur récente désunion administrative, parce que leur histoire est inséparable.

Vers paraît être l'un des lieux les plus anciennement habités de la Picardie. Ce village a eu jadis quelque célébrité, comme nous le révèlent les études que les hagiographes et d'autres savants ont entreprises au sujet de saint Hildevert, natif de ce pays, et devenu xxv^e^ évêque de Meaux, en 672.

D'accord sur ce point, les auteurs ne le sont plus sur l'origine et l'étymologie du nom du village.

Les uns pensent que les Druides l'ont fréquenté et qu'ils ont fait des sacrifices humains dans les épaisses forêts du voisinage.

D'après les croyances populaires, les fées se livraient à la danse dans ces bois. On voit encore çà et là, dit-on, des places circulaires impropres à la végétation. D'autres endroits portent les noms de *Mauvaises nuits, Rideaux des Fées, Souterrains ou Carrières des Fées, Garinette,* etc. Une légende redite dans le pays veut que Vers ait autrefois été hanté par des êtres fantastiques, qui arrêtaient les passants pour les interroger ou pour leur faire des prédictions sinistres, à la manière des *Corrigans bretons.*

Au lieu-dit *La Pierre-qui-tourne, la Pierre-tourniche*, se trouvait un monument druidique, pierre branlante ou tournante, sur laquelle nos ancêtres barbares célébraient les mystères de leur culte. C'était une pierre grise et dure, dont on montrait naguère deux fragments. Un autre bloc du même genre, sans doute, et nommé *Pierrelate (Petra lata)* gisait sur le chemin de Vers à Hébécourt, près de la chaussée Brunehaut.

La vie de saint Hildevert et les Archives du Chapitre cathédral d'Amiens mentionnent des tombes à *Lozières,* autre lieu-dit du territoire (1). Seraient-ce des tombelles antiques qui auraient été détruites ?

On le voit, si l'origine de Vers est environnée des ombres de la légende, elle n'en est pas moins marquée du sceau d'une très haute antiquité.

(1) Nos lecteurs savent que les mots *Luzis, Luzieux, Luziaux, Luzières, Lozières,* ou autres analogues indiquent toujours un ancien champ de sépulture.

Si nous en croyons certains auteurs, les Romains s'établirent à Vers, où ils construisirent un fort, sur l'emplacement duquel se trouve l'église paroissiale actuelle. Le cimetière et l'église occupent, en effet, un terrain qu'entourent des vestiges parfaitement reconnaissables de retranchements qui restèrent en état de défense jusqu'au XII^e^ siècle (1).

On a, du reste, trouvé sur différents points du territoire un nombre considérable de monnaies romaines, aux effigies d'Auguste, de Tibère, de Domitien, de Trajan, d'Hadrien, de Marc-Aurèle, d'Antonin et de Commode.

En 1782, un particulier faisant construire une maison dans le village, entre la Croix Bulot et la rivière, découvrit dans ses fondations de nombreux ossements humains, de vieilles monnaies et des poteries romaines. Il mit aussi à nu un beau fragment de mosaïque ayant plus de cinq pieds de long sur trois de large. Cette mosaïque représentait des oiseaux entourant une tête de femme. Elle portait en outre une inscription, dont on reconnut les lettres F. CAE.

Plus récemment encore en 1880, des fouilles entreprises, sur l'ordre de M. Cosserat, au lieu-dit *Au-dessus des Vignes*, ont amené la découverte d'un cimetière renfermant des objets fort curieux,

(1) Ces retranchements ont été signalés par M. Pinsard (Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, tome XV, page 322. — 10 mars 1885).

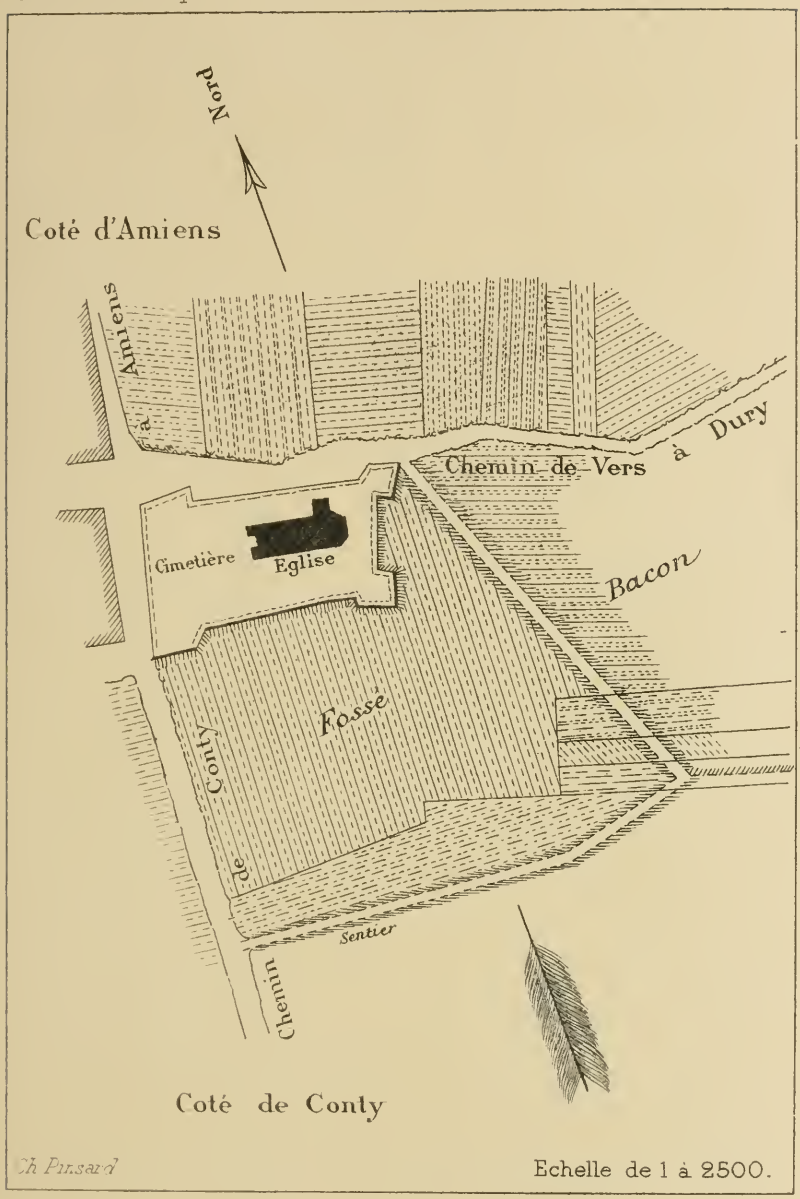

PLAN DU CIMETIÈRE DE VERS

appartenant aux époques Gauloise, Gallo-romaine et Mérovingienne (1).

Il y avait à Vers un gué important sur la Selle (2). De là dériveraient les noms de Wé, Vé, Ves, Vez (*Windo, Vada, Vadadium, Vadum, Vadus, Vadi et Vedum*) qui, corrompus de diverses manières, auraient enfin abouti au nom actuel du pays : Vers (3).

L'histoire mentionne ce village dès 551, plus d'un siècle avant la fondation de Corbie (662), comme nous le montrera plus loin la vie de saint Hildevert.

Avant 1790, la commune ou paroisse de Vers appartenait aux bailliage, siège présidial, élection, grenier à sel et diocèse d'Amiens ; au doyenné de Conty et à la prévôté de Beauvoisis.

La haute, moyenne et basse justice appartenait au Chapitre d'Amiens. La maison ou cense du Chapitre avait une superficie de sept journaux. Elle était entourée de cent autres journaux de terre

(1) Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, tome XIV, pages 53, 184, 199. — 11 mai 1880, 8 mars 1881.

(2) *Salla, Sala, Cella, Silla, Savus*, etc. .

(3) On trouve en effet, dans les anciens documents, ce nom orthographié de différentes manières :

1° Verm (*Wermo, Wirmo et Vermum*).

2° Vern (*Verno, Vernum, Vernus, Vernæ*).

3° Vert (*Verto, Vertium, Vertius, Vertradum, Vertus, Vertum* etc.)

4° Verd (*Vardeni, Verdini, Verdinum, Viridis*).

5° Ver (*Werem, Verem, Variæ, Verim, Veru, Viro, Vero, Virium, Verium*).

6° Vair (*Varia, Varium*, en 1303, *Varus, Ware, Vare*).

labourable, auxquels étaient joints un bois et sept quartiers de pré. On retrouve encore aujourd'hui les murs d'enceinte du domaine capitulaire, qui avait sa grange dîmeresse sur un autre point du territoire.

Par ses justices, le Chapitre d'Amiens se faisait toujours respecter des habitants. Il déployait autant de fermeté que d'équité dans l'administration de ses domaines de Vers ou d'ailleurs. Ses fourches patibulaires avoisinaient l'église actuelle.

Il y avait aussi au lieu-dit la *Vieille justice du Quesnel*, des prisons et d'autres fourches patibulaires, mais le Chapitre les réservait pour l'exécution des sentences rendues par les seigneurs fieffés de Vers, car, outre la seigneurie principale, on comptait sur le territoire dix fiefs et seigneuries secondaires, ayant manoir et justice particulière, comme on le verra plus loin.

C'étaient les fiefs *d'Aumoise*, *de Baimont*, *de Cary*, *d'Hébécourt*, *de la Mairie*, *de Lentilly*, *de Lozières*, *du Quesnel*, *de Valopuy et de Vauselle*.

Vers possédait en outre deux maladreries distinctes : la première appartenant au Chapitre, et l'autre destinée aux communautés et habitants de Vers et d'Hébécourt. L'une d'elles était située au lieu-dit la *Maladrerie de Montbard*, où l'on trouve parfois des cercueils en pierre, et l'autre au lieu-dit *Pierrelate*.

Le sous-sol du territoire est percé d'un grand nombre de souterrains. L'un d'eux s'effondra naguère sous les pieds d'un laboureur et de ses che-

vaux ; un autre avoisine l'église ; un troisième, dit la grange des dîmes, servait à remiser les grains du Chapitre. Ce dernier s'ouvre dans la grand'rue, et pénètre sous la colline. L'entrée se trouve dans les dépendances d'une maison occupée par MM. Bouchon et Cornette.

CHAPITRE DEUXIÈME

Églises et Chapelles.

Vers posséda simultanément plusieurs églises.

La première fut consacrée par saint Béat, VII^e^ évêque d'Amiens, vers 551, à la demande de Madelbert, seigneur du pays et fondateur de l'édifice. On la mit sous le vocable de saint Firmin, apôtre de la Picardie, premier évêque d'Amiens.

Mais ce temple primitif n'existait déjà plus en 583, époque vers laquelle Émilien, successeur de Madelbert, obtint de saint Honoré, VIII^e^ évêque, l'autorisation de le reconstruire dans une partie de son domaine, située entre la rivière de Selle et les ruines d'une forteresse.

En 620, à la suite d'une violente inondation dont il sera parlé ailleurs, une deuxième église fut

bâtie par Adalbert, troisième seigneur de Vers, qui la fit consacrer sous le vocable de Notre-Dame et de saint Remy, archevêque de Reims, par saint Berchond, x^e^ évêque d'Amiens.

Saint Faron, xxv^e^ évêque de Meaux, vint présider aux funérailles dudit Adalbert, en juillet 646. Il consacra en même temps une chapelle dont on trouvera l'historique dans les pages consacrées plus loin à la vie de saint Hildevert.

Les deux églises de Saint-Firmin et de Saint-Remy subsistèrent concurremment jusqu'en 882, époque à laquelle les Normands les réduisirent en cendres, avec toutes les maisons du village.

Alors Hildevert, IV^e^ du nom, dixième seigneur de Vers, fit reconstruire la seule église de Saint-Firmin ; mais l'évêque Gérolde, en la consacrant, changea son vocable, et la dédia à Notre-Dame, à saint Remy et à saint Hildevert. Elle s'écroula en 947, sous les efforts d'un violent ouragan, fut relevée par Hildevert V, onzième seigneur, et reçut une nouvelle consécration de Raimbauld, xxvii^e^ évêque d'Amiens.

En 958, Hildevert VI ayant perdu Gerberte, sa femme, l'inhuma dans une chapelle qu'il avait fait bâtir près des grands bois de Vers, au lieu-dit Pierre-late *(Petra-lata)*. Il affecta un prêtre ou chapelain à cet oratoire, avec mission de prier pour la dame de Vers. Puis, vers 966, il obtint de l'évêque Raimbauld l'autorisation de convertir cette chapelle en prieuré conventuel bénédictin, sous le vocable de saint Hildevert. Mais au xiii^e^ siècle, le

prieuré portant ombrage au Chapitre d'Amiens, devenu seigneur de Vers, fut supprimé par ordre d'Evrard de Fouilloy (1221).

En 1120, Enguerrand de Boves, xxxviii[e] évêque d'Amiens, devenu seigneur de Vers par donation, fit construire une nouvelle église sur le bord du plateau qui domine le village, à l'endroit même où, jadis, s'élevait une forteresse dont la grosse tour s'était écroulée avec fracas, en 947.

Le fondateur consacra aussi cette église à saint Remy, de Reims, et à saint Hildevert. Il l'érigea en paroisse et y plaça d'abord un chanoine de sa cathédrale, pour la desservir. Il y eut donc encore à Vers deux églises ; mais celle du bas porta, à partir de cette époque, le seul nom de Notre-Dame. Comme elle était située sur la rive gauche de la Selle, où se trouvait alors le plus fort du village, l'évêque d'Amiens y laissa un prêtre pour la desservir. Et, afin qu'il n'y eut aucune contestation entre les deux curés, le village fut divisé en deux parties : l'une, pour la vieille église de Notre-Dame, qui prit le titre de paroisse de Vers-sur-Selle (*Virium super Salam fluvium* ou *desupra Sala*) ; et l'autre, pour la nouvelle église, désignée sous le nom de Vers-le-haut (*Verum ad altum, Vera alta*). Le cours de la rivière servit de limite aux deux juridictions curiales.

En 1123, le même évêque Enguerrand de Boves accorda à Adam, chevalier, seigneur du fief de Lozières, l'autorisation de construire une chapelle du titre de saint Jean dans son domaine sis à Vers.

En 1193, le Chapitre fit rebâtir la chapelle de Saint-Hildevert et y affecta un prêtre ou chapelain pour y faire les offices et recevoir les offrandes des fidèles.

L'année suivante vit s'établir une maladrerie commune entre les villages de Vers et d'Hébécourt, à laquelle on annexa, en 1211, un oratoire du titre de Saint-Sébastien.

Un orage épouvantable, survenu la nuit, en juillet 1235, fit écrouler l'église Saint-Remy de Vers-le-Haut. Elle ne fut rétablie que trois ans plus tard, sous la direction du Chapitre d'Amiens. Avec l'aide de quelques particuliers, les chanoines fournirent la pierre, le bois et les autres matériaux nécessaires à la reconstruction, tandis que les seigneurs fieffés du territoire payaient la main d'œuvre. L'édifice terminé fut consacré par Arnould, XLVI[e] évêque d'Amiens, en présence de Messieurs du Chapitre, seigneurs dominants de Vers, et des seigneurs fieffés.

A son tour, l'église de Notre-Dame, de Vers-sur-Selle fut détruite, en 1288. Un débordement de la rivière l'emporta avec son curé, Firmin, qui fut noyé. Cette église resta en ruine jusqu'en 1305, époque à laquelle le Chapitre en fit raser les derniers vestiges. Depuis, il n'y eut plus qu'un seul temple à Vers, celui de Saint-Remy, ou de Vers-le-Haut. Il avait éprouvé de nouveaux désastres au mois d'août 1300 : la flèche dominant la tour fut alors renversée par la foudre, et tua le curé dans sa chute.

Le Chapitre d'Amiens fit reconstruire la maladrerie, en 1423. Il agrandit la chapelle et destina l'établissement ainsi restauré à recevoir des prêtres infirmes, qui y furent admis à diverses époques subséquentes.

Les chanoines élevèrent, deux ans plus tard, dans le rideau au-dessus de l'église, une chapelle en l'honneur de saint Honoré.

L'armée anglaise ayant saccagé et réduit en cendres le village, en 1426, l'église fut à demi-détruite. On la releva l'année suivante, au moyen d'une taxe que le Chapitre imposa aux habitants.

L'édifice sacré eut à subir de nouveaux outrages en 1472. Vases sacrés, ornements, mobilier, tout fut pillé ou brûlé par les troupes de Charles-le-Téméraire. La chapelle de Saint-Hildevert subit le même sort, ainsi que les moulins et la maison capitulaires. Ce désastre ne put être réparé qu'avec le produit de la vente des bois et d'une portion du domaine du Chapitre à Vers.

L'église restaurée fut de nouveau consacrée en 1473, sous l'invocation de saint Remy et de saint Hildevert, par Jean VIII de Gaucourt, LXIV[e] évêque d'Amiens, qui la dota d'une cloche pesant deux cent soixante livres, en mémoire de saint Hildevert.

C'est l'édifice que nous voyons aujourd'hui, légèrement modifié par les réparations exécutées en 1605, 1668, 1718, 1860.

Mais avant de la décrire, signalons la démolition de la chapelle de Saint-Hildevert, rasée par ordre du Chapitre en 1613, et celle de l'oratoire de Saint-

Sébastien, abattu en 1702, comme conséquence de la suppression de la maladrerie, en 1697.

L'Église de Vers, située sur une hauteur, en dehors du village, produit de loin un assez bel effet, dit M. Goze (1). Elle n'a conservé de sa partie ancienne que le portail, datant du XIII^e^ siècle (1238). Le reste du monument fut renouvelé en style ogival moins pur. Elle est grande, régulière, très élevée, surtout dans le chœur, qui n'est point sans majesté. Il reçoit le jour de belles fenêtres bi-partites qui tendent à devenir flamboyantes. On en a récemment ouvert quatre dans les murs latéraux, et l'on a rétabli celle qui était jadis bouchée, dans le fond de l'abside. Celle-ci a été garnie d'une grisaille faite par M. Touzet, d'Amiens. Mais cette verrière, malgré son mérite, ne saurait faire oublier les beaux vitraux retraçant la vie de saint Hildevert, qui ont été enlevés en 1718, et vendus à l'église collégiale de Saint-Hildevert, de Gournay-en-Bray.

La nef de Vers n'a rien de remarquable.

Les bas-côtés sont séparés de la nef par des ogives portées sur des piliers cylindriques sans chapiteaux, avec bases composées de talons renversés.

Le portail est carré, à angles arrondis. Il est surmonté d'un arc ogival en décharge, bordé de

(1) Article publié le 31 août 1861 dans le *Mémorial d'Amiens*, et dont nous nous sommes assimilé toute la substance. Cet article est intitulé : *Excursion aux environs d'Amiens. Canton de Sains. Rive gauche de l'Avre. Midi.* VERS-HÉBÉCOURT.

EGLISE DE VERS

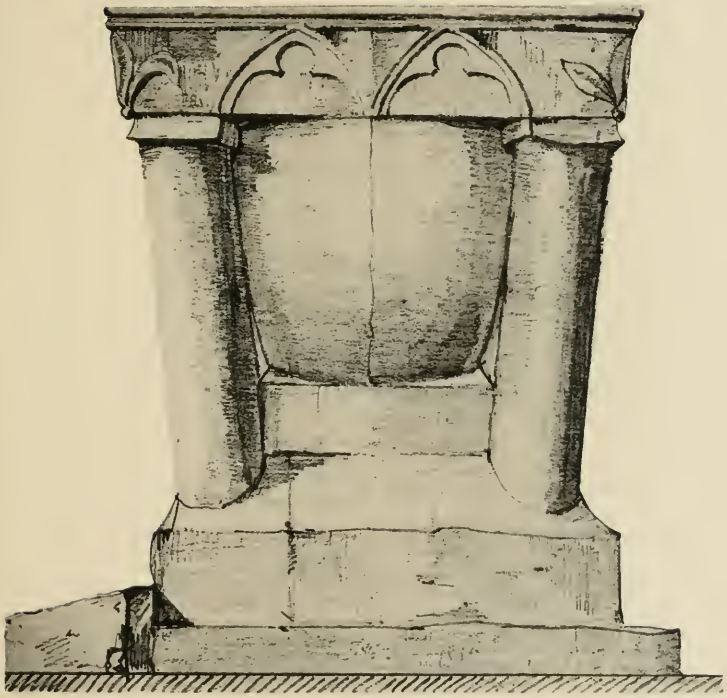

EGLISE DE VERS. — FONTS BAPTISMAUX (XIIIe SIÈCLE).

D'APRÈS UN DESSIN DE M. PINSARD.

belles moulures toriques. Sur les contre-forts latéraux sont placées des niches à fond carré, surmontées d'un trilobe aigu.

Le clocher est un campenard, ou simple muraille, que l'on a terminé par une cage carrée, en bois, pour contenir la cloche, et que l'on a couronné d'une flèche obtuse. Il renfermait primitivement trois cloches, dont on voit encore les beffrois ; mais aujourd'hui, il ne possède plus que la grosse, datant de 1777 (1), et sur laquelle on voit trois armoiries parlantes fort curieuses : celle des Vrayet, qui portent *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de lévriers* (vrayets) *de même ;* celles des Frennelet, qui sont *de gueules au frêne d'or, accosté sur une terrasse de sinople de deux laies affrontées d'argent ;* enfin celle des Roussel : *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux ailes de même* (rousses ailes).

La cuve des fonts baptismaux est très ancienne. Ses angles sont ornés de colonnes inclinées pour se rapprocher vers la base. Des ogives géminées avec trilobes garnissent les faces.

(1) 9 décembre 1777. Baptême de deux cloches, la grosse et la petite, de l'église de Vers. La bénédiction est faite par M. Tiroux, curé de la paroisse ; la première est nommée Françoise-Rose-Renée ; la deuxième Marie-Gabrielle, par Messire François Frennelet, seigneur de la Mairie de Vers, ancien échevin, juge-consul et président de la chambre de commerce de Picardie, et par Dame Françoise-Rose-Renée Roussel, épouse de messire Jean-Philippe Vrayet, écuyer, seigneur de Franclieu et Saleux, président-trésorier de France au bureau des finances d'Amiens. Les parrains et marraines ont signé au registre avec le curé (Registres de l'église de Vers).

A droite de l'autel, le visiteur remarquait jadis une piscine à niche voutée en anse de panier, que des boiseries dissimulent aujourd'hui.

L'église renferme quelques sculptures qui ne sont pas sans intérêt. La porte du tabernacle du maitre-autel offre la Nativité de Notre-Seigneur. Dix autres bas-reliefs représentant des scènes de la passion et provenant d'un ancien rétable ont été encastrés dans le lambris de l'abside. Ils sont séparés par des entrelacs fort élégants, mais dont le mérite est diminué par des peintures regrettables.

On remarquait autrefois dans le chœur, à gauche, un beau tableau sur bois peint des deux côtés. L'un, en grisaille, montrait saint Médard, évêque de Noyon, accompagné d'un cheval, selon l'antique usage. L'autre face du tableau représentait saint Hildevert. Le personnage apparaissait à l'entrée d'un paysage ; il était entouré de diverses inscriptions.

Des statuettes se font aussi remarquer dans l'édifice, notamment celle de saint Hildevert.

Saint Remy, archevêque de Reims, patron de la paroisse, est représenté sur le panneau antérieur de la chaire, au moment où il baptise le roi Clovis (24 décembre 496). Le roi, nu, élève son buste au dehors de la cuve baptismale.

Il faut regretter la disparition récente d'un groupe en pierre, autrefois attaché à l'un des piliers gauches de la nef, et représentant la décollation de saint Jean-Baptiste.

L'église contient plusieurs tombes ou épitaphes.

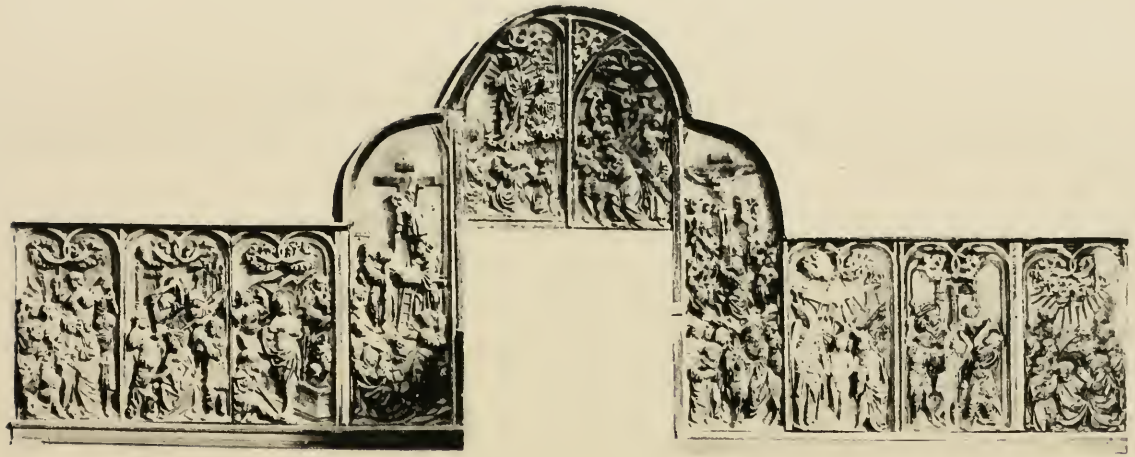

ÉGLISE DE VERS. — RETABLE DU MAITRE-AUTEL.

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. ROUX.

Dans le haut de la nef, un peu à gauche, (côté de l'évangile), on remarque une belle pierre blanche sur laquelle est gravée en lettres capitales l'épitaphe de M^me^ Frennelet, dame de la Mairie de Vers. Cette pierre, aujourd'hui recouverte par une stalle, est presque entièrement invisible. Voici son inscription :

†

Ici repose le corps de
Dame Marie Gabrielle Mathon
épouse de M^r^ François Frennelet
seigneur de la mairie de Vers
née le 20 x^bre^ 1714
décédée en sa maison
seigneuriale de la mairie
le 17 aout 1775.

D'autres dalles funéraires sont absolument frustes et illisibles.

Le bas-côté gauche de l'église (côté de l'évangile) offre les inscriptions suivantes :

1°

†

In memoriam
D. Valerii Lozenguier
Parochi in vico Vers dicto
die XXVIII junii MDCCCLXIX oriti
LII Missarum fundatoris
singulis Dominicis per annum
Explendarum in perpetuum

2° ✝

Ici
Repose le corps de
Jean Louis Nollen
prêtre et curé de Vers
décédé le 31 aout 1808
agé de 38 ans.

3° Hic jacet
Franciscus Legrand
mercator in vico Vers dicto
die XVI julii MDCLXXXIII
sub D. Pruvost parocho
duodecim missarum fondator
prima Veneris die cujusque mensis
explendarum in perpetuum

—

Renovatum a D. parocho
Lozenguier
1859.

Dans le bas-côté droit (épître), on remarque deux petits tableaux en bois de chêne, portant les épitaphes de quelques membres de la famille de Moyencourt, anciens seigneurs du fief de Lentilly.

L'une des inscriptions funèbres est ainsi conçue :

†

In spem
Resvrrectionis
ici
Réposent les corps de défvnts
monsievr Jean de Moiencourt
officier de Monseigr
le Regent du royaume décédé le
12 jvillet 1738, agé de 70 ans. Et
de damoiselle Marie Fouqsolle
son épouse décédée le 4 jvin 1721.
Et de Damoiselle Marie Madelaine
de Moiencourt, leur fille décédée
le 14 septembre 1730, agée de 26 ans
Priez Diev pour le repos de leurs âmes
Deprofondis. Reqviescant in Pace. Amen

L'inscription est entourée d'une bordure noire, et l'un des angles supérieurs porte un écusson aux armes d'Orléans : *de France au lambel d'argent.*

L'autre épitaphe consacre le souvenir du fils des précédents. Elle est rédigée en ces termes :

†

In spem
Resurrectionis
ici
Réposent les corps

des deffunts Mr Jean
Baptiste Moïencourt, fermier
Du Quesnel, décédé le
18 mai 1751, âgé de 45 ans
et de Marie Catherine Leduc
son épouse, décédée le
12 may 1753, âgée de 41
ans et de Marie Clotilde
Moiencourt, le fille décédée
le 11 may 1746, âgée de 12 ans.
Priez Dieu pour le repos de leurs âmes
Deprofondis. Requiescant in Pace

La longueur de l'église est de vingt-sept mètres quatre-vingts centimètres, dont quinze mètres soixante-dix centimètres pour la nef, sept mètres trente-cinq centimètres pour le chœur et quatre mètres soixante-quinze centimètres pour le sanctuaire.

La largeur de l'édifice est de sept mètres quarante centimètres dans le chœur, contre neuf mètres quatre-vingt-cinq centimètres dans la nef, savoir : deux mètres vingt-cinq centimètres pour le bas-côté de l'évangile, deux mètres quarante centimètres pour le bas-côté de l'épître, et cinq mètres vingt centimètres pour la nef proprement dite.

Sept fenêtres bi-partites ajourent le chœur, et trois autres éclairent chacun des collatéraux.

Parmi les livres de lutrin appartenant à la fabrique, on remarque l'office de saint Hildevert,

écrit et noté en plain-chant, en 1762, par Jacques Delacourt, chanoine de Notre-Dame d'Amiens.

Avant 1790, la cure de Saint-Remy de Vers faisait partie du diocèse et de l'archidiaconé d'Amiens, et du doyenné de Conty. Elle était à la pleine collation du Chapitre de Notre-Dame d'Amiens, de telle sorte que le curé recevait ses pouvoirs du doyen du Chapitre, et non de l'évêque (1). Le revenu curial était de 430 livres en 1728, de 500 livres en 1748, et de 650 livres en 1750. Celui de la fabrique s'élevait à 150 livres en 1736, et à 230 livres en 1772 (2).

Le Chapitre percevait toutes les grosses dîmes, deux tiers des menues et mixtes dîmes et des oblations. La dîme se levait à raison de 8 °/₀ sur la majeure partie du territoire, et à 7 °/₀ sur quelques cantons seulement, suivant reconnaissance du 4 avril 1565 (3).

Aujourd'hui, la paroisse de Vers appartient au doyenné de Sains.

(1) Pouillé du diocèse d'Amiens, 1648. Ms. in-4°, pages 20 et 83.

(2) P. de Cagny. Etat général de l'ancien diocèse d'Amiens. In-8° Lenoël-Hérouart 1866.

(3) Darsy. Bénéfices de l'Église d'Amiens, tome Ier, p. 182, note.— Invent. du chapitre d'Amiens, tome VI, pages 263, 265.

CHAPITRE TROISIÈME.

La Seigneurie principale de Vers entre les mains de seigneurs laïques (551 à 1165).

I. C'est en 551 que l'on trouve dans l'histoire la première mention authentique de Vers.

La vie de saint Hildevert nous apprend qu'alors vivait Madelbert, seigneur dont la puissance annonçait une maison déjà ancienne dans le pays. Mais d'où sortait cette famille ? Les noms de ses membres paraissent indiquer qu'elle était de race franque. Cependant l'histoire est muette sur ce point. Elle nous dit seulement que Madelbert était parent de saint Béat, VII[e] évêque d'Amiens, qui consacra sous l'invocation de saint Firmin la première église ou chapelle fondée par la piété du seigneur de Vers en son domaine.

On peut conjecturer que Madelbert habitait sur la rive droite de la Selle un château-fort, dont les ruines sont signalées en 584.

II. En cette année, en effet, on voit Émilien, fils et successeur du précédent, rebâtir près de ces ruines une nouvelle église en l'honneur de l'apôtre de la Picardie. L'année suivante, Emilien accompagne l'évêque d'Amiens, saint Honoré, dans un voyage à Rouen.

Emilien avait épousé Éva, dame de Lœuilly, qui mourut en 633, dans un âge fort avancé, après avoir recouvré la vue de la manière miraculeuse qui sera dite plus loin, dans la vie de son petit-fils, saint Hildevert.

Émilien et Eva eurent pour enfants :

1° Adalbert, qui suivra ;

2° Edelbert, seigneur de Lœuilly (1).

III. En 611, Adalbert ou Hadalbert *(Hadalbertus)* succéda à son père, Emilien, comme seigneur de Vers.

(1) C'est lui qui fit construire le premier château de Lœuilly, sur le bord de la Selle. Il y mourut avant 646.

Marié à Anoberthe, fille de Galbaut, seigneur de Conty, il en eut :

(A) Roland, qui devint confesseur de sainte Bathilde, mère et tutrice du roi Clotaire III. Roland fut assassiné en 644 à Cloye *(Cloya)*, où il passait pour aller à Meaux, visiter son cousin saint Hildevert.

(B) Imbert, seigneur de Lœuilly en 646, qui, avec le secours de Berthefride, xie évêque d'Amiens, bâtit l'église Saint-Martin de Lœuilly, où son cousin saint Hildevert l'inhuma en 676. Imbert avait épousé Génésie, fille d'Anthelme, seigneur de Frémontiers et de Dode, sa femme. Génésie mourut avant son mari, à qui elle avait donné trois enfants : (*a*) Hildeman, seigneur de Lœuilly en 676, marié à Berthe, fille d'Hildebard, seigneur de Namps-au-Val, dont naquirent Claude et Hilaire. (*b*) Dode, dame de Frémontiers, mariée à Roger, seigneur du Thil, dont naquit Bertrade, dame de Fremontiers et du Thil, morte en 745, après avoir épousé Robert, seigneur de Cottenchy, qui la rendit mère de : 1° Hugues, seigneur de Frémontiers en 745 ; 2° Robert seigneur de Cottenchy ; et 3° Dode, dame du Thil. (*c*) Hersende morte avant 752, femme d'Arnoult, seigneur de Belleuse (*Bella lutosa*), mort en 766, après avoir été père de Marguerite, dame de Belleuse en 766, qui épousa Hugon, seigneur de Guyencourt, et eut pour fils Haldevert, seigneur de Belleuse et de Guyencourt, en 802.

Il se distingua par sa grande piété et par sa vie exemplaire. La plus grande partie des villages situés sur les bords de la Selle ayant été détruits en 613, par un débordement de la rivière, suite de la fonte des neiges, un grand nombre d'habitants se trouvèrent sans asile. Adalbert offrit d'abord sa maison pour refuge à ces malheureux et leur construisit ensuite des cabanes sur son domaine. La population de Vers augmenta ainsi en de si grandes proportions qu'il fallut lui bâtir une seconde église, comme nous l'avons déjà dit. L'édifice fut construit avec les matériaux d'un ancien fort, en 620 (1).

Adalbert mourut en juillet 646, entre les bras de son fils, saint Hildevert, en des circonstances qui seront plus amplement détaillées ci-après, dans la vie du saint. Adalbert avait épousé Hilde, fille unique de Vibert, seigneur de Bacoë ou Bacouel (2), et d'Ismène, qui avait pour père Georges, seigneur de Boves.

Du mariage d'Adalbert de Vers et de Hilde de Bacouel étaient nés cinq enfants :

1° Saint Hildevert, xxv^e^ évêque de Meaux, dont nous allons donner la biographie :

(1) Voir ci-dessus, page 7.

(2) *Bacoetum, Bacoellus, Bacoelum, Bacovellus.*

Hilde, ou Clothilde, comme l'appelle le chanoine Corblet, aurait aussi apporté à son époux les seigneuries de Sentelie et de Montbard *Mons Bardus* (Hagiographie du diocèse d'Amiens, tome III, page 13). Montbard n'est du reste qu'un lieu-dit du territoire de Vers.

2° Firmin, continuateur de la souche des seigneurs de Vers, qui suivra ;

3° Hadalbert, tige des seigneurs de Bacouel (1);

4° Hilde, dame d'une grande piété, qui mourut de douleur, en 680, à la nouvelle de la mort de son frère, saint Hildevert (2);

(1) Hadalbert devint seigneur de Bacouel en vertu du partage que sa mère fit de ses biens. Il fonda une église dans ce village, en 656, sur l'emplacement d'une chapelle qui tombait en ruines. Elle fut consacrée par Berthefride, évêque d'Amiens, en présence du fondateur et de son frère aîné, Firmin, seigneur de Vers.

Hadalbert fut inhumé en 679 dans son église, où il repose du sommeil des justes, sous la protection de la mère de Dieu, à qui il avait voué l'édifice.

Il avait épousé Marie, nièce de l'évêque Berthefride, laquelle mourut à Amiens, vers 686, après avoir donné naissance à quatre enfants :

(A) Hildegaud, seigneur de Bacouel en 679. Il assista au sacre de saint Hildevert, à Meaux, en compagnie de son oncle Firmin de Vers, en 673, et mourut en 709. Son mariage avec Bliharde, fille de Thierry, seigneur de Sains, l'avait rendu père de : 1° Raoul, seigneur de Bacouel en 709 ; et 2° Etienne, prêtre, chanoine d'Amiens, puis archidiacre de Paris.

(B) Hildegarde, morte à Amiens en 685, après avoir épousé Oger, seigneur de Wailly *(Walliacum)*, en 680, et être devenue mère de trois enfants : (*a*) Pierre, seigneur de Wailly en 710. (*b*) Hildevert, seigneur de Dury *(Duriacus, Duriacum)*, en 710. (*c*) Ideline, épouse de Léger, seigneur de Revelles *(Ravallæ)*.

(C) Hildevine, religieuse, puis prieure de l'abbaye de Faremoutiers, diocèse de Meaux, morte en 684.

(D) Arégonde, épouse de Hugues, seigneur de Creuse *(Crosa)*, en 673.

(2) Hilde avait épousé Gombert, seigneur de Flers en 646, fondateur d'un monastère en ce village. Deux enfants étaient nés de cette union : 1° Adalbert, seigneur de Flers, en 683 ; 2° et Julie, épouse de Macloard, seigneur de Monsures, en 683, morte en 694.

5° Ismène, dernière fille d'Adalbert de Vers. assassinée en 644 par son amant, Albéric. On dit qu'après le meurtre, Albéric erra dans les bois, où il fut trouvé mort, à demi dévoré par les loups, alors fort nombreux dans la contrée.

IV. Le plus illustre de ces cinq enfants fut *Hildevert* (1).

Il naquit à Vers au mois de juin 616, et fut dès sa naissance, consacré à Dieu par sa pieuse mère qui, le troisième jour, le porta elle-même sur l'autel de l'église de Saint-Firmin (2). Quand il eut atteint l'âge de dix ans, son parrain Ladebert, seigneur puissant de la Cour de Clotaire II, voulut le faire élever dans le palais royal. Mais Adalbert refusa de donner son fils, trop jeune encore, à son avis, pour être privé des soins maternels. Hildevert resta donc au foyer domestique jusqu'à l'âge de quatorze ans, accompagnant son père, avec ses jeunes frères, Firmin et Hadalbert, dans les forêts qui couvraient alors la contrée, ou recevant des leçons de lecture et de piété de sa mère Hilde. Plein de douceur avec tout le monde, très soumis envers ses

(1) *Hildevertus*, *Hildlevertus*, *Ildevertus*, que l'on nomme aussi Hild, Hill-de-Vert, Hild-de-Vert, Ilde-de-Vert, ou, par corruption Hildebert *(Hildebertus)* et Daslevert *(Daslevertus)* dans la vie de saint Faron, par Hildegaire, évêque de Meaux.

(2) Nos lecteurs remarqueront combien cette vie, quelque peu légendaire, de notre saint, diffère de celle qu'a publiée le chanoine Corblet (Hagiographie du diocèse d'Amiens, tome III. p. 11 et suiv.). Le savant Hagiographe n'a point vu le Ms. que nous publions, bien qu'il en ait connu l'existence (*loc. cit.* page 12, note 4).

parents, Hildevert sut conquérir l'affection générale.

Or il advint qu'un jour, ne le voyant pas revenir de l'église Saint-Firmin où, chaque matin, il allait entendre l'office, sa mère courut l'y chercher. Elle ne le trouva point. Était-il donc sorti ? Quelque bête sauvage de la forêt n'en avait-elle point fait sa proie? Les eaux de la Selle ne l'avaient-elles point englouti? Rendue folle de douleur à ces pensées, la pauvre mère met en mouvement tous les gens de la maison et du village pour retrouver son fils, tandis qu'elle-même va répandre ses larmes et ses supplications au pied du tabernacle. Dieu en eut pitié. Tandis qu'elle priait avec ferveur, le front courbé sur les marches de l'autel, un ange lui apparut : « Ne craignez point, Hilde, votre fils n'est « point perdu. En ce moment, Hildevert écoute « dans l'église cathédrale d'Amiens les leçons de « l'évêque Berchonde. Or, sachez-le votre fils sur- « passera ce maître et deviendra plus grand que « lui. » Cela dit, l'ange disparut, et la dame de Vers rentra chez elle, le cœur plein de reconnaissance envers Dieu. Sa joie fut mise au comble, à la vue de son fils déjà revenu. L'enfant, pour éviter les reproches de ses parents se jette à leurs pieds et implore leur pardon du chagrin qu'il leur a causé.

Mais, déjà, Hilde et Adalbert ont oublié ces angoisses. Tout à l'allégresse, ils font préparer un grand festin pour leurs vassaux. Or, il arriva qu'à la fin du repas, un domestique vint annoncer l'envahissement subit de la cour et des jardins par une

bande de loups affamés. La frayeur s'empare des convives. Quelques-uns s'apprêtent à combattre ces animaux dont on entend les hurlements terribles. Mais Hildevert sort avant les autres, et sa seule présence met en fuite les assaillants. Tout le monde cria au miracle. Et c'en était un, en effet, car jamais, depuis lors, un seul loup n'est venu sur le territoire de Vers (1).

L'enfant venait d'atteindre sa quatorzième année. Son père le confia à saint Faron, XXIV^e^ évêque de Meaux, pour qu'il lui procurât une éducation chrétienne. Hildevert se montra si soumis et si docile que le prélat pria le seigneur de Vers de le lui laisser, pour en faire un prêtre capable d'honorer l'Eglise. Consulté à ce sujet, l'évêque d'Amiens, Berthefride, répondit qu'il fallait accéder aux désirs de saint Faron, car, ajouta-t-il, c'est peut-être ce fils qui, un jour, vous conduira en Paradis.

Saint Faron conféra les ordres à Hildevert en 640, se l'attacha en qualité de vicaire, et, en 645, lui confia spécialement le soin de la paroisse de Saint-Remy de Meaux.

L'année suivante, Adalbert sentant la mort venir, désira voir son fils une dernière fois. Hildevert soumit le vœu paternel à l'évêque de Meaux. « Allons ensemble », répondit le pontife. Et les deux saints personnages se mirent en route pour

(1) La généalogie de la famille mentionne un troisième miracle qui se serait accompli dans cette journée : la guérison subite d'Eva, aïeule de saint Hildevert, qui avait perdu la vue depuis plusieurs années.

la Picardie. De passage à Senlis, ils s'arrêtèrent deux jours auprès de saint Agomer, XVI[e] évêque de cette ville, qui faisait reconstruire l'église de Saint-Rieul. Là, Hildevert se trouvant en face d'un taureau furieux qui s'acharnait contre une vieille femme, le saisit par les cornes et le terrassa, tandis que la victime s'échappait.

Saint Faron et son disciple gagnèrent ensuite Compiègne, puis Montdidier, puis Amiens. Le clergé de cette ville, évêque en tête, vint au devant d'eux, et les accompagna jusqu'à Vers. Dès que le cortège mit le pied dans la vallée de la Selle, les cloches des villages environnants, mises en branle subitement et toutes seules, attirèrent une foule considérable à la suite des visiteurs.

Adalbert gisait mourant sur son lit. Il se lève aussitôt, et dit à ses deux fils : « Mes enfants allons « dans la vallée, au devant de mon fils Hildevert. « Le voilà qui approche en compagnie de Faron, « son évêque, et d'une grande suite. » Firmin et Hadalbert, très surpris de la guérison de leur père, l'accompagnèrent et rencontrèrent Hildevert à trois cents toises environ du village. Le vieillard reçut les saints visiteurs avec grande joie, et tous rentrèrent au château, où la dame Hilde avait préparé le meilleur accueil « à la belle société que Dieu lui envoyait » disait-elle.

Mais cette félicité fut de courte durée. Trois jours après, le vieil Adalbert mourut entre les bras de son fils Hildevert.

C'était en juillet 646.

Faron présida aux funérailles du défunt, en présence de l'évêque et du clergé d'Amiens. Adalbert fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Firmin.

Le lendemain du service funèbre fut marqué d'un nouveau miracle. Adalbert avait fait élever en son domaine une petite chapelle qui était à peine terminée. Saint Faron en fit la dédicace à la Sainte Vierge. Or il arriva que le prélat consécrateur eut besoin d'eau. Hildevert prit un vase pour en aller quérir. A peine avait-il fait trois pas que son pied s'enfonça dans le sol. Il le retira, et aussitôt jaillit en cette place une source très pure et très limpide. C'était l'heure où la foule s'assemblait pour assister à la cérémonie. Dans cette foule se trouvait un habitant de Bacouel, nommé Malotard. Infirme depuis six ans, obligé de garder le lit, il s'était fait apporter dans l'espoir que le saint évêque le guérirait. Or, Hildevert passa près de lui, et le pauvre malade le prenant pour Faron lui dit : « Grand saint guérissez-moi, pour l'amour de Dieu ! » Alors, Hildevert montrant la nouvelle source répondit : « Buvez de cette eau, et Dieu vous guérira. » Cela eut lieu en effet. Le peuple voyant cet homme revenu à la santé parfaite cria : Miracle ! L'évêque de Meaux sortit de la chapelle et demanda pourquoi ce bruit. Quand il en connut la cause, il bénit lui-même la source qui prit avec la chapelle le nom de saint Hildevert. Ce fait merveilleux s'accomplit en présence de saint Faron, de Berthefride, évêque d'Amiens, de Malcod, archidiacre, et de plusieurs

prêtres mêlés à la foule. Cela rendit célèbre le village de Vers et sa fontaine qui, dans la suite fut en grande vénération, et contribua beaucoup à l'accroissement du village (1).

Après la mort d'Adalbert, Hilde, sa veuve, partagea ses biens entre quatre de ses enfants, en présence de Faron et d'Hildevert, qui renonça à tout héritage terrestre, ne se réservant que celui du Ciel.

Hilde quitta ensuite le village pour suivre son fils et l'évêque de Meaux. Toutefois, les deux saints personnages ne partirent qu'après avoir béni la population, qui voulut leur faire escorte jusqu'à Amiens.

En 648, Hildevert fut chargé de la cure de Coulomiers (*Columbariæ*). Saint Faron l'envoya dans ce lieu parce qu'il y avait encore beaucoup de payens dans la contrée. Hildevert les convertit, revint à

(1) Les Bollandistes, dans les pages consacrées à saint Hildevert (*Acta sanctorum Maii* tom VI, page 714) parlent ainsi de cette fontaine :

» *Est, etiam, in vico Verre dicto, ubi natus sanctus fuisse creditur, fons scaturiens ad ipsius, ut fertur, patrimonium spectans, ex quo potentur ægroti, frequenter bibunt sanitatem. Hactenus ille est autem Verre oppidum Picardiæ sesquilenca Ambianis, decem circiter Gornaco* (Gournay-en-Bray) *distans.* »

Située près du moulin Jérôme, à Vers, la fontaine de saint Hildevert attirait un grand nombre de malades, spécialement des scrofuleux et des épileptiques, désireux d'obtenir guérison par l'usage de cette eau. Mais depuis la reconstruction de l'usine, un barrage formé sur la rivière a fait refluer les eaux de la Selle sur le terrain d'ou sortait cette fontaine, de sorte qu'il serait peut-être difficile aujourd'hui de la retrouver.

Meaux, fut créé archidiacre de cette ville et coadjuteur de l'évêque, en 653. L'année suivante, il perdit sa pieuse mère, décédée le 13 octobre 654. Le pontife lui donna, de ses mains, la sépulture dans l'église cathédrale, où son fils alla chaque jour prier sur sa tombe.

Faron députa mainte fois Hildevert auprès des rois de France, Clovis II, Clotaire III et Chilpéric II, pour les affaires du royaume. De plus, en 665, à sa demande, il l'envoya à Rome, où le pape Vitalien le reçut avec bonté et lui donna diverses reliques pour l'église de Meaux.

Hildevert remplit les fonctions d'archidiacre pendant dix-neuf ans, avec un zèle infatigable et une grande piété. Il conquit l'affection de tout le monde, surtout du peuple Meldois.

Aussi, saint Faron étant mort à Meaux, le 28 octobre 672. Hildevert fut élu huit jours après, d'une voix unanime, pour lui succéder. L'élection obtint l'assentiment des évêques de la province et l'approbation du pape Adéodat. En conséquence, Hildevert fut sacré en janvier 673, par le Bienheureux Emmon, XXV^e^ archevêque de Sens, son métropolitain. Firmin, frère d'Hildevert, et son neveu, Hildegaud, seigneur de Bacouel, assistèrent au sacre au milieu des prélats et des prêtres.

La cérémonie terminée, sans craindre les rigueurs de l'hiver, le nouveau pontife entreprit la visite de son diocèse, prêchant dans tous les villages, soit à l'église, soit sur les places publiques. Il prolongea ses tournées pastorales durant tout son épiscopat.

Dans l'été de 678, plus d'un millier de personnes le suivaient pour entendre de sa bouche la parole de Dieu. Un jour qu'il revenait à Meaux, il s'arrêta sur les bords de la Marne *(Matrona),* près d'un lieu nommé Vignely (1), à deux lieues de la ville épiscopale. Beaucoup d'auditeurs, désireux de le voir, montèrent sur les arbres. Plusieurs tombèrent à la rivière et s'y noyèrent. Hildevert les inhuma, fit bâtir auprès de leur sépulture une église en l'honneur de Marie, et commit un prêtre pour desservir l'oratoire.

Trois ans plus tôt, en 675, Hildevert avait présidé à la sépulture d'Emmon, archevêque de Sens, qui l'avait sacré. Après la cérémonie, les Senonais l'acclamèrent pour leur archevêque. Sur son refus d'acquiescer à leur vœu, ils se saisirent de lui, et l'enfermèrent, pensant ainsi l'obliger à céder. Mais la nuit suivante, un vieillard ouvrit la porte de la prison, prit la main du captif, le conduisit hors de la ville, et lui dit : « Hildevert, retournez à votre troupeau de Meaux. Vous êtes libre. » Le prélat marcha longtemps seul, puis, vaincu par la fatigue il s'endormit. Mais quelle ne fut point son étonnement à son réveil, de se retrouver dans son propre jardin, près de l'église Saint-Étienne de Meaux.

Hildevert revint, en 676, à son pays natal, où le reçurent sa famille et l'évêque d'Amiens.

Il donna lui-même la prêtrise à son neveu Hildebart, l'année suivante (677).

(1) *Vitiliacum, Vitilliaco, Vigneliacum.*

La peste et la famine qui, deux ans plus tard (679), désolèrent le diocèse de Meaux, fournirent au saint prélat l'occasion d'exercer son zèle et sa charité. L'affection et la vénération des Meldois à son égard redoublèrent en cette circonstance ; et le pape Agathon lui-même écrivit à l'évêque pour louer le soin qu'il prenait du troupeau que Dieu lui avait confié.

La bonne renommée du vénérable prélat se répandit à l'entour et pénétra jusqu'à la Cour. Le roi Thierry le choisit, en 680, pour donner le baptême à son fils aîné, Clovis III, qui devint à son tour roi de France, de 691 à 695.

Après la cérémonie, le saint se mit en devoir de regagner sa ville épiscopale. Mais il tomba malade en route, et se fit porter à Vignely, où il mourut, le 27 mai 680 (1), après avoir gouverné son diocèse

(1) Divers auteurs ont reculé cette mort jusqu'au 27 mai 681. Ils ajoutent qu'il mourut à 65 ans, et qu'il eut pour successeur son archidiacre Herlinde, dont l'épiscopat dura jusqu'en 686.

Les anciens nécrologes du chapitre de Saint-Etienne de Meaux, des abbayes de Saint-Faron, de Chaage, des prieurés de Collinance et de Fontaine (diocèse de Meaux), s'accordent pour indiquer le 27 mai comme date de la mort du saint : « *Vigesima septima die maii, obiit bonæ et venerandæ memoriæ S. Hildevertus episcopus Meldensis.* »

Une vieille chronique *(Ms. in-folio)*, du XIIe siècle, relative à l'église et aux évêques de Meaux, dit, après avoir fait l'éloge de la piété de notre saint : « Il était tombé, cependant, dans des « fautes assez graves pour mériter d'être suspendu par Emmon « son supérieur. Mais, réprimandé, saint Hildevert fit une pé- « nitence si rude et si édifiante qu'elle lui mérita, ainsi que ses « travaux épiscopaux, d'être mis au nombre des saints, après sa « mort. »

avec édification l'espace de huit ans. On l'inhuma dans l'église du village qu'il avait élevée lui-même, en mémoire de l'accident dont nous avons parlé, et où près de dix personnes trouvèrent la mort.

Landebert, archevêque de Sens, accompagné de l'évêque de Paris, présida les funérailles, au milieu d'un peuple désolé de la perte de son pasteur.

Le chroniqueur fait ici allusion à deux prétendues fautes dont Baillet disculpe notre saint en ces termes : « La première est « d'avoir voulu bâtir, par un mouvement de vanité, une église « plus grande et plus magnifique que n'avait été celle que saint « Faron avait bâtie, comme s'il eut eu dessein de s'élever au- « dessus de lui ; et pour nous faire croire que Dieu ne laissa « point un tel attentat impuni, Hildegaire, (historien de saint « Faron) ajoute que l'édifice fut renversé par un orage impé- « tueux, mêlé de vents et de tonnerre. Si l'architecte avait fait « son devoir, Hildegaire n'aurait eu rien, sans doute, à censurer « dans notre saint, sur ce point. Mais où en seraient réduits « tous les saints, s'ils n'avaient pu sans vanité bâtir de plus « belles églises que celles qu'ils avaient trouvées ?

« La deuxième faute que le censeur impute à notre saint est « d'avoir dédié une autre église, qu'il avait bâtie, sous le nom « de Saint-Christ, *in honorem sancti Christi*. Il se récrie sur « cela, comme si c'eut été quelque erreur pernicieuse contre la « foi. Il ajoute que la chose fut examinée par un synode d'évê- « ques qui condamnèrent notre saint, le suspendirent de ses « fonctions épiscopales, le firent rétracter et le mirent en péni- « tence.... Nous souhaiterions qu'Hildegaire ou les évêques du « synode dont il parle nous eussent fait voir dans le titre de « Saint-Christ cette erreur contre la foi, que les plus clairvoyants « n'ont pu découvrir après eux. » (Baillet. Vie des Saints. Tome v. pages 868-869. Edition in 8°, Paris. Jean de Nully, 1704).

Tel est aussi le sentiment de notre regretté collègue, le chanoine Corblet. Il ajoute que le même titre de Saint-Christ a été donné sans aucune réclamation à une église de l'arrondissement de Péronne, et le titre analogue de Saint-Sauveur à l'église d'Hédicourt, (aujourd'hui Saint-Sauveur) près d'Amiens (Hagiographie du diocèse d'Amiens, tome III, page 15).

Le tombeau de saint Hildevert se voit encore dans l'église de Vignely, où il est entouré de la vénération des fidèles. Mais environ l'an 690, son corps fut transféré dans sa cathédrale, par saint Ebrégésil, XXVIII[e] évêque de Meaux, sur l'ordre exprès de Sergius, qui le béatifia (1).

Saint Ebrégésil fit mettre le corps de saint Hildevert dans un tombeau de pierre, où il resta jusqu'en 990, époque à laquelle il fut transporté à Gournay en Normandie (2).

La majeure partie des reliques du bienheureux est encore dans le trésor de l'église collégiale de Gournay. Et il est d'usage, lors de la célébration de la fête du saint, d'appeler à l'offrande, avant tous

(1) La translation se fit en présence des évêques d'Amiens, de Paris et de Soissons.

(2) Une histoire manuscrite des évêques de Meaux, (différente de la chronique du XII[e] siècle citée plus haut,) après avoir rapporté ces faits, ajoute que « vers 934, Prothard, XLVII[e] évêque « de Meaux fit placer le corps du bienheureux Hildevert dans « une châsse neuve où il resta, dans la cathédrale, jusqu'en l'an- « née 990, époque à laquelle on le transféra à Gournay-sur-Epte, « en Normandie, pour le placer dans la belle collégiale de cette « ville, appelée depuis lors église Saint-Hildevert. Les chanoines « firent faire une châsse précieuse, où les reliques furent pla- « cées. »

D'après Dom Toussaint Duplessis, auteur de l'histoire de l'église de Meaux, la translation du corps saint à Gournay n'aeu lieu que « sur la fin du XII[e] siècle. » Pour l'an 1201, il dit : « nouvelle translation du corps de saint Hildevert »; et l'an 1328 : « renouvellement du culte de saint Hildevert à Meaux. » (Dom T. Duplessis. Paris 1731. 2 vol. in-4°. liv. 1[er] n[os] 74-75-76-77. Notes 19-20-32-63. Tome II, pages 752-761-765 et *passim*.) Nous n'avons point l'intention de discuter ces dates. Qu'il nous suffise de les rapporter.

autres, les habitants de Vers qui pourraient se trouver dans l'assistance. Puisse cette coutume respectable n'être pas abolie, afin de conserver le souvenir de l'origine du saint pontife (1) !

IV^{bis}. Reprenons maintenant la suite des seigneurs de Vers.

Firmin, substitué aux droits de saint Hildevert, son frère aîné, succéda à son père Adalbert, en 646.

Il avait épousé Gerburge, fille de Godebert, seigneur de Boves *(Bovæ, Buvæ)*, et de sa femme Thérèse, sœur de Ricoald, xx^{e} évêque de Beauvais, de 640 à 654.

Gerburge mourut en 681, laissant sept enfants :

1° Hildevert, qui suivra ;

2° Hildebard, ordonné prêtre par son oncle saint Hildevert, en 677, curé de Saint-Remy de Meaux en 680, archidiacre de cette ville en 688, sous Ebrégésil, xxviii^{e} évêque, et désigné pour succéder

(1) La vie de Saint-Hildevert a été écrite par divers moines de l'abbaye de Saint-Faron, de Meaux, spécialement par Gilles Hallier, mort en 1328 ; puis par Nicolas Hang, chanoine d'Amiens en 1435 ; par D. Ant. Beaugendre, bénédictin de S. Germain des Prés, et par D. Pierre Constant, de la même abbaye. Consultez aussi les Bollandistes. Acta S.S. maii, tome vi, page 714. — Hist^{re} de l'église de Meaux, par D. Toussaint Duplessis.— Gallia christiana de Ch. Robert. Paris 1626. — Gallia christiana des frères de Sainte-Marthe, nouvelle édition. Paris 1744, tomes vii et viii. — Les recueils hagiographies de Corblet, Ménard, Guérin, Baillet, Godescard, etc. — Vie de S. Hildevert. Paris 1665. — Notice historique et descriptive sur l'église collégiale de Gournay-en-Bray, par l'abbé Cochet. — Etc. etc.

à ce prélat, mais frappé par la mort en septembre 697, avant d'avoir été sacré ;

3° Hildeman, seigneur de Courcelles (*Curcellæ*), en 680, par suite de son mariage avec Clothilde, dame dudit lieu. Ils eurent un enfant : Pierre, seigneur de Courcelles, en 709 ;

4° Hilduart, seigneur de Nampty, du chef de sa femme, Fidémine. Il possédait cette terre en 683. Il y fit rebâtir l'église Saint-Brice, qui lui servit de lieu de sépulture, vers 739 (1) ;

5° Wautier, seigneur de Moyennel (*Medianellum*), du chef de sa femme, Geneviève, mort en 722 (2) ;

6° Agine, morte à Amiens, en 741, après avoir épousé Raoul, seigneur de Livincourt-sur-Selle (*Livinocurtis supra Salla*) (3) ;

(1) Fidémine était fille de Flodebert-le-Barbu, seigneur de Nampty, et de Belline, qui avait pour père Michel, seigneur de Famechon (*Famesium*). Fidémine mourut en 720, laissant un fils, Hilgot, seigneur de Nampty en 740, et vivant encore en 765. Hilgot épousa Bathilde, dame de Thoix (*Teium*), fille de Gilon, seigneur de Thoix, et de Anne. Bathilde mourut en 760, laissant une fille, Hildegarde, dame de Nampty et de Thoix, morte en 793, après avoir épousé Bertrand et donné naissance à trois fils : 1° Hugues, seigneur de Nampty en 793 ; 2° Robert, seigneur de Thoix ; 3° Hildevin, seigneur de Suile (*Sulium*), en 805.

(2) De Geneviève de Moyennel, Wautier eut Hamon, seigneur de Moyennel en 722, marié à Iveline, fille d'Oger, seigneur de Tilloy (*Telloium*), qui devint mère de 1° Hildebrand, seigneur de Moyennel en 766 ; 2° Honoré, seigneur de Tilloy en 769, mort en 791, sans laisser postérité de sa femme Ida.

(3) Raoul de Livincourt eut d'Agine un fils, Gothelon, seigneur de Livincourt en 741, qui épousa Berthe, dont vint Hildevert, seigneur de Livincourt et de Tilloy en 791.

7° Hélouine, morte postérieurement à 738, femme de Damien, seigneur de Daours *(Dadurus)*, en 693, dont elle eut Géveline, dame de Daours en 738, qui mourut sans enfants de son mari Eudes.

Après la mort de saint Hildevert, Firmin partagea ses biens entre ses sept enfants, et se retira dans les bois du Mont-Bard (1), où il s'était construit un ermitage, de ses propres mains. C'est là qu'il mourut, en 690.

V. Hildemer, son fils aîné devint alors seigneur de Vers (690). Il eut de nombreux démêlés avec Maxant, seigneur de Dury, qui avait enlevé sa fille aînée, Hildeburge. Ce rapt alluma la guerre entre les deux voisins. Elle fut terminée par l'intervention de Dominique, xvi[e] évêque d'Amiens, qui contraignit le ravisseur à épouser sa victime. Hildemer étant mort en 733, fut inhumé dans l'église Saint-Firmin de Vers. Il avait épousé Marienne, fille de Raoul seigneur du Fort-Clairy *(Fortium-Clairiacum)*, homme de grande vertu, qui fonda l'église Saint-Nicolas de Clairy, de concert avec Filibienne, sa femme.

Marienne, de son mariage avec Hildemer, eut cinq enfants :

1° Hilbert, qui suivra ;

2° Hildeman, qui se maria et s'établit à Gournay-en-Bray, où il vécut dans une grande piété. Fort

(1) Le Mont-Bard est situé à l'extrémité ouest du territoire de Vers, du côté de Bacouel.

riche d'abord, il mourut dans la plus grande indigence, ayant distribué tous ses biens aux pauvres. En effet, quelques jours après leurs noces, Hildeman et sa femme, Ivette, se séparèrent d'un commun accord, et lui se retira dans un lieu désert, où il mourut saintement, en 782. Après sa mort, on éleva un petit oratoire sur son tombeau, que Dieu glorifia par plusieurs miracles. Hildeman est qualifié bienheureux dans plusieurs hagiographies. C'est à cause de lui que, plus tard, on transporta le corps de saint Hildevert à Gournay.

Ivette, sa femme, se retira, après leur séparation, dans un couvent où elle mourut également en odeur de sainteté. Elle était fille de Bertrand, seigneur de Gournay, et de Marie, laquelle avait pour père Folbert, seigneur d'Argeuil ;

3° Hildeburge, dont nous avons dit plus haut l'enlèvement, en 708, par Maxant, seigneur de Dury, et le mariage l'année suivante (1) ;

(1) Du mariage de Maxant de Dury et d'Hilburge de Vers, naquirent trois enfants, savoir :

(A) Hildebert, seigneur de Dury en 745 ;

(B) Hildebaud, chanoine de Notre-Dame d'Amiens, chroniqueur de cette Eglise. Il composa une vie des évêques d'Amiens et des saints du diocèse. Saint Hildevert et sa généalogie y sont amplement rapportés. C'est à cet ouvrage, vraisemblablement, que l'on a emprunté les détails qui précèdent. Hildebaud mourut fort âgé, en 801.

(C) Oda, dite Odine, épouse de Raimbault, premier seigneur de Prouzel (*Prosallum*, *Prosalus*), mort en 793, après avoir été père de : (*a*) Horace, seigneur de Prouzel en 793 ; (*b*) Gilles, seigneur de Saleux (*Sala aqua*) en 790, par son mariage avec Clothilde, fille de Hugon, dit le Roux, seigneur dudit lieu.

4° Hildegonde, promise en mariage à Foulques, seigneur de Montigny *(Montiniacum, Montigniacus)*, et noyée accidentellement dans la Somme, quelques jours avant ses noces, en 710 ;

5° Hildebrande, morte en 741, après avoir épousé Richard, seigneur de Namps-au-Val *(Nampto-vallis)*, mort en 749 (1).

VI. Hilbert, Illebert ou Ilbert, seigneur de Vers en 733, donna plusieurs biens à l'église de Meaux, pour subvenir à l'entretien d'une lampe ardente devant le tombeau de saint Hildevert à Vignely. Il mourut à Vers, en 774. Sa femme Salaburge, fille de basse condition, avait été élevée dans la maison seigneuriale de Vers. Elle mourut vers 779, ayant eu quatre enfants :

1° Hugues, qui périt à la chasse et fut dévoré par les bêtes sauvages ;

2° Hildevert, qui suivra ;

3° Humbert, seigneur de Villers près Vers *(Villaria, Villare, Villarium prope Vertus)*, qu'il possédait du chef de sa femme (2) ;

(1) Richard de Namps et Hildebrande de Vers eurent pour enfant Helduin, seigneur de Namps, en 750, fondateur de l'église de Saint-Martin de cette paroisse. Il mourut en 807, laissant de sa femme Augeline, fille de Gilon, seigneur de Fleury (*Floriocus, Floriacum*), un fils nommé Gilon, seigneur de Namps en 807, où il fit bâtir un vaste château-fort, démoli par ordre du roi Robert, en 1026. Gilon de Namps épousa Honorine, fille d'Hilbéric, seigneur de Musière (*Museria*), près d'Amiens, et il en eut deux fils : 1° Milon, seigneur de Namps en 837 ; 2° Baudouin.

(2) Celle-ci, nommée Florence, était fille de Regnier, seigneur de Villers, et de Godelinde. Elle fut mère de Humbertine, dame

4° Hildevine, dame d'une vie très édifiante, qui mourut en odeur de sainteté, en 826, et fut inhumée dans l'église d'Oresmaux, fondée sous le vocable de Notre-Dame, par son mari Gilon, seigneur d'Oresmaux (1).

VII. Hildevert 1er, seigneur de Vers en 774, fit rebâtir son château en 788, et le fortifia d'une tour carrée et de murailles. Il mourut en 813. On l'inhuma avec ses pères dans l'église Saint-Firmin. Il avait été marié d'abord avec Eve, fille de Damien, seigneur de Saisseval *(Sasiavallis)*; puis avec Olga, fille de Jérémie, seigneur d'Agnières *(Agnariæ)*, qui lui avaient donné quatre enfants :

1° Hildevert II, qui suivra ;

2° Honoré, chanoine et archidiacre d'Amiens qui donna tout son patrimoine à la cathédrale. Ragenaire xxiie évêque d'Amiens le chargea de le représenter en divers conciles. Honoré mourut en 848 ;

3° Bertrade, cinquième abbesse de Faremoutiers *(Farœ monasterium)*, diocèse de Meaux. Elle avait succédé dans cette charge, en 841, à la prin-

de Villers en 802, épouse de Foulques, fils du seigneur de Conty, mort en 853. Foulques et Humbertine eurent un enfant, Raoul, seigneur de Villers en 853.

(1) Gilon d'Oresmaux mourut lui-même en 814. De Hildevine de Vers, il avait eu une fille Hudeline, dame d'Oresmaux en 814. Elle épousa Roland, seigneur du Hamel (*Hamelum*). De ce mariage naquit Gautier, seigneur du Hamel et d'Oresmaux, en 857, marié à Alméline, fille de Hervé, seigneur de Blangy (*Blangiacum*), dont vinrent quatre filles.

cesse Rothilde, fille de Charlemagne. Elle mourut le 28 février 855 ;

4° Hermentrude, dame d'une grande piété, qui épousa Baudouin, seigneur d'Oissy *(Oiseium),* et mourut en 859, après avoir donné naissance à trois enfants, savoir : Artaud, seigneur d'Oissy, en 859, Hugues et Foulques.

VIII. Hildevert II, dit le grand, fut seigneur de Vers en 813. Il guerroya toute sa vie contre les seigneurs voisins, qui brûlèrent et pillèrent plusieurs fois son village ; mais il le rebâtit toujours à ses frais. La mort le frappa vers l'an 846. Il avait épousé Germaine, fille de Félix, seigneur de la Chaussée (*Calceia*) et de Cempuis (*Centumputei*), fondateur de l'église Saint-Nicolas de ce dernier lieu, mort en 817, et de sa femme Emelinde de Sarnois (*Sarnetum, Sarneium*). Germaine mourut en 851, après avoir donné naissance à trois enfants, issus de son mariage avec Hildevert le grand, savoir :

1° Hildevert III, qui suit ;

2° Hugues, abbé de Saint-Thierry de Reims, en 881, mort en 898, après seize ans de prélature (1) ;

3° Hunégonde, morte en 905, après avoir épousé Gallon, II[e] du nom, seigneur de Creuse (*Crosa*), qui fut tué en 901, avec une partie de ses gens, dans

(1) Le nom de Hugues ne figure point sur la liste des abbés de Saint-Thierry que nous donne le *Gallia christiana.* Mais, dans cet important ouvrage, il y a une lacune, de 684 à 972.

une guerre contre Odon, seigneur de Villers et du Mont-Bard (1).

IX. Hildevert III fut seigneur de Vers en 846. Il était déjà vieux lorsque les Normands envahirent la vallée de la Selle, en 882. Le village, le château et les deux églises de Vers furent pillés et brûlés en cette circonstance. Hildevert III et ses deux plus jeunes fils, Hilgrin et Hilaire, trouvèrent la mort au milieu de leurs vassaux massacrés. Les femmes et les enfants s'étaient réfugiés dans les carrières, mais ils ne furent point épargnés. C'était chose terrible à voir, disent la vie de saint Hildevert et les chroniques du temps, que ce sol jonché de morts et de mourants éclairés par les flammes des incendies.

Hildevert III avait épousé Florence, fille de Wadon, seigneur de Hailles (*Algiæ*), et de Giselle, sa femme, qui avait pour père Florent, seigneur d'Ageux. Florence mourut en 871. D'Hildevert, elle eut quatre enfants :

1° Hildevert IV, qui suivra ;

2° Hilgrain, tué par les Normands, avec son père, en 882 ;

3° Hilaire, qui subit le même sort ;

4° Honorine, épouse d'Anobert III, seigneur de

(1) Gallon II et Hunégonde eurent un fils, Robert. A la seigneurie de Creuse, il adjoignit celle de Revelles, par suite de son mariage avec Honésie, fille de Damien, seigneur de Revelles. Ce Damien fut tué également en 901. Du mariage de Robert et d'Honésie naquit Gallon, seigneur de Revelles.

Boves, tué à Longueau (*Longa aqua*), en 891, dans un combat contre les Normands (1).

X. Hildevert IV du nom, seigneur de Vers en 882, n'échappa au glaive des envahisseurs du Nord que par l'intercession de son saint patron. Témoin du massacre de son père et de ses frères, convaincu de l'inutilité de la résistance, il se réfugia dans les bois qui couvraient le plateau voisin de l'église actuelle, et il y resta caché plusieurs jours, ne sortant que la nuit, pour venir prier à la chapelle de saint Hildevert, et boire à sa fontaine. Après la retraite des farouches agresseurs, Hildevert IV rassembla comme il put les restes de la population, fit enterrer les morts, réédifia le château, ainsi que l'église Saint-Firmin, et accorda de nombreux privilèges à tous ceux qui voulurent s'établir à Vers. L'évêque Gérolde consacra la nouvelle église en 885, et la plaça sous l'invocation de saint Remy et de saint Hildevert.

Mais à peine le village commençait-il à sortir de ses ruines qu'il fut envahi de nouveau et brûlé par les Normands. Toutefois il n'y eut plus alors de victimes, la population s'étant réfugiée dans les bois à la première annonce du danger (891).

C'est dans cette incursion, on se le rappelle, que les Normands tuèrent à Longueau le seigneur de Boves, Anobert III, beau-frère d'Hildevert IV.

(1) Honorine mourut et fut enterrée à Boves, laissant trois fils : 1° Odon, ou Eudes, seigneur de Boves ; Vadon, seigneur d'Ailly ; 3° Albéric.

Hildevert perdit encore un autre parent, en 898, Hugues, son oncle, mort abbé de Saint-Thierry de Reims.

Il fut en outre témoin de la guerre qui éclata entre Gallon II, seigneur de Creuse, et Hubert, seigneur de Clairy, d'une part, et Odon, seigneur de Villers, de l'autre, guerre dans laquelle l'un des deux alliés, Gallon de Creuse, trouva la mort (901). Gallon était aussi oncle d'Hildevert.

Celui-ci mourut à son tour en 913. Il avait épousé Hermence, fille de Madalan III, seigneur de Bovelles (*Bovaliæ, Bavalliæ*), fondateur de l'église de ce village, où il fut enterré, en mars 892 avec Ida, sa femme. Quant à Hermence, elle mourut après 921, laissant de son mariage avec Hildevert IV, trois enfants, savoir :

1° Hildevert V, qui suivra ;

2° Hubert, seigneur du Pont (depuis nommé Pont-de-Metz), et du Fort, près Amiens, mort en octobre 947 (1) ;

3° Hubertine, morte après 954, épouse de Robert, seigneur de Pissy (*Pissiacum*), et mère de Hugues, qui hérita du domaine de Pissy, en 954.

(1) Hubert avait épousé Léocade, fille et héritière de Gilbert, seigneur du Pont, et de Sidonie, sa femme, dame du Fort, situé vers Clairy. Léocade fonda au Pont, en 926, une chapelle de Sainte-Juliette, où son mari, Hubert, fut inhumé en 947, et elle même en 953. Leur fils unique, Herbert, fut seigneur du Pont et du Fort en 953. Il épousa Bibienne, fille de Baudouin, seigneur de Bussy (*Busiacum, Buisiacum*), dont vinrent deux fils : 1° Gilles, seigneur du Pont en 992 ; 2° Richard, seigneur du Fort à la même époque.

XI. Hildevert V, seigneur de Vers et de Revelles en 913, fut l'un des plus puissants personnages de la contrée. De son temps, un furieux ouragan ravagea le village (947). Bon nombre de maisons s'écroulèrent, ensevelissant les habitants sous leurs ruines. La plupart des arbres de la vallée furent déracinés. La tempête renversa l'église Notre-Dame, de même qu'une vieille tour du château-fort, située sur le bord du plateau supérieur, et à laquelle succéda plus tard l'église actuelle.

Hildevert V releva le village et l'église Notre-Dame en 949. De plus, il établit des ponts sur la Selle. La mort l'atteignit à Amiens, en novembre 951.

Il avait épousé Madelaine, fille de Hildebard, seigneur de Taisy (*Tasiacum*), mort en 920, et de Magaline, dame de Revelles et de Saleux.

Madelaine mourut après son mari, laissant trois enfants :

1° Hildevert VI, qui suivra ;

2° Hidulf, seigneur de Revelles en 951, marié à Agnès de Boves, et père de Gautier, seigneur de Revelles en 993 ;

3° Hilda, femme très vertueuse, morte en 957, après avoir épousé Albéric, seigneur de Cagny (*Caniacum*), en 951 (1).

(1) Leur fils, Bernier, seigneur de Cagny, fit bâtir l'église de Saint-Honoré de ce village, en 1004, et y reçut la sépulture, en 1009, laissant de sa femme, Gerline, fille d'Hervé, seigneur de Saveuse, un fils, Bernard, seigneur de Cagny, de 1009 à 1041.

XII. Hildevert VI devint seigneur de Vers, Saleux, etc., en 951.

Deux ans plus tard, il fit défricher et mettre en culture une partie des bois qui couvraient la contrée. Ces terres furent réparties entre plusieurs habitants du pays.

Il avait épousé Gerberge, fille de Gondebault, seigneur de Lœuilly, et de Juliette de Villers.

Gerberte fut tuée accidentellement en 958, et son mari lui fit élever, pour sa sépulture, une chapelle, près des grands bois de Vers, au lieu-dit Pierre-late (*Petra-lata*), non loin de la chaussée Brunehaut. Hildebert VI choisit d'abord un chapelain qu'il chargea de desservir l'oratoire, et de prier pour l'âme de son épouse. Puis, du consentement de Raimbault, ou Ragembault, xxvii[e] évêque d'Amiens, il transforma, en 966, cette chapellenie en un prieuré bénédictin du titre de Saint-Hildevert, où il appela des religieux de Saint-Faron, de Meaux.

Hildevert alla rejoindre sa compagne dans la tombe, au prieuré, en 989.

Leurs enfants étaient :

1° Hildevert VII, qui suivra ;

2° Julien, troisième prieur de Saint-Hildevert, en 992 ;

3° Hérimer, qui eut en partage la seigneurie de Saleux, en 989, et prit pour femme Ogine de Sains (1).

(1) Hérimer de Saleux et Ogine de Sains eurent pour fils

XIII. Hildevert VII, devint seigneur de Vers en 989. Avec toute sa famille, il se rendit à Gournay, en 990, pour y assister à la translation des reliques de son parent, saint Hildevert, évêque de Meaux.

Non content d'approuver, l'année suivante, toutes les donations faites par son père au prieuré de Saint-Hildevert de Pierre-Late, il en fit renouveler l'érection canonique par son beau-frère, Foulques I^er^ d'Amiens, xxxi^e^ évêque de cette ville. Bien plus, il permit lui-même aux religieux d'employer douze jours à défricher les alentours du monastère, pour y planter des vignes, ou pour y semer des grains à leur volonté.

Sa mort survint au mois de mars 1016. On l'inhuma dans le caveau du prieuré, auprès de ses parents.

Hildevert VII avait épousé Alix d'Amiens, dame de Tilloy.

Celle-ci donna, en 1020, aux religieux du prieuré de Saint-Hildevert, toutes ses possessions de Tilloy, à charge de célébrer le service divin pour elle et pour son mari. La terre et seigneurie de Tilloy lui était venue par héritage de son cousin, Maran II, et de Hunégonde, femme de celui-ci.

Ogier, seigneur de Saleux en 1023, qui épousa Adèle, fille de Thibault, gouverneur d'Amiens. Leur fils, Guy, seigneur de Saleux, devint aussi seigneur de Monsures, par suite de son mariage avec Angèle, héritière de Monsures, sa cousine, comme on le verra ci-après. Ils eurent trois enfants : 1° Guy II, seigneur de Saleux en 1094 ; 2° Foulques, seigneur de Monsures à la même date ; 3° enfin Angéline.

Alix était la fille aînée de Gautier, comte d'Amiens, et la sœur de Foulques I^er^. XXXI^e^ évêque de notre diocèse.

Elle eut quatre enfants d'Hildevert VII, savoir :

1° Hildevert VIII, qui suivra ;

2° Hugues, chanoine d'Amiens en 1024, puis archidiacre de cette ville en 1033. Il mourut en 1049, après avoir joui de la plus grande considération auprès de Foulques II, son évêque ;

3° Hermentrude, épouse d'Angelran, seigneur de Conty, morte en 1054 (1) ;

4° Aveline, épouse de Govin, seigneur de Quevauvillers, laquelle vivait encore en 1058.

XIV. Hildevert VIII, seigneur de Vers en 1016, fit reconstruire le château et l'église en partie. Ayant distribué ses biens à ses trois enfants, il se retira au prieuré de Saint-Hildevert, où il mourut et fut inhumé en 1051, à côté de ses ancêtres.

Sa femme, Agnès de Courcelles, était fille de

(1) Angelran était seigneur de Conty, de Nampty et de Monsures. Il périt en 1062, dans les flammes d'un incendie qui consuma le château et une partie du bourg de Conty. Son mariage avec Hermentrude ne lui donna point de fils, mais seulement trois filles, dont la première, Havroise, dame de Conty, épousa Richard Tyrel, seigneur de Frémontiers, deuxième fils de Gauthier, sire de Poix. La deuxième, Iveline, dame de Nampty, épousa Archambault, sire de Contre. La troisième, Angèle, dame de Monsures, épousa son cousin Guy, seigneur de Saleux, et en eut trois enfants, comme il a été dit dans la note précédente.

Les trois filles d'Angelran de Conty s'étaient partagé leur patrimoine en 1063, devant Guy de Ponthieu, XXXIII^e^ évêque d'Amiens, en présence d'Hildnin, seigneur de Vers.

Raimond, seigneur dudit lieu, et de Médélée, son épouse. Elle mourut longtemps après Hildevert VIII. En 1053, elle avait fait reconstruire la petite chapelle de Saint-Hildevert, près de la fontaine, chapelle qu'il ne faut pas confondre avec celle du prieuré.

Hildevert VIII et Agnès de Courcelles eurent cinq enfants :

1° Hildevert IX, qui devint l'un des capitaines de la cour du roi Henri I^er^, et fut tué dans une émeute ;

2° Hilduin, continuateur de la souche, qui suivra ;

3° Hanobert, seigneur de Clairy, du chef de sa femme. Il mourut en 1096 (1) ;

4° Agnès, morte postérieurement à 1093, après avoir épousé Alibert, seigneur de Thésy, en 1053, qui mourut lui-même en 1085 (2);

5° Adèle, épouse de Guillaume Tyrel, seigneur de Conty.

(1) Hanobert avait épousé Adèle, héritière de la terre de Clairy. Il en eut deux filles : 1° Adélaïde, dame de Clairy, femme de Henry, seigneur de Pissy, puis de Clairy ; 2° Anne, religieuse à Meaux.

(2) Alibert de Thésy et Agnès de Vers eurent quatre enfants : 1° Drogon, seigneur de Thésy, qui, ayant eu plusieurs démêlés en 1118 et 1119 avec Enguerrand de Boves, évêque d'Amiens, au sujet de la terre de Vers, fut tué et jeté à la Selle avec ses compagnons d'armes en 1119 ; 2° Raoul, seigneur de Thésy, en 1119, puis XVIII^e^ seigneur de Vers, en 1127 ; 3° Hébé, fondateur du village d'Hébécourt, en 1106 (Voir plus loin le § consacré à Hébécourt, dans le chapitre cinquième) ; 4° Emmelinde, qui épousa Léonard, seigneur de Fleury.

XV. Hilduin, devenu seigneur de Vers en 1051, au défaut de son frère ainé, fit plusieurs fondations au prieuré de Saint-Hildevert. Quelques contestations eurent lieu entre lui et Manassès II, seigneur du Mont-Bard, pour la propriété des eaux et pêcheries de la Selle. Elles excitèrent la haine de ce dernier qui, pendant une nuit de l'été 1084, assassina Hilduin, son adversaire, et sa femme Ermengarde.

Celle-ci était fille de Dreux de Boves, comte d'Amiens. Elle fut mère du suivant.

XVI. Hildebaud, fils unique de Hilduin, en recueillant l'héritage ensanglanté de son père, jura de venger sa mort. Avec l'aide du comte d'Amiens, Enguerrand, sire de Boves et de Coucy, son oncle maternel, et de quelques seigneurs du voisinage. il attaqua le château du Mont-Bard, ou s'étaient refugiés Manassès et ses alliés. La forteresse, prise d'assaut, fut rasée, la garnison passée au fil de l'épée, les villages de Mont-Bard et de Villers réduits en cendres. Seul le donjon du Mont-Bard fut épargné, par ordre du comte d'Amiens, qui le réunit à ses domaines.

Hildebaud avait épousé Mélisende, fille de Foulques III, seigneur de Rumigny, et de Mathilde de Saveuse. Mais ce mariage fut stérile. Hildebaud, par disposition testamentaire datée de 1118, légua la seigneurie de Vers à son cousin, Enguerrand de Boves, XXXVIII[e] évêque d'Amiens, sous réserve d'usufruit en faveur de Mélisende. Il mourut en cette

même année, et fut mis au tombeau dans la cathédrale d'Amiens, par les soins du prélat.

Mélisende mourut elle-même en 1119.

Mais Enguerrand ne put entrer paisiblement en possession de son legs. Il vit surgir un compétiteur. C'était Drogon de Thésy, qui prétendait que la donation était entachée de nullité, et qui revendiquait le domaine de Vers à titre d'héritage, étant fils d'Agnès, tante d'Hildebaud.

Drogon voulut soutenir ses droits à la pointe de l'épée. Il prit et pilla le château de Vers. Mais l'évêque marcha contre lui à la tête de ses gens. Drogon tomba sous les coups de Guyot, bouteiller du pontife, et son corps fut jeté à la Selle avec ceux des soldats tués dans la mêlée.

XVII. C'est ainsi que la seigneurie de Vers passa aux mains d'Enguerrand de Boves, en 1119.

Il était le deuxième fils de Dreux, comte d'Amiens, sire de Boves, de Coucy, etc. Enguerrand avait embrassé l'état ecclésiastique. D'abord chanoine de Notre-Dame, puis archidiacre d'Amiens (1), il en fut élu évêque en novembre 1115, après la mort de saint Geoffroy, et il reçut la consécration épiscopale en avril 1116. L'histoire ecclésiastique mentionne sa présence aux conciles de Rouen (1118), de Beauvais (1119), de Soissons (1120), de Beauvais (1123), etc. Ce prélat fut le bienfaiteur des abbayes de Saint-Fuscien-au-Bois,

(1) M. Ed. Soyez dit archidiacre de Ponthieu. Notice sur les évêques d'Amiens, page 51, in 8°. Amiens, Langlois, 1878.

et de Saint-Jean d'Amiens. Il étendit ses faveurs au prieuré de Saint-Hildevert, consacra un grand nombre d'églises dans son diocèse, et trois autres dans le diocèse de Laon.

C'est lui, on l'a déjà vu, qui fit reconstruire l'église de Vers, sur le haut du village, et qui la dédia à saint Remy, en même temps qu'à saint Hildevert. On lui dut en outre la reconstitution de la chapelle de Saint-Hildevert, située dans la vallée, près de la fontaine (1125), la restauration complète du prieuré de ce nom à Pierre-Late, et l'agrandissement de la chapelle priorale. Il permit en outre à Adon, seigneur de Lozières, fief situé sur le territoire, de fonder un sanctuaire dans son domaine (1123).

Enguerrand mourut le 9 juin 1127, et fut inhumé dans son église cathédrale.

Par testament du 21 mai précédent, il avait légué la terre et seigneurie de Vers moitié au chapitre de Notre-Dame d'Amiens, et moitié à Raoul de Thésy. Voulut-il, en agissant ainsi, réparer dans une certaine mesure le châtiment trop sévère que les troupes épiscopales avaient infligé à Drogon de Thésy ? Il est permis de le croire (1).

XVIII. Raoul de Thésy, chevalier, était le deuxième fils d'Alibert, seigneur de Thésy, mort en 1085, et d'Agnès de Vers. La seigneurie de Thésy lui échut en 1119, à la mort de son frère, Drogon.

(1) Enguerrand de Boves portait : *fascé de vair et de gueules de six pièces.*

Quant à la part de la seigneurie de Vers que lui légua l'évêque d'Amiens en 1127, elle prit dès lors le nom d'*Avouerie* ou de *Vicomté de Vers.*

Raoul mourut le 28 octobre 1133, et fut inhumé dans l'église de Thésy, qu'il avait fait reconstruire. Sa femme Ermeline, fille de Bernard, sire de Moreuil, l'avait précédé dans la tombe en 1129.

Elle avait eu quatre enfants :

1° Robert, qui va suivre ;

2° Adeline, épouse de Hugues de Salouel, qui suivra après Robert ;

3° Marie, religieuse à Amiens ;

4° Ermeline ou Emeline, femme d'André seigneur du fief de Baimont (Voir le § consacré à ce fief, dans le chapitre cinquième).

XIX. Robert de Thésy, chevalier, seigneur dudit lieu, vicomte de Vers en 1133, céda ou vendit, onze ans plus tard, sa vicomté à son beau-frère Hugues de Salouel, de l'agrément de Guarin de Châtillon, xxxix[e] évêque d'Amiens (1144).

Robert mourut en 1157, et fut inhumé dans l'église de Thésy, près de son père.

Berthe de Mailly, qu'il avait épousée, était déjà entrée dans la tombe en 1144. L'histoire lui donne pour père Raoul III, chevalier, sire de Mailly (*Mailliacum*), mort en 1133, et pour mère Florence de Sarcus, dame de Vauléon (*Vallis Leolium*), lieu détruit, autrefois situé près d'Airaines.

Robert et Berthe eurent trois enfants qui transigèrent en 1157 avec leur oncle, Hugues de Salouel,

pour les biens auxquels ils pouvaient prétendre à Vers. Ce furent :

1° Foulques, chevalier, sire de Thésy en 1157, marié à Jeanne de Namps qui lui donna un fils : Armand, chevalier, sire de Thésy, en 1194.

2° Raoul de Thésy, écuyer, seigneur du fief de Lozières, dès 1159. (Voir au chapitre cinquième, le § consacré à ce fief).

3° Mathilde, épouse de Jean, sire de Domart (Domart-sur-la-Luce), en 1157.

XX. Hugues de Salouel, écuyer, seigneur dudit lieu, de Saleux, de Pont-de-Metz, devenu avoué et vicomte de Vers, en 1144, ne devait point garder ces titres jusqu'à sa mort. Du consentement de son suzerain, Aléaume III, seigneur de Flixecourt, Vignacourt, Lestoile, etc., il vendit l'avouerie de Vers, ainsi que celles de Saleux et de Pont-de-Metz, au Chapitre d'Amiens, déjà possesseur de la première moitié du domaine de Vers.

L'acte de vente, passé de 1165 à 1169 devant Robert de la Chambre (*de Camera*), XLI[e] évêque d'Amiens, se voit encore dans les cartulaires du Chapitre.

Hugues de Salouel mourut à Amiens, au mois de mars 1176, et fut inhumé dans la cathédrale.

Adéline de Vers, sa femme, morte en 1064 à Salouel, avait reçu la sépulture dans l'église de Vers.

Ils eurent pour enfants :

1° Robert, écuyer, seigneur de Salouel en 1176,

marié à Hersende, fille du seigneur de Lentilly (1), qui donna naissance à Gilbert, écuyer, seigneur de Salouel en 1211 ;

2° Gilles de Salouel, seigneur d'Aumoise (2) ;

3° André de Salouel, chanoine d'Amiens, en 1182 ;

4° Méline de Salouel, épouse de Milon, seigneur d'Hébécourt (3).

Ainsi se termine la généalogie des seigneurs laïques de Vers, après une existence de plus de six siècles (de 551 à 1165).

CHAPITRE QUATRIÈME

La seigneurie principale de Vers réunie au domaine du Chapitre de Notre-Dame d'Amiens (4) (1165-1790)

1. Raoul de Heilly, IX^e^ doyen du Chapitre (1141), oncle de l'évêque Thibault, était en fonctions lors-

(1) Voir au chapitre cinquième, le § consacré à Lentilly.

(2) Voir *ibidem* le § relatif à Aumoise.

(3) Voir *ibidem* le § ayant trait à Hébécourt.

(4) Les armes du Chapitre sont : *d'argent à la croix de sable.*

que la seigneurie de Vers fut définitivement réunie au domaine capitulaire (1165).

Cinq ans plus tard (1170), Raoul eut à soutenir une guerre contre ses vassaux, les seigneurs d'Aumoise, de Baimont, de Cary, d'Hébécourt, de Lentilly, de Lozières, du Quesnel et de Vauselle, que les chanoines voulaient priver de leurs droits de justice. La discorde fut appaisée par l'évêque, Thibault de Heilly, qui maintint les divers seigneurs dans leurs prérogatives de moyenne et basse juridiction. Toutefois, la haute justice fut attribuée au Chapitre, qui fut autorisé à établir des prisons et des fourches patibulaires sur les terres de son domaine, près du Quesnel.

II. Enguerrand II de Heilly, x^e^ doyen (1178), se montra le bienfaiteur des habitants, auxquels il accorda le droit de planter et de cultiver la vigne, moyennant un droit de vinage fixé à un pot de vin par ménage (1181).

C'est encore lui qui prit l'initiative des défrichements exécutés de 1188 à 1190, dans les bois situés au-dessus du village. Les terres livrées à la culture furent soumises au droit de dîmes au profit de l'abbaye de Saint-Fuscien, qui s'engagea à payer au Chapitre une redevance annuelle de vingt muids de grains.

III. L'administration de Roger III, xi^e^ doyen, ne laissa aucun souvenir à Vers. Il n'occupa du reste qu'un an la stalle décanale (1189).

IV. Sous Richard de Gerberoy, xii^e^ doyen (1190),

le Chapitre, désireux de favoriser les pélerins qui se rendaient à la chapelle et à la fontaine de Saint-Hildevert, dans la vallée, reconstruisit l'oratoire, et y établit un prêtre chargé de le desservir et de recevoir les aumônes des visiteurs (1193).

L'année suivante vit la fondation, à proximité de Vers et d'Hébécourt, d'une maladrerie ou Hôtel-Dieu, dont la direction spirituelle et temporelle fut confiée aux moines du prieuré de Saint-Hildevert de Pierre-Late (1196). Toutefois, la chapelle de cette maladrerie ne fut fondée qu'en 1211, sous le vocable de Saint-Sébastien.

Mentionnons encore un dernier fait relatif au décanat de Richard de Gerberoy. En 1201, les chanoines de Gournay ayant transféré les reliques de saint Hildevert dans une châsse neuve, le Chapitre d'Amiens envoya à la cérémonie une députation qui reçut une parcelle des reliques, destinée à l'église de Vers. Chaque année pendant le cours du mois de mai, à partir de cette époque, cette parcelle fut exposée dans un reliquaire à la vénération des fidèles et des pélerins, sur l'autel principal de la chapelle de Saint-Hildevert.

V. Simon, XIII^e^ doyen (1211), ne laissa aucune trace dans notre histoire.

VI. Jean I^er^ d'Abbeville, XIV^e^ doyen (1218), établit sur la Selle, dès la première année de son installation, plusieurs moulins, à l'un desquels fut réservé le droit de banalité au profit du Chapitre. Cette mesure trouva son complément, trois ans

plus tard dans la création d'un four banal (1221).

La même année vit la suppression du prieuré conventuel de Pierre-Late.

VII. A Jean d'Abbeville succéda Ingelran II d'Heilly, xv[e] doyen, en 1225. Il inaugura son administration en obtenant de Gérard, vidame d'Amiens, l'abandon du bois de Guisonville et des droits de pêche que ledit seigneur avait sur les eaux de Vers. Toutefois, comme Gérard n'était encore que simple écuyer, et ne pouvait, en raison de son jeune âge, faire usage du sceau des chevaliers, l'acte ne fut point scellé, mais le vidame s'engagea à remplir cette formalité *quam cito miles erit et sigillum habebit* (acte de 1226).

VIII. Jacques d'Abbeville devint xvi[e] doyen, en 1231. C'est de son temps, en juillet 1235, qu'un orage effroyable s'abattit sur le village de Vers. Pendant la nuit, l'église Saint-Remi s'écroula. Ses débris, déroulant du sommet de la côte, écrasèrent plusieurs maisons et tuèrent les habitants. D'autres constructions furent aussi démolies, un grand nombre d'arbres déracinés et les récoltes anéanties. Afin de provoquer les secours, le Chapitre ordonna des processions dans les paroisses environnantes, avec la châsse de saint Hildevert et d'autres reliques tirées du trésor de la cathédrale. Mais il ne fallut pas moins de trois ans pour réparer le désastre.

IX. C'est à Gérard de Conchy, xvii[e] doyen (1238), qu'était réservé l'honneur de relever la

maison de Dieu. Il la reconstruisit en 1238, à l'aide des aumônes recueillies. Les chanoines fournirent les matériaux nécessaires au gros œuvre, pierre et bois, tandis que les seigneurs fieffés assumaient les dépenses de main-d'œuvre.

L'édifice, terminé en 1241, reçut alors la consécration de l'évêque Arnould, en présence du Chapitre, de ses vassaux et d'un grand concours de peuple. La cérémonie fut marquée d'un miracle que racontent les biographes de saint Hildevert. Au moment où le pontife recevait des mains du chanoine la relique du Bienheureux, pour la placer sur le nouvel autel, Rouvant, un habitant du pays, boiteux depuis cinq ans, recouvra subitement le plein usage de ses jambes. Il parvint dans un âge fort avancé, et mourut en odeur de sainteté. Les bénédictions célestes s'étendirent à ses enfants, dont l'un fut curé de Vers, un autre curé de Saint-Leu d'Amiens, enfin, un troisième curé de Notre-Dame de Picquigny.

Gérard de Conchy fit également construire, en 1246, la maison capitulaire de Vers, dans la vallée, sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Firmin. Ce fut le dernier acte de son administration. Elevé bientôt après sur le siège épiscopal d'Amiens, il céda la stalle de doyen au suivant.

X. Adam de Grandpont, XVIII^e doyen (1247), ne laissa aucune trace de son passage.

XI. Son successeur, Bernard de Manoix, XIX^e doyen (1253), vit la destruction partielle d'Hébé-

court, dont une vingtaine de maisons furent incendiées, en 1257, avec le manoir seigneurial et l'église des saints Côme et Damien. L'histoire ne mentionne point la participation du Chapitre à la reconstruction du village, ni même de l'église. Ce fut l'œuvre exclusive du seigneur du lieu, en 1258.

XII. Henri de Fluy, xx[e] doyen (1259), reçut en 1260 la donation que Simon, bourgeois de Vers *(civis et habitator Verre)*, faisait au Chapitre, de toutes ses terres et de moitié de la redevance en pain à laquelle était tenu Gérault, le meunier de Vers.

Henry fit, de plus, au nom du Chapitre, l'acquisition, moyennant vingt-six livres parisis, de tout le domaine qu'Osmond, écuyer, sieur de Lozières, possédait sur le territoire (1267) (1).

Une transaction de même nature assura encore aux chanoines la possession des terres appartenant à Havide, mairesse de Vers. Ces terres se composaient de vingt-sept journaux, répartis en trois pièces, dont l'une à *Pierre-Late*.

XIII. Jean II de Fricans, xxi[e] doyen (1270), vit éclater une nouvelle guerre entre le Chapitre de Notre-Dame d'Amiens et les seigneurs fieffés de Vers, à l'occasion des dîmes que les chanoines levaient sur les domaines de ceux-ci. Deux d'entre

(1) Il ne s'agit ici, bien entendu, que des possessions disséminées sur le territoire de Vers, mais étrangères au domaine de Lozières proprement dit.

eux, Michel d'Aumoise et Gérard de Vauselle, ayant tué un chanoine et plusieurs prêtres, tombèrent entre les mains du doyen, qui les fit pendre devant la porte principale de la vieille église de Notre-Dame de Vers (1279).

XIV. L'administration d'Arnoulf de Fournival, XXII[e] doyen (1281), n'a laissé aucun souvenir dans nos annales.

XV. Sous son successeur, Hugues de Feuquières, XXIII[e] doyen (1287), plusieurs calamités vinrent fondre sur la contrée. La plus importante fut le débordement de la Selle, en 1288. Les eaux subitement gonflées emportèrent non-seulement l'église de Notre-Dame, mais aussi les moulins et plusieurs maisons. Des habitants furent entrainés avec le linge et les bestiaux qu'ils disputaient aux éléments. On compta au nombre des noyés Firmin, curé de Notre-Dame, et Robert, seigneur de Lentilly.

Au milieu de ce désastre, la petite chapelle de Saint-Hildevert fut seule épargnée dans la vallée. La tradition rapporte que quelques jours avant la catastrophe, les eaux de la fontaine voisine de l'oratoire avaient débordé inopinément, signe infaillible de la colère du Ciel et de malheurs imminents.

Le Chapitre entreprit de réparer les dégâts et reconstruisit deux des moulins, en 1289.

L'année suivante, Thibaut II, de Lorraine, chevalier, baron de Neufchâteau, au nom de son épouse

Isabelle de Rumigny, dame et baronne d'Aubenton, Boves, Rumigny, Fleurines, Martigny, etc., déclare que les chanoines sont suzerains de sa terre d'Hébécourt, et, en cette qualité, leur reconnaît le droit de travers sur le village.

XVI. Jean III de Dours, XXIV^e doyen (1294), fit exécuter un certain Jehan Granguet, assassin de Marie de Villers, fille du seigneur de Lentilly. Le meurtrier fut cloué à coup de lance au pilori, qui garda longtemps la trace de son sang. Plus tard, une croix de pierre marqua l'endroit de l'exécution.

XVII. Eustache de Long, XXV^e doyen (1296), vit la foudre renverser, au mois d'août 1300, le clocher de Saint-Remy, de Vers-le-Haut. Il eut à remplacer le curé, Félix Gillon, écrasé sous les décombres.

Au mois d'août 1303, Eustache acquit au nom du Chapitre, pour la somme de onze cents livres amiénoises, les domaine, seigneurie et tréfonds de Lozières, appartenant alors à Raoul de Villers, chevalier, seigneur de Lentilly. Lozières relevait de la seigneurie de Lentilly, sa voisine, et Raoul qui en était déjà suzerain, en était devenu possesseur effectif par son mariage avec Marie de Lozières (1).

(1) « *Universis presentes litteras visuris, Radulfus de Villare,* « *miles, dominus de Lantilliacum et Losaria in parrochia* « *Sancti Remigii de Varium super Salla fluvium, salutem in* « *Domino.* »

« *Noverit universitas vestra quod ego et Maria de Losaria,*

A l'aide de la somme qu'il avait reçue, Raoul fit rebâtir son château de Lentilly (1309), tandis que le Chapitre convertissait en ferme le manoir féodal de Lozières (1311). Ferme et manoir ont aujourd'hui disparu.

XVIII. Pierre II de Houssoye (1304), de concert avec les chanoines, fit raser en 1305 les ruines de la vieille église de Notre-Dame de Vers-sur-Selle, détruite par l'inondation de 1288. Depuis cette époque désastreuse, la population avait déserté la rive gauche de la rivière, et le fond de la vallée, pour se reporter dans la paroisse de Vers-le-Haut, abandonnant ainsi le village primitif.

Le 20 mai 1319, Raoul des Fossés, seigneur de la Mairie de Vers, chanoine d'Amiens et archidiacre de Ponthieu, amortit et donna son fief de la Mairie au Chapitre, à charge de faire célébrer annuellement trois messes du Saint-Esprit pendant sa vie, et trois messes des morts après son décès. Les

« *uxor mea, vendidimus et tradidimus et recognoscimus nos ven-*
« *didisse et tradidisse viris venerabilibus decano et capitulo*
« *ecclesie Ambianensis quicquid habebamus in omni modo in*
« *villa dicta de Losaria et in territorio, finagio, et trefundo et*
« *dominio ejusdem ville, et in omnibus appendiciis ville tam in*
« *nemoribus quam in omnibus redditibus et rebus aliis, et eos*
« *de eisdem investivimus pretio mille librarum et centum amie-*
« *nensium, de quibus recongnovimus nobis ab ipso decano et*
« *capitulo in pecunia numerata plenius esse satisfactum.* »

« *Quas res tenebamus in feodum a domino de Lantilliaco... .*
« *etc...* »

« *In cujus rei testimonium presentes litteras patentes emisi,*
« *sigilli mei munimine roboratas.* »

« *Datum in Vario, anno domini* Mccciii, *mense augusto.* »

revenus dudit fief devaient être partagés entre les chanoines présents à ces offices (1).

En 1316, le pays fut visité par une violente épidémie. Pour conjurer le fléau, le Chapitre délégua quatre de ses membres à Gournay, avec mission d'en rapporter la châsse de Saint-Hildevert, que l'on voulait exposer à la vénération des fidèles, dans l'église du village. Le Chapitre de Gournay fit bon accueil à la demande des Amiénois. Il leur adjoignit même deux chanoines pour rapporter les précieuses reliques, qui furent reçues en grande pompe par l'évêque, Robert II de Fouilloy, accompagné de tout son clergé. Dès que le cortège eut atteint le territoire de Vers, les cloches se mirent spontanément en branle, disent les chroniqueurs du temps. Le pontife déposa les restes vénérés de de Saint-Hildevert sur l'autel, et célébra lui-même l'office divin, pendant lequel cinq ou six personnes furent étouffées, tant l'assistance était considérable. Mais à partir de ce jour l'épidémie disparut. Néanmoins la châsse du bienheureux resta encore exposée durant huit jours dans la chapelle qui lui

(1) Titres du Chapitre. Armoire VI. liasse 46, n° 1er. Inventaire du Chapitre, Tome VI. Le manuscrit de Cuvillier-Morel-d'Acy attribue à tort ce fait à l'an 1313.

Le nécrologe de l'église d'Amiens, publiée par M. le chanoine Roze, mentionne à la date du 31 mai « *Obitus vener. viri magistri Radulphi de Fossatis, Archid. Pontiv. et sacerd., in cujus anniv. C. sol divid., vid., in vigilia XL sol., in matut. XX sol.* (sic) (Il faut ajouter sans doute : *in missa XL sol.*) : *que pecunia capietur apud Majoriam de Ver, quam emit dictus Archidiaconus.* (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. in-8°, tome XXVIII, page 354.)

était dédiée, près de la rivière, sous la garde des chanoines qui firent en cet endroit leur office de jour et de nuit.

XIX. C'est en souvenir de cet événement que Guillaume de la Planche, devenu xxviii[e] doyen du Chapitre d'Amiens, en 1320, obtint à cette époque de l'évêque d'Amiens l'autorisation de dédier dans la cathédrale une chapelle au saint pontife de Meaux. Les habitants de Vers furent invités à se rendre collectivement à la bénédiction du nouvel oratoire. Le culte du saint s'accrut non seulement à Amiens et à Gournay, mais s'implanta même à Paris, quelques années plus tard (1328).

XX. Guillaume II de Molain fut appelé au décanat en 1325. Jean Masurier, l'un de ses sergents, ayant été tué par Honoré Darras, habitant de Vers, le coupable fut appréhendé, condamné à la prison perpétuelle, et à jeûner le reste de sa vie au pain et à l'eau.

Sous l'année 1343, nous voyons constater l'existence d'un moulin à Waides (1). C'était un moulin à vent situé, si nous en croyons un plan de 1766, sur le côteau Nord, non loin de la jonction des chemins de Taisnil et de Bacouel à Saleux.

Toutefois, la culture de cette plante tinctoriale ne pouvait rivaliser avec celle de la vigne, alors

(1) La Waide, guède ou pastel était une plante tinctoriale dont l'emploi est aujourd'hui abandonné, grâce à l'invention de l'indigo. La Waide était l'objet d'une culture importante et d'un commerce considérable dans l'Amiénois.

fort étendue sur le territoire. Il est constant, en effet, qu'en 1348, les habitants devaient fournir de leur récolte vingt pots de vin à MM. du Chapitre, à chaque installation d'un nouveau doyen, et cinq pots seulement pour celle d'un nouveau chanoine. Le Chapitre lui-même achetait une vigne en 1351, et une autre en 1377. On connaissait *la vieille vigne* (1411), *la vigne du prieuré* (1460), *la vigne de Ferton* (1503), *la bonne vigne* (1518), *la vigne Vigneron* et *la vigne des Prez* (1527), *la vigne du Chapitre* (1351, 1535), *la bonne vineuse* (1542), *la vignette*. De nos jours, toute une partie du territoire formant côteau exposé au midi, conserve le nom *des Vignes, Rideau des Vignes, Larris des Vignes, Vallée des Vignes,* etc. Ces lieux-dits sont situés sur la gauche de la route d'Amiens à Conty, avant d'entrer dans le village de Vers, et s'étendent jusqu'au territoire de Saleux. Un titre de 1468 mentionne en outre les *vignes du Cul-rôti*, près de la Chaussée Brunehaut, à Hébécourt.

En 1358, les Navarrais, chassés des faubourgs d'Amiens se ruèrent sur les environs de la ville. Vers fut livré au pillage, et plusieurs de ses habitants massacrés.

XXI. Regnault de Fieffes devint XXX^e^ doyen du Chapitre en 1361. Il eut voulu venger une scène de carnage dont Vers fut le théâtre en cette année. Pendant la nuit, tous les habitants, maîtres ou serviteurs, d'une ferme isolée dans les champs, furent assassinés. Mais la justice du bailly capi-

tulaire fut impuissante à découvrir les auteurs du crime qui resta impuni.

XXII. Robert de Croy, neveu de l'évêque Robert de Fouilloy, prit à son tour possession de la stalle décanale en 1368. Il fut témoin d'une guerre allumée à l'occasion d'un simple délit de chasse entre ses vassaux, Thierry d'Aumoise, Hugues de Cary et Robert de Vauselle. Hugues trouva la mort dans le combat (1369).

XXIII. Sous Guillaume III de Longueval, xxxii[e] doyen (1376), trois habitants de Vers, Claude Rollin, Pierre Deprez et Michel Dussaut, incendièrent la grange des dîmes du Chapitre (1380). Moins heureux que les assassins du fermier, ils tombèrent entre les mains du bailly, qui les fit pendre devant la porte de l'église paroissiale.

A dater de cette époque les chanoines remisèrent leurs grains dans un souterrain qui prit dès lors le nom de grange des dîmes.

XXIV. Etienne de Merays, xxxiii[e] doyen (1387), ne laissa aucun souvenir dans les annales de notre village.

XXV. Il en fut de même de son successeur, Gilles l'Archevêque (1388).

XXVI. Le décanat de Guillaume d'Auvel *(de Alvello)* (1389) fut plus fécond en événements. Tout d'abord, le Chapitre eut à déplorer le meurtre d'un de ses membres, Félix de Fluy, qui remplissait les

fonctions de curé de Vers, en 1391. L'endroit où le malheureux chanoine tomba sous les coups du meurtrier est encore marqué par une croix que ses confrères dressèrent et entretinrent jusqu'en 1790, au bout du village du côté de Lœuilly. Toujours debout, ce calvaire est entouré de marronniers qui l'ombragent.

En 1392, le Chapitre, voulant subvenir à quelque dépense urgente, vendit les bois de la maladrerie, du prieuré et de la vicomté de Vers, à condition qu'ils seraient défrichés et mis en culture dans l'espace de dix ans.

De nouveaux sacrifices de bois furent nécessaires en 1403. Un incendie allumé par l'imprudence de Marie Hanez, qui faisait cuire son pain au four banal, détruisit une grande partie du village. Le Chapitre fournit aux incendiés les charpentes nécessaires à la reconstruction de leurs habitations.

XXVII. Laurent de Lobel, xxxvi[e] doyen (1395), ne put maintenir les prérogatives du Chapitre contre les empiètements de l'un de ses vassaux. Malgré l'opposition des chanoines, Jean de Glincourt, chevalier, seigneur de Baimont fit élever une tour sur son fief, avec la connivence du seigneur d'Argœuves, dont, pour la circonstance, il invoquait la suzeraineté. Cette tour, fort élevée, lui permettait de correspondre avec les forteresses du Mont-Bard, de Clairy ou d'autres localités voisines, et d'annoncer aux populations l'approche des ennemis par des signaux de jour ou de nuit.

Si les feudataires du Chapitre savaient lui résister, voire même guerroyer entre eux, comme nous l'avons constaté plusieurs fois, ils savaient aussi mourir pour la France. Cinq d'entre eux, en effet, les sires d'Aumoise, de Cary, de la Mairie, de Lentilly et de Vauselle, tombèrent sur le champ de bataille d'Azincourt, le vendredi 25 octobre 1415 (1).

XXVIII. Clément de Fouquembergues, xxxvii[e] doyen (1420), fit défricher, en 1425, les bois couvrant le côteau situé à gauche de l'église de Vers. Ces travaux mirent à nu un grand nombre de sépultures en pierre, contenant des ossements humains, associés à des épées brisées et à des poteries. Les ossements furent réunis à proximité dans une grande fosse sur laquelle les chanoines élevèrent une chapelle en l'honneur de saint Honoré.

L'année suivante amena une invasion anglaise. Les ennemis livrèrent aux flammes l'église et le village. Ils commirent des atrocités sans nombre et sans exemple. La population réfugiée dans les souterrains fut découverte et massacrée presque toute entière. Le seigneur de Baimont périt dans la mêlée, ainsi que le seigneur de Lentilly. Toute la vallée fut saccagée à la lueur de l'incendie qui dévorait les châteaux d'Aumoise et de Lentilly.

Le Chapitre s'efforça de réparer ces désastres, dès que le flot des envahisseurs se fut écoulé. Tout

(1) M. R. de Belleval ne cite aucun d'eux dans son ouvrage intitulé *Azincourt* (Paris, Dumoulin 1865).

d'abord, il fallut restaurer la maison de Dieu (1427). On accorda aussi des franchises considérables aux habitants qui vinrent repeupler le village, et les nouveaux ménages reçurent en outre des terres à cultiver pendant cinq ans, sans aucune autre redevance qu'un cens de quinze sols payés annuellement par chaque chef de famille.

XXIX. Robert de Fontaines, xxxviii[e] doyen (1438), signa au nom du Chapitre, avec Nicolle de Sessaulieu, veuve de Guillain des Essarts, seigneur de Lentilly, un accord relatif à ce fief (1446).

En 1451, il soutint ses droits de haute justice sur Vers, contre le bailly d'Amiens, Guillaume de Berry, chevalier, seigneur de Saleux, Pont-de-Metz, Hamel et Aumoise. Celui-ci avait fait arrêter et incarcérer à Amiens deux particuliers, Firmin Hollebecq et Honoré Collan, coupables d'avoir incendié la voiture d'un marchand de cette ville. Le Chapitre basait ses revendications sur ce que l'arrestation des accusés avait eu lieu à leur domicile, à Vers, et, par conséquent dans l'étendue de la juridiction exclusive des chanoines.

Un autre acte de justice capitale s'accomplit à la satisfaction générale, au mois de mai 1455. Ce fut l'exécution de Jean Bertet, pendu sur la place publique de Vers, pour avoir assassiné Firmin Thibaut, et brûlé la maison de sa victime.

En 1466, Robert de Fontaine reçut au nom du Chapitre trois-cent-vingt livres pour droit de vente du fief de Cary, que Colard de Gourlay, chevalier seigneur de Monsures, près Conty, cédait à

Guillaume d'Ageux, écuyer, seigneur de Vauselles, moyennant la somme de deux mille quatre-cent-soixante-neuf livres.

XXX. Jean de Cambrin (1467) inaugura son décanat en obtenant du Chapitre, pour les habitants de Vers et d'Hébécourt, la suppression des droits de main-morte, de fors-mariage, de taille et de corvée, qui furent remplacés par une taxe annuelle et uniforme de trois livres parisis et un chapon en plumes, mise à la charge de chaque chef de ménage.

L'année 1472, si désastreuse pour une grande partie du Santerre et de l'Amiénois, le fut surtout pour Vers et ses alentours. Charles-le-Téméraire, à la tête de ses troupes, mit tout à feu et à sang dans la vallée de la Selle. L'église pillée, les bancs et la chaire brûlés, l'édifice à demi-ruiné ; les manoirs féodaux d'Aumoise, de Cary, de la Mairie, du Mont-Bard, de Vauselles, réduits en cendres ; ceux de Lentilly et du Quesnel saccagés ; la population égorgée, voilà le bilan de cette année pour le seul village de Vers. Les châteaux de Bacouel, de Clairy, de Lœuilly, de Saleux furent aussi détruits de fond en comble, et surtout le village de Villers. Celui-ci disparut à jamais avec son église Saint-Jean, tandis que ses habitants et son seigneur, le chevalier Honoré de Tilloy étaient massacrés (1).

(1) Villers était situé entre Vers, Creuse et Clairy, mais nous ne connaissons point son emplacement exact. Le nom de ce pays est presque complètement oublié. Il ne figure pas sur les anciennes cartes de Delisle et de Cassini, non plus que dans le dictionnaire topographique de J. Garnier.

Le Chapitre ne recula point devant les sacrifices nécessaires pour réparer ces désastres. Le prix de la vente d'une grande partie des terres et des bois de Vers servit, en 1473, à réparer l'église et à reconstruire la chapelle de Saint-Hildevert, ainsi que les moulins voisins, sur la Selle. Les fiefs de Cary et d'Aumoise furent réunis au domaine capitulaire, et les ruines des deux manoirs furent employées à clôturer la maison du Chapitre et à jeter de nouveaux ponts sur la rivière, en 1478.

Il est rare qu'un fléau n'en entraîne pas d'autres à sa suite. La guerre occasionna une épizootie terrible qui se fit sentir surtout en 1485. Sept chevaux, trois vaches, un âne, onze moutons survécurent seuls dans le village. Enfin, un ouragan d'une violence peu commune renversa plusieurs maisons, tant à Vers qu'à Hébécourt, déracina la majeure partie des arbres et tua plusieurs personnes.

L'année 1494 vit l'établissement à Hébécourt d'un moulin à vent construit à frais communs par le Chapitre et les habitants, qui en avaient fait la demande.

XXXI. Adrien de Hénencourt, seigneur de Warloy, devint XL[e] doyen, en 1495.

Un arrêt du Parlement de Paris, daté de l'an 1508, le priva, ainsi que le Chapitre, du droit de pacage auquel il prétendait sur les marais de la Selle. La Haute-Cour attribua le pâturage de la vallée, indivisément, aux villages de Vers, Saleux et Pont-de-Metz, à qui l'usage en avait été abandonné, au milieu du XII[e] siècle, et en vertu d'une

donation régulière, par Hugues de Salouel, seigneur des dits lieux.

Le ciel se montra moins clément que les juges pour la contrée. Les rigueurs d'un hiver excessif détruisirent la majeure partie des vignobles du pays, en 1511.

Aussi, le curé, Firmin Jourdain, privé des ressources que lui procuraient ses paroissiens, dut recourir à la bienveillance du Chapitre, qui lui abandonna ses droits de champart pour l'aider à vivre (1514).

Adrien de Hénencourt apparait dans l'histoire de notre diocèse comme le bienfaiteur infatigable de l'Église. « Il fit du bien quasi à tous les saints « lieux du monde, écrivait La Morlière, de sorte « qu'on dit communément que les armes de Hénen- « court sont depuis Amiens jusqu'en Jérusalem. »

Vers ne pouvait être oublié dans les munificences du pieux doyen. Après avoir fait rebâtir à neuf et agrandir la chapelle des saints Côme et Damien, d'Hébécourt, et l'avoir érigée en vicariat dépendant de l'église de Vers, il donna à celle-ci une cloche du poids de cinq cents livres, décorée d'une inscription rappelant les noms et titres du donateur, avec ceux de ses parents, Jean de Hénencourt et Claire de Beauvoir. La seigneurie d'Hébécourt était revenue au Chapitre d'Amiens, le 28 octobre 1512, après la mort de Pierre de Sachy, décédé sans héritiers.

La mort d'Adrien de Hénencourt, survenue en 1530, fut l'occasion d'une imposante manifestation.

Grand nombre d'habitants, sous la conduite de leur curé, Honoré Pagnard, se rendirent aux obsèques du pieux et bienfaisant seigneur, dont nous voyons encore le monument funèbre sur l'un des côtés de la clôture du chœur, à la cathédrale.

XXXII. Adrien II de Lameth, neveu du précédent, lui succéda en qualité de doyen du Chapitre (1530). Nous trouvons à cette époque mention d'un droit de travers imposé aux juifs qui passaient à Vers. Ce droit était de quatre deniers pour un homme, et de deux deniers pour une juive.

En 1547, le Chapitre autorisa son fermier de Lozières, Fuscien Belan, à démolir des tombelles fort anciennes, que l'on avait autrefois mises à profit pour la défense du château, avant qu'il ne fut converti en ferme (1311). L'une de ces tombelles dissimulait l'entrée d'un vaste souterrain. Non loin de là, un cimetière contenait une centaine de squelettes accompagnés d'armes en silex et en métal. Cela les fit attribuer à l'époque gauloise.

L'année 1550 nous offre un exemple des moyens de répression que la police employait alors contre les insubordonnés. Un certain Jean Loison, sujet de la paroisse, s'était révolté contre les sergents du Chapitre ; bien plus, il avait proféré des injures contre les chanoines, ainsi que des jurements et des blasphèmes. Pour ce méfait, le bailly du Chapitre le fit appréhender et le condamna à faire amende honorable, à l'issue de la grand'messe paroissiale, devant le portail de l'église, tête et pieds nus, la la main chargée d'une torche de quatre livres. Le

coupable dut, en outre, jeûner pendant trois jours au pain et à l'eau (1).

XXXIII. Sous Nicolas Griveau, XLII^e doyen (1553), un violent incendie réduisit en cendres la moitié du village et fit périr trente-trois personnes avec un grand nombre de bestiaux. Cet évènement eut lieu le 23 juin 1555. Nicolas de Pellevé, LXXIII^e évêque d'Amiens, voulant se joindre aux chanoines pour soulager la misère résultant de la catastrophe, ordonna des quêtes dans toutes les églises du diocèse.

L'année 1563 vit la naissance d'un enfant qui devait se faire un nom dans la science médicale. La femme de Jean Hallier donna le jour à quatre fils jumeaux. Charles IX, informé de ce cas extraordinaire, adopta les jeunes enfants, dont l'aîné devint médecin de Henri IV.

XXXIV. Antoine de Saveuse, XLIII^e doyen (1568), favorisa l'établissement à Vers d'une compagnie d'archers (1570). C'était une de ces compagnies destinées jadis à la défense de la province. Son effectif s'éleva jusqu'au chiffre de cinquante hommes.

Le Chapitre eut à déplorer l'incendie de sa grange des rentes, au mois d'octobre 1579. Il renouvela la cloche d'Hébécourt, en 1583 (2).

(1) Archiv. dép^le. Inventaire des Chartes de l'Eglise d'Amiens. — Titres, arm. VI. liasse 46 n° 7. 24 décembre 1550.

(2) Cette cloche existe encore ; elle porte une inscription latine.

Deux ans plus tard (1585), une ordonnance décanale abolit, grâce à des circonstances particulières, un usage fort curieux qu'on n'avait pu déraciner jusqu'alors. Au centre d'une place située sur la rive gauche de la Selle, en avant de l'ancienne église Saint-Firmin, se voyait, de temps immémorial, un énorme bloc de pierre, portant la représentation grossière d'un bœuf de grandeur naturelle et de trois jeunes garçons. Celui du milieu tenait sur la tête une espèce de jarre ou de coupe. Cette coupe, aux jours de noces, était remplie de vin, aux frais des parents des jeunes époux, et tout le cortège nuptial, mariés en tête, allait y tremper les lèvres ; puis on organisait une danse autour du monstre, sur le dos duquel le mari et sa compagne devaient se tenir assis. Or, il arriva un jour que le pont de la Selle s'écroula sous les pieds des invités d'une noce qui venaient d'accomplir cette cérémonie d'apparence payenne. Les jeunes époux se noyèrent avec cinq de leurs plus proches parents. Le Chapitre mit la circonstance à profit pour faire briser le bœuf. Ses débris servirent à la reconstruction du pont. Au-dessous de l'énorme pierre, on trouva un squelette humain de fort grande taille accompagné d'une quantité de médailles de bronze, trop frustes pour être déchiffrées, d'une douzaine de haches en silex, de poteries brisées et d'autres débris de l'époque gauloise ou romaine.

XXXV. Henri de la Marthonie, XLIV[e] doyen, et frère de l'évêque Geoffroy, ne laissa aucun souvenir dans nos annales (1587).

XXXVI. Il en fut de même de François Roze, son successeur (1588).

XXXVII. Sous Jean VI Guigeste, XLVI[e] doyen (1597), un soldat de la garde de Henri IV, natif de Vers, nommé Joseph Mollet, fut tué pendant le siège de la ville par le roi converti (1597). Fuscien Mollet, frère de Joseph, comme lui, originaire de notre village, prit part, en qualité d'architecte ou de maître-maçon, à la construction de la citadelle d'Amiens, en 1600 et 1601. Le monarque l'en récompensa en l'appelant à Amiens et en lui faisant une pension sur la cassette royale.

C'est aussi du temps de Jean VI Guigeste que datent les premiers actes de catholicité de la paroisse de Vers, conservés au greffe du Tribunal d'Amiens. La copie laissée aux archives de la mairie ne commence qu'en l'année 1668. Toutefois, la collection du greffe d'Amiens offre des lacunes, de 1648 à 1675, et de 1717 à 1737.

XXXVIII. Claude de Saisseval prit possession de la stalle décanale en 1599. Il fit exécuter de grandes réparations à l'église d'Hébécourt, et surtout à celle de Vers, dont la toiture fut entièrement renouvelée en 1605.

Un assassinat fut commis nuitamment dans la chapelle de Saint-Hildevert, près de la fontaine, en 1613. D'autres désordres s'étaient sans doute produits précédemment en ce lieu, car dès le surlendemain du meurtre le Chapitre fit démolir l'oratoire profané, et transporta les reliques du saint évêque de Meaux dans l'église paroissiale.

Au mois d'août 1623, un violent incendie dévora la ferme de Lozières avec toutes ses dépendances. Chevaux, vaches, moutons, tout périt dans les flammes. La métairie ne fut point reconstruite, mais quelques années plus tard, le Chapitre donna les pierres provenant de cette ferme et de l'ancien château de Lozières aux habitants de Vers, qui en charrièrent pendant plus de deux ans.

XXXIX. Pierre de Louvencourt, xlviii[e] doyen (1627), assista à un autre incendie qui détruisit le château du Quesnel. Toute l'habitation seigneuriale fut réduite en cendres. Elle fut alors convertie en simple ferme (1652).

XL. Jean Pioger (1652) vendit au nom du Chapitre à divers particuliers de Vers, une certaine quantité de bois pour être défrichés et mis en culture.

Son bailly temporel rendit en 1663 une sentence imposant aux habitants la reconstruction des ponts sur la Selle et l'entretien de leurs chemins.

Le curé de Vers, dont la conduite n'était pas irréprochable, attira sur lui les foudres de l'officialité, qui le condamna au jeûne, à la prière et à l'amende pour son irrégularité.

En 1668, l'église fut ornée de boiseries, et reçut des bancs neufs. L'un d'eux porte encore aujourd'hui la date de 1668 et le nom de son possesseur, le sieur Mouret, seigneur de la Mairie de Vers.

XLI. Sous l'administration de Léonor Pioger, l[e] doyen, frère du précédent (1670), le Chapitre auto-

risa l'établissement sur la Selle d'un moulin à drap, près du moulin à blé (1671).

XLII. Son successeur, François de Hodenc, prieur de Domart, et LI[e] doyen (1671), eut à sévir contre les habitants qui s'étaient livrés à de nombreuses déprédations dans les bois capitulaires. Le charron Lamanée, notamment, fut condamné à une forte amende pour avoir joint la rebellion à son maraudage, et pour avoir abattu des arbres sur le flégard, malgré la défense des officiers du lieu, et celle du lieutenant du Chapitre à Dury.

Le 23 août 1687 figure comme un jour néfaste dans les annales de Vers. Un violent incendie, allumé par la maladresse d'un enfant de douze ans, consuma onze maisons avec leurs dépendances. Bâtiments, linge, bestiaux, tout fut détruit par les flammes.

XLIII. Un nouveau sinistre du même genre éclata en 1693, sous le décanat de Alexandre Le Scellier de Riencourt : le feu détruisit encore quinze maisons avec tout le bétail et toutes les récoltes.

La maladrerie de Vers, depuis longtemps devenue inutile, fut supprimée en 1697, et les bâtiments donnés provisoirement à ferme par le Chapitre. Cette mesure reçut son complément cinq ans plus tard (1702) dans une ordonnance de Mgr Henri Feydeau de Brou, enjoignant la démolition immédiate de toutes les constructions et même de la chapelle de Saint-Sébastien.

Les flammes dévorèrent encore trois fermes en 1711.

XLIV. François III Moreau prit la stalle décanale en 1717. C'est alors que s'éleva entre le bailly et le fermier des dîmes du Chapitre un conflit de préséance qui remua toute la population, malgré la futilité apparente du sujet. Se prétendant substitué aux droits du Chapitre, le fermier voulait s'attribuer le premier coup, dit *coup du seigneur*, du tir à l'oiseau qui avait lieu à Vers comme dans presque tous les villages de Picardie, le premier mai. Le bailly s'opposa à cette prétention. Il n'autorisa même ce genre de réjouissance qu'après que les habitants lui eurent justifié d'un congé préalable accordé par le doyen. Mais l'effervescence populaire s'étant renouvelée les années suivantes, la fête du tir à l'oiseau fut définitivement supprimée (1).

Le doyen du Chapitre prit, en 1718, une autre décision que nous ne saurions trop déplorer. Ce fut la vente à la collégiale de Gournay des belles verrières, représentant la vie de Saint-Hildevert, qui ornaient l'église paroissiale de notre village.

XLV. Le décanat de Nicolas II de Lestoc (1725) ne nous a laissé que le souvenir de quelques actes de police.

C'est d'abord en 1730, la condamnation à 75 sols

(1) On l'appelait communément le *Gai*, ou *l'Oursignou* (tir au geai ou au rossignol).

d'amende, par le bailly du Chapitre, d'un Nicolas Deleau, cabaretier à Vers, coupable d'avoir donné à boire durant les offices des fêtes et dimanches, spécialement aux jours de saint Etienne, protomartyr, et de saint Jean l'évangéliste (1).

C'est aussi l'arrestation d'un incendiaire qui avait détruit quatre maisons à Hébécourt, le 23 juin 1743 Le criminel saisi dans l'église des SS. Côme et Damien, où il s'était réfugié, fut conduit dans les prisons du Chapitre. Mais, grâce à la négligence, et peut-être même à la connivence du geolier, il parvint à s'échapper et à se réfugier à l'étranger.

C'est enfin la répression du maraudage dans les bois du Chapitre (1762).

Notre annaliste ne nous signale rien de plus, relativement à la seigneurie du Chapitre, sur le domaine de Vers.

Cette suzeraineté fut anéantie par la Révolution, comme le reste de l'ancienne organisation féodale, en 1790.

(1) L'interdiction de donner à boire aux heures du service divin fut de nouveau signifiée à l'unique cabaretier du village en 1758.

CHAPITRE CINQUIÈME

Fiefs et Seigneuries secondaires

---

§ I. *Fief et Seigneurie d'Aumoise*

Aumoise (*Almesia* en 1107, *Almoseia* en 1176, *Almoseium* en 1279) était un fief situé dans l'étendue de la paroisse de Vers. Il avait son manoir féodal, qui fut brûlé par les Anglais en 1426.

I. Le premier seigneur connu, Robert, conclut en 1107 un accord avec Hébé, fondateur du village d'Hébécourt.

II. Puis vint en 1125 Jean, écuyer, seigneur d'Aumoise, tué en 1149 dans la guerre soutenue par les fieffés de Vers contre Hugues de Saloucl, qui voulait les asservir. Jean avait épousé Adélaïde, dont il eut :

1° Firmin, qui suivra ;

2° Adèle, épouse d'Hervé, seigneur de Villers, dont naquit Adélaïde, femme de Foulques, écuyer, sieur et maïeur de Vers en 1197 (Voir ci-après § V, Fief de la Mairie).

III. Firmin, écuyer, seigneur d'Aumoise (1149), mourut avant 1176, sans enfant mâle de son mariage avec Clémence. Leur fille unique, Albertine, porte ses domaines au suivant.

IV. Gilles de Salouel, seigneur d'Aumoise par sa femme Albertine, donne en 1176, de concert avec elle, une terre et des vignes au prieuré de Saint-Hildevert.

V. Barthélemy, fils des précédents, écuyer, seigneur d'Aumoise, apparaissait en 1211. Il meurt en 1235, laissant deux fils, de sa femme Eléonore de Plachy :

1° Renaud, qui suit ;

2° Michel, qui suivra après son frère.

VI. Renaud, écuyer, seigneur d'Aumoise (1235). Il meurt en 1267 sans postérité, laissant son fief à son frère.

VII. Michel, écuyer, seigneur d'Aumoise (1267). Avec Géraud, seigneur de Vauselle, il est pendu devant le portail de l'église Notre-Dame de Vers, pour avoir tué un chanoine et plusieurs autres prêtres, en 1279.

Selon toute apparence, le Chapitre, après l'exécution du coupable, confisqua sa seigneurie, car on ne voit plus le nom d'aucun possesseur avant 1360.

VIII. Thierry, seigneur d'Aumoise, transige, en 1360, avec Gaucher de Famechon, écuyer, seigneur de la Mairie de Vers, touchant leurs droits

respectifs, sur les masures voisines du barrage de la Selle.

Thierry d'Aumoise, Hugues de Cary et Robert de Vauselle, se prennent de querelle à l'occasion d'un délit de chasse. Hugues de Carry est tué dans la guerre qui en résulte.

Thierry était mort en 1382. De sa femme, Isabelle de Brassy, il avait eu trois enfants :

1° Mathieu, qui suit ;

2° Guy d'Aumoise ;

3° Blanche d'Aumoise.

IX. Mathieu, seigneur d'Aumoise (1382), testa en 1409. Son épouse, Marie de Lentilly, fut mère de :

1° André, qui suit ;

2° Marie, qui suivra après son frère.

X. André, écuyer, seigneur d'Aumoise (1409), fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

XI. Marie, héritière du précédent (1415), vendit son fief à Jean de Berry.

XII. Jean de Berry (1), chevalier, seigneur d'Aumoise par acquisition (1425), ne put empêcher les Anglais de piller et de brûler son castel en 1426. Il mourut en avril 1447, sans laisser de postérité de sa femme, Jacqueline de Sarcus, et légua Aumoise à son cousin, qui suit.

(1) Berry : *d'argent, à la fasce denchée par le haut, de sable, accompagnée de trois têtes de levriers, de même, accolées d'or, 2 et 1.*

XIII. Guillaume de Berry, chevalier, seigneur de Saleux, Pont-de-Metz, Hamel et Aumoise (1447), devint Bailly d'Amiens en 1451. Il vendit Aumoise au suivant.

XIV. Gilles de Bacouel (1), écuyer, seigneur d'Aumoise, par acquisition (1459). Il fut tué par les soldats de Charles-le-Téméraire, en 1472, dans son château réduit en cendres.

Le domaine d'Aumoise revint alors au Chapitre de Notre-Dame d'Amiens, qui rasa les derniers débris du manoir féodal en 1478.

---

§ II. *Fief et Seigneurie de Baimont*

Baimont (*Bavimons* en 1115, *Bonimons* en 1243) était situé sur le territoire de Vers. Son premier château féodal fut brûlé en 1325. Une forte tour, élevée en 1411, par le seigneur du fief, fut donnée à l'abbaye des Prémontrés de Saint-Jean d'Amiens en 1437. Il n'en reste plus trace aujourd'hui.

I. Gilbert, premier seigneur connu, possédait aussi le fief de Cary (voir ci-après, § III). Il fut assassiné en 1115.

II. André, son fils, écuyer, seigneur de Baimont et de Cary (1115), trouva la mort en 1149, dans la

(1) Bacouël : *d'or, à 3 ancolies d'azur.*

guerre des fiefs de Vers contre leur seigneur dominant, Hugues de Salouel, vicomte de Vers.

André avait épousé Emeline, troisième fille de Raoul de Thésy, chevalier, vicomte de Vers en 1127, et d'Emeline de Moreuil, sa femme.

Emeline de Thésy eut d'André trois enfants, savoir :

1° Robert, qui suit ;

2° Hugues, qui eut en partage la seigneurie de Cary, en 1149.

3° Emelinde.

III. Robert, écuyer, seigneur de Baimont (1149), conclut, après la mort de son père, un accord avec son frère et sa sœur, pour le partage de la succession paternelle, en présence de leur mère, Emeline de Thésy.

Il mourut en 1184, laissant cinq enfants de Havoise, sa femme :

1° Anselme, qui suit ;

2° Jean, seigneur du fief de Many, à Saint-Fuscien ;

3° Adam, seigneur du fief de Buyon, en 1188 ;

4° Havide, femme de Raoul, seigneur de Loziè-res (voir ci-après, § VI) ;

5° Jeanne.

IV. Anselme, écuyer, seigneur de Baimont (1184), fait un accord avec le Chapitre d'Amiens en 1196, en présence de l'évêque Thibault d'Heilly. Il ne vivait plus en 1213. Sa femme Adèle, lui donna deux enfants :

1° Guillaume, qui suit ;

2° Marguerite, femme d'Hector d'Hébécourt.

V. Guillaume, écuyer, seigneur de Baimont (1213), eut de nombreux démêlés avec le Chapitre, à cause de son fief. Il ne craignit point d'avoir recours aux armes pour soutenir ses prétentions (1). Par testament de 1243, il légua Baimont à Pierre, son fils. Il légua aussi à la paroisse une pièce de vigne destinée à produire le vin nécessaire pour le saint sacrifice de la messe.

De son union avec Claudine, fille de Georges, seigneur de Cary, et de Marie de Neuville, étaient nés trois enfants :

1° Thomas ;

2° Pierre, qui suit ;

3° Annette, dame des Marrest, fief situé sur le terroir de Saleux, mais presque entièrement enclavé dans celui de Vers.

VI. Pierre, écuyer, seigneur de Baimont (1243), rend hommage de son fief au seigneur d'Argœuves. Alix de Sentelie, sa femme, donne naissance à :

1° Robert, qui suit ;

2° Mathilde.

VII. Robert, chevalier, seigneur de Baimont

(1) Les chroniques n'indiquent point les motifs de ces démêlés. Nous inclinons à croire que le seigneur de Baimont déniait au chapitre le droit de suzeraineté sur son fief. Nous verrons, en effet, tous ses successeurs faire hommage au seigneur d'Argœuves.

(1278), meurt le 14 novembre 1311, après avoir épousé Béatrix de Tilloy, morte en 1314, laissant deux enfants :

1° Adrien, qui suit ;

2° Guy, devenu seigneur de Sentelie en 1311, et auteur d'une branche qui prit le nom de ce village.

VIII. Adrien, chevalier, seigneur de Baimont (1311), dont il rend hommage au seigneur d'Argœuves.

Il voit son château incendié par la foudre, en 1325, et meurt avant 1347. Sa femme, Jeanne de Lentilly (voir § V), ne laisse qu'une fille, Guillemette, épouse du suivant.

IX. Philippe de Glincourt, écuyer, seigneur dudit lieu, paroisse de Lœuilly, devient seigneur de Baimont par son mariage avec Guillemette, au nom de laquelle il fait hommage au seigneur d'Argœuves, en 1347. Il meurt le 16 mai 1373, laissant pour héritier son fils.

X. Hugues de Glincourt, seigneur du-dit lieu et de Baimont, donne aveu et dénombrement à son suzerain, le sieur d'Argœuves, en 1373. Sa femme, Marguerite de Frichamps, le rend père de :

1° Jean, qui suit ;

2° Marie, religieuse à Amiens, en 1407.

XI. Jean de Glincourt, chevalier, seigneur dudit lieu et de Baimont fait construire sur ce dernier fief, en 1407, de l'aveu du sire d'Argœuves et malgré l'opposition du Chapitre d'Amiens, une

haute tour destinée à protéger ses vassaux. Il meurt sans postérité, en 1426, en défendant sans succès le village de Vers contre les Anglais. Sa femme, Adrienne de Bacouel, restée veuve, vend Baimont à son frère, en 1428.

XII. Robert de Bacouel meurt sans enfant, le le 21 mars 1433. Marguerite de Famechon, sa veuve et son héritière, donne, par testament daté de 1437, Baimont et ses dépendances à l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, ne se réservant que l'usufruit. Elle meurt en 1440, et reçoit la sépulture dans l'église paroissiale de Vers.

XIII. Thomas de la Cour, xxv[e] abbé de Saint-Jean-les-Amiens, fait raser le vieux château de Baimont et ses dépendances, pour en mettre le terrain en culture et y planter des pommiers.

---

§ III. *Fief et Seigneurie de Cary*

Cary (*Cariacum* en 1115, *Carium* en 1203, *Caridcus* en 1369), fief situé sur le territoire de Vers, avait un château, brûlé par le duc de Bourgogne en 1472, et complètemet rasé par ordre du Chapitre d'Amiens en 1478.

I. Gilbert, seigneur de Baimont et de Cary, meurt assassiné en 1115.

II. André, son fils et héritier, trouve la mort dans la guerre des fieffés de Vers (1149).

III. Hugues, deuxième fils d'André, hérite de Cary, tandis que Baimont est attribué au fils aîné, Robert (voir ci-dessus, § II). En 1152, Hugues s'engage, moyennant finances, à reconstruire la maison de l'évêque Thierry, récemment incendiée. Il meurt en 1172, après avoir eu trois enfants, de sa femme, Agnès, savoir :

1° Antoine, qui suit ;

2° Agnès, religieuse à Amiens ;

3° Jeanne, épouse de Barthélémy, seigneur du Quesnel (voir ci-après § VIII).

IV. Antoine prend possession de Cary en 1172. Il meurt avant 1202, laissant de Sarrasine de Cléry, sa femme, une fille qui suit.

V. Isabelle, dame de Cary, vend ce domaine au suivant, en 1202.

VI. Georges, écuyer, seigneur de Cary par acquisition, épouse Mary de Neuville, dont :

1° Claude, héritier du fief ;

2° Claudine, épouse de Guillaume, seigneur de Baimont, en 1213 ;

3° Jeanne ;

4° Isabelle, religieuse à Amiens.

VII. Claude, écuyer, seigneur de Cary (1231) verse son sang sous le roi Louis IX, après que sa femme, Sibille de Vauselle (voir § X), l'a rendu père de :

1° Albéric, qui suit ;

2° Gilles, qui suivra après son frère ;

3° Robert, chanoine d'Amiens.

VIII. Albéric, écuyer, devient seigneur de Cary vers 1263, et meurt en 1284. On ne lui connaît ni alliance ni postérité.

IX. Gilles, frère et héritier du précédent (1284), fait reconstruire son manoir de Cary. Il descend dans la tombe en 1310, laissant sa veuve, Eléonore de Cagny, mère de trois enfants :

1° Roger ;

2° Eléonore ;

3° Juliette, épouse de Jean du Saulchoy, écuyer.

X. Roger, écuyer, seigneur de Cary, capitaine des chasses et bois de l'évêque d'Amiens (1310). Il se rendit coupable de quelque malversation, sans doute, dans son office, car l'évêque Jean de Cherchemont le fit arrêter, en 1329, et le tint quelques années en prison.

Roger mourut en 1347, laissant de sa femme, Clémentine de Nampty, un fils qui suit.

XI. Hugues, écuyer, seigneur de Cary, se montra chasseur acharné et sans respect pour les droits de ses voisins. Aussi, fut-il traqué par Thierry d'Aumoise et Robert de Vauselle, qui le tuèrent avec trois de ses gens, en 1369.

Sa femme, Obery, lui avait donné deux fils et deux filles :

1° Baudouin, qui suit ;
2° André ;
3° Jeanne, dame de Cary en 1402 ;
4° Henriette, épouse du seigneur du Quesnel.

XII. Baudoin, écuyer, seigneur de Cary en 1369, meurt sans alliance, après avoir donné son fief à sa sœur, Jeanne, en 1402.

XIII. Jeanne, dame de Cary, vend son domaine au suivant, en 1411.

XIV. Claude de Sarcus (1), chevalier, seigneur de Cary, est tué le 25 octobre 1415, à la bataille d'Azincourt.

Florence de Gourlay, veuve de Claude de Sarcus, est massacrée en 1426, par les Anglais.

XV. Guillaume de Sarcus, chevalier, fils et héritier du précédent (1415), donne en 1427 une grande quantité de bois pour rétablir le village de Vers, détruit par la torche anglaise. En 1460, il vend le domaine de Cary au suivant, son cousin, et se retire à Amiens, où il meurt sans postérité de sa femme Thérèse d'Ageux, fille du seigneur de Vauselle (voir ci après § X).

XVI. Colard de Gourlay (2), chevalier, seigneur de Monsures et de Cary (1460), vend ce dernier fief au suivant, en 1466, moyennant 2469 livres,

(1) Sarcus : *de gueules, au sautoir d'or, cantonné de quatre merlettes de même.*

(2) Gourlay : *d'argent, à la croix ancrée de sable.*

dont 300 livres à verser au Chapitre, pour droit de relief et de mutation.

XVII. Guillaume d'Ageux, écuyer, seigneur de Vauselle et de Cary (1466). Les Bourguignons brûlent ses deux manoirs, en 1472, et l'emmènent prisonnier. On ignore ce qu'il devint. Sa femme, Micheline de Mauchevalier, testa en faveur de ses deux enfants, en 1476, et mourut vers 1480. Elle était fille de Simon de Mauchevalier, écuyer, seigneur en partie de Namps-au-Val, et de Claudine de Pissy.

Guillaume d'Ageux et Micheline de Mauchevalier donnèrent naissance à :

1° Pierre d'Ageux, écuyer, seigneur de Vauselle (voir ci-après, § X).

2° Marguerite, épouse de Jean de Lentilly (voir § V).

Lorsque le château de Cary eut été incendié, en 1472, le Chapitre d'Amiens s'empara du domaine, dont il paya moitié de la valeur, c'est-à-dire 1233 livres, à Pierre et à Marguerite d'Ageux. Il fit raser entièrement ce qui restait du manoir féodal.

---

§ IV. *Fief et Seigneurie d'Hébécourt (1)*

Toutes les anciennes dépendances de Vers ont complètement disparu, à l'exception d'Hébécourt

(1) Hébécourt : *Habatia curia* 1125 ; Habatis curtis 1241 ;

qui a eu le privilège de conserver et même de voir augmenter sa population (1). Elle compte aujourd'hui 206 habitants.

La fondation d'Hébécourt remonte au XII^e^ siècle. Elle est due à Hébé, petit-fils, par sa mère, de Hildevert VIII, seigneur de Vers.

De là l'étymologie du nom d'Hébécourt, qui signifie *courtil* ou *jardin d'Hébé*.

La vie de saint Hildevert nous apprend qu'en l'année 1106, Hildebaud, seigneur de Vers, fit don d'une grande portion de terre et de bois, sis à Vers, à Hébé, son cousin germain, troisième fils d'Alibert, seigneur de Thésy, et d'Agnès de Vers, sa tante, alors défunts tous deux. Hébé construisit en ces lieux une maison ou château (*castellum*), auquel il ajouta une ferme (*predium*). Depuis, cet établissement prit son nom.

En 1128, Arnoul, fils d'Hébé, fit élever dans son domaine une chapelle, et donna quelques parcelles de terre à divers particuliers de Vers, qui bâtirent des maisons. C'est ainsi que le village s'accrut insensiblement.

Plus tard, on y construisit une église convenable pour le service divin. Placée sous le vocable des saints Côme et Damien, cette église fut plusieurs fois rebâtie. D'abord agrandie en 1205, brûlée avec

Heubecourt, 1275, 1336, 1507, 1705, 1733, 1757 ; Heubcourt, 1535, 1763 ; Eubecourt, 1638, 1657 ; Ebecourt, 1750 (GARNIER, dict. topographique de la Somme).

(1) Ajoutons, cependant, que l'emplacement du Quesnel est encore marqué par une maison.

le château et une vingtaine de maisons en 1257, reconstruite en 1258, en 1332, en 1497 et en 1605, elle subit encore des restaurations plus récentes. On remarque dans cette petite église plusieurs belles statuettes, entre autres un groupe représentant la résurrection du Sauveur. Il y a aussi deux génies vêtus très légèrement. Saint Côme et saint Damien sont représentés tenant à la main des fioles à médicaments. On sait que ces deux frères, nés en Arabie, pratiquaient gratuitement la médecine, et qu'ils souffrirent le martyre en 293. Leur fête est célébrée le 27 septembre, jour anniversaire de leur mort.

Avant 1790, l'église d'Hébécourt était chapelle vicariale, dépendant de la paroisse de Vers. Nous donnerons la liste de ses vicaires après celle des seigneurs.

Une section du territoire porte le nom de Maladrerie. C'est là, nous l'avons déjà dit, qu'au XII^e^ siècle on avait fondé un établissement de ce genre, commun entre les villages de Vers et d'Hébécourt.

Les habitants du hameau ont reçu le sobriquet de : *Chés corriers d'Hébécourt*, parce qu'ils avaient pris l'habitude de suivre à la course, pour obtenir quelque menue monnaie des voyageurs, les diligences qui sillonnaient la grand'route de Paris à Dunkerque.

La terre d'Hébécourt était un fief relevant du château de Boves, jusqu'en 1257. Elle tomba dans la mouvance du Chapitre d'Amiens, à cette époque. Ses possesseurs avaient un manoir féodal avec

droit de moyenne et basse justice qui, après l'incendie de 1257, passa au Chapitre. Celui-ci garda ces droits jusqu'en 1790. Il possédait déjà une partie du fief dès l'an 1169. Cette partie lui avait été donnée par Milon, écuyer, seigneur d'Hébécourt.

I. Hébé, fondateur et premier seigneur d'Hébécourt (1106), mourut avant 1125. De sa femme, Ade de Conty, il eut deux enfants :

1° Arnoul, qui suit ;

2° Aline.

II. Arnoul, écuyer, seigneur d'Hébécourt (1125), mourut en 1165, après avoir fondé la chapelle des saints Côme et Damien. Sa femme, Havoise, fut mère du suivant.

III. Milon, écuyer, seigneur d'Hébécourt (1165), donna, de concert avec sa mère, Havoise, une partie de son domaine et toute la haute justice au Chapitre de Notre-Dame d'Amiens. Il épousa une de ses parentes, Méline, fille de Hugues, dernier seigneur en titre de Vers, et d'Adéline de Thésy. Ses enfants furent :

1° Anthelme, qui suit ;

2° Gérard ;

3° Florence, femme de Jean, seigneur de Neuville ;

4° Adèle.

IV. Anthelme, chevalier, seigneur d'Hébécourt (1196), eut plusieurs démêlés avec les chanoines

d'Amiens. Il mourut en avril 1233, laissant de son mariage avec Elisabeth, fille de Guy, chevalier, seigneur de Plachy, Prouzel, etc., trois enfants, savoir :

1° Hector, qui suit ;

2° Thibault, devenu seigneur de Neuville, par donation de sa tante ;

3° Ivette.

V. Hector, chevalier, seigneur d'Hébécourt (1233), avait épousé Marguerite, fille d'Anselme de Baimont, écuyer, et d'Adèle. Il vendit son domaine au suivant, en 1241.

VI. Robert de Coucy (1), chevalier, seigneur de Boves, Grattepanche, Fouencamps, Caix, Hébécourt, etc., mourut après 1248. Sa femme lui donna plusieurs enfants, entre autres Ade, qui suit.

VII. Ade de Coucy, dame de Boves, Fouencamps, Caix, Grattepanche, Hébécourt, etc. (1248), porta ces domaines en dot à Hugues de Rumigny, qui va suivre. Elle mourut vers 1260, après avoir cédé au Chapitre, en 1257, la suzeraineté de la terre d'Hébécourt, qu'elle garda seulement à titre de fief ou de gage.

VIII. Hugues de Rumigny, chevalier, seigneur d'Hébécourt en 1254, était aussi baron d'Aubenton, de Rumigny et de Boves, seigneur de Leuze, Fleu-

(1) Coucy : *fascé de vair et de gueules, de six pièces.*

rines, Martigny, Beaurin, Macquigny, Monbay, Liart, Ary, Buire-Fontaine, Lagny, Fouencamps, Grattepanche, Remiencourt, Saint-Sauflieu, Caix, etc., toutes seigneuries situées en Thiérache et en Picardie.

Il vit son manoir féodal d'Hébécourt détruit par les flammes, en même temps que l'église paroissiale et la plus grande partie du hameau. Mais sa bienfaisance aida puissamment les habitants à reconstruire leurs maisons. La restauration de l'église fut aussi son œuvre, en 1258.

Hugues de Rumigny fut le dernier mâle de sa branche, et mourut le 22 août 1270.

IX. Elisabeth ou Isabeau de Rumigny, sa fille aînée, hérita de la terre d'Hébécourt, en même temps que de celles d'Aubenton, Boves, Caix, Fleurines, Fouencamps, Grattepanche, Harbonnières, Macquigny, Remiencourt, etc. (1270).

Elle porta tous ses domaines en dot dans la maison de Lorraine, et mourut en 1321, après s'être mariée deux fois et avoir ratifié la donation de la suzeraineté d'Hébécourt, que sa mère avait faite au Chapitre de Notre-Dame d'Amiens, en 1257.

Le premier mariage d'Isabeau de Rumigny fut contracté par écrit en 1276, et réalisé seulement en 1280, avec Thibaut de Lorraine, baron de Neufchâteau, qui devint duc de Lorraine en 1304.

Thibaut laissa un souvenir glorieux, malgré sa participation à l'arrêt de mort prononcé contre les

Templiers, dont la culpabilité ou l'innocence est encore une énigme pour l'histoire.

En 1270, le baron de Neufchâteau, de concert avec Isabeau, sa femme, reconnut que le Chapitre d'Amiens, en qualité de suzerain, jouissait légitimement du droit de travers sur le village d'Hébécourt.

Il mourut le 13 mai 1312, et fut inhumé dans l'église abbatiale de Beaupré, dont il était bienfaiteur.

Isabeau de Rumigny contracta une nouvelle alliance, en 1314, avec Gaucher de Châtillon (1), connétable de France, comte de Château-Porcien, sire de Châtillon-sur-Marne, Fère, Glandelu, etc., qui mourut après elle, en 1329, âgé de 80 ans, et trois fois veuf (2).

X. Après le décès d'Isabeau et de Gaucher de Châtillon, le Chapitre d'Amiens reprit la pleine

(1) Châtillon : *de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or*, que les branches cadettes brisaient d'un lambel, ou d'une étoile, ou d'un lion, etc.

(2) Cette généalogie des seigneurs de Boves et d'Hébécourt, dressée par Cuvillier-Morel d'Acy, diffère en plusieurs points de celle que donnent M. A. Janvier, dans son *Histoire de Boves*, et l'auteur de la *Notice sur l'ancienne seigneurie de Caix-en-Santerre*. En voici le résumé :

1° Robert II de Coucy, frère puiné d'Enguerrand.

2° Robert III.

3° Elisabeth ou Isabeau, sœur et héritière de Robert III, épouse de Nicolas III de Rumigny.

4° Hue ou Hugues de Rumigny, leur fils.

5° Isabeau de Rumigny, qui épouse en 1265 Thibault de Lorraine.

possession de la seigneurie d'Hébécourt, et la garda jusqu'en 1355, époque à laquelle ce fief fut engagé au suivant.

XI. Guillaume de Bacouel (1), écuyer, seigneur de Taisnil, seigneur engagiste d'Hébécourt (1355), fit un accord avec Thierry d'Aumoise, son beau-frère, en 1368, et mourut en 1381.

Jossine de Brassy, sa femme, lui avait donné deux enfants :

1° Raoul ;

2° Julienne, épouse de Simon de Rumesnil, écuyer, seigneur de Vaux en 1381.

XII. Raoul de Bacouel, écuyer, seigneur engagiste d'Hébécourt (1381), épouse Christine de Saint-Sauflieu, dont Marie de Bacouel.

Raoul paraît avoir été le dernier seigneur d'Hébécourt, de la famille de Bacouel.

XIII. Jean de Ferlache, écuyer, apparaît comme seigneur engagiste d'Hébécourt dès l'année 1419, sans que nous ayons pu découvrir en vertu de quel titre. Peut-être ce domaine était-il de nouveau retombé entre les mains des chanoines par défaut d'héritier du seigneur précédent. Quoi qu'il en soit Jean de Ferlache reconnaît, à la date susdite, qu'il doit au Chapitre d'Amiens, pour sa seigneurie d'Hébécourt, un muid de blé, un demi muid d'avoine, cinq pots de vin provenant du Cul-rôti, six chapons gras et en plumes, enfin deux charre-

(1) Bacouël : *d'or, à trois ancolies d'azur.*

tées de bois, le tout rendu à la maison capitulaire de Vers, « le jour de la fête de Monsieur saint Remy, chef d'octobre (Titre de parchemin). »

XIV. François de Sachy (1) reçoit la seigneurie d'Hébécourt et en rend hommage au Chapitre, au mois de juillet 1468.

Les troupes du duc de Bourgogne incendient, en 1472, sa maison féodale, qu'il rebâtit avec les bois que les chanoines l'autorisent à prendre dans leur Breuil de Lozières.

Sa femme, Jeanne du Boscher, fille de Pierre du Boscher, bourgeois d'Amiens, lui donna deux enfants :

1° Pierre qui suit ;

2° Denise de Sachy, épouse de Louis de Belval, écuyer, seigneur de Saulchoy-lès-Clairy.

XV. Pierre de Sachy, seigneur d'Hébécourt après son père, mourut le 28 octobre 1512, sans alliance connue.

A son décès, le Chapitre reprit le fief qui resta durant plus d'un siècle en la possession effective des chanoines.

XVI. En 1623, Claude Moreau (2), bourgeois d'Amiens, et receveur de Vers pour Messieurs du

(1) Sachy : *échiqueté d'argent et de sable, à la bordure d'azur.* Avant 1698, cette famille portait des armoiries dans lesquelles figuraient sur le fond d'azur, un ou plusieurs chassis de fenêtre.

(2) Moreau : *d'or, à la tête de maure de sable, posée de profil, liée, éclairée et perlée d'argent.*

Chapitre, obtint d'eux la concession du fief d'Hébécourt et leur en servit l'aveu. Il avait épousé Catherine Lucas.

XVII. Il eut pour successeur, en 1688, Jean-Baptiste d'Amiens. Celui-ci fit enregistrer ses armoiries dans l'armorial général de France, dressé par Charles d'Hozier, sur les ordres de Louis XIV (1).

XVIII. Guy Mouret (2), conseiller au bailliage et siège présidial d'Amiens, seigneur de la Mairie de Vers, depuis 1696, le devint aussi d'Hébécourt en 1710. C'est le dernier dont nous ayons trouvé le nom.

Vicaires de l'Église des SS. Côme et Damien d'Hébécourt

1513. Boubet, premier vicaire connu.
1522. Jean Le Carlier.
1545. Louis Mattier.

(1) D'Amiens : *de gueules, au chevron de vair accompagné de trois têtes de léopards d'or.*

Telles sont les armes portées par cette famille, bien que d'Hozier leur donne : *de gueules, à trois chevrons de vair.*

(2) Mouret : *d'azur, à trois étoiles d'argent, 2 et 1, accompagnées de trois gerbes d'or, une en chef, et deux en pointe,* d'après d'Hozier.

Mais cette famille portait ordinairement : *d'azur, au bouquet de murets (ravenelles) d'or, accosté de deux étoiles de même, et accompagné de trois croissants d'argent posés 2 et 1.*

1556. Fuscien Houry, qui devint curé de Lœuilly.
1571. Pierre Gullard.
1609. Jean Caron, qui devint vicaire à Amiens.
1635. Devoitier, vicaire en chef *(sic)*.
1664. Antoine Dubos.
1693. Leprince.
1708. Claude Marchand, qui fut aussi curé de Vers, à partir de 1710.
1720. Sébastien Masson, mort à 57 ans, le 21 juin 1726.
1730. Revel, vicaire en chef.
1734. J.-B. Ballot.
1741. Maréchal, qui devint prieur de Pierregot.
1750. Bouchon, vicaire en chef.
1752. Bourgeois.
1760. Loignon.
1761. Antoine-Adrien-Urbain Duhavran, mort le 3 février 1762, à 26 ans, et inhumé à Vers, en présence de Jean-François Duhavran, curé de Namps.
1762. Lognon.
1764. Louis Descroix, qui devint ensuite curé d'Equennes.
1770. Jacques Gaudière.
1778. Thierry, prêtre-bachelier.
1780. Louvet, qui devint curé de Dury, en 1785.
1785 à 1793. De Saint-Riquier.

Hébécourt est actuellement rattaché à la paroisse de Rumigny.

§ V. *Fief et Seigneurie de Lentilly*

Le fief de Lentilly (*Lanthilliacum* en 1170, *Lantilliacum,* 1245 ; *Lantilianus,* 1303 ; *Lentilliacus* 1280. Lanthailli, Lanthelli, Lanthilly, Lenthilly, Lentelli, Lentilli, La Lentille, etc.), dont l'origine remonte à 1127, consistait jadis en un château bâti dans l'intérieur du village, sur les bords de la Selle. Il était entouré de murs, et de fossés alimentés par les eaux vives de la rivière.

Fossés et murailles ont disparu pour la plus grande partie.

Un pont-levis donnait accès dans le manoir. Sa porte d'entrée existe encore. Très solidement construite à plein cintre, elle est garnie de meurtrières. Les armoiries de la famille de Moyencourt se voyaient au-dessus de la clef de voute ; mais elles ont été mutilées à la Révolution.

Le domaine, entièrement clos par la rivière et par des murailles, avait un beau parc, des jardins d'agrément et des potagers.

Le fief de Lentilly, auquel étaient attachés les droits de moyenne et basse justice, était tenu de la seigneurie de Vers, moyennant une redevance annuelle de douze livres quinze sols, outre les droits de relief, qui étaient de soixante sols parisis, et ceux de chambellage, qui étaient de vingt sols parisis, augmentés du quint denier du prix total, en cas de vente. Le tenancier devait

en outre le service des plaids, à la cour du Chapitre (1).

I. Hardouin est le premier seigneur connu de Lentilly. On le croit issu, par les femmes, de la race de saint Hildevert. Son nom paraît en 1127, dans le testament d'Enguerrand de Boves, évêque d'Amiens.

De sa femme, Ade de Sains, il eut :

1° Guy, qui suivra ;

2° Arnoul, mort aux croisades.

3° Hubertine, épouse de Jean, seigneur de Saint-Sauflieu.

II. Guy Ier, écuyer, seigneur de Lentilly et de Creuse (1141), fut tué en 1149, dans la guerre survenue entre Hugues de Salouel et les fieffés de Vers.

Sa femme, Hersende, fille de Robert de Rumaisnil, lui donna trois enfants :

1° Eustache, qui suit ;

2° Firmin, seigneur de Creuse, en 1149 ;

3° Ivette.

III. Eustache devint seigneur de Lentilly en 1149. Son manoir fut incendié, et sa femme périt dans les flammes en 1161. Lui-même mourut en 1183.

Béatrix, son épouse, était fille de Gilles, seigneur de Quevauvillers, et de Jeanne de Pissy.

(1) Invent. des titres de l'église d'Amiens, tome VI. Arm. VI, liasse 50, n° 1.

Elle fut mère de :

1° Guy II, qui suit ;

2° Hersende, alliée à Robert, écuyer, seigneur de Salouel en 1176, et fils aîné de Hugues de Salouel, dernier seigneur laïque de Vers.

IV. Guy II, écuyer, seigneur de Lentilly en 1183, conclut, deux ans plus tard, un accord avec Thibaut d'Heilly, évêque d'Amiens, et le Chapitre de la cathédrale, au sujet de ses droits et prétentions sur le comté d'Amiens. Il mourut avant le mois de mai 1214.

Sa femme, Agnès, fille de Robert, seigneur d'Estrées, était morte avant lui, n'ayant eu qu'une fille, Éléonore, qui porta Lentilly en dot au suivant.

V. Fuscien Ier de Villers (1), écuyer, seigneur de Lentilly (1214). Son union avec Eléonore donna naissance à quatre enfants :

1° Fuscien II, qui suit ;

2° Adam, chanoine de Notre-Dame d'Amiens ;

3° Messinde ;

4° Isabelle.

VI. Fuscien II de Villers, écuyer, seigneur de Lentilly, prit possession du fief en 1246, et transigea presqu'aussitôt avec Gérard de Conchy,

(1) Villers : *d'argent, à la bande de sable chargée de trois fleurs de lys d'or (?).* Les familles de ce nom étaient si nombreuses dans le nord de la France, qu'il serait téméraire de vouloir les distinguer avec certitude.

doyen du Chapitre d'Amiens, en présence de Jean de Saint-Fuscien et de Thomas Duvel, chanoines de la cathédrale. Celui-ci remplissait alors les fonctions de curé de Vers.

Fuscien II conclut aussi une autre transaction avec Havide, dame et mairesse de Vers, sa belle-sœur. Il ne vivait plus en 1278.

Sa femme Béatrix, fille de Robert, sire et maire de Vers, lui donna trois enfants :

1° Robert, qui suit ;

2° Gaucher de Vers, dit le chevalier de Lentilly, seigneur de la Mairie de Vers en 1282 (voir le § VII ci-après).

3° Elisabeth de Villers, épouse d'Anselin, écuyer, seigneur de Glisy.

VII. Robert de Villers, écuyer, seigneur de Lentilly (1278), périt lors du débordement de la Selle, en 1288. Il avait pris part, en 1279, à la guerre des fieffés de Vers.

De son mariage avec Alix des Fossés, naquirent :

1° Raoul, qui suit ;

2° Gilles, qui alla s'établir à Lœuilly en 1302, et devint l'époux de Clémence de Conty ;

3° Isabelle, religieuse à Amiens.

VIII. Raoul de Villers, chevalier, seigneur de Lentilly, en 1288, était aussi devenu possesseur de Lozières par son mariage avec Marie de Lozières. Tous deux, par acte du mois d'août 1303, vendirent conjointement au Chapitre d'Amiens,

pour la somme de 1100 livres, les seigneurie, fonds, tréfonds de Lozières.

En 1304, Raoul signa avec son oncle, Raoul des Fossés, sieur de la Mairie, un accord relatif à la délimitation de leurs domaines respectifs.

En 1309, il reconstruisit son château de Lentilly, auquel il ajouta une tour de donjon.

L'Hôtel-Dieu d'Amiens reçut de ce chevalier, en 1316, la donation d'une pièce de bois, et la Maladrerie de Vers, celle de plusieurs terres.

Le seigneur de Lentilly, par testament de 1326, partagea ses biens entre les survivants des cinq enfants qu'il avait eus de Marie de Lozières, savoir :

1° Hector, à qui échut Lentilly ;

2° Jeanne, qui devint épouse d'Adrien de Baimont, en 1311 (Voir Baimont) ;

3° Marie, assassinée en 1295 (voir page 62).

4° Isabelle, épouse de Guy, écuyer, seigneur de Bacouel et du Mont-Bard ;

5° Thérèse, dame du fief de Coupel, sis à Revelles.

IX. Hector de Villers, chevalier, seigneur de Lentilly en 1326, transigea avec le Chapitre d'Amiens et mourut en 1365. Il avait épousé Catherine de Bacouel, sœur de Guy, seigneur dudit lieu. De ce mariage naquit Yolande, dame de Lentilly, qui, par mariage, porta ce fief au suivant.

X. Jacques des Essarts (1), seigneur du fief de

(1) Des Essarts : *de gueules, à trois croissants d'or.*

Boigicourt, sis à Revelles, puis de Lentilly (1365), et acquéreur des fiefs de la Banlieue et du Til, à Salouel.

En 1371, il fait don d'une pièce de pré à l'église de « Monsieur Saint-Remy de Vers ».

Il meurt en novembre 1389, laissant trois enfants d'Yolande de Lentilly, qui l'avait précédé au tombeau ;

1° Thomas, qui suit ;

2° Guy, seigneur de la Banlieue et du Til, en 1390 ;

3° Marie, épouse de Matthieu d'Aumoise en 1382, morte en 1409 (Voir le ℣ consacré à Aumoise).

XI. Thomas des Essarts, seigneur de Lentilly et de Boigicourt, en 1389, capitaine d'une compagnie d'Archers sous Charles VI, tomba le 25 octobre 1415 sur le champ de bataille d'Azincourt.

Sa veuve, Jacqueline de la Chamarière, fut tuée par les Anglais, en 1426, sur le pont-levis de son château, qu'ils incendièrent.

Elle avait eu deux enfants :

1° Guillain, qui suit ;

2° Antoinette, dame de Boigicourt-lès-Revelles, qui épousa Claude de Clériquel, seigneur de Tenfol, fief situé dans l'étendue de la paroisse de Clairy.

XII. Guillain des Essarts, seigneur de Lentilly (1415), assista, sans pouvoir s'y opposer, au massacre de sa mère, à l'incendie de son château

et à la destruction d'une partie du village, en 1426.

Il était mort en 1446.

A cette époque, sa veuve, Nicole de Saint-Sauflieu, transigea avec le Chapitre d'Amiens.

Guillain et Nicole n'eurent qu'une fille, Antoinette des Essarts, qui vendit au suivant son fief de Lentilly, en 1453, et se retira à Amiens, pour y mourir vers 1476.

XIII. Robert de Mauchevalier (1), écuyer, seigneur de Pont-de-Metz, acquit Lentilly en 1453.

Il mourut en 1469, laissant une veuve, Marguerite, fille de Jean du Gard, qui lui avait donné trois enfants :

1° Pierre, écuyer, seigneur de Pont-de-Metz ;

2° Jean, qui suit ;

3° Jeanne, épouse de Raoul de la Hautoye, seigneur de Blacourt, fief situé à Saveuse-lès-Amiens.

XIV. Jean de Mauchevalier, seigneur de Lentilly, en 1469, ne put empêcher les troupes de Charles-le-Téméraire de piller et de brûler son manoir, en 1472. Il le reconstruisit l'année suivante, et mourut en 1503.

Sa femme était Marguerite d'Ageux, fille du sieur de Cary, laquelle, de concert avec son mari

(1) Mauchevalier : *d'argent, à la bande de sable, chargée de trois fleurs de lys d'argent, et accompagnée de six merlettes de sable.*

et son frère, Pierre d'Ageux, fit un accord avec le Chapitre d'Amiens, en 1473, au sujet du domaine de Cary, dont le château avait aussi été détruit l'année précédente. (Voir ci-dessus, le § consacré au fief de Cary).

Jean de Mauchevalier et Marguerite d'Ageux eurent deux filles :

1° Guillemette, dame de Lentilly, qui épousa le suivant ;

2° Claudine, qui devint la femme de Charles Picquet, écuyer.

XV. François d'Ainval (1), seigneur de Lentilly (1503), fut capitaine de cavalerie.

En 1517, il transigea avec Bastien Le Sellier, écuyer, seigneur de Prousel, et Antoinette de Calonne, épouse dudit Bastien, ses cousin et cousine, à l'occasion d'une pièce de trois journaux de bois qu'il avait acquise d'eux.

Il mourut en 1531, sans postérité de Guillemette de Mauchevalier, qu'il avait épousée en 1491.

Après avoir testé en faveur de son mari, au mois de mai 1522, Guillemette de Mauchevalier était morte le 21 décembre suivant, et avait été inhumée dans l'église de Vers, où, jadis, se lisait son épitaphe.

XVI. Le nom du successeur immédiat de Fran-

(1) D'Ainval : *d'argent, emmenché de gueules, à la bande d'azur, cotoyée de deux cotices de même, brochant sur le tout.* Ces armoiries sont très souvent brisées *d'une étoile ou d'une molette d'azur, a senestre, sur l'argent.*

çois d'Ainval nous est inconnu. Il est probable qu'il appartenait à la famille de Le Scellier (1), et que c'est par son intermédiaire que Lentilly passa en 1585 à Pierre de Villepoix (2), écuyer, seigneur de Fromicourt, qui le devint aussi de Prousel, par son mariage avec la dame dudit lieu, Antoinette Le Scellier.

XVII. Puis vient Antoine de Saveuse, écuyer, dont la mère, Suzanne d'Acheu, servit aveu et dénombrement à MM. du Chapitre, pour les fiefs de Lentilly et de la Mairie, le 20 mai 1601 (3).

XVIII. Antoine Ier Lucas (4), écuyer, seigneur de Vraignes, lieutenant criminel au bailliage d'Amiens, apparaît ensuite comme possesseur de Lentilly (1628).

Il reconstruisit en partie le manoir féodal, replanta les arbres du parc, et mourut en 1662, ayant eu deux fils de sa femme, N. de Collemont, savoir :

(1) Le Scellier : *d'or, à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules.*

(2) Villepoix : *d'azur, à la croix ancrée d'or, cantonnée de quatre ancres d'argent.*

(3) Invent. des chartes de l'église d'Amiens, tome VI ; liasse 50, n° 1. — Saveuse : *de gueules, à la bande d'or, accompagnée de six billettes de même, mises en orle.*

(4) Lucas : *d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois glands d'or, et accompagnée de trois poulettes de sinoples.*

D'Hozier attribue fort arbitrairement, dans son armorial général, les armes suivantes aux Lucas : *d'or, à la bande dentelée de gueules.*

1° Antoine II, qui suit ;

2° Guillain Lucas, chanoine de Notre-Dame d'Amiens, qui fit son testament le 14 septembre 1687.

XIX. Antoine II Lucas, seigneur de Lentilly, conseiller du roi, en la cour des Aides, à Paris, partagea avec son frère Guillain, le 8 octobre 1662, les biens provenant de la succession de leur père.

Il mourut en 1694, laissant d'Henriette Aimery, sa femme, deux enfants :

1° Antoine-Jean, qui suit ;

2° Henri.

XX. Antoine-Jean Lucas, conseiller du roi en sa cour du Parlement de Paris, dès 1685, partagea avec son frère Henri, la succession de leur père, le 11 août 1694, et devint ainsi seigneur de Lentilly.

Le 21 mars 1695, il conclut un autre accord avec Guillain Lucas, sieur de Romeval, et bourgeois d'Amiens, son parent.

Enfin, par acte passé à Paris, le 19 juin 1696, devant Bono et Caron, notaires, le sieur Antoine-Jean Lucas vendit le fief et domaine de Lentilly, moyennant huit mille deux cents livres, au sieur de Moyencourt.

XXI. Jean de Moyencourt, né vers 1669, fut officier du duc d'Orléans, régent du royaume. Il vint se fixer à Lentilly, après en avoir fait l'acquisition, et donna tous ses soins à l'embellissement de ce domaine.

Il restaura notamment le pont-levis avec la porte d'entrée, et décora celle-ci de ses armoiries, qui furent mutilées par le marteau révolutionnaire de 1793.

Vers 1715, Jean de Moyencourt faillit périr avec sa femme sur le chemin de Vers à Saleux. Afin de perpétuer le souvenir du danger auquel ils avaient échappé, les époux firent élever sur le lieu même de l'accident un calvaire que leurs descendants ont religieusement entretenu (1).

Jean mourut en sa demeure de Lentilly, le 12 juin 1738, âgé de soixante-neuf ans. Il fut inhumé dans l'église de Vers, où l'on voit encore son inscription funèbre. Nous en avons donné plus haut le texte, en décrivant l'édifice (page 17).

Jean de Moyencourt avait épousé, le 5 avril 1696, dans l'église Saint-Martin de Namps-au-Val, Marie de Fouquesolles, née vers 1675, et qui mourut à Lentilly, le 5 juin 1721. On l'inhuma aussi dans l'église de Vers.

XXII. De cette union vinrent dix enfants, dont le troisième, Jean-Baptiste de Moyencourt, fut seigneur de Lentilly (1738). Il était né à Amiens, en 1705, et avait épousé, le 30 juin 1733, dans la cathédrale d'Amiens, Marie-Catherine, fille de Jean Leduc, fermier du Quesnel (territoire de Vers).

Jean-Baptiste de Moyencourt, toutefois, n'habita point Lentilly, mais la ferme du Quesnel, qu'il

(1) La croix actuelle date de 1860.

exploita lui-même, après son beau-père (1742), et où il finit ses jours, le 18 mai 1751. On l'enterra dans l'église de Vers, avec Marie Leduc et l'une de leurs filles, comme le prouve leur épitaphe rapportée plus haut (pages 17-18).

XXIII. Le mariage de Jean-Baptiste de Moyencourt et de Marie-Catherine Leduc avait donné la vie à huit enfants. Le second, Jean-Louis de Moyencourt, sieur de Lentilly, naquit au Quesnel, le 7 septembre 1743.

Après avoir habité Bovelles, il revint mourir à Vers, le 18 février 1808, âgé de soixante-quatre ans.

Marie-Elisabeth Dault, à qui il s'était uni le 3 octobre 1774, lui donna huit enfants. Les trois premiers moururent sans postérité, et le quatrième qui suit, fut continuateur de la branche de Lentilly.

XXIV. Benjamin de Moyencourt naquit à Bovelles, le 27 mai 1786. Il épousa à Vers, le 13 janvier 1817, Geneviève Drobecq, qui fut mère de trois enfants, savoir :

XXV. 1° Jean-Baptiste de Moyencourt, né le 27 octobre 1817, allié à demoiselle Catherine-Josèphe Mantel, et mort sans postérité masculine ;

2° M. Auguste-Benjamin de Moyencourt, né à Vers, le 18 février 1824, ancien Juge-de Paix du canton de Molliens-Vidame (1), marié dans l'église

(1) C'est à la bienveillante obligeance de M. Auguste de

de Bacouël, le 24 avril 1850, à Rose-Thérèse Drobecq, dont naquit Julien, qui suivra ;

3° Mme Geneviève de Moyencourt, née le 26 mars 1820, veuve de Victorice-Désiré Dault, qu'elle avait épousé le 5 juillet 1842.

XXVI. Julien de Moyencourt, fils unique de M. Auguste-Benjamin de Moyencourt, né à Bacouel, le 5 octobre 1851, décédé à Amiens, le 7 février 1861.

---

§ VI. *Fief et Seigneurie de Lozières*

Le manoir féodal de Lozières (*Lozariæ* en 1123) était situé au centre de la vallée de la Selle, en aval du village de Vers. Son emplacement, où l'on peut encore retrouver quelques substructions et des traces de fossés, est aujourd'hui compris dans le territoire de Saleux ; mais la ferme qui avait succédé à l'habitation seigneuriale, se trouvait dans son voisinage immédiat, et sur le territoire actuel de Vers.

I. Adon, premier seigneur connu de Lozières, vivait en 1123. Il fit alors, avec Enguerrand de Boves, évêque d'Amiens, un traité en vertu duquel

Moyencourt, que nous devons la communication des notes de Cuvillier-Morel-d'Acy, sur le village de Vers.

permission lui était accordée de bâtir sur son domaine une chapelle du titre de Saint-Jean.

Adon ne vivait plus en 1142.

De sa femme, Odoline, il eut deux enfants :

1° Gilon, qui suit ;

2° Ade de Lozières, morte sans postérité, de son mariage avec Baudoin, écuyer, seigneur de Bersailly.

II. Gilon, chevalier, seigneur de Lozières en 1142, n'est connu que par une transaction qu'il conclut à cette époque avec Robert de Thésy, seigneur dudit lieu et vicomte de Vers.

Sa mort est antérieure à 1159.

Il avait épousé Alix de Thermonval, dont vint Firmine, qui fut alliée au suivant.

III. Raoul de Thésy, écuyer, devint seigneur de Lozières par suite de son mariage avec Firmine. Il mourut à la guerre en 1183. Il semble n'avoir pas eu d'enfant de son premier mariage, car ceux qu'on lui connaît avaient pour mère Havide de Baimont (voir ci-dessus, § II). Ces enfants étaient :

1° Baudoin, qui suivra ;

2° Adélaïde ;

3° Denise, épouse d'Enguerrand de Dury, écuyer.

IV. Baudoin, écuyer, seigneur de Lozières, en 1183, donna, six ans plus tard (1189), une terre à l'Hôtel-Dieu d'Amiens. Il ne vivait plus en 1219.

De sa femme, Julie, fille de Raoul, écuyer, seigneur de Belleuse en partie, naquirent :

1° Humbert, qui suit ;
2° Firmin, chanoine à Amiens ;
3° Isabelle.

V. Humbert, écuyer, seigneur de Lozières (1219), passa une notable partie de son existence à guerroyer contre son beau-frère, Robert, maire de Vers.

Il était mort en 1255, après avoir épousé Adèle, fille de Foulques, écuyer, seigneur-mayeur de Vers, d'où sont issus :

1° Osmond, qui suivra ;
2° Michel, chanoine, prieur de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, mort en 1290.

VI. Osmond, écuyer, seigneur de Lozières (1255), vend avec sa femme au Chapitre d'Amiens, en 1267, diverses pièces de terre pour la somme de vingt-six livres parisis.

Il fut assassiné par son valet en 1288.

Son épouse, Isabelle de Bacouel, ne lui donna qu'une fille, Marie, qui porta le fief et domaine de Lozières au suivant.

VII. Raoul de Villers, chevalier, seigneur de Lentilly et de Lozières (1288), vendit au Chapitre d'Amiens, vers le mois d'août 1303, et de concert avec Marie de Lozières, sa femme, moyennant une somme de onze cents livres amiénoises, les seigneurie, fonds et tréfonds de Lozières, fief qui relevait de sa seigneurie de Lentilly.

Si nous en croyons l'auteur de la *Vie de Saint-*

Hildevert, évêque de Meaux, Raoul de Villers, pour obtenir du Chapitre le droit d'établir un donjon à Lentilly, aurait octroyé aux chanoines l'autorisation de raser le manoir féodal de Lozières, dont il était resté suzerain. Le château de Lozières fut effectivement détruit en 1311, et remplacé par une ferme, bâtie sur un terrain adjacent. Les Anglais la rasèrent à leur tour, en 1426. Il n'en reste pour tout vestige, que la dénivellation du terrain et quelques fondations dissimulées dans les profondeurs du sol arable.

---

§ VII. *Fief et seigneurie de la Mairie*

La Mairie de Vers (*Mariria* en 1149, *Mairaria* en 1205, *Mairia* en 1313, Marrerie, Mairerie) fut établie vers 1130, par le Chapitre d'Amiens, devenu co-seigneur de Vers.

Le Maire avait une certaine autorité administrative sur la paroisse. Il jouissait du droit de préséance sur les autres fieffés. Sa place était marquée aux funérailles des évêques, ainsi qu'à celles des doyens et même des simples membres du Chapitre.

D'abord, la mairie était une fonction exercée *ad nutum capituli*, et à laquelle étaient attachés les revenus d'un petit fief. Mais, peu à peu, les Maires rendirent leurs fonctions indépendantes et héréditaires. Ils en vinrent même, parfois, à s'allier aux autres fieffés contre leurs suzerains, les

chanoines. De sorte que, en plus d'une circonstance, le Chapitre dut employer la force pour déplacer ou déposséder ces agents infidèles.

Le fief de la Mairie se composait d'un manoir isolé, au centre du village, sur la rive gauche de la Selle, avec parc et jardins potagers, entourés des eaux de la rivière, plus quarante-six journaux trois quartiers de terre.

Le Maire n'avait que le droit de basse justice, ceux de moyenne et haute justice étant réservés au Chapitre.

La maison féodale de la Mairie, mainte fois reconstruite, existe encore. C'est un petit château de modeste apparence, assis sur la rive gauche de la Selle, dont le lit le sépare du reste du village. On trouve dans les jardins une source d'une eau très pure. On y remarque en outre, sous une gloriette, une table en pierre, du XIII^e^ siècle, de forme octogone, bordée de belles moulures. Cette table tourne sur un pied fort élégant, formé de feuilles renversées.

Le château de la Mairie est aujourd'hui occupé par M. Debarry.

I. Le premier maïeur ou maire de Vers fut Roger *(Rogerius)*, en 1133. Il reçut son titre des chanoines.

II. Lambert *(Lambertus)* vint ensuite (1137), puis :

III. Onfroy (*Unfridus*, 1144), tué dans la guerre

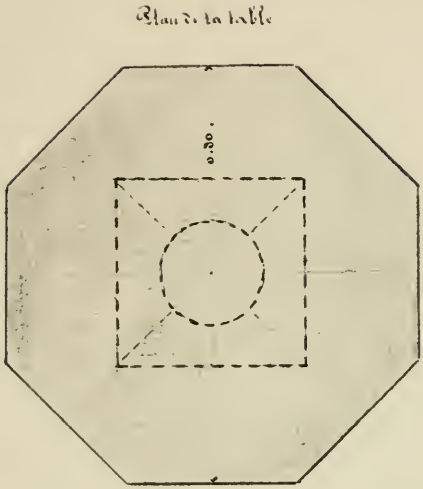

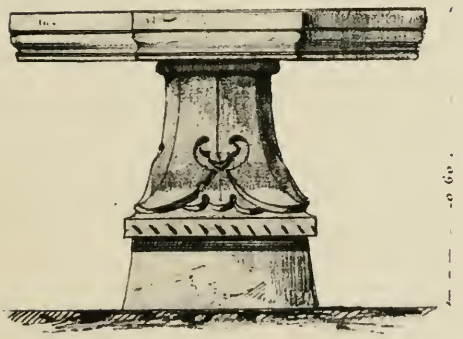

VERS. — TABLE EN PIERRE (XIIIe SIÈCLE).

D'APRÈS UN DESSIN DE M. PINSARD.

des fieffés de Vers contre Hugues de Salouel, en 1149.

IV. Firmin (1151).

V. Pierre, neveu du précédent (1162), assassiné en avril 1169, à la suite des funérailles de Robert de la Chambre, XLI[e] évêque d'Amiens.

VI. Gautier (1170), cousin de Pierre.

VII. Hugues de Lœuilly (1184) (1). Il mourut en 1197, ayant eu de sa femme, Geneviève de Creuse, deux enfants :

1° Foulques, qui va suivre ;

2° Sarrazine, dite de Vers, épouse de Foulques, sieur de Folleville, fief situé au Pont-de-Metz.

VIII. Foulques de Lœuilly, écuyer, seigneur-maire de Vers (1197). Sa femme Adélaïde, fille de Hervé de Villers, écuyer, seigneur dudit lieu, et d'Adèle d'Aumoise, le rendit père de :

1° Jean, écuyer, sieur de Villers ;

2° Robert, qui suit ;

3° Adèle, alliée à Humbert, seigneur de Lozières.

IX. Robert de Lœuilly, dit de Vers, seigneur et maire de Vers (1218). Sa vie ne fut qu'une suite de guerres avec ses voisins, et de vexations dirigées contre les habitants du pays. Cette conduite lui attira les réprimandes du Chapitre, et même de l'évêque, Evrard de Fouilloy.

(1) Lœuilly ou Lully : *d'argent à deux fasces de gueules.*

Il ne vivait plus en 1249. De son mariage avec Florence de Saint-Saullieu, il eut :

1° Havide, qui suit ;

2° Béatrix de Vers, épouse de Fuscien II de Villers, seigneur de Lentilly.

X. Havide de Lœuilly, dite de Vers, mairesse ou majoresse de Vers (*Majorissa de Vers,* 1249). Elle traita en cette année avec son beau-frère, Fuscien de Villers, seigneur de Lentilly. En 1270, elle vendit au Chapitre d'Amiens vingt-sept journaux de terre en trois pièces, dont l'une portait le nom de Pierre-Late (*Petra-Lata*).

Havide testa en 1281, en faveur de Gaucher de Villers, son neveu.

XI. Gaucher de Villers, dit le Chevalier de Lentilly, seigneur de la Mairie de Vers (1282), obtint du Chapitre la permission de reconstruire le manoir de son fief, à condition qu'il n'y ferait élever ni tour, ni forteresse, ni muraille de défense.

Il mourut en 1296. Sa femme, Blanche des Fossés lui survécut. N'ayant pas eu d'enfant, elle légua le fief de la Mairie à son frère Raoul.

XII. Raoul des Fossés, sieur de la Mairie de Vers, chanoine d'Amiens, et archidiacre de Ponthieu, fit, en 1304, un accord avec Raoul de Villers, seigneur de Lentilly, son neveu.

Le 20 mai 1319, il amortit le fief de la Mairie, et le donna au chapitre d'Amiens, à charge de célébrer annuellement pour lui trois messes du Saint-Esprit pendant sa vie, ou trois messes de

requiem après son décès, et de distribuer les revenus du fief aux chanoines présents à ces offices (1).

XIII. Mais le Chapitre inféoda de nouveau, plus tard, la Mairie de Vers, car on trouve, en 1360, Gaucher de Famechon (2), écuyer, qualifié seigneur de la Mairie de Vers.

Celui-ci transigea alors avec Thierry, seigneur d'Aumoise, à l'occasion de leurs droits respectifs sur les masures avoisinant le barrage de la Selle.

Il fut foudroyé au Camp-Rolland, au mois d'août 1375. Perrine, sa femme, était fille de Gilles, écuyer, seigneur de Glimont, fief situé à Sains, et de Blanche de Bacouel. Il en eut trois enfants :

1° Raoul, qui suit ;

2° Gilles de Famechon, tout à la fois chanoine de la collégiale de Saint-Hildevert, à Gournay, et homme d'armes des ordonnances du roi Charles V.

3° Elisabeth, épouse de Pierre du Bos, dit de Bonvillers *(de Bonovillero)*, capitaine de la ville d'Amiens en 1373.

XIV. Raoul de Famechon, écuyer, seigneur de la Mairie de Vers, en 1375, fut contraint, pour payer une dette de mille soixante livres contractée envers le Chapitre d'Amiens, de vendre à Gilles

(1) Inventaire des chartes de l'Eglise d'Amiens, Tome vi. Arm. vi. liasse 46, n° 1. Voyez aussi plus haut, page 63.

(2) Famechon : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même, et surmonté d'un cor de chasse, aussi d'or, lié de même.*

De Glimont, son parent, les fermes de Fayel *(Faïolum)* et de Longueil *(Longoilum)* qu'il possédait en la paroisse de Sains.

Il mourut le 21 février 1403, ne laissant qu'un fils de son mariage avec Guillemette de Labbeye.

XV. Jean de Famechon, écuyer, fils du précédent, mourut à Azincourt le 25 octobre 1415.

XVI. Jean de Labbeye (1), son parent, lui succéda (1415) et devint maïeur d'Amiens en 1435.

XVII. Après lui, la Mairie fit retour au Chapitre qui en engagea la moitié à son ancien receveur, Pierre de Porécourt, en 1458. Celui-ci vit les Bourguignons incendier son château, en 1472.

Il avait épousé Marie du Crocquet, qui semble ne lui avoir pas donné de postérité.

XVIII. Robert de Mailly, chevalier, seigneur de Rumaisnil (2), Aux Marest, Bazincourt, Framericourt, Silly, Tillard, etc., apparaît aussi comme seigneur de la Mairie de Vers. Il était capitaine des Légionnaires de Picardie, et il assista en cette qualité à la bataille de Pavie, où il se fit tuer auprès de François I^er^ (1524).

Le Chapitre reprit alors possession de son fief

(1) De Labbeye ou de Labbye : *de gueules, à la bande cousue d'azur chargée de 4 trèfles et de 6 bars adossés d'or.* (D'après de Villers de Rousseville.)

(2) Mailly Rumaisnil : *d'or, à trois maillets de sinople.* Le rameau de Rumaisnil fut séparé, en 1502, de la branche d'Auchy, qui s'était séparée de l'aînée en 1450.

et l'afferma à divers personnages, notamment à André de Hangard, puis à ses fils, Lucas et André de Hangard (1527), puis encore, pour douze ans, aux sieurs Véru, père et fils (1548-1556) (1).

XIX. La maison de Saveuse prit ensuite possession du fief de la Mairie de Vers, en la personne de Josse de Saveuse (2) qui figure dans les titres à la fin du XVI^e^ siècle.

XX. Le 20 mai 1601, Suzanne d'Acheu, sa veuve, agissant comme tutrice de son fils mineur, Antoine de Saveuse, écuyer, seigneur de Coisy, avoue tenir à plein hommage de MM. du Chapitre les fiefs de la Mairie et de Lentilly « pour soixante « sols parisis de relief et vingt-cinq sols parisis de « chambellage, le quint denier en cas de vente, « et le service des plaids, avec justice, moyenne, « haute et basse, sous le ressort et souveraineté « desdits sieurs du Chapitre (3). »

XXI. On trouve aussi François de Saveuse, chevalier, seigneur de Coisy et du fief de la Mairie de Vers en 1655.

Il mourut avant sa femme, Françoise d'Estour-

(1) Inventaire des chartes de l'Eglise d'Amiens, tome VI. Armoire VI, liasse 47, n^os^ 11 et 13. De Hangard porte : *de gueules, à 3 molettes d'argent* (de la Morlière). — Aliàs : *de gueules, au chef d'argent, papelonné de gueules* (de Villers-Rousseville).

(2) Saveuse : *de gueules, à la bande d'or, accompagnée de six billettes de même, posées en orle, 3 en chef et 3 en pointe.*

(3) Inventaire des chartes de l'Eglise d'Amiens, Tome VI, Arm. VI, liasse 50, n^o^ 1^er^.

mel, qui vivait encore en 1696, époque à laquelle elle fit enregistrer ses armoiries et celles de son époux, dans l'armorial dressé par ordre de Louis XIV (1).

XXII. Après la mort de François de Saveuse, le fief passa dans la famille des Mouret (2).

Jacques Mouret, seigneur de Bouion (Buyon), premier échevin d'Amiens, vivait alors. D'un premier mariage contracté le 11 février 1594 avec Françoise de Louvencourt, il eut trois enfants :

1° Antoine, seigneur d'Hierville, de Bouion ;

2° François qui suit ;

3° Jacques, dit le jeune ; (3)

Une seconde alliance avec Marie Pièce donna à Jacques Mouret un 4e enfant, nommée Jeanne Mouret, qui suivra après son frère François.

(1) Armorial général de France, Généralité d'Amiens, n° 11 *bis*. Saveuse, comme ci-dessus ; Estourmel ; *de gueules, à la croix crételée ou engrelée d'argent.*

(2) Mouret : *d'azur, à trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe, accompagnées de trois gerbes d'or, mal ordonnées c'est-à-dire, une en chef et deux en pointe.* (Armorial d'Artois et de Picardie, dressé par ordre de Louis XIV. Généralité d'Amiens, n° 253.) — On trouve plus souvent : *d'azur, au bouquet de murets ou ravenelles d'or, accosté de deux étoiles de même, et accompagné de trois croissants d'argent.* (Généralité d'Amiens, nos 307 et 346.)

(3) Jacques Mouret, le jeune, époux d'Anne du Crocquet, fut père de Marie Mouret, qui épousa A. Picquet, seigneur de Douriez-lès-Airaines, et donna naissance à :

1° Adrien Picquet de Douriez ;

2° Marie-Marguerite Picquet, épouse de Jacques Le Couvreur, écuyer, seigneur de Renancourt ;

3° Anne Picquet, femme de Nicolas de Herte, seigneur de Hailles, président au présidial d'Amiens.

XXIII. François Mouret s'intitulait seigneur de la Mairie de Ver, Boiuin (*sic*), Vuarfusée, Digny, Boulainviller, La Motte-en-Santerre et autres lieux. Il fut échevin de la ville d'Amiens et mourut avant le mois d'avril 1689, sans laisser de postérité de sa femme, Honorée de Villers.

A son décès, la communauté des habitants de Vers lui devait une rente annuelle de 22 livres 4 sols 6 deniers, constituée par acte de 1652, et rachetable au prix de 400 livres (1).

XXIV. La Mairie de Vers resta indivise entre les héritiers et la veuve de François Mouret, jusqu'à la mort de celle-ci.

C'est à cette circonstance sans doute que nous devons de voir plusieurs personnes s'intituler concurremment seigneurs de la Mairie de Vers, entre autres Antoine Mouret, et sa sœur Jeanne, ainsi qu'un Guy Mouret, plus tard seigneur d'Hébécourt, et dont nous n'avons pu établir la filiation.

XXV. Mise en licitation entre les héritiers de François Mouret et ceux de sa veuve, Honorée de Villers (2), la Mairie de Vers fut adjugée à Jeanne

(1) Archives du château de Saveuse.

(2) Les héritiers de Honorée de Villers étaient : 1° Jean de Sachy, ancien échevin d'Amiens ; 2° François de Villers, ancien premier échevin ; 3° Françoise de Villers, veuve de Gabriel de Sachy, ancien échevin ; 4° Anne de Villers, épouse de Jean Quignon, ancien échevin ; 5° Marie-Honorée de Villers, femme de Jacques Bécel, écuyer, seigneur de Tronville, commissaire des guerres en Picardie. (Archives du château de Saveuse. — Liquidation du 14 avril 1689 par Chevallier et son compagnon, notaires. — Partage du 27 mai 1689.)

Mouret, sœur dudit François, moyennant la somme de 13.600 livres, le 2 septembre 1690 (1).

Jeanne Mouret était alors veuve de Jean du Crocquet, à son décès conseiller-magistrat au bailliage et siège présidial d'Amiens. Elle en eut un fils, qui suit :

XXVI. Firmin du Crocquet, conseiller au présidial d'Amiens, reçut la Mairie de Vers par donation de sa mère, le 20 septembre 1690 (2).

Dès le 28 novembre 1681, son oncle Antoine Mouret lui avait cédé tous ses droits en cette même seigneurie (3), qui se trouva ainsi de nouveau reconstituée.

XXVII. A Firmin, succéda son fils unique Antoine du Crocquet, seigneur de Guyencourt et d'Estrées, qui vivait en 1721 (4).

XXVIII. Mais celui-ci ne conserva pas longtemps la Mairie de Vers, que nous trouvons, sous la date de 1732, entre les mains de Louis d'Aboval, écuyer, et de Jacqueline d'Aboval (5).

(1) Archives du château de Saveuse.

(2) Archives du château de Saveuse.

(3) Archives du château de Saveuse.

(4) Chartes de l'Eglise d'Amiens. Arm. 6, liasse 50, n° 1 (Invent. tome VI). Du Crocquet de Guyencourt porte : *d'or, à la bande de gueules chargée de six bars adossés, alternant avec quatre croisettes, le tout d'or, et accompagnée de deux écureuils assis et contournés, d'azur.*

(5) Aboval : *d'azur, à 3 merlettes d'argent rangées en chef.*
Le fief de la Mairie se composait, en 1730, de « un grand

XXIX. Ils eurent pour successeur Noel Frennelet (1). Celui-ci épousa Elisabeth Sallé, qui donna naissance au suivant.

XXX. François Frennelet, ancien négociant et échevin d'Amiens, syndic de la chambre de

« lieu et tènement amazé de cour, maison, colombier à pied, « jardin potager, vergers, prez, bois et autre nature de terre, « le tout compris dans un enclos fermé de bâtiments, d'hayes « vives et de fossés, en continence (*sic*) de vingt-cinq journeux « ou environ, tenant d'un costé à la rivière de Sel et au fossé « du moulin de Ver, d'autre à le voirie de Bacouel à Salleux, « d'un bout à la rue de Ver à Cléry, d'autre bout à la veuve de « Nicolas Compère, Charles Dequais, dit Réal, et aux prez de « l'église, dont l'endroit où est assise lad. maison avec quels- « ques jardins contigus à la cour de lad. maison du costé et « le long de lad. rivière jusqu'à concurrence de sept quartiers « et mouvant dud. chapitre en *fief noble* nommée la *Mairie de « Ver*, et tenu d'yceluy par soixante-quinze sols de relief et « vingt-cinq sols de chambellage, service des plaids quand il y « échet, le quint denier en cas de vente, avec droit de justice au- « dit fief et autres prérogatives portées par la coutume du « Baâge d'Amiens. Et quant au surplus dudit enclos, il est tenu « en *roture* dud. chapitre aux charges et censives ci-après dé- « claré (nous ne les rapportons pas ici) sur chacune des augmen- « tations qui ont été faites de temps en temps à lad. maison de « fief, jusqu'à la concurrence desd. vingt-cinq journeux que « contient maintenant led. enclos, autant que par cy-devant, il « ne consistait qu'en lad. maison et quelsques jardins de la con- « tinence néant moins de deux journeux trente sept verges. » (Chartes de l'Eglise d'Amiens. Arm. 6, liasse 50, n° 1). Les augmentations dont il est ici parlé, et qui portèrent à vingt-cinq journaux la contenance de l'enclos, avaient été faites par Josse de Saveuse, Antoine, son fils, et le sieur Mouret.

(1) Frennelet : *de gueules, au frêne d'argent, posé sur une terrasse de sinople, accosté de deux laies affrontées d'or.* (Cloche de l'église de Vers. — Armorial général de France, Généralité d'Amiens, n° 218.)

commerce, et juge consul de la même ville, président de la chambre de commerce de Picardie, est qualifié, en 1766, seigneur de la Mairie de Vers, où il mourut le 21 juillet 1787. On l'inhuma dans le cimetière, vis-à-vis la porte d'entrée de l'église, en présence de ses deux fils et de son gendre. Sa pierre tumulaire se voit encore aujourd'hui.

François Frennelet avait épousé Marie-Gabrielle Mathon, née en 1714, morte à Vers en 1775, âgée de soixante ans, huit mois. Elle fut ensevelie le lendemain, dans la nef de l'église, en face du banc seigneurial de la Mairie, en présence de son gendre Nicolas de Carbonnel (voir ci-dessus, page 15).

Ce mariage avait donné naissance à :

1° Jacques-Laurent-Roch Frennelet, qui suit ;

2° Jacques-François Frennelet, docteur en Sorbonne, religieux de l'ordre de Cîteaux, proviseur du collège Saint-Bernard, à Paris, en 1786 ;

3° Marie-Anne-Adélaïde Frennelet, née à Amiens en 1748, qui épousa à Vers, le 12 décembre 1769, messire Nicolas-Louis de Carbonnel, garde du corps du roi, en la compagnie de Noailles, puis capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis (1).

(1) Nicolas-Louis de Carbonnel était veuf en premières noces de dame Pasquin de la Greffière. Son mariage avec Marie-Anne-Adélaïde Frennelet fut célébré par le frère de l'épouse, messire Jacques-François Frennelet, religieux Cistercien, en présence de ses père et mère, et de messire Jean-Marie-Augustin de Carbonnel, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Mou-

XXXI. Messire Jacques-Laurent-Roch Frennelet, écuyer, avocat en parlement, conseiller du roi, rapporteur référendaire en chancellerie, prit, en 1787, possession du fief de la Mairie de Vers, dont il fut le dernier propriétaire.

---

§ VIII. *Fief et Seigneurie du Quesnel*

Le Quesnel (*Casinaelum*, en 1149, *Kasinelum*, en 1188, *Quèsnellum*, en 1255), s'est aussi appelé Caisneil, Casnel, Kaisnel, Kesnéal (1211), le Quaisnel, Quennel, Quesnéel, Quénel.

Il est situé au Nord-Ouest du territoire de Vers, sur le bord de la route de Rouen à Valenciennes, ou de Poix à Amiens.

Le Quesnel est connu depuis 1149. A ce fief était jadis attachée la moyenne et basse justice. La juridiction suprême appartenait au Chapitre d'Amiens, qui y planta les fourches patibulaires de sa haute justice.

Le château, existant au XII[e] siècle, fut converti en ferme, postérieurement à 1472.

I. Pierre, premier seigneur connu du Quesnel, fut tué en 1149, dans la guerre que les fieffés de

chy-le-Château, de Jean-Baptiste Bernault, notaire à Amiens, et de Jacques-Laurent Frennelet, frère aîné de l'épouse, qui ont signé l'acte de mariage, ainsi que M[e] Thiroux, curé de Vers.

Vers soutinrent contre leur vicomte, Hugues de Salouel.

II. Firmin lui succéda. Dès la première année (1150), il fit don au prieuré de Saint-Hildevert d'une pièce de terre peu distante du couvent.

Sa mort survint avant 1173. De sa femme Aliénor de Bovelles, il eut :

1° Barthélemy, qui suit ;

2° Hardouin.

III. Barthélemy, seigneur du Quesnel, fait, en 1173, un accord avec Baudoin de Namps et Antoine de Cary, son beau-frère.

Il avait épousé Jeanne, deuxième fille de Hugues, seigneur de Cary (voir page 90) et d'Agnès, sa femme.

De ce mariage était née une fille, Marie, dame du Quesnel, qui en porta la seigneurie au suivant.

IV. Anselme, seigneur du fief de Sorchy (1), devint par mariage seigneur du Quesnel, en 1201.

Il conclut avec le Chapitre un accord relatif à leurs droits respectifs de justice, et mourut avant 1230, après être devenu père de trois enfants :

1° Firmin, qui suit ;

2° Gilles de Sorchy, qui laissa postérité ;

3° Mathilde de Sorchy, épouse d'Hubert de Coquerel, seigneur de Fossemanant.

(1) De Sorchy : *d'argent, à la croix de gueules.*

Sorchy était un fief situé sur le territoire du Pont-de-Metz. L'ancien chef-lieu de ce fief s'appelle aujourd'hui la ferme à mouches.

V. Firmin de Sorchy, seigneur dudit lieu et du Quesnel (1230), fut élu mayeur de la ville d'Amiens en 1231, 1235, 1242. De sa femme, Jeanne Leroux, il eut :

1° Pierre, qui suit :

2° Marie de Sorchy, fondatrice d'un Obit en l'église de Notre-Dame d'Amiens, par acte du 21 février 1264.

VI. Pierre de Sorchy, écuyer, seigneur dudit lieu et du Quesnel, dès 1255, ne vivait plus en 1291.

Sa femme, Béatrix, donna, en 1280, à la maladrerie de Vers, une vigne située sur le territoire de ce village.

Elle fut mère de :

1° Nicolas, qui suit ;

2° Alix, religieuse à Amiens.

VII. Nicolas de Sorchy, écuyer, seigneur du Quesnel (1291), fonda un Obit en 1309, et mourut l'année suivante, après avoir épousé Clémence, fille de Jean de Saint-Fuscien, seigneur de Coisy, élu mayeur d'Amiens en 1270, 1276, 1281 et 1287.

Clémence de Saint-Fuscien mourut en 1307, laissant à son mari, une fille, qui suit :

VIII. Jeanne de Sorchy, dame du Quesnel (1310), vend ce fief au suivant en 1316.

IX. Jacques du Caurel (1), fils de Robert, mayeur

(1) Caurel : *d'argent, à la bande fuselée de gueules.*

d'Amiens en 1290, obtint de l'évêque Robert de Fouilloy l'autorisation de bâtir une chapelle privée sur son domaine du Quesnel (1319).

Il avait épousé Isabelle, fille de Jacques du Gard, mayeur d'Amiens en 1284. De ce mariage naquirent les suivantes.

X. Pétronille et Jacqueline du Caurel vendirent, au mois de juin 1341, à Olivier de Saint-Fuscien, leur fief, château et domaine du Quesnel, pour cinq mille cent quarante livres parisis, dont trois cent quatre-vingt livres de droits seigneuriaux furent payées au Chapitre.

XI. Olivier de Saint-Fuscien (1), écuyer, seigneur du Quesnel (1341), fait en 1342 un accord avec Hector de Villers, seigneur de Lentilly.

Olivier était mort avant 1366.

Sa femme, Antoinette, fille de Jean du Cange, maïeur d'Amiens (1331), et de Marie de Sorchy, fut mère de :

1° André, qui suit ;

2° Jean de Saint-Fuscien, bailly de la terre de Conty, qui périt par accident en 1374.

Il avait épousé Nicole de Metz, dame des Marissons, fief situé sur le territoire de Pont-de-Metz, mais ayant diverses annexes sur les paroisses de Vers et de Bacouel. De ce mariage naquit Blanche de Saint-Fuscien, qui suivra après son oncle.

(1) Saint-Fuscien : *de gueules, semé de trèfles d'or, à trois coupes couvertes ou ciboires, de même.*

XII. André de Saint-Fuscien, seigneur du Quesnel (1366), mourut en 1378, sans laisser de postérité de sa femme, Henriette, deuxième fille de Hugues de Cary, écuyer, seigneur dudit lieu (voir le § III).

XIII. Blanche de Saint-Fuscien, nièce d'André, hérita donc du Quesnel (1378). Dame des Marissons, du chef de sa mère, elle épousa Jean Picquet, écuyer, mayeur d'Amiens pendant les années 1384, 1397 et 1401. Les deux époux conclurent un accord avec le Chapitre d'Amiens. Jean mourut en 1414, et Blanche en 1422, après avoir abandonné ses biens à son fils aîné, qui suit.

XIV. Charles Picquet (1), écuyer, s'intitule seigneur du Quesnel et des Marissons dans une transaction signée entre lui et Raoul d'Ageux, seigneur de Vauselles, en présence du bailly d'Amiens, au mois de mars 1416.

Charles Picquet avait épousé Jeanne, fille de Floridas du Souich, tué le 25 octobre 1415 à Azincourt.

De ce mariage naquirent :

1° Antoine, qui suivra ;

2° François Picquet, chanoine d'Amiens ;

3° Jeanne Picquet, dame des Marissons, qui épousa Claude de Béry, écuyer.

XV. Antoine Picquet, écuyer, seigneur du

(1) Picquet : *d'azur, à la bande d'or, chargée de trois merlettes de sable, accompagnée d'un croissant de gueules, en chef.*

Quesnel en 1437, fit don d'un bois d'un demi-journal à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, et d'une pièce de terre à la Maladrerie de Vers, sous condition que ces deux établissements hospitaliers lui feraient un service tous les samedis après sa mort (1).

Il assista au pillage de son château par les Bourguignons en 1472.

Il avait épousé Isabeau de Famechon qui testa en 1473. On ne leur connaît point de postérité.

XVI. Pierre de Sachy (2), lieutenant en l'élection d'Amiens, figure comme seigneur du Quesnel en 1514, sans que nous connaissions l'origine de ses droits sur ce fief.

Il avait épousé Catherine du Crocquet.

XVII. Claude de Sachy, leur fils, devint en 1553 seigneur du Quesnel et du fief de la Tour, sis à Sains. Il fit son testament en octobre 1581.

De sa femme, Marie, fille de Charles du Fresne, bourgeois d'Amiens, et de Françoise Pingré, il eut :

1° Charles, qui suit ;

2° Claudine de Sachy.

XVIII. Charles de Sachy, seigneur du Quesnel (1582), bourgeois d'Amiens, épousa Jeanne Le Caron.

(1) Acte sur parchemin de novembre 1456.

(2) Sachy : *échiqueté d'argent et de sable, à la bordure d'azur.*

XIX. Antoine Le Caron (1), bourgeois d'Amiens, lui succéda, en 1614, comme seigneur du Quesnel.

XX. Vint ensuite (1680) Pierre Boulet (2), greffier en chef du bureau des finances de la ville d'Amiens.

XXI. Puis, en 1716, Messire François Picquet, lieutenant du roi en la ville et citadelle de Doullens.

Il épousa Jeanne-Reine de Mareville, dont naquit Charles-Adrien Picquet, mort au Quesnel-lès-Vers, le 22 janvier 1717, âgé de six mois.

---

§ IX. *Fief et Seigneurie de Valopuy*

Le fief de Valopuy (Valanpus, Vallopuit, Valanpuis, Valopui) était jadis situé sur le territoire d'Hébécourt.

On ne connaît point son origine ni ses premiers seigneurs, et il faut descendre jusqu'en l'année 1655 pour en établir la succession.

I. 1655. Charles Copin, seigneur de Valanpus, bourgeois d'Amiens.

(1) Le Caron : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une étoile de même.* Le Caron de Chocqueuse porte : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un trèfle de sinople.*

(2) Boulet : *d'azur, à trois besants ou trois boulets d'or 2 et 1.*

II. 1691. Claude Copin, sieur de Valanpus, bourgeois d'Amiens, paie vingt livres pour l'enregistrement de son blason dans l'armorial de France (1).

III. 1732. Messire Louis-Claude Copin, sieur de Vallopuit, bourgeois d'Amiens.

Il mourut dans sa maison d'Hébécourt le 24 juillet 1756, et fut inhumé dans la chapelle de ce hameau. Sa femme, Geneviève Caron, née en 1690, le suivit dans la tombe le 30 septembre 1765. Elle fut inhumée en présence de ses fils, M^e^ Bernard Copin, prêtre, et Nicolas Copin, et de son gendre N. Boucher d'Hébécourt.

Louis-Claude de Valopuis avait eu quatre enfants :

1° Firmin Bernard, né en 1720, prêtre, mort à Amiens, en la paroisse de St-Firmin-en-Castillon, le 13 février 1772, à l'âge de 52 ans, et inhumé deux jours plus tard, dans la chapelle d'Hébécourt;

2° Nicolas Copin de Valopuy, qui suivra ;

3° Géneviève, épouse Boucher, morte à Vers le 6 mars 1748, inhumée le lendemain dans le caveau de sa famille ;

4° Marie-Marguerite-Barbe, décédée à Vers le 3 février 1753 et aussi enterrée dans la chapelle d'Hébécourt, deux ans et demi après son mariage avec Maurice Léonard Petit (17 octobre 1750).

(1) Mais il omit d'en fournir le texte héraldique au juge d'armes, Charles d'Hozier, qui inscrivit d'office : *de gueules à trois chevrons dentelés d'argent.* (Armorial général de France. Généralité d'Amiens, n° 707).

IV. 1756. Nicolas Copin de Valopuy, sieur de Valopuis, laboureur à Hébécourt, épouse Marie-Hélène Barbier, dont :

1° Marie-Hélène, née et baptisée à Vers le 1er janvier 1760 ;

2° Louis-Nicolas, né le 10, baptisé le 11 février 1761, mort le 21 janvier 1771 ;

3° Géneviève-Amable, née et baptisée le 12 juillet 1763 ;

4° Marie-Madeleine, née et baptisée le 3 juillet 1765 ;

5° Aimable-Félicité, née et baptisée le 9 avril 1767 ;

6° Jean-Baptiste, qui suivra, né le 16 novembre 1768.

7° Pierre-Louis Nicolas, baptisé le 31 juillet 1771, maire de Vers en 1803 et 1804.

V. Jean-Baptiste Copin de Valopuy, laboureur à Hébécourt. Il fut le dernier seigneur de Valopuy, dont il prit possession en 1787.

---

§ X. *Fief et Seigneurie de Vauselle*

La seigneurie de Vauselle (*Vocella* en 1170, *Vallis sella* en 1201, Vocelle, Vaucel, Vaucelle, Vosel, Vausel) était située sur le territoire de Vers, et dans la vallée de la Selle, comme l'indique du reste l'étymologie de son nom.

Ses possesseurs avaient manoir féodal avec moyenne et basse justice dans l'étendue de leur fief.

I. 1170. Guillaume, écuyer, seigneur de Vauselle, figure dans la guerre des fieffés de Vers contre le Chapitre d'Amiens, en 1170.

II. 1183. Robert, écuyer, seigneur de Vauselle, prend part à l'établissement de la Maladrerie de Vers, en 1194. Il ne vivait plus en 1223.

Sa femme, Mathilde, fille du seigneur de Dury, lui avait donné deux enfants :

1° Hervé, qui suit ;

2° Alix.

III. Hervé, écuyer, seigneur de Vauselle, donna 55 l. pour bâtir l'église de Vers, en 1238. Il était mort en 1254. Son mariage avec Aliénor de Sorchy lui donna trois enfants :

1° Gérard, qui suit ;

2° Baudouin ;

3° Sibille, épouse de Claude, écuyer, seigneur de Cary, en 1231.

IV. Gérard, écuyer, seigneur de Vauselle, fut pendu en 1279, avec Michel, écuyer, seigneur d'Aumoise, devant le portail de N. D. de Vers, pour avoir tué un chanoine d'Amiens et plusieurs autres prêtres.

Il avait épousé Albine de Tincourt, fille de Roger, chevalier, seigneur de Tincourt, fief situé près d'Ailly-sur-Noye, et de Clémence de Conty.

De ce mariage naquit la suivante :

V. 1279. Alix, dame de Vauselle, épousa Jean de Cocquerel, qui fut contraint de payer avec sa femme trente-trois livres parisis pour les frais d'exécution de son beau-père. Il ne vivait plus en 1313, et laissa, pour enfants :

1° Michel qui suit ;

2° Armand, tué à la guerre ;

3° Ermangarde.

VI. 1313. Michel de Cocquerel (1), seigneur de Vauselle, conclut un accord en 1313 avec le Chapitre d'Amiens, et mourut en 1358.

Son épouse, Catherine, était fille de Guy, écuyer, seigneur de Brocourt, fief situé dans la paroisse de Quevauvillers.

Il en eut trois enfants :

1° Robert, qui suit ;

2° Eléonore ;

3° Marie.

VII. 1358. Robert de Cocquerel, seigneur de Vauselle, fut engagé dans une guerre féodale, en 1369, en même temps que Thierry d'Aumoise et Hugues de Cary. Il mourut avant 1394.

Il avait épousé Isabelle de Moyencourt, qui testa en 1401. Isabelle était fille de Vincent, seigneur de Moyencourt, mort en 1360, et de Blanche de

(1) Cocquerel : *d'azur, à trois coqs d'or, crêtés, béqués et membrés de gueules.* Ces armoiries sont parfois brisées *d'une bordure componée d'argent et de gueules.*

Brocourt, nièce de Catherine de Brocourt, ci-dessus dénommée.

Robert de Cocquerel et Isabelle de Moyencourt n'eurent qu'une fille, Vincense qui porta son fief en dot au suivant.

VIII. 1394. Firmin de Bacouel (1), écuyer, seigneur de Vauselle par sa femme, fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415, sans laisser d'enfant. Après la mort de son mari, Vincense de Vauselle vendit sa seigneurie et en donna le prix à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, où elle se retira et mourut fort âgée, vers 1459.

IX. 1416. Raoul Ier d'Ageux (2), écuyer, seigneur de Vauselle par acquisition, fit en 1416 une transaction avec Charles Picquet, écuyer, seigneur du Quesnel et des Marissons. Il voulut défendre son manoir contre les Anglais, en 1426, et périt sous le fer des envahisseurs.

Raoul avait épousé Christine de Famechon, dont il eut :

1° Raoul II, qui suivra ;

2° Thérèse, épouse de Guillaume de Sarcus, chevalier, seigneur de Cary (voir page 92).

X. 1426. Raoul II d'Ageux, écuyer, seigneur de Vauselle vendit une vigne au Chapitre d'Amiens en 1451 ; il mourut le 8 octobre 1455, après avoir

(1) Bacouel : *d'or, à 3 ancolies d'azur*

(2) Ageux : *d'or, à la tour de gueules.*

épousé Guillemette de Béry, qui le rendit père de:

1° Guillaume, qui suit ;

2° Hortense d'Ageux ;

3° Antoinette d'Ageux.

XI. 1465. Guillaume d'Ageux, écuyer, seigneur de Vauselle, puis de Cary, acquit ce dernier fief en 1466, et moyennant 2469 livres, de Colard de Gourlay, seigneur de Monsures. Les troupes de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, incendièrent ses deux châteaux de Cary et de Vauselle, en 1472, et l'emmenèrent prisonnier. On ne sait ce qu'il devint.

Guillaume avait épousé Micheline de Mauchevallier, fille de Simon de Mauchevallier, écuyer, seigneur en partie de Namps-au-Val, et de Claudine de Pissy. Micheline mourut en 1480. Elle avait eu de Guillaume deux enfants, entre lesquels elle partagea ses biens, par testament de 1476, savoir :

1° Pierre, qui suit ;

2° Marguerite, épouse de Jean de Lentilly (voir page 110).

XII. 1473. Pierre d'Ageux, écuyer, seigneur de Vauselle, fit en 1473 une transaction avec son beau-frère, Jean de Lentilly, en présence de sa mère.

De concert avec sa sœur, Marguerite, épouse dudit seigneur de Lentilly, il consentit à la vente du domaine de Cary au Chapitre d'Amiens, moyennant 1233 livres.

Sa femme, Marie de Porécourt, sœur de Pierre

de Porécourt, seigneur de la Mairie de Vers, en 1458, ne lui donna qu'une fille, qui suit.

XIII. Louise d'Ageux, dame de Vauselle, vend ce fief au suivant, en 1511.

XIV. 1511. Thomas de Romanet (1), seigneur de Vauselle, père de Jacques.

XV. 1547. Jacques de Romanet, seigneur de Vauselle, vend son domaine à Michel de la Barre.
Il avait épousé Marie de Sachy.

XVI. 1588. Michel de la Barre, écuyer, acquéreur de Vauselle, seigneur du fief de Hébécourt par engagement du Chapitre.
Il avait épousé Julienne Picquet, dont :
1° Jean qui suit ;
2° Honoré, prêtre ;
3° Antoinette, épouse de Claude Mantel, de la paroisse de Clairy, receveur de la terre et seigneurie de Quevauvillers.

XVII. 1611. Jean de la Barre, écuyer, seigneur de Vauselle, vend ce fief au suivant, en 1633, et meurt le 28 avril 1638, après avoir épousé Marie d'Aboval.

XVIII. 1633. François Thierry, seigneur de Vauselle, bourgeois d'Amiens, vend, par acte du

(1) Romanet : *d'azur, au pal d'argent, chargé de 3 chevrons de sable, et accosté de deux lions affrontés d'or, armés et lampassé de gueules.* (Armorial général de France, Généralité d'Amiens, n° 6.)

27 août 1642, une maison sise à Amiens, au sieur Capelin de la Motte, capitaine de cavalerie. Il meurt en 1657, laissant de sa femme, Louise-Renée Hébert, trois enfants :

1° Jean-Jacques, qui suit ;

2° Denis, officier d'infanterie, tué à Arras en 1654 ;

3° Renée, épouse de Jacques de Sachy, receveur de la terre de Molliens-Vidame.

XIX. 1657. Jean-Jacques Thierry, écuyer, conseiller du roi, seigneur de Vauselle, vend ce fief au sieur de Zaleux, pour 7428 livres et 15 sols, en 1685 (1).

XX. 1685. Jean du Val, sieur de Zaleux, des Groseillers (2) et de Vauselle, conseiller du roi, prévôt des Maréchaux de Picardie, à Amiens. Il fit enregistrer ses armoiries à l'armorial général de France (3) et vendit Vauselle en 1700.

Jean du Val avait épousé, par contrat du 2

(1) Haudicquier de Blancourt nous apprend que les Thierry furent anoblis en 1678. Charles d'Hozier leur attribue pour armoiries : *de sinople, à la croix ancrée d'argent chargée en cœur d'une étoile à six raies, trois de gueules et trois d'azur, et cantonnée de quatre besans d'or, croisés de gueules* (Armorial général de France. Généralité d'Amiens, n° 342). Mais en réalité, ils portaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles de même.*

(2) Le fief de Zaleux était situé à Courcelles-sous-Thoix, et celui des Groseillers, à Contre.

(3) *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux fers de piques, posés en pal, les pointes en bas, aussi d'or, et en pointe d'une molette de même* (Généralité d'Amiens, n° 95).

février 1681, Marie Berthe, fille de Charles Berthe, bourgeois d'Amiens, échevin en charge, et de Jeanne Le Tellier.

XXI. 1700. François Le Caron, sieur de Vauselle, par acquisition, conseiller du roi, ancien lieutenant civil et criminel en l'élection d'Amiens. Il fit aussi enregistrer son blason par d'Hozier (1).

XXII. 1731. Agnès-Marie-Françoise Le Caron de Zaleux, dame de Vauselle, vend ce fief à la suivante.

XXIII. 1735. Damoiselle Marie-Françoise de Crény (2), dame de Vauselle, morte à Vers le 5 octobre 1740.

Elle avait épousé Remy Compère, laboureur à Vers, qui resta veuf, mais n'hérita pas de Vauselle.

XXIV. 1741. Louis-François-Etienne de Collemont (3), écuyer, seigneur de Vauselle par sa femme, Françoise de Crény, ancien capitaine d'artillerie, mort le 28 avril 1758.

XXV. 1768. Messire Jean-Philippe Vrayet, écuyer, seigneur de Franslieux, et de Saleux, puis

(1) *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une étoile de même* (Généralité d'Amiens, n° 41).

(2) Crény : *d'azur, à la fasce d'argent, à la bordure engrelée de gueules.*

(3) Collemont : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois tourteaux de sable, et accompagnée de trois coquilles d'or deux en chef et une en pointe.*

de Vauselle, par acquisition, président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, dernier seigneur de Vauselle.

Il épousa Françoise-Rose-Renée Roussel, marraine en 1777 de la cloche actuelle de Vers, sur laquelle figurent les armoiries des Vrayet (1) et des Roussel (2).

(1) Vrayet : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de levriers de même.*

(2) Roussel : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux ailes ou demi-vols de même.* Ces armoiries sont enregistrées plus exactement dans l'armorial de France avec *trois demi-vols, deux en chef et un en pointe* (Généralité d'Amiens, nº 86).

APPENDICE

I

Noms des prieurs du couvent de Saint-Hildevert (966-1221) (1).

I. Vers 966. Flavien (*Flabodianus*).

II. 977. Roger (*Rogerius*), mort en 991.

III. 992. Julien de Vers (*Julianus de Verdino*).

(1) Le lecteur nous permettra de lui rappeler brièvement ici l'historique de ce prieuré, historique dont les éléments sont épars dans le cours de cette notice.

Le prieuré de Saint-Hildevert devait son origine à Hildevert VI, seigneur de Vers en 953.

Ce seigneur ayant perdu Gerberte, sa femme, par accident en 958, la fit inhumer dans une chapelle qu'il avait construite en l'honneur de son saint parent et patron, près des grands bois de Vers, au lieudit *Pierre-late (Petra-lata)*. Il y établit d'abord un chapelain, avec mission de prier Dieu pour le repos de l'âme de Gerberte. Puis, vers 966, il obtint de Raimbaud, 28e évêque d'Amiens, l'autorisation de transformer la chapellenie en prieuré bénédictin. Huit moines de l'abbaye de Saint-Faron de Meaux y furent envoyés par Sifroi, XVIIe abbé de ce monastère, sous les ordres de Flavien, qui devint premier prieur de la communauté naissante.

Hildevert VI fit rebâtir la chapelle; il construisit les bâtiments

deuxième fils d'Hildevert VI, fondateur du couvent. Il gouverna la communauté pendant vingt-huit ans, et mourut en 1021.

IV. 1022. Manassès (*Manassesius*).

V. 1033. Gautier (*Galterius*). Il conclut en 1033 un accord avec Hugues de Vers, chanoine, archidiacre d'Amiens.

VI. 1049. Claude (*Claudius*), mort en 1062.

VII. 1062. Véran (*Verannius*).

VIII. 1075. Léger (*Leodegarius*), fils du seigneur de Wailly, qui donna des terres au prieuré. Léger gouverna douze ans.

IX. 1088. Bernier (*Bernerus*).

X. 1104. Didier (*Desiderius*), assassiné dans le bois du monastère, en 1125.

claustraux, dota les moines, et choisit sa sépulture au milieu de l'église conventuelle.

Son fils et successeur, Hildevert VII, approuva, en 991, la fondation du prieuré, et la fit sanctionner de nouveau, en 993, par Foulques, évêque d'Amiens. De plus, il autorisa les religieux à employer douze jours à défricher tout ce qu'ils pourraient de bois à l'entour du prieuré, afin d'y planter la vigne et d'y cultiver à leur gré. Hildevert VII fut inhumé dans la chapelle priorale, auprès de son père et de sa mère. Alix d'Amiens, sa veuve, donna aux moines la seigneurie de Tilloy, à charge de prier pour elle et pour son mari.

Le prieuré de Saint-Hildevert subsista l'espace de 255 ans. Mais les moines portaient sans doute ombrage aux chanoines d'Amiens, car ceux-ci, devenus seigneurs de Vers, le firent supprimer, en 1221, par l'évêque Evrard de Fouilloy.

XI. 1125. Médard (*Medardus*).

XII. 1136. Fuscien (*Fuscianus*).

XIII. 1143. Gilles (*Œgidius*) rebâtit la chapelle claustrale.

XIV. 1154. Firmin (*Firminus*). Il reçoit en aumône de Adine de Thésy, femme de Hugues de Salouel, vicomte de Vers, une maison située dans l'intérieur du village (1156). Sa mort est antérieure à 1169.

XV. 1169. Roger II de Conty, donne trois livres d'or à son prieuré.

XVI. 1180. Gérald ou Géraud (*Géraldus*). Sa conduite licencieuse le fit déposer, et l'évêque Gervin donna l'ordre de l'enfermer dans l'abbaye de Corbie.

XVII. 1192. Lidoire (*Lidorius*), mort en 1202.

XVIII. 1203. Remi (*Remigius*).

XIX. 1216. Jean de Bovelles fut le dernier prieur de Saint-Hildevert. Après la suppression du couvent (1221), Evrard de Fouilloy employa aux travaux de la cathédrale notre Jean de Bovelles, qu'un titre de 1225 qualifie *Maître des œuvres*.

II

Noms des Curés de Vers, qui sont parvenus jusqu'à nous.

1147 (1). Anselme.
1154. Firmin et Bernard, curés des deux paroisses.
1161. Robert, assassiné en 1168.
1169. Antelme, mort en 1183.
1183. Denis et Roger, curés des deux paroisses.
1187. Firmin, doyen de la Chrétienté de Conty.
1202. Hugues et Germain.
1213. Etienne, chanoine d'Amiens.
1226. Honoré et Antoine Caurel.
1231. Foulques de Sains, curé et doyen de chrétienté.
1246. Duvel (Thomas), chanoine d'Amiens.
1257. Pierre de Dreuil, mort en 1268.
1268. Rouvant, Hildevert, et Du Caurel, Louis.
1285. Firmin, noyé en 1288.
1289. Gellon, Félix, foudroyé en 1300.
1301. Japie, Claude.
1314. Roger, Fuscien.

(1) Les dates placées en marge n'indiquent pas toujours l'entrée en fonctions du titulaire, mais la 1re année où son nom se trouve dans les actes ou documents authentiques.

Les registres de chrétienté de Vers, déposés au greffe du tribunal d'Amiens remontent à l'an 1599.

1323. Huttier, Louis, doyen de chrétienté.
1346. Duproulx, Thomas, chanoine d'Amiens en 1353.
1354. Vallet, Simon, mort en 1361.
1361. Crolet, Henri. Il fit refondre une cloche.
1374. Moslart, Michel.
1382. De Fluy, Félix, assassiné en 1391.
1393. Pomel, Jean.
1403. Maclart, Claude, doyen.
1416. Du Caurel, Firmin, chanoine en 1433.
1433. Collaux, Bernard.
1451. Barbier, Antoine, chanoine.
1452. Bertez, Louis, mort en 1465.
1465. Ducroquet, Médard.
1473. Fontaine, Louis. Il fait refondre les cloches.
1486. Dubuis, Remy. Il devient curé de Boves en 1502.
1502. Mantel, Jean, doyen de chrétienté.
1504. Jourdain, François, mort en 1520.
1521. Massier, Denis.
1530. Pagnard, Fuscien, mort en 1541.
1542. Boistel, Jean. Il laisse 150 l. de rente à son église.
1551. Dubos, Honoré, doyen de la chrétienté de Conty.
1566. Maille, Firmin.
1592. Berthier, Antoine. Il fait refondre les deux cloches, en 1601. Sa conduite irrégulière le fait interdire et condamner au jeûne, à la prière et à l'amende, par les juges-commissaires du Chapitre.

1620. Du Cauroy, Louis.
1646. Maille, Pierre.
1664. Thibault, Antoine, curé pendant 24 ans ; mort le 22 janvier 1685, âgé de 78 ans.
1685. Pruvost, René, mort le 4 mai 1710, inhumé dans l'allée latérale gauche de l'église paroissiale dont il fut le bienfaiteur.
1710. Marchand, Claude, d'abord vicaire d'Hébécourt, puis curé de Vers. Il mourut le 5 mars 1743, à l'âge de 66 ans ; il fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'église, en présence de Chochol, curé de Prousel, doyen de Conty, Montreuil, curé de Creuse, Jean-Baptiste Maillot, curé de Wailly, Hamault, curé de Saleux, Hubault, curé de Dury, et Maréchal, vicaire d'Hébécourt.
1743. Roger.
1746. Beauvais.
1751. Rohaut.
1752. Gandière, Nicolas.
1753. Thiroux, Barthélemy, d'abord curé de Prousel, puis de Vers. En 1777, il bénit la cloche qui se trouve maintenant dans le campenard. On le retrouve encore à Vers en 1793. Il mourut à Vergies.
1792. Gerrin, intrus assermenté ; se retire à Amiens, où il devient maître de pension.
1800. Delacourt, plus tard vicaire de Saint-Leu d'Amiens.
1804. Nolent, Alexis, originaire de Sains.
1819. Sévin, Jean-Baptiste-Stanislas.

1842. Langevin, Adéodat, né à Amiens en 1805. Il devint curé de Vraignes en 1850.
1850. Moilon, né à Guignemicourt en 1800.
1851. Harlaux.
1853. Lozenguier, Valère, né à Calais le 2 avril 1824, d'abord vicaire d'Airaines, installé à Vers le 29 janvier 1853.
1869, 8 septembre. Ducrocq, Alphonse, actuellement aumônier de l'hôpital général de St-Charles à Amiens.
1883, 29 septembre. Billiard, Victor.
1885, 1er mars. Depoilly, Alfred, aujourd'hui en exercice.

III

Liste des Maires (1790-1867).

1790....
1791....
1792....
1793. Barbier, Bernard-Isidore, né le 6 août 1748, élu maire le 17 décembre 1793; décédé le 29 septembre 1797 (8 vendémiaire an VIII).
1794, 5 février. Compère, François-Remy, mort le 30 septembre 1807.
1795, 21 mars. Sonnet, Nicolas-Firmin, né en 1745, mort le 17 mai 1813.

1797, 30 septembre. Bourgeois, Louis-Auguste, d'abord agent-national.

1799, 31 juillet. Fiquet, François-Louis-Nicolas, né le 4 février 1747. Maître de poste à Hébécourt.

1803, 7 novembre. Copin de Valopuis, Pierre-Louis-Nicolas, né à Hébécourt le 31 juillet 1771.

1805, 26 septembre. Fiquet, François, pour la seconde fois. Il meurt le 9 août 1806.

1806, 22 juillet. Duriez, Nicolas-Jean-Baptiste, né le 6 décembre 1777.

1815, 2 novembre. Caron, Roch-Firmin, d'abord adjoint en 1799, mort le 3 juin 1822.

1821, 2 octobre. Duriez, Nicolas-Jean-Baptiste. pour la seconde fois. Il meurt le 5 octobre 1845.

1846. Drobecq, Benjamin, né le 25 février 1780.

1846, en décembre. Fauquel, Nicolas, né en 1799.

1848, 27 mars. Roger, Jean-Baptiste, né en 1795.

1859, 8 août. Debary, Emile, né en 1825.

IV

Liste des adjoints de Vers-Hébécourt (1795-1867)

1795. Retourné, Adrien-Joseph, d'abord agent municipal.

1798. Fiquet, François, maire en 1799.
1799, 13 avril. Caron, Roch-Firmin, né le 31 mars 1771, maire en 1815.
1804, 10 décembre. Barbier, Jacques-François, né le 21 janvier 1736.
1807, 1er mai. Thorel, Louis-Charles, né à Fontaine (Oise), en 1747.
1807. Barbier, Jacques-François, pour la seconde fois. Il meurt le 19 décembre 1809.
1810. Fiquet, Stanislas, né le 21 novembre 1782 à Hébécourt, mort le 24 juin 1862.
1848. Hanquez, Joseph-Gabriel, né en 1798.
1860, 19 avril. Jacquerot, Auguste, né en 1799, décédé en exercice le 1er février 1865.
1865, 3 mars. Clabault, Marcel-Thimothée, né en 1816.

V

OFFICIUM
S. HILDEVERTI, MELDENSIUM PONTIFICIS, AD USUM ECCLESIÆ PAROCH. S. REMIGII, DE VER.
ET A DD. EPISCOPO APPROBATUM.
XXVII MAI.
AMBIANI SCRIBEBAT JACbus DELACOURT, ANNO DOMINI M. DCC. LXII.

(Manuscrit in-folio de 86 pages à rubriques et lettres majuscules ornées, noté en plain-chant,

contenant aussi l'office de S. Remi, patron de la paroisse).

In festo S. Hildevert, pontificis.

In primis vesperis

Psalmi de feria

Ant. 1 D. Qui bonus est hauriet gratiam a Domino, et radix justorum non commovebitur. Alleluia.

Ant. 4 E. Erat quidam vir habens uxorem sterilem, et dixit ad eam Angelus : sterilis es et absque liberis, sed concipies et paries filium. Alleluia.

Ant. 7 d. Erudiet illum Dominus in judicio : Deus suus docebit illum. Alleluia.

Ant. 8 c. Sanctus erit tempore consecrationis suæ, quia consecratio Dei sui super caput ejus est. Alleluia.

Ant. 5 a. Magnificabitur Christus in corpore ejus, sive per vitam, sive mortem. Alleluia.

Respons. de 6. Ipse palam faciet disciplinam doctrinæ suæ et* in lege testamenti Domini gloriabitur. *T. P.* Alleluia, alleluia.

V. Fidelis servus et prudens quem constituit Dominus super familiam suam. *In le... Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto. *In le...

Hymnus de 1.

Festivis hodie cantibus insonent
Arces sydereæ, christiadum chorus

Exornet citharas, sponteque Præsulem
Dicat carminibus sacris.

Faroni junior Pontifici datur,
Faronem sequitur discipulus vigil,
Factus forma gregis crimina dedocet
Mentes tollit ad æthera.

Mœstis lætitiam, præsidium bonis
Præbet, dat veniam munificus reis,
Expellit tenebras, et revocat diem,
Hostes impavidus fugat.

Irati liberat dæmonis impetu
Meldenses populos, atque parit Deo
Quâ fert cumque pedem, Christe, tibi vocat
Subdit, cordaque consecrat.

In terris alacres quem sequimur Ducem
Succurrat miseris, nos liberet Malo
Aspiret precibus, tutaque providus
Monstret littora patriæ.

Sit laus summa Patri, summaque Filio.
Sit, qui corda moves, laus tibi, Spiritus ;
Da vox sancta patris, factaque fortia
Natos ad bona provocent. — Amen.

V. Deus docuisti me a juventute meâ.
R. Et usque nunc pronuntiabo mirabilia tua.
Ad Magnificat. Ant. 7 G. In bonitate et alacritate animæ suæ placuit Deo pro Israel : Ideo statuit illi testamentum pacis, principem sanctorum et gentis suæ, ut sit illi sacerdotii dignitas in æternum ; alleluia. *Neuma.*

℣. *5.* Benedicamus Domino.
℟. Deo gratias.

Ad Completorium

Psalmi de feria

Ant. 6. F. Ne cesses pro nobis clamare ad Dominum Deum nostrum ut salvet nos. Alleluia.

Hymnus de 6.

Dona, Deus, suffragiis
Sancti suis nos adjuvent,
Ut quos adoptas filios
Cura paterna protigas.

Ad Sancta proni tollimus
In nocte palmas supplices ;
Donis quibus nos muneras,
Grates tibi rependimus.

Tu de Sion nos respice :
Corpus tibi fac subitum,
Fac casta mens te cogitat,
Hostemque per te comprimat.

Fons sanctitatis, O Deus,
Qui magna merces es nimis,
Et certa sanctorum quies,
Jugis tibi sit gloria. Amen.

Ad nunc dimittis. Antiphona. 5 a. Alleluia. Civitas non eget sole, alleluia : claritas Dei illuminavit eam. Alleluia, Alleluia.

Ad Matutinum

Invitatorium de 4. Dominum Jesum Christum pastorem magnum ovium, *Venite adoremus. *T. P.* Alleluia. *Repet.* Dominum. *Ps.* Venite.

Hymnus de 5.

Christe decreto patris institutus
Pontifex summo tibi qui fideles
Quos legis formas, populis regendis
Ipse ministros.

Hunc juvat festo celebrare cantu
Qui licet magnis meritis abundans
Flens et invitus, duce te, tremendum
Sumpsit honorem.

Noverat quantis pateat periclis
Ille qui summos apices adeptus.
Omnium curas, sibi raptus uni,
Sustinet omnes.

Dux iter, vita præunte, monstrat ;
Comprobat factis sua dicta magnis ;
Et domum sanctam bene olente Christi
Implet odore.

Lux erat cæco, columen labanti,
Una spes lapso, misero levamen,
Providus cunctis, pater omnibusque,
Omnia factus.

Fac ut illius meritis juvemur,
Christe, fac Patrem, pariterque tecum

Spiritum jugi celebremus hymno
Omne per ævum. — Amen.

Psalmi de Dominica

In I. Nocturno

Antiphona. — *Ant. 1 d.* Cum esset junior omnibus, nihil puerile gessit in opere. Alleluia.

Ant. 2 d. Credidit Deo, et reputatum est illi ad justitiam, et amicus Dei appellatus est. Alleluia.

Ant. 3 a. Circumduxit eum Dominus et docuit, et custodivit quasi pupillam oculi. Alleluia.

V. Nuntiabo nomen tuum fratribus meis.

R. In medio Ecclesiæ laudabo te.

R. j. de 1. Crevit puer et* benedixit ei Dominus : cœpitque spiritus Domini esse cum eo. *T. P.* Alleluia. Alleluia. *V.* Enutritus verbis fidei et bonæ doctrinæ* Benedixit. Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto. *R.* Crevit *usque ad* *V.*

R. ij de 2. Pater filium* ab infantiâ timere Deum docuit, et abstinere ab omni peccato. *T. P.* Alleluia. Alleluia. *V.* Manifestentur opera ejus quia in Deo sunt facta* Ab in (fantia).

R. iij de 3. Perfectus inventus est, *Ideo stabilita sunt bona illius in Domino et *eleemosynas illius enarrabit omnis Ecclesia sanctorum. *T. P.* Alleluia. Alleluia. *V.* Divitias æstimans improperium Christi, aspiciebat in remunerationem *Ideo. Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto. *Elee.

In II Nocturno

Antiphona. Ant. 4. E. Induit se cilicio, posuit cinerem super caput suum, et prosternens se clamabat ad Dominum.

Ant. 5 a. Effudit in fundamento altaris odorem divinum Excelso principi.

Ant. 6 F. Vir eloquens, potens in scripturis, docebat diligenter ea quæ sunt de Domino Jesu.

V. Pavit eum in innocentia cordis sui.

R. Et intellectibus manuum suarum deduxit eum.

R. iv de 4. Cinere implevit caput*, et corpus suum humiliavit jejuniis. *V.* Animam castificavit in obedientia charitatis, in fraternitatis amore. *Et corpus.

R. v de 5. Obtulit holocaustum Domino, et *clamavit ad Dominum pro Israel, et exaudivit eum Dominus. *V.* Quoniam oportet semper orare et non deficere* Clamavit.

R. vj de 6. Hic fuit gratus Deo, et eruditus est omni sapientia, et *Erat potens in verbis et in operibus suis. *V.* Ipse directus est divinitus in penitentiam gentis, et tulit abominationes impietatis. *Erat. Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto. *Erat.

In III nocturno

Antiphona 7 G. Zelando zelum Dei accepit testamentum sacerdotii æterni.

Ant. 8 G. Hortabatur omnes in proposito cordis permanere in Domino.

Ant. 6 F. In vita sua et in morte mirabilia operatus est.

V. Magnificentiam gloriæ sanctitatis tuæ loquentur.

R. Et mirabilia tua narrabunt.

R. vij de 7. Exhibuit seipsum sicut Dei ministrum, *In multâ patientiâ, in castitate, in scientiâ. in suavitate, in Spiritu Sancto, in charitate non fictâ. *V.* Confirmavit omnes humiles populi sui : legem exquisivi, et abstulit iniquum et malum. *In multe.

R. viij de 8. Dedit illi Dominus sacerdotium gentis et circumcinxit eum zonâ gloriæ. *Et coronavit eum in vasis virtutis. *V.* Ostendit ex bonâ conversatione operationem suam, mansuetudine sapientiæ. *Et coronavit.

R. ix de 1. Quis potest similiter sic gloriari tibi? Qui *Sustulisti mortuum ab inferis, de sorte mortis, in verbo Domini Dei. *V.* In diebus carnis tuæ cum clamore valido et lacrimis offerens, exauditus es. * Sustulisti. Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto. *Sustulisti mortuum.

Ad laudes

Psalmi de dominica

Ant. 1 J. Filii Sion exultate, et lætamini in Domino Deo vestro, quia dedit vobis doctorem justiæ. Alleluia.

Ant. 7 d. Fuit exemplum fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide. Alleluia.

Ant. 3 a. Adeptus est gloriam in conversatione gentis, et ingressum domus et atrii amplificavit. Alleluia.

Ant. 5 f. Seipsum probabilem exhibuit Deo, operarium inconfusibilem, recte tractantem verbum veritatis. Alleluia.

Canticum de communi pontificum

Ant. 6 F. Dominus exaltavit in æternum cornu ejus : et dedit illi testamentum regni, et sedem gloriæ. Alleluia.

Hymnus de I

Quas rependemus tibi, Christe, grates,
Hunc tuis quis das populis ministrum,
Quem suis donis tuus undequaque
Spiritus implet.

Hujus ad sacros cineres frequenter
Plebs venit supplex venerans parentem,
Turba languentûm repperit petitam
Ægra salutem.

Imperat morbis, abigit malignos
Spiritus, diros moderatur ignes,
Luce defunctum vocat ad prioris
Munera vitæ.

Hinc tibi justum referens honorem
Et sacri cultûs studium perenne

Hæc tuum sperat pia gens favorem
Tempus in omne.

Lætus, æternum celebret Parentem
Orbis, æternum celebret Parentis
Filium ; par sit tibi cultus omni,
Spiritus, ævo. Amen.

℣. Exultabo mane misericordiam tuam, Domine. ℟. Quia factus es susceptor meus.

Ad Benedictus. Ant. 3 E. Quasi stella matutina, in medio nebulæ, et quasi vas auri solidum, ornatum omni lapide precioso, sic ille effulsit in templo Dei. Alleluia.

Ad Missam

Introitus de 1. Suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui juxta cor meum et animam meam faciet ; ædificabo ei domum fidelem et ambulabit coram Christo meo cunctis diebus. *T. P.* Alleluia. Alleluia. *Ps.* Memento Domine, David* et omnis mansuetudinis ejus. Gloria Patri. Sicut erat. Sæculorum. Amen.

Graduale de 6. Magna est gloria ejus in salutari tuo, Domine, gloriam et magnum decorem impones super eum. ℣. Lætificabis eum in gaudio cum vultu tuo, et super salutare tuum exultabit* vehementer.

De 5. Alleluia. Alleluia. ℣. Hic est qui a pueritia in virtutibus exercitatus est : hic est fratrum amator et populi Israel : hic est qui multum orat pro populo * et universa civitate. Alleluia.

Tempore paschali, omisso graduale, dicitur V. Alleluia. Alleluia. *V.* Quisquis confessus fuerit, quoniam Jesus est filius Dei, Deus in eo manet*, et ipse in Deo.

II. Alleluia. *V.* Hic est, *ut supra.*

Prosa de 5

Civitas meldensium
Celebret præconium
Hildeverti Præsulis.

Sed veracum splendidis
Illius solemniis
Potissimum resonent.

Clerus vacet laudibus
Cesset ab operibus
Plebs repleta gaudiis.

Hic, nam salutiferæ
Conduntur reliquiæ
Colendi Pontificis.

Istud non ambigitur
Dum crebris agnoscitur
Veritas miraculis.

Mox ab incunabulis
Imbuendus litteris
A parente traditur.

Aldebertus genuit,
Divus Faro docuit
Virum sic egregium.

Ipsum quem erudiit
Successorem habuit
Faro jam post obitum.

Quis hominum dixerit
Qualem se præbuerit
Novus ille Pontifex.

Castitate claruit,
Deum semper coluit
Et factis et precibus.

Factus expers inanis,
In omnibus humilis
Omne malum respuit.

Nulli durus extitit,
Blandis verbis studuit
Corda cuncta regere.

Charitate fervidus,
Fide pura candidus,
Refulsit spe strenua.

Verbis apostolicis
Inhærens et stabilis
Nova quæque dispulit.

Sacras ædes Domino
Erexit ex animo
Procul a jactantiâ.

Inter tot innumera
Quæ fecit miracula
Suscitavit puerum.

Redivivo puero
Undâ sacrâ resperso,
Patris nomen indidit.

Reficere debiles
Sanæ mentis impotes
Cœlitus obtinuit.

Precemur hunc supplices.
Ut nos reddat immunes
A sordibus animæ.

Nobisque conciliet
Ut Deus nos adjuvet
Auxilio gratiæ

Quâ fretus homo potest
Quidquid optime prodest
Ad salutem cordium.

Quâ vero spoliatus,
Et sibimet traditus,
Ruit in omne malum.

Lente. Precemur ex intimis,
Hanc, ut servet a malis
Urbem et Ecclesiam.

Lente. Quæ, sanctorum genitor,
Christe, salutis author,
Ipse des his civibus. Amen.

Offertorium de 8. Oblatio justi impinguat altare, et odor suavitatis est in conspectu Altissimi; Memoriam ejus non obliviscetur Dominus. *T. P.* Alleluia.

Communio de 6. Gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiatur universo mundo. Alleluia.

Ad II Vesperas

Antiphonæ de Laudibus, ut supra. Psalmi de Dominica. Hymnus ut in primis vesperis.

V. Mirabilis Deus in Sanctis suis.

R. Deus dabit virtutem et fortitudinem plebi suæ.

Ad Magnificat. Ant. 7 G. Hic est qui a pueritia in virtutibus exercitatus est : hic est fratrum amator et populi Israel : hic est qui multum orat pro populo et universa civitate. Alleluia.

Ad Completorium

Psalmi de Dominica. Cetera ut supra

Tempore paschali

Officium fit ut supra. Additur Alleluia

Ad nocturnum

Antiphonæ, Psalmi et respons de I nocturno ut supra

Pro commemoratione S. Hildeverti pontificis per annum.

Ant. de 6. Amicus fidelis, protector fortis, qui

autem invenit illum, invenit thesaurum, medicamentum vitæ et immortalitatis. *T. P.* Alleluia.

V. Mirificavit Dominus sanctum suum.

R. Dominus exaudiet me cum clamavero ad eum.

(A la suite de ces pagès vient l'ordinaire de la messe (*Kyrie. Gloria. Credo. Sanctus. O Salutaris. Agnus Dei. Benedictus*) où l'intérêt repose uniquement sur la notation musicale que nous ne pouvons donner ici.

Le volume se termine par un *Office* fort curieux de *Saint Remi, archevêque de Reims et confesseur,* patron de la paroisse de Vers. Le cadre de notre travail ne nous permet point de reproduire cet office).

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES, DES NOMS DE LIEUX ET DES MATIÈRES.

N. B. Les noms de personnes sont en petites capitales.
Les noms de lieux en italiques.
Les indications de matières traitées en minuscules.

Abbaye de Beaupré, 99.
— de St-Faron, II 46.
— de St-Fuscien, 51 56.
— de St-Germain, I II.
— de St-Jean, 52.
ABBEVILLE (d') Jacques, 58.
— Jean, 57 58.
ABOVAL (d') Jacqueline, 128.
— Louis, 128.
— Marie, 144.
ACHEU (d') Suzanne, 125.
Actes de Catholicité, 77.
ADÉODAT, pape, 30.
ADRIEN ou HADRIEN, empereur, 4.
AGATHON, pape, 32.
AGEUX (famille d'), 42 71 92 93 110 111 142 à 144.
AGNIÈRES (d') Jérémie, 40.
— Olga, 40.
AGOBERT (St-) évêque, 27.
AILLY (d') Vadon, 43.
AIMERY, Henriette, 113.
AINVAL (d') François, 111.
Airaines, 53.
ALBÉRIC, assassin, 24.
Altitude, 1 2.
Amiénois, 71.
Amiens, 1 26 27 28 29 34 45 70.
— (Ctes d') 50.
AMIENS, (d') Alix, 47.
— Foulques, 47 48.
— Gaultier, 47.
— J.-Bte, 102.
Ange apparu, 25.
Anglais, 11 69 82 84 89 92 109 119 142.
ANTONIN, empereur, 4.
Apparition d'un ange, 25.
Arabie, 95.
Archers, 75.
ARGENTEUIL (d') Fulbert, 38.
— Marie, 38.
ARGŒUVES (d') 68 87 88.
Armoiries d'Aboval, 128.
— d'Ageux, 142.
— d'Ainval, 111.
— d'Amiens, 102.
— de Bacouel, 85 100 142.
— de Béry ou Berry, 84.
— de Boulet, 137.
— de Boves, 52.
— du Caurel, 133.

Armoiries du Chapitre d'Amiens, 55.
— de Châtillon, 99.
— de Cocquerel, 141.
— de Collemont, 146.
— de Coucy, 97.
— de Copin, 138.
— de Crény, 146.
— du Crocquet, 128.
— des Essarts, 108.
— d'Estourmel, 126.
— de Famechon, 123.
— de Frennelet, 13 129
— de Gourlay, 92.
— de Hangard, 125.
— de Labbeye ou Labbye, 124.
— de Le Caron, 137 146.
— de Le Scellier, 112.
— de Lœuilly ou Lully, 121.
— de Lucas, 112.
— de Mailly, 124.
— de Mauchevalier, 110,
— de Moreau, 101.
— de Mouret, 102 126.
— d'Orléans, 17.
— de Picquet, 135.
— de Romanet, 144.
— de Roussel, 13, 147.
— de Sachy, 101 136.
— de Saint-Fuscien, 134.
— de Sarcus, 92.
— de Saveuse, 112 125.
— de Sorchy, 132.
— de Thierry, 145.
— du Val, 145.
— de Villepoix, 112.
— de Villers, 106.
Armoiries de Vrayet, 13 147.
Arnould, évêque, 10 59.
Arrêt du Parlement, 72.
Assassinats, 24 49 50 62 65 66 67 70 77 83 89 108 121 150.
Aubenton, 62 97.
Auguste, empereur, 4.
Aumoise, fief, 6 71 84 85.
Aumoise (seigneurs d') 55 69 70 82 à 85 91 100 110 123 140.
Aux Marest, fief, 124.
Auvel (d'), Guillaume, 67.
Avouerie de Vers, 53.
Azincourt (bataille d'), 69 84 109.
Bacouel, 2 28 37 65 115 116.
Bacouel (Eglise de), 23.
Bacouel (Seigneurs de), 22 23 30 89 108 118 123 142.
Baillet, hagiographe, 33 35.
Bailliage d'Amiens, 5 70 128.
Bailly d'Amiens, 85.
— du Chapitre, 74.
Baimont, 6 68 118.
Baimont (Seigneurs de), 53 85 à 89 90 97 117.
Bancs d'église, 78.
Banlieue (La), fief, 109.
Barbier, Marie, 139.
Bas-reliefs de l'église, 14.
Bataille d'Azincourt, 69.
— de Pavie, 124.
Bathilde (Ste-), 21.
Bazincourt, 124.
Béat (St-), évêque, 7.
Beaugendre (Dom), II 35.
Beaupré (Abbaye de), 99.
Beaurin, 98.
Beauvais, 35.
Beauvoir (de) Claire, 73.

Bécel, Jacques, 127.
Belan, Fuscien, 74.
Belleuse (Seigneurs de), 21.
— Julie, 117.
— Raoul, 117.
Belval (de) Louis, 101.
Bénédictins (Voir prieuré de St-Hildevert), I II III 8.
Bénédiction de chapelle (Voir Consécration), 65.
Bénédiction de cloches, 13.
Bénéfice des chanoines, 63 64.
Berchond, évêque, 8 25.
Bertel, Jean, 70.
Berthe, Charles, 146.
— Marie, 146.
Berthefride, évêque, 21 23 26 28.
Bersailly (de) Baudoin, 117.
Béry ou Berry (de) Claude, 135.
— Guillaume, 70 85.
— Guillemette, 143.
— Jean, 84.
Bissy (de), cardinal, I.
Blacourt, fief à Saveuse, 110.
Blangy (de) Alméline, 40.
— Hervé, 40.
Blasphémateur puni, 74.
Boigicourt-les-Revelles, 109.
Bois défrichés, 47 56 68 69 78
— de Guisonville, 58.
— de la Maladrerie, 68.
— du Prieuré, 68.
— de Vers, 43 94.
— de la Vicomté, 68.
Boiseries de l'église, 78.
Bollandistes (Les), 29 35.
Bonvillers (de) Pierre, 123.
Boucher, d'Hébécourt, 138.
Bouchon, 7.
Boulainviller, 127.
Boulet, Pierre, 137.
Bos (du) Pierre, 123.
Boscher (du) Jeanne, 101.
— Pierre, 101.
Bourgogne (Duc de), (Voir Charles-le-Téméraire).
Bourguignons, 93 136.
Bovelles, 115.
Bovelles (de) Aliénor, 132.
— Hermance, 44.
— Jean, 151.
— Madalan III, 44.
Boves, 1 62 95 97 98.
Boves (Seigneurs de), 9 22 35 42 43 45 50 51 52 61 105 115 116.
Brassy (de) Isabelle, 84.
— Jossine, 100.
Breuil ou bois de Lozières, 101.
Brocourt, fief à Quevauvillers, 141.
Brocourt (de) Blanche, 141.
— Catherine, 141 142.
— Guy, 141.
Buire-Fontaine, 98.
Bussy (de) Baudoin, 44.
— Bibiane, 44.
Buyon, *Bouion* ou *Boiuin*, 126 127.
Buyon (de) Adam, 86.
Cagny (Eglise de), 45.
Cagny (Seigneurs de), 45.
— Eléonore, 91.
Caix, 97 98.
Calonne (de) Antoinette, 111.
Calvaire commémoratif, 114.
Cambrin (de) Jean, 71.
Campenard ou elocher, 13.
Camp-Roland, 123.
Cange (du) Antoinette, 134.
— Jean, 134.
Capelin de la Motte, 145.

Carbonnel (de) Nicolas, 130.
Cardinal de Bissy, 1.
Caron, Geneviève, 138.
Carrières des fées, 3.
— de Vers, 42.
Cary, fief, 6 69 70 72 85 90 à 93 142 143.
Cary (Seigneurs de), 67 84 87 90 à 93 132 135 140.
Cassini, 71.
Cathédrale d'Amiens, 52 74 225.
— de Meaux, 30 31 34 39.
Caurel (du) Jacques, 133 134.
Cempuis (Eglise de), 41.
Cempuis (de) Félix, 45.
Cense capitulaire, 5 6.
Cercueils de pierre, 6.
Chaage (Abbaye de), 32.
Chaire, 14.
Champart (droit de), 73.
Chamarière (La), 107.
Chanoine assassiné, 83.
— de Gournay, 57.
Chapelle de Lozières, 5 52 117
— d'Hébécourt, 73 94 95.
— de Pierre late, 8 46.
— du Prieuré, 151.
— du Quesnel, 134.
— de St-Hildevert, 10 11 28 43 48 52 57 61 64 72 77.
— de St-Hildevert à la Cathédrale, 65.
— de St-Honoré, 11 69.
— de Ste-Juliette, 44.
— de St-Sébastien, 10 11 12 57 79.
Chapitre d'Amiens, 11 3 7 9 10 19 52 54 55 à 81 85 86 87 88 89 93 95 96 98 99 100 101 106 107 108 110 111 118 122 123 124 131 132 135 140 142 143.
Chapitre de Gournay, 64.
Chapons en plumes, 71.
Charlemagne, 41.
Charles VI, roi, 109.
— IX, roi, 75.
Charles-le-Téméraire, 11 71 85 89 101 110 143.
Chasse, 67 84 91.
Château d'Aumoise, 69 71.
— de Baconel, 71.
— de Baimont, 88 89.
— de Cary, 71 89 91 93.
— de Clairy, 71.
— d'Hébécourt, 94 95 98 101.
— de Lentilly, 63 69 71 104 105 109 110 112.
— de Lœuilly, 71.
— de Lozières, 74 119.
— de la Mairie, 71.
— du Montbard, 71.
— de Namps-au-Val, 39
— du Quesnel, 71.
— de Saleux, 71,
— de Vauselle, 71 93 143
— de Vers, 40 42 43 48 51.
Château-Porcien, 99.
Chatillon (de) Gaucher, 99.
— Garin, évêque, 53.
Châtillon-sur-Marne, 99.
Chaussée (Seigneurs de), 41.
Chaussée-Brunehaut, 3 46.
Chemin de fer, 2.
Cherchemont (de) Jean, 91.
Chilpéric II, roi, 30.
Chochol, curé, 154.
Chronique manuscrite, 32 34.

Cimetière, 4.
— gallo-romain ou mérovingien, 4 5 74.
Citadelle d'Amiens. 77.
Clairy ou *Cléry*, 68 144.
Clairy (Seigneurs de), 44 49 (Voir aussi Fort-Clairy)
— Sarrasine, 90.
Clocher, 13 62.
Cloches, 13 73 75 153.
— sonnant d'elles-mêmes, 27 64.
Clotaire II, roi, 24.
— III, roi, 21 30.
Clovis Ier, roi, 14.
— II, roi, 30.
— III, roi, 32.
Cloye, 21,
Cocquerel (de), fragment de généalogie, 141 142.
— Hubert. 132.
Cochet (l'abbé), historien, 35.
Coisy, 125 133.
Collan, Honoré, 70.
Collation de la cure, 19.
Collège St-Bernard, 130.
Collégiale de Gournay (Voyez Chapitre de Gournay), 12 123.
Collemont (de), 112 146.
Collinance (Prieuré de), 32.
Côme et Damien (S.S.), 2 94 95.
Commerce, 1.
Commode, empereur, 4.
Compère, Remy, 146.
Compiègne, 1 27.
Comté d'Amiens, 106.
Conchy (de) Gérard, évêque, 58 59 106.
Conciles, 40.
— de Beauvais, 51.
Concile de Rouen, 51.
— de Soissons, 51.
Condamnation (Voir Exécution), 74 153.
— d'un cabaretier, 81.
Conflit pour la justice, 70.
— de préséance, 80.
Connétable de France, 99.
Consécration d'églises, 7 8 9 10 11 52 59.
— de la chapelle St-Hildevert, 28.
Constant (Dom), bénédictin, I, II, 35.
Contre (Seigneurs de), 48.
Conty, 48 107 134 152 154.
Conty (Seigneurs de), 21 48 49 140 151.
Copin de Valopuy (Généalogie) 137 à 139.
Corbie (Abbaye de), 5 151.
Corblet (l'abbé), historien, 22 33 35.
Cornette, N., 7.
Corrigans bretons, 3.
Cosserat, Oscar, 4.
Coucy (de), 50 51 97 99.
Coulommiers, 29.
Coupel, fief à Revelles, 108.
Cour (de la) Thomas, 89.
Courcelles (Seigneurs de), 36 48 49.
Cressy (de), 146.
Creuse, 71 105 154.
Creuse (Seigneurs de), 23 41 44 121.
Crocquet (Famille du), 124 126 128.
Croix ou calvaire, 4 62 68.
Croy (de) Robert, 67.
Culte de St-Hildevert, 34 65.
Culture franche, 70.

Culture de la guède, 65.
— de la vigne, 65.
Cure, 19.
Curés (Liste des), 152.
— écrasé, 10.
— interdits, 78 153.
— intrus, 154.
Cuvillier Morel d'Acy, 1 11.
Daours (Seigneurs de), 37 62.
Darras, Honoré, 65.
Dault, Marie, 115.
— Victoire, 116.
Défrichement, 47 56 68 69 78
Deleau, Nicolas, 81.
Delisle, géographe, 71.
Délimitation de paroisses, 9.
Démolition de la chapelle St-Hildevert, 11 77.
— de la chapelle St-Sébastien, 79.
— de la maladrerie de Vers, 79.
Dénombrement de la Mairie, 128,
Description de l'église, 12.
Desprez, Pierre, 67.
Destruction d'Aumoise, 85.
— de Baimont, 89.
— de Cary, 93.
— de Lozières, 78 119
— du Quesnel, 78.
— de Villers, 71.
Détention perpétuelle, 65.
Dette des habitants de Vers, 127.
Digny, 127.
Dimensions de l'église, 18.
Dimes, 19.
Dode, 21.
Domart (Prieuré de), 79.
Domart (Seigneurs de), 54.
Dominique, évêque, 37.
Domitien, empereur, 4.
Donation de pâturages, 72.
— pieuse (Voir aussi fondations), 73 108 109 117 136 142 150.
Doullens, 137.
Doyenné de Conty, 5 19.
— de Sains, 19.
Drobecq, Geneviève, 115.
— Rose, 116.
Droits féodaux, 83 84 104 125
— de corvée, 71.
— de fors-mariage, 71.
— de justice (Voir ce mot).
— de main-morte, 71.
— de taille, 71.
— de travers, 99.
— de travers sur les Juifs, 73.
Druides, 2.
Duplessis (Dom), 34 35.
Dury, 79 103 154.
Dury (Seigneurs de), 37 38 117
— Hildevert, 23.
Dussault, 67.
Duvel, Thomas, 107.
Ebrégésil, évêque, 34 35.
Eglise détruite, 45 58 61 62 63 69 71.
— de Cagny, 45.
— de Clairy, 37.
— de Cempuis, 41.
— de Gournay, 12 34 123
— d'Hébécourt, 60 73 94 98.
— d'Hédicourt, 33.
— de Meaux (St-Remy), 35
— de Namps-au-Val, 39 114.
— de Nampty, 36.
— d'Oresmeaux, 40.
— de Picquigny, 59.

Eglise de Pont-de-Metz, 44.
— de St-Christ, 33.
— de St-Leu d'Amiens, 59
— de St-Rieul, 27.
— de St-Sauveur, 33.
— de Thésy, 53.
— de Vers (N.-D.), 61 63 89 140.
— — (St-Firmin), 37 40 42 43 58 59
— — (St-Remy), 43 62 69 70 71 72
— de Vignely, 31 33 34.
— de Villers, 71.
Electeurs, 1 2.
Emmon, archevêque, 30 31 32.
Enlèvement de Hildeburge, 37 38.
Epidémie, 63.
Epitaphes dans l'église, 15 16 17 18.
Epizootie, 72.
Ermitage d'Hildeman, 38.
— du Mont-Bard, 37.
Esquennes, 103.
Essars (famille des), 108 à 110.
Estourmel (d') Françoise, 125
Estrées, 128.
Estrées (d'), 106.
Etymologie d'Hébécourt, 94.
— de Vers, 5.
Exécutions capitales, 61 62 67 70 83 140.
Famechon (Famille de), 36 83 89 123 124 136 142.
Famine, 32.
Farmoutiers (Abbaye de), 23 40.
Faron (St-), évêque, 8 26 27 28 29 30 33.
Fautes de St-Hildevert, 32 33.
Fayel, ferme, 124.
Fées, 3.
Fère, 99.
Ferlache (de) Jean, 100.
Ferme à mouches, 132.
Ferme capitulaire, 5 6.
— de Fayel, 124.
— de Longueil, 124.
— de Lozières, 63 119.
Fête patronale, 1 2.
Feydeau de Brou, évêque, 79.
Fiefffés de Vers, 10 60.
Firmin (St-), 7.
— curé, 61.
Flers (Monastère de) 23.
Flers (Seigneurs de), 23.
Fleurines, 62 97 98.
Fleury (Seigneurs de), 49.
Flixecourt (de), Aléaume, 54.
Fluy (de) Félix, 67.
— Henri, 60.
Fondations pieuses (Voir donations), 63 122 133.
Fontaine (Prieuré de), 32.
Fontaine de St-Hildevert, 28 29 43 48 52 57 61 77.
Fontaines (de) Robert, 70.
Fonts baptismaux, 13.
Forêts, 24.
Fors-mariage supprimé, 71.
Fort-Clairy (Seigneurs de), (Voir Clairy), 37 44.
Fort romain, 4.
Forteresses ou Forts, 7 9 22 45 68 89.
Fossemanant, 132.
Fossés (des) Alix, 107
— Blanche, 122.
— Raoul, chanoine, 63 122.
Fouencamps, 97 98.
Fouilloy (de) Evrard, 9 151.

Fouilloy (de), Robert, 64 67 134.
Foulques, évêque, 47.
Fouquembergues (de), Clément, 69.
Fouquesolles (de) Marie, 17 114.
Four banal, 68.
Fourches patibulaires, 6 131.
Fournival (de) Arnould, 61.
Framericourt, 124.
Framicourt, 112.
Franclieu, 13 146.
Frémontiers (Seigneurs de), 21
— Richard Tyrel, 48.
Frennelet (Famille), 129 à 131
— François, 13 15.
Fresne (du) Charles et Marie, 136.
Fricans (de) Jean, 60.
Frichamps (de), 88.
Funérailles d'Adalbert, 30.
— d'Adrien de Hénencourt, 73.
— de St-Hildevert, 33.
Gallia christiana, 35.
Gard (du) Jean et Marguerite, 110.
Garinette, 3.
Geai ou gai, 80.
Geoffroy (St-), évêque, 51.
Gérard, vidame d'Amiens, 58.
Gérault, 60.
Gerberoy (de) Richard, 56 57.
Gérolde, évêque, 8 43.
Glandelu, 99.
Glimont, fief à Sains, 123.
Glimont (Seigneurs de), 123 124.
Glincourt, fief, 88.
Glincourt (de), 68 88.
Glisy (de) Anselin, 107.
Godescart, hagiographe, 35.
Gourlay (de) Colard, 70 92 143.
— Florence, 92.
Gournay-en-Bray, 29 34 37 38 80.
Gournay (Chanoines de), 57 64.
Gournay (Seigneurs de), 38.
Goze, archéologue, 12.
Granges des dimes du Chapitre, 6 67.
Granguet, Jehan, 62.
Grandpont (de) Adam, 59.
Grattepanche, 97 98.
Grenier à sel, 5.
Griveau, Nicolas, 75.
Groseillers (Les), fief à Contre, 145.
Gué sur la Selle, 5.
Guerres féodales, 41 42 44 50 51 56 60 67 82 85 87 105 107 120 121 140 141.
Guérin, hagiographe, 35.
Guérisons miraculeuses, 26 28
Guigeste, Jean, 77.
Guisonville (Bois de), 58.
Guyencourt (Seigneurs de), 21 128.
Guyot, bouteillier, 51.
Habitants écrasés, 58.
Hadrien ou Adrien, empereur, 4.
Hagiographes de St-Hildevert, 29 32 33 34 35 38.
Hailles (Seigneurs de), 42.
Hallier, médecin de Henri IV, 75.
— (Dom), bénédictin, 35
Hamault, 154.
Hamel, 85.
Hamel (Seigneurs de), 40 70.

Hanez, Marie, 68.
Hang, Nicolas, chanoine, 35.
Hangard (de), André et Lucas, 125.
Haudicquier de Blancourt, 145
Hautoye (de la), Raoul, 110.
Havide, mairesse de Vers, 60 107.
Hébé, fondateur d'Hébécourt, 82 94 96.
Hébécourt, 1 2 6 73 75 81 94
Hébécourt (Seigneurs d'), 55 87 93 à 102.
Hébert, Louise, 145.
Heilly (Seigneurs d'), 55 56 58
— Thibaut, évêque, 56 86 106.
Hénencourt (de), Adrien, 72 73 74.
— Jean, 73.
Henri Ier, roi, 49.
Herlinde, archidiacre, 32.
Herte (de), Nicolas, 126.
Hierville, 126.
Hildegaire, hagiographe, 33.
Histoire de Meaux, 34 35.
Hiver rigoureux, 73.
Hodenc (de) François, 79.
Hollebecq, Firmin, 70.
Hommage de fief, 87 88.
Honoré (St), 7.
Houssoye (de) Pierre, 63.
Hôtel-Dieu d'Amiens, 108 117 136 142.
Hubault, 154.
Incarcération, 70.
Incendiaires, 67 68 70 81.
Incendies, 8 11 41 42 43 48 59 60 67 68 69 70 71 75 78 79 80 81 84 85 88 90 92 95 98 101 105 109 110 143.
Invasion anglaise (Voir Anglais).
Invasion normande, 8 42 43.
Inondations, 7 10 22 61 107.
Jean (St-), 9.
Janvier, historien, 99.
Jérusalem, 73.
Jeûne forcé, 65 75 153.
Jourdain, Firmin, 73.
Juifs, 73.
Jumeaux (quatre), 75.
Justice (Droits de), 56 70 96 104.
La Barre (Famille de), 144.
Labbeye ou Labbye (de), 124.
La Chambre (de), Robert, évêque, 54 121.
Lagny, 98.
Lamanée, 79.
La Metii (de), Adrien, 74.
La Motte-en-Santerre, 127.
Landebert, 24 33.
Larchevêque, Gilles, 67.
Latitude, 1 2.
La Tour, fief à Sains, 136.
Le Caron, Antoine et Jeanne, 136.
— Agnès et François, 146.
Le Couvreur, Jacques, 126.
Le Duc, Catherine, 18 114 115
— Jean, 114.
Légendes, 3.
Légion de Picardie, 124.
Legrand, François, 16.
Lentilly, 6 16 17 69 70 104 122 155.
Lentilly (Seigneurs de), 61 62 84 104 à 116 133 143.
Leroux, Jeanne, 133.
Le Scellier, Bastien, 111 112
Lestoc (de) Nicolas, 80.
Lestoile (de) Aléaume, 54.
Le Tellier, Jeanne, 146.

Leuze, 97.
Liart, 98.
Lieux-dits, 3 4.
Livincourt (Seigneurs de), 36.
Lœuilly, 102.
Lœuilly (Château de), 21.
— (Eglise de), 21.
Lœuilly (Seigneurs de), 21 46 118 121 122.
Lobel (de) Laurent, 68.
Loison, Jean, 74.
Long (de), 62.
Longitude, 1 2.
Longueau, 43.
Longueil, ferme, 124.
Longueval (de) Guillaume, 67.
Lorraine (de) Thibault, 61 98.
Louis IX, 90.
Loups, 24 25 26.
Louvencourt (de) Françoise, 126.
— Pierre, 78.
Lozenguier, Valéry, 15.
Lozières, 3 6 60 62 74 78 101 107.
Lozières (Seigneurs de), 52 54 60 86 116 à 119.
Lucas (Famille), 112 à 113.
— Catherine, 102.
Macquigny, 98.
Mailly (Seigneurs de), 53.
— Robert, 124.
Maillot, Jean-Baptiste, 154.
Main-morte supprimée, 7.
Mairie (Fief de la), 6 13 63 83 119.
Mairie (Seigneurs de la), 120 à 131.
Maison capitulaire, 59 72.
— épiscopale, 90.
Maladreries, 6 10 11 12 57 79 95 108 133 140.
Malcod, archidiacre, 28.
Malotard, guéri, 28.
Malversation, 91.
Maraudeurs punis, 79.
Marc-Aurèle, empereur, 4.
Maréchal, 154.
Marissons (Les), fief à Pont-de-Metz, 134 135 142.
Marivelle (de) Jeanne, 137.
Marne, rivière, 31.
Marrest, fief à Saleux, 87.
Marrest (des) Annette, 87.
Martigny, 62 98.
Marthonie (de la) Henri, 76.
Massacres, 42 66 69 71 109.
Mathon, Gabrielle, 14.
— Marie, 130.
Mauchevalier (famille de), 110.
— Micheline, 93 143.
— Simon, 93 143.
Mauvaises-nuits (Les), 3.
Manoix (de) Bernard, 59.
Mantel, Claude, 144.
— Joseph, 115.
Mazurier, Jean, 65.
Meaux, 8 21 26 29 30 31 32 34.
Médard (St-), évêque, 14.
Ménard, hagiographe, 35.
Merays (de), Etienne, 67.
Messes du St-Esprit, 63.
— des Trépassés, 63.
Metz (de) Nicole, 134.
Miracles, 25 26 28 31 59.
Molain (de) Guillaume, 65.
Mollet, Joseph-Fuscien, 77.
Molliens-Vidame, 145.
Monbay, 98.
Monnaies anciennes, 4 76.
Monsures, 70 92 143.
Monsures (Seigneurs de), 23 46.

Mont-Bard, 6 22 37 50 68 108.
Montdidier, 27.
Montigny (Seigneurs de), 39.
Montreuil, curé, 154.
Moreau, Claude, 101.
— François, 80.
Moreuil (Seigneurs de), 53.
Mortalité de bestiaux, 72.
Mosaïque romaine, 4.
Mouchy-le-Château (Collégiale de), 130 131.
Moulins, 29 61 72 79.
— à draps, 79.
— à vent, 65 72.
— à waides, 65.
Mouret (Famille), 78 102 126 à 128.
Moyencourt (famille de), 17 18 36 104 113 à 116 141 142.
Namps-au-Val, 39 103 114 143.
Namps-au-Val (Seigneurs de), 21 39 54 93 132.
Nampty (Seigneurs de), 36 48 91.
Navarrais (Les), 66.
Neufchâteau, 61 98 99.
Neuville (Seigneurs de), 87 90 96.
Noailles (Compagnie de), 130.
Noces, 76.
Nollen, Louis, 16.
Normands, 8 42 43.
Noyés, 31 39 61 76.
Noyon (Evêque de), 14.
Offrande (Cérémonie de l'), 34.
Office de Saint-Hildevert, en plain-chant, 18 19 157 à 170
Oiseau (Tir à l'), 80.
Oissy (Seigneurs de), 41.
Orages et ouragans, 8 10 45 58 62 72 88 123.
Oresmeaux (Seigneurs d'), 40.
Origine de Vers, 5 20.
— d'Hébécourt, 94.
Orléans (duc d'), 113.
Oursignou (Tir à l'), 80.
Ouvrages d'Hildebaud, 38.
Pagnard, curé, 74.
Paralytique guéri, 59.
Paris, 33 34.
Pâturages, 72.
Pavie (Bataille de), 124.
Payens convertis, 29.
Pêche, pêcheries, 50 58.
Pellevé (de) Nicolas, 75.
Pendaison, 61.
Pénitence publique, 74.
Personnes brûlées, 75.
— étouffées, 64.
— noyées, 31 39 61 76.
Peste, 32.
Petit, Maurice, 138.
Picquet (Famille), 111 126 135 137 142 144.
Pierregot (Prieur de), 103.
Pierre-late, 3 6 8 46 47 52 57 58 60 (Voir prieuré de St-Hildevert).
Pierres tombales, 15 16 17.
Pierre-tourniche (La), 3.
Pilori, 62.
Pillage, 51 65 66.
Pingré, François, 136.
Pioger, Jean et Léonor, 78.
Piscine, 14.
Pissy (Seigneurs de), 44 49 93 105 143.
Plachy (de), 83 97.
Planche (de la) Guillaume, 65.
Poix (Tyrel de), 48.
Police, 74.
Ponthieu (de) Guy, évêque, 48

Ponts sur la Selle, 45 72 78.
— écroulés, 76.
Pont-de-Metz, 44 72.
Pont-de-Metz (Seigneurs de), 44 54 70 85.
Population, 1 2.
Porécourt (de) Pierre et Marie 124 143 144.
Portail du XIIIe siècle, 12.
Poteries romaines, 4.
Préséance (Conflit de), 80.
Présidial d'Amiens, 5 126 128
Prévôté de Beauvoisis, 5.
Prieur de Pierregot, 103.
Prieurs de St-Hildevert (Liste des), 149.
Prieuré de Saint-Hildevert à Pierre-late, 8 9 46 47 48 50 52 57 83 132 149.
Prémontrés, 85.
Privilège des habitants de Vers, 34.
Processions, 58 64.
Prothard, évêque, 34
Prouzel, 97 111 154.
Prouzel (Seigneurs de), 38.
Pruvot, curé, 16.
Quatre jumeaux, 75.
Quesnel (Le), 1 6 78 114 115 131 142.
Quesnel (Seigneurs du), 90 131 à 137.
Quevauvillers, 144.
Quevauvillers (Seigneurs de), 48 105.
Quignon, Jean, 127.
Ragenaire, évêque, 40.
Ragembault ou Raimbault, évêque, 8 46.
Redevances féodales, 100.
— en vin, 65.
Régent de France (Le), 17.
Reims (Abbaye de), 41.
— (Archevêque de), 14.
Reliques de la Cathédrale, 58.
— de St-Hildevert, 34 57 58 59 64 77.
Remiencourt, 98.
Remy (St-), 1 8 9 14.
Ressort ancien, 5.
Revelles, 108.
Revelles (Seigneurs de), 23 45
Revenu curial, 19.
— fabricien, 19.
Révolution (La), 81.
Ricoald, évêque, 35.
Rideau des Fées, 3.
Riencourt (Le Scellier de), 79
Robert, Charles, historien, 35
— roi, 39.
Roger, doyen, 56.
Rollin, Claude, 67.
Romains (Les), 4.
Romanet (de) Jacques et Thomas, 144.
Romeval, 113.
Rothilde, princesse, 41.
Route de Conty, 1.
— de Paris à Calais, 2.
Roussel, François, 13 147.
Rouvrant, curé, 59.
— père, guéri, 59.
Roze (l'abbé), historien, 64.
— François, 77.
Rumesnil, 124.
Rumesnil (Seigneurs de), 100 105.
Rumigny, 2 62.
Rumigny (Seigneurs de), 50 62 97 98 99.
Sac de Vers, 71.
Sachy (Famille de), 73 101 127 136 144 145.
Sains, 124.

Sains (Seigneurs de), 23 46 105 124.
Saint-Brice de Nampty, 36.
Saint-Christ, 33.
Saint-Etienne de Meaux, 31 32
Saint-Faron (Abbaye), 22 35 46.
Saint-Firmin-en-Castillon, 138
Saint-Fuscien, 86.
Saint-Fuscien (Abbaye), 56.
Saint-Fuscien (Famille de), 107 133 à 135.
Saint-Germain des Prés (Abbaye), I II 35.
Saint-Hildevert de Gournay, 123.
— Prieuré (Voir Prieuré de St-Hildevert).
Saint-Jean (Abbaye), 85 89 118
Saint-Leu d'Amiens, 59.
Saint-Remy de Meaux, 26 35.
Saint-Rieul (Eglise), 27.
Saint-Sauflieu, 98.
Saint-Sauflieu (de), 70 100 110.
Saint-Thierry (Abbaye), 41.
Sainte-Marthe, historien, 35.
Saisseval (Seigneurs de), 40 77
Saleux, 2 13 65 72 87.
Saleux (Seigneurs de), 38 45 46 48 54 70 85.
Sallé, Elisabeth, 129.
Salouel, 109.
Salouel (Seigneurs de), 53 à 55 73 82 83 86 106 150.
Santerre, 71.
Sarcus (Famille de), 53 84 92 93 142.
Sarnois (de) Emelinde, 41.
Saulchoy (du) Jean, 91.
Saulchoy-les-Clairy, 101.
Saveuse (Seigneurs de), 45 50 75 112 125.
Sceau de chevalier, 58.
Scellier de Riencourt (Le), 79
Selle (la), rivière, 1 7.
Senlis, 27.
Sens, 30 31 33.
Sentelie (de) Alix et Guy, 87.
Sépultures antiques, 69 76.
Sergius, pape, 34.
Sessaulieu (de) Nicole, 70.
Signaux nocturnes, 68.
Silly, 124.
Simon, bourgeois, 60.
— doyen, 57.
Situation topographique, 1 2.
Sobriquet des habitants d'Hébécourt, 95.
Soissons, 34.
Souich (du) Floridas et Jeanne, 135.
Souterrains, 3 6 67 69 74.
Sorchy, fief à Pont-de-Metz, 132.
Sorchy (famille de), 132 à 134 140.
Statue monstrueuse, 76.
Suile (Seigneur de) Hildevin, 36.
Superficie territoriale, 2.
Suppression du prieuré St-Hildevert, 58.
— de la Maladrerie, 79.
Suzeraineté du Chapitre, 62.
— d'Hébécourt, 98 99
Synode épiscopal, 33.
Tableau sur bois, 14.
Taille supprimée, 71.
Taisnil, 65 100.
Taisy (Voir *Thésy*).
Taureau furieux, 27.
Templiers, 99.
Tenfol, fief à Clairy, 109.

Terres vendues, 72.
Thermonval (de) Alix, 117.
Thiard de Bissy, cardinal, 1.
Thibaut, Firmin, 70.
Thierache, 98.
Thierry, roi, 32.
— évêque, 90.
— (Famille), 144 à 145.
Thil (Le), fief, 109.
Thil (Seigneurs du) 21.
Thésy (Eglise de), 53.
Thésy (Seigneurs de), 45 49 51 à 54 86 94 96 117 118 151.
Thoix (Seigneurs de), 36.
Tibère, 4.
Til (Voir *Thil*).
Tillard, 124.
Tilloy (Seigneurs de), 36 47 71 87.
Tincourt, fief à Ailly-sur-Noye, 140.
Tincourt (de) Albine et Roger, 140.
Tir à l'oiseau, 80.
Tiroux, curé, 13.
Tombeau de St-Hildevert, 34.
Tombelles, 73 74.
Tour fortifiée, 68 85 89.
Trajan, empereur, 4.
Translation des reliques de St-Hildevert, 34 57 58 59 64
Tresvaux de Fraval, 1.
Tronville, 127.
Tyrel (Famille), 48 49.
Usage curieux, 76.
Val (du) Jean, 145.
Valopuy, 6 137.
Valopuy (Seigneurs de), 137 à 139.
Vauléon, fief, 53.
Vauselle, 6 139.
Vauselle (Seigneurs de), 61 67 69 71 83 90 92 93 135 139 à 147.
Vaux, 100.
Vente interdite pendant l'office, 81.
— de terres et bois, 72.
Vergies, 154.
Verrières, 12 80.
Vers-le-Haut, 9.
Vers-sur-Selle, 9.
Vers (Seigneurs de), 7 8 20 à 55.
Véru, père et fils, 125.
Vicomté de Vers, 53.
Vicaires d'Hébécourt (Liste des), 102.
Vicariat d'Hébécourt, 73.
Vidame d'Amiens, 58.
Vie de St-Hildevert, 24 à 35.
Vignacourt (de) Aléaume, 54.
Vignely, 31 32.
Vignes et vignobles, 4 47 56 65 73 83 87 100 133 142.
— gelées, 73.
Village déplacé, 63.
Villers ruiné, 50 71.
Villers (Seigneurs de), 39 40 44 46 62 63 82 106 à 108 118 119 121 122 127 134.
Villepoix (de), 112.
Vin de messe, 87.
Vitalien, pape, 30.
Vrayet de Franclieu, 13 146.
Waide ou Guède (La), 65.
Wailly, 154.
Wailly (Seigneurs de), 23 150
Warfusée, 127.
Zaleux, fief à Courcelles, 145.

TABLE DES CHAPITRES

Pages

PRÉFACE 1
CHAPITRE PREMIER. — Notions topographiques . . 1
CHAPITRE DEUXIÈME. — Églises et chapelles . . . 7
CHAPITRE TROISIÈME. — La seigneurie principale de Vers, entre les mains de seigneurs laïques (551 à 1165) 20
CHAPITRE QUATRIÈME. — La seigneurie principale réunie au domaine du Chapitre de Notre-Dame d'Amiens (1165-1790). 55
CHAPITRE CINQUIÈME. — Fiefs et seigneuries secondaires 82
§ Ier. Fief et seigneurie d'Aumoise 82
§ II. Fief et seigneurie de Baimont 85
§ III. Fief et seigneurie de Cary 89
§ IV. Fief et seigneurie d'Hébécourt 93
Vicaires de l'église des SS. Côme et Damien d'Hébécourt 102
§ V. Fief et seigneurie de Lentilly 104
§ VI. Fief et seigneurie de Lozières. 116
§ VII. Fief et seigneurie de la Mairie 119
§ VIII. Fief et seigneurie du Quesnel 131
§ IX. Fief et seigneurie de Valopuy 137
§ X. Fief et seigneurie de Vauselle 139
APPENDICE.
I. Noms des prieurs du couvent de Saint-Hildevert (966-1221). 149
II. Noms des curés de Vers 152
III. Noms des maires de Vers. 155
IV. Noms des adjoints d'Hébécourt. 156
V. Officium S. Hildeverti, Meldensium pontificis . . 157
TABLE ALPHABETIQUE 173
TABLE DES CHAPITRES 187

FONTAINE SUR SOMME

(NOTICE HISTORIQUE)

Par l'Abbé A. LE SUEUR,

Curé d'Érondelle,

Membre titulaire non résidant de la Société des Antiquaires de Picardie.

FONTAINE SUR SOMME.

Le Village. — La Commune.

Origine.

Le village de Fontaine doit son nom aux nombreuses sources qui jaillissent de son sol. L'une d'elles (1), au XIII^e^ siècle, était assez abondante pour faire tourner la roue du moulin Clabaut.

Aujourd'hui ces diverses sources ou fontaines sont moins abondantes, moins nombreuses et probablement obstruées par une couche de détritus amassés par le temps. le mot latin *Fontanae,* qui est la traduction latine du nom de Fontaine, indique en effet un nombre considérable de fontaines (2). Nous retrouvons ce mot *Fontanae* dans toutes les chartes, qui rapportent les donations diverses des seigneurs de Fontaine, à partir du IX^e^ siècle.

(1) Archives communales de Fontaine.

(2) Il est à remarquer que dans tous les titres anciens le nom est écrit au pluriel.

Quant à l'antiquité de ce village, il est probable qu'elle remonte très-haut et jusqu'à l'établissement des Romains dans la vallée de la Somme.

Monsieur Traullé, procureur impérial à Abbeville en 1811, qui s'occupait beaucoup de ces questions, prétend qu'il existait une chaussée romaine traversant la vallée de la Somme à Fontaine. « Cette chaussée, dit-il, est l'ouvrage des hommes et a été fascinée : elle doit avoir pour auteurs, soit les Romains qui ont pu l'établir pour assurer la retraite du camp de l'Étoile ; soit une armée ennemie qui aurait pu attaquer ce camp. » Quoiqu'il en soit de l'existence de cette chaussée, il parait probable que les Romains ont construit une chaussée de communication entre le camp de Liercourt et celui de l'Étoile. — Des objets antiques ont été trouvés à différentes époques sur le territoire de Fontaine, notamment un casque en fer au mois de février 1811. Ce casque, suivant M. Traullé (1), qui en envoya la description à M. Mongez, membre de l'Institut, a été retiré au centre de la vallée, près du village, à 5 m. de profondeur, dans un banc de tourbe intact. La forme de ce casque est conique : il porte 30 cent. de hauteur sur 26 de largeur. Dix côtes verticales se distinguent sur ce casque ; le bas est percé d'un grand nombre de petits trous destinés à passer les fils qui retenaient la calotte d'étoffe, placée entre la tête et l'armure. Par sa forme, les oreilles

(1) M. Traullé. Correspondance avec M. Mongez, de l'Institut.

se trouvent cachées et mises à l'abri du sabre ; cette forme et l'usage de la coiffe se sont perpétués jusqu'à nos jours. On a encore trouvé dans les croupes de Fontaine, ajoute M. Traullé, beaucoup de vases, soit entiers, soit en fragments. J'en ai remarqué quatre principaux : le premier est une amphore, qui gisait dans le carbonate calcaire, substance que charrie et dépose toujours notre rivière ; elle était cassée en trois morceaux ; le second, aussi sous le carbonate dans la vase de rivière, est une espèce de *lagena* qui était entière ; ces deux objets sont en terre cuite. La terre du premier vase est rougeâtre, celle du second est grise. Le troisième est une coupe ou patère en terre rouge de Bavay. Le quatrième est de même terre et de même forme. Les deux derniers objets sont légèrement écornés.

On avait trouvé encore, quelques années auparavant, un bateau antique, et près de ce bateau plusieurs mâchoires inférieures de sanglier, disposées en rayons dans un même tas ; elles ne pouvaient avoir été ainsi disposées, poursuit l'auteur, que par des chasseurs « dans le dessein de se « rendre Diane favorable. On voit dans une mé- « daille grecque une mâchoire inférieure de san- « glier, aux pieds de cette divinité.

« On trouve aussi beaucoup d'arbres ensevelis sous la tourbe. Ces arbres, dit M. Traullé (1),

(1) Voir la correspondance de M. Traullé avec M. Mongez, de l'Institut.

« étaient consacrés aux Dieux, parce qu'autour de « ces arbres on a découvert des milliers de bois de « cerf, d'urus, de chevreuil, de renne, des têtes « de sanglier, de loup, de castor ; » quelquefois des instruments de chasse, javelots, cors. — Ces ossements étaient, suivant M. Traullé, les restes d'offrandes à Diane et aux autres divinités de la chasse.

Au reste, le culte des arbres et des fontaines a réellement subsisté dans les Gaules. Même jusqu'au VII^e^ siècle le peuple des campagnes, dit M. Louandre (1), était resté fidèle au culte national des Gaules.

Les arbres, les fontaines attiraient encore au VII^e^ siècle, l'adoration publique dans le Ponthieu. « L'évêque Berchonde, St-Riquier, St-Valery, « St-Loup, en suspendant des reliques aux arbres, « ou en bâtissant des églises près des fontaines, « n'est-ce pas pour purifier ces anciens lieux du « culte païen et convertir les habitudes païennes « en habitudes chrétiennes (2). »

Tout le monde sait que ce culte fut déraciné à grand'peine, qu'il fallut pour cela les décisions très sévères des conciles, l'autorité religieuse et militaire des évêques et seigneurs.

Ce ne serait donc pas du tout offenser la raison ni le bon sens, à notre humble avis, que de croire qu'il y avait un culte particulier pour les arbres et

(1) M. Louandre, Hist. d'Abbeville, tome I, p. 29.
(2) M. Louandre, Hist. d'Abbeville, tome I, p. 305.

les fontaines dans ce pays et que son origine comme son nom pourraient venir de cette époque et de ce culte ; le sceau de la commune de 1282 représentant une fontaine, confirment cette assertion et lui donnent la force de l'évidence.

Ce que fut ce village pendant les huit premiers siècles de notre ère, nous n'en savons rien. Au neuvième siècle, en l'an 851, il est nommé dans une charte de St-Riquier (1).

« Dans le cours du XII^e siècle, dit M. Louandre, « le peuple qui, jusqu'alors, avait été soumis à « toutes les exactions et au régime arbitraire de « la féodalité, sentit, à force de misère, le besoin « de s'unir contre la tyrannie des seigneurs et de « réclamer des garanties. » (2)

Assurément certains seigneurs étaient durs et même injustes : mais beaucoup aussi étaient bons et paternels envers leurs serfs. Les seigneurs de Fontaine étaient du nombre de ces derniers. Si des communes s'insurgèrent contre leurs seigneurs pour obtenir leur émancipation, bien des seigneurs allèrent au devant des aspirations des populations et les affranchirent de tous droits, en leur octroyant une charte de commune. C'est ainsi que, par l'entremise de Jeanne de Fontaines, dame et héritière de ce lieu, le village fut érigé en commune en 1282 par lettres d'Edouard I^er, roi d'Angleterre, comte de Pon-

(1) M. de Belleval. Fiefs du Ponthieu.

(2) Hist. d'Abbeville, tome 1, p. 145

thieu et par sa femme Aliénor, comtesse de Ponthieu. M. Prarond (1) nous donne la date de 1280 en s'appuyant sur Dom Grenier. M. Louandre (2) donne la date de 1283. Nous avons trouvé, dans les archives communales, la date de 1282, nous la maintenons, sauf erreur cependant. Au reste, sur de nouvelles lettres d'Édouard et d'Éléonore datées de 1283, par lesquelles Jeanne de Fontaines concède l'usage des marais aux habitants de Fontaine, on voit au bas non-seulement les sceaux du roi d'Angleterre et de Jeanne de Fontaines, mais encore celui de la commune de Fontaine (3).

Voici les articles principaux de cette charte de commune :

1° Les hommes de Fontaine demeurent quittes, vis-à-vis du seigneur de Fontaine, de toutes tailles, des corvées pour la coupe de ses bois, de la garde de ses prisonniers, des semences qu'ils lui devaient pour ensemencer ses jardins et de toute autre redevance féodale, mais ceux qui auront une charrue et des chevaux lui devront 4 corvées de labour par an: la première, en mars, pour le labour du printemps, la 2e aux jachères, pour le labour des terres en jachères, la 3e pour le labour au binot (4), la 4e pour enfouir les semences.

(1) M. Prarond. Histoire de 5 villes et 300 villages.

(2) M. Louandre. Hist. d'Abbeville, tome I, p. 172.

(3) Augustin Thierry. Documents inédits. Vol. IV, édition de 1870.

(4) Charrue légère encore en usage aujourd'hui dans le Vimeu.

2° Les hommes de Fontaine sont affranchis de tout droit de prise, moyennant que, par chaque espace de 20 ans, ils donneront aux seigneurs 20 queutes de plumes pour faire des lits ou 20 livres parisis.

3° Les hommes de Fontaine feront et referont les maisons des fours du seigneur, « toutes les foys que mestier en sera, » et celui-ci aura les fours eux-mêmes à sa charge.

4° Aucun homme ou aucune femme ne pourra tenir terre vilaine, au terroir de Fontaine, sans l'assentiment du seigneur ou de ses hoirs, s'il n'est manant de la ville.

5° Les hommes de la communauté devront payer à leur seigneur droit d'herbage pour les bêtes à laine et vaches étrangères.

6° Le seigneur de Fontaine sera tenu de mettre à son moulin banal : un boisseau, un demi-boisseau et une quarte.

7° Les hommes de Fontaine établiront à leurs frais, deux sergents pour garder la ville.

8° Les hommes de Fontaine ne pourront acheter d'autre pain que du four de la ville, excepté dans le cas où il leur sera impossible de s'en procurer, et alors ils ne pourront en acheter que pour une journée.

9° Le sire de Fontaine se réserve, sur toutes les ventes, le treizième denier de la part du vendeur et le treizième denier de la part de l'acheteur.

10° Les hommes de Fontaine, usagers du marais pour le tourbage, ne pourront vendre des tourbes

prélevées sur leur part d'exploitation qu'entre eux.

11° Les francs-hommes du seigneur et les gens de la commune s'aideront mutuellement dans les travaux des ponts et chaussées.

12e La commune tout entière paiera chaque année 14 setiers de blé au seigneur.

Les habitants sont obligés de porter moudre leur blé au moulin seigneurial et cuire leur pain au four banal.

13° Le marais de Fontaine, situé vers Harcourt. demeure, en tout usage, à la commune pour son tourbage. Les limites de ce marais sont fixées d'un côté à la vieille rivière, de l'autre côté au marais de Pont-Remy, d'autre part encore aux près qui sont vers les champs, entre Fontaine et Harcourt. Le seigneur se réserve le droit de faire pâturer les bêtes de sa maison dans ces mêmes marais, à l'exception toutefois des pourceaux et des bêtes à laine.

14° Dans la part du marais que le seigneur se réserve, les habitants ont encore néanmoins le droit de pâturage, à l'exception des pourceaux et des bêtes portant laine.

15° Lorsque le seigneur fera faire des tourbages dans la partie à lui appartenant, les habitants ne continueront pas moins d'y couper l'herbe et d'y faire pâturer.

16° Les Seigneurs et les gens de la commune pourront faire des voies de charriage sur leur partie respective.

17° Les échevins seront élus par la communauté le dimanche après Quasimodo et ils seront installés par le Seigneur : ils prêteront serment de bien administrer, de rendre bonne justice à tous ceux qu'ils auront à juger ; ils ont la moyenne justice (1). Et quand ils auront jugé, ils le feront savoir à leur seigneur ou à son bailli ; nommeront les personnes qu'ils auront jugées et diront pour quel méfait ils les ont condamnées.

18° Les barriques de vin qu'on vendra seront afforées par eux ; et ils auront soin que la vente se fasse en toute justice.

19° Les échevins seront au nombre de 7 ; ils auront la police des métiers, établiront des impôts sur la commune, quand besoin en sera et le seigneur s'engage à contraindre, sur le rapport des échevins, ceux qui refuseraient de payer les impôts. Outre ces 7 échevins (représentant le pouvoir administratif et financier de la ville), la commune élira encore 7 autres échevins qui seront exclusivement chargés de fixer la part d'impôt des 7 échevins permanents.

20° Si le Seigneur fait mettre en prison un homme pour méfait, les amis ou les parents de cet homme pourront se rendre caution pour lui.

21° Les comptes de la ville seront rendus chaque année, aux fêtes de Pâques et par écrit, devant le seigneur ou son bailli et devant la communauté.

(1) Équivalente à la justice correctionnelle d'aujourd'hui et qui était limitée dans la Picardie à 60 sols d'amende.

22° Les échevins, qui rendraient un jugement tenu pour faux et pour mauvais, seront punis selon les lois et obligés de payer au seigneur, de leurs propres deniers, une amende qu'ils ne pourront réclamer à la communauté.

Jeanne de Fontaines ratifia et scella cette charte de son sceau, en présence de Thomas de Sandwich et de Huon d'Ailly.

Fontaine profita de ce régime de liberté et de ces franchises communales. Le village devint important. Froissart, dans sa chronique, appelle Fontaine « grosse ville. »

Le roi de France, Charles-le-Bel, était mort sans enfants mâles, en 1328. Le roi d'Angleterre, Edouard III, neveu de ce prince par sa mère Isabelle de France, réclama en vain la couronne (1). Philippe de Valois, plus éloigné d'un degré, mais parent du côté paternel, l'emporta au jugement des pairs. Il monta sur le trône et somma Edouard III de venir lui rendre hommage pour la Guyenne et le comté de Ponthieu. Edouard se rendit à Amiens pour remplir son devoir de vassal ; mais humilié de cette démarche, il résolut de se venger. En 1340 une flotte anglaise de 80 voiles se présenta devant le Tréport et débarqua des troupes. Repoussés par la garnison de ce fort, les Anglais se portèrent sur le village de Mers, où il y eut un combat très vif (2).

(1) M. Louandre. Histoire d'Abbeville, tome I, p. 93.

(2) Dom Grenier, 21 p. n° 1.

Puis, après une trêve de quelques jours, le roi Edouard apprenant que Philippe se dispose à confisquer le Ponthieu, se hâtait d'envoyer des troupes, mais il était trop tard. Les Abbevillois, ruinés par les impôts des Anglais, s'étaient révoltés et armés contre eux. A cette nouvelle, Philippe se mit en marche pour soutenir les bourgeois (1). Les Anglais capitulèrent en 1345 à Abbeville. Mais Edouard débarqua de nouveau en Normandie avec 40 mille hommes, ravagea cette province et apprenant la marche de Philippe, se replia sur le Ponthieu ; mais les paysans avaient rompu les ponts et gardaient tous les gués de la Somme. Edouard arriva à Airaines, y fit reposer ses troupes et envoya ses lieutenants, le comte de Warwick et Geoffroy d'Harcourt, pour forcer le passage de la Somme. Ils traversèrent Fontaine et arrivèrent devant Pont-Remy. Mais les chevaliers, réunis aux habitants de ce bourg, reçurent vigoureusement les Anglais. Ceux-ci reculèrent, battirent en retraite sur Airaines, traversèrent de nouveau Fontaine qu'ils pillèrent, passèrent une partie des habitants au fil de l'épée et enfin mirent le comble à ces horreurs en brûlant le château et tout le village.

Voici comment Froissart nous raconte ces faits :

« Si partirent les deux maréchaux dessus dits,
« bien accompagnés de gens d'armes etd'archers et
« passèrent parmi Longpré en pilant et vinrent à

(1) Voir Rymer. De causa guerra contra Philippum de Valerio clero et populo expossenda, tome II. p. 191,

« Pont-Remy et le trouvèrent bien garni de grand' « foison de chevaliers assemblés pour le passage « garder et défendre (1). Si vinrent là les Anglais « et se mirent en bon convenant à pied pour les « Français assaillir ; et y eut grand assaut et très « fort qui dura du matin jusqu'à prime ; mais le « dit Pont et la défense étaient si bien bastillés et « furent si bien défendus que oncques les Anglais « n'y purent rien conquerre ; ainçois s'en partirent « sans rien faire ; et chevauchèrent autre part et « vinrent jusques à une grosse ville que on appelle « Fontaines sur Somme. Si l'ardirent toute et « robèrent ; car elle n'était point fermée ; puis « vinrent à une autre ville qu'on clame Long en « Ponthieu. »

Le village ne reprit jamais son importance primitive. Ce désastre, qui arriva quelques jours avant la funeste bataille de Crécy, avait épuisé les habitants et la commune. Peu à peu cependant, le village se rebâtit, grâce aux soins et à la générosité de ses seigneurs, qui lui renouvelèrent plusieurs fois ses franchises communales.

Non contente de leur avoir octroyé une charte communale en 1282, Jeanne de Fontaines, l'année suivante 1283, concéda à la communauté, l'usage des marais, par acte authentique scellé de son sceau, de ceux du roi d'Angleterre et de la communauté de Fontaine. Cette pièce curieuse écrite

(1) Chronique de Froissart, tome I, p. 229, manuscrit d'Amiens, édition Buchon.

SCEAU DE LA COMMUNE DE FONTAINE.

sur parchemin, nous a été conservée ; on peut la voir chez M. Flaman, propriétaire à Caours. Le sceau du roi d'Angleterre était en cire rouge sur bois ; la cire a disparu, il ne reste que le bois, attaché au parchemin par un ruban ; celui de Jeanne de Fontaines a disparu également ; le sceau de la commune reste et est encore attaché à la pièce (1). Il est en bronze, rond ; il mesure 55 millimètres ; il est du genre dit Sceau à Marmousets. Il représente au milieu un bassin et une fontaine. autour sept personnages assez grotesques semblent puiser de l'eau ; ce sont les sept échevins de la commune. Comme légende on lit :

† S' Communitatis : wille Fontanæ : Svp : Soam.

Sigillum Communitatis wille Fontanarum, super Somonam.

Le 12 juillet 1500 les habitants de Fontaine ayant fait la déclaration de leurs « biens, usages et paituraiges » qu'ils possédaient, les commissaires de francs fiefs et nouveaux acquêts envoyèrent bientôt aux habitants la main-levée de tous leurs biens, usages et pâturages, qu'ils leur confirmèrent de nouveau au nom du roi Louis XII.

Quinze ans plus tard un débat s'éleva entre la commune de Fontaine et les gens du sire de Pont-Remy. Le seigneur de Pont-Remy, Antoine

(1) Communication de MM. Van Robais et de Galametz, à la Société d'Emulation d'Abbeville.

de Créquy, prétendait prélever un droit de travers exorbitant sur les habitants de Fontaine, qui traversaient sa seigneurie, sous prétexte qu'il avait de grandes réparations à faire aux ponts et aux chemins. Ses gens avaient saisi un assez grand nombre de marchandises ; mais les deux parties finirent par s'entendre et firent une transaction par laquelle ledit Seigneur accordait pour toujours aux gens de la commune de Fontaine le droit de traverser ses terres, moyennant la somme de 8 livres tournois, payée annuellement à Noël par la communauté. Cette transaction fut faite en présence de Henri de Cormont, lieutenant du bailliage pour Mgr. Jacques de Luxembourg, sire et ber d'Auxy et seigneur de Fontaines, Antoine de Machy, syndic, Jean Groscol, Jean Pourquel et Mathieu Foubelin, échevins délégués. On y lit : « Seront affranchis de tout droit, les habitants de « Fontaines (1) passant par ladite ville de Pont de « Remy à pied ou à cheval, chargés de marchan- « dises ou autres choses à eux appartenant ou aux « dits habitants ; mais ceux qui passeront par ledit « Pont de Remy, menant et portant choses appar- « tenant à autruy seront capables de payer tel « droit de franciers accoutumé. — 19 mars 1516.

Le 27 avril 1625 une contestation s'éleva entre les habitants de Fontaine et leur seigneur messire Charles Maximilien de Halluin, tuteur de son fils Alphonse de Halluin, seigneur de Fontaine, au

(1) Arch. comm.

sujet de son droit de triage. Le marquis de Halluin, se basant sur les décisions de certains parlements, prétendait avoir droit de triage, c'est-à-dire le droit de reprendre la propriété du tiers des biens, pâturages et marais communaux comme seigneur du lieu.

Les habitants soutenaient que leurs biens étaient affranchis de tous droits envers les seigneurs, depuis Jeanne de Fontaines. Le procès était pendant devant messieurs des eaux et forêts, au siège de la table de marbre, au palais à Paris, lorsque « les parties ayant été appointées à infor-« mer (1), elles ont été conseillées, après pleine « et entière délibération et avis de leurs conseils, « pour, de la part dudit sieur de Wailly, conserver « ses droits et nourrir paix et amitié avec ses « subjects ; et de la part desdits manants et habi-« tants de Fontaine pour sortir d'affaire, termi-« ner, accorder et composer du dit procès à « l'amiable par transaction permanente et irré-« vocable. »

On transigea : le marquis se désista en son nom et au nom de ses « hoirs et ayant cause » de ses droits, à tout jamais et les habitants lui reconnurent la propriété de 28 journaux en une seule pièce, appelée le Grand Marais. Plus ils s'obligèrent à payer au sieur de Wailly la somme de 600 livres tournois.

La série des procès ne fait que commencer : la

(1) Arch. comm.

commune tenait à ses possessions et à ses privilèges, mais elle avait fort à faire. Il faut reconnaître toutefois que ses échevins veillaient sans cesse à la conservation de leurs biens et savaient les défendre contre les prétentions des seigneurs ou des particuliers, qui cherchaient à s'en approprier une partie ou à user de droits qu'ils n'avaient pas. C'est ainsi qu'en l'année 1693 le fermier de M. de Calonne, seigneur de Coquerel et d'une partie du fief de Cormont, situé sur le territoire de Fontaine, envoya ses vaches pâturer dans les marais communaux. M. de Calonne et lui prétendaient avoir droit au pâturage communal. Les échevins les assignèrent devant la sénéchaussée du Ponthieu, qui condamna le fermier du sieur de Coquerel à l'amende et aux dépens et à ne plus envoyer ses bestiaux pâturer dans les marais de la commune de Fontaine. Ils ne se tinrent pas pour battus et continuèrent d'envoyer leurs vaches au marais; les échevins firent saisir les vaches; le fermier et son propriétaire appelèrent de la sentence de la sénéchaussée au Parlement de Paris. Mais le Parlement, tout en blâmant la commune d'avoir fait saisir les bestiaux et en les faisant restituer au propriétaire, condamne de nouveau le sieur de Calonne et son fermier, en mettant l'appel au néant et en disant : « la sentence dont est appel « sortira son effet et condamne les appelants en « l'amende et aux dépens, le 3 août 1693 (1). »

(1) Arch. comm.

Nous avons vu que par la transaction du 21 décembre 1625, le marquis de Halluin de Wailly s'était désisté de son droit de triage, mais s'était réservé celui de la banalité de son moulin. Il y avait, à cette époque un moulin à eau, alimenté par une fontaine abondante, appelé le moulin Clabaut et situé dans la rue du même nom ; mais vers 1620 ce moulin tombant en ruine et l'eau n'étant probablement plus assez abondante, le seigneur ne le fit pas relever Mais il construisit un moulin à vent, près de la cavée de la Motte et du chemin des Croisettes, au-dessus de la Carrière, entre le château et le grand bois. Il était bâti en pierres sur un journal de terrain et tenu en roture, en 1755, par Louis Pierru, pour 150 livres de cens par an, payables en deux termes égaux, aux jours de Pâques et de St-Remy, et le quint-denier en cas de vente, cession ou transport. Ce moulin existe encore : le droit de banalité donna lieu à des débats et même à des procès. Comme le seigneur s'était réservé ce droit, il voulut contraindre les habitants à porter moudre leur blé au moulin seigneurial ; ce qu'ils ne faisaient guère. Ils prétendaient même n'y être pas obligés. Maximilien de Halluin usa d'un moyen extrême pour les y contraindre : « Il envoya ses gens de guerre nuire « à discrétion et tourmenter les habitants, brûler « trois ou quatre maisons (1). » Un procès s'en suivit. On fit une enquête, Charles Pignier fut

(1) Arch. comm.

nommé enquêteur et examinateur pour la sénéchaussée et Philippe Lefébure, procureur au dit siège, pour les habitants. On finit par s'arranger et par transiger, le 8 mars 1674. « Par cette « transaction, les habitants reconnaissaient (1) « que de tout temps ils avaient été tenus de por- « ter moudre leur bled et autres grains au moulin « banal de la seigneurie, qu'ils le feront désor- « mais, encore que ce soit un moullin à vent, à la « charge toutefois qu'ils ne seront tenus d'at- « tendre au dit moullin à mouldre leurs grains « plus de 24 heures, tant par deffaut de vent ou « que l'on rebbatte les meulles ou que l'on y tra- « vaille ou pour quelque autre cause ou occasion « que ce soit ; leur étant loisible ledit temps passé « d'aller mouldre où bon semblera, comme aussy « à la charge que lorsque le meunier aura rebatu, « rafraischy ses meulles, il sera tenu de les re- « fleurir de bled à luy appartenant, avant que au- « cun desdits habitants soient tenus d'y laisser « mouldre son grain ; ne peult semblablement le « dit meunier prendre plus d'un boisseau sur seize « et du moins à proportion ; et à cet effet (2) il est « tenu d'avoir les mesures jaugées et marquées de « la marque de la sénéchaussée de Ponthieu. Si « désormais les dits habitants négligent de porter « leurs grains, le seigneur les y fera contraindre, « le tout à peine de saisie des grains et des bêtes

(1) Arch. comm.
(2) Arch. comm.

« qui les porteront et d'amende et d'emprison-
« nement. »

Les habitants n'acceptèrent ces conditions qu'en murmurant et en se promettant bien de ne les pas garder, après un certain laps de temps. C'est ce qui arriva. Nous voyons en effet le 4 mars 1725, le marquis de Mailly élever des plaintes à ce sujet et vouloir contraindre les habitants à porter leurs grains au moulin banal. Malgré les avertissements réitérés du bailli, ceux-ci refusent; ils sont condamnés par les gens du marquis ; ils appellent de leur sentence à la Sénéchaussée. Une enquête est ordonnée, les commissaires veulent les faire transiger et accepter les conditions du marquis, les habitants refusent, mais sont condamnés de nouveau à Abbeville. Ils ne se tiennent pas encore pour battus: ils en appellent devant le Parlement de Paris. Le syndic de Fontaine écrit à M. Royer, procureur au Châtelet, rue de la Parcheminerie, à Paris, et lui expose le cas ; celui-ci lui répond le 1er juin 1727 la lettre suivante: « Monsieur, l'on ma remis les copies des pièces « que vous m'avez envoyées ; la pièce la plus utile « est l'enqueste dont vous m'envoyez copie. Si « vous en avez l'original, il faut me l'envoyer, car « je ne puis me servir en justice d'une copie qui « n'est point authentique et à laquelle on ne peut « ajouter foy. Si vous avez toute la procédure qui « a été faite pour paraître à cette enquête, il faut « aussi me l'envoyer. Cette affaire me paroist de « conséquence et n'est point à négliger. Il y a

« deux faits sur lesquels je vous prie de m'ins-
« truire (1) : le premier, si après l'enqueste faite il
« y a eu quelque jugement définitif. Le second, si
« depuis 1625 que la transaction a été passée, elle
« a été exécutée, c'est-à-dire si les habitants ont
« été moudre leurs grains au moulin à vent. Si
« cette transaction n'a point été exécutée, je sou-
« tiendray qu'elle est prescrite par le laps de
« temps de cent années qui se sont écoulées sans
« exécution, ce sera un moyen qui, joint aux
« autres, dérangera les prétentions de M. le
« marquis. »

Les habitants eurent beau vouloir, par tous les moyens possibles, s'affranchir de cette obligation, ils n'y parvinrent pas : le marquis était trop dans son droit ; les habitants furent condamnés à porter leurs grains au moulin banal, sous les peines prévues par la coutume et aux dépens.

Le marquis de Mailly eut fort à faire avec la commune de Fontaine ; les habitants étaient jaloux de conserver leurs droits et tenaient, avant tout, à vivre en hommes libres et à traiter, le cas d'un différend échéant, de puissance à puissance avec le propriétaire de la seigneurie.

En l'année 1749, le 21 mars, le marquis de Mailly somma la communauté de Fontaine de faire l'aveu de ses biens. Il prétendait réunir les biens communaux à la table de la seigneurie, en disant que, d'après la transaction passée en 1282 entre

(1) Arch. comm.

Jeanne de Fontaines et la communauté, la dite dame avait bien donné l'usage du marais, mais pas la propriété, la déchargeant de la taille, mais se réservant la corvée, etc. La commune prétendait être propriétaire, parceque, en 1282, les habitants, encore taillables et corvéables, avaient donné 30 journaux de leurs marais pour se délivrer de la taille et que cette acceptation de la part du seigneur consacrait la propriété de la commune. De plus en 1625 le sire de Halluin s'était désisté de son droit de triage moyennant 28 journaux et 600 livres ; or, ce désistement consacrait aussi la propriété communale.

Le marquis de Mailly leur répliquait que le sire de Halluin n'avait pas le droit de vendre ses droits pour 28 journaux, parce que, d'après la première transaction, le seigneur n'avait concédé que l'usage et non la propriété des marais à la commune. L'affaire vint devant le bailli, qui rendit, en 1749, une sentence favorable au marquis.

La communauté interjeta appel en la sénéchaussée, mais elle fut condamnée à servir aveu à la seigneurie et à faire inscrire le dénombrement de ses biens à la table seigneuriale, ainsi qu'à payer l'amende et les dépens. Cette sentence, rendue le 14 juillet 1749, était signée par Joseph de Buissy, conseiller du roi, premier président au présidial d'Abbeville et lieutenant-général de la Sénéchaussée du Ponthieu. Etaient présents : Paul-Henri Crignon, lieutenant particulier, Philippe Fuzellier, Charles Lefébure sieur du Gro-

riez, Nicolas d'Anville, Jean Levesque, seigneur de Flixecourt, et Charles Blandin, tous conseillers au dit siège. L'exploit de cette sentence fut porté par Hénocque, huissier audiencier à Abbeville, le jour de la fête de la Ste-Vierge, à l'issue de la messe, la copie affichée à la porte de l'église. En conséquence on imposa de 442 livres 16 sols 4 deniers, au marc la livre, de la capitation de la présente année, tous les contribuables du dit Fontaine. Cet impôt fut ordonnancé par messire d'Aligre, intendant de Picardie et d'Artois. Juillet 1749. Il y avait alors à Fontaine 170 contribuables. La somme perçue excéda de 6 livres 17 sols l'amende à percevoir, alors, d'après une autre ordonnance de l'intendant, l'excédent dut être versé entre les mains du collecteur communal, pour être employé au profit de la communauté.

Cependant la fortune commençait à trahir le grand roi. Louis XIV avait été vaincu à Hochstett et le prince Eugène et Malborough s'avançaient vainqueurs dans le nord de la France, s'emparaient de Lille et tenaient la campagne aux environs de Douai et d'Arras. Ce fut alors que le roi malheureux, ne pouvant, pour l'honneur de la France, accepter les conditions honteuses de l'Autriche, fit un appel désespéré à tous ses sujets. Nous savons comment la France y répondit. Quant à la commune de Fontaine, elle envoya 14 hommes. « Le « roi, est-il dit (1) dans le procès-verbal, de-

(1) Arch. comm.

« mande des hommes pour aller pionner aux envi-
« rons d'Arras, nous lui en envoyons quatorze. Et
« pour ce, nous nous sommes assemblés sur la
« place publique pour trouver le moyen de subve-
« nir aux frais de leur voyage. Il faut avoir de
« l'argent, la misère est grande parmi nous, nous
« délibérons qu'il sera donné un journal de pré à
« tourber, à vendre au plus offrant, à adjuger au
« dernier enchérisseur. »

Ce journal fut vendu, en 1708, moyennant 175 livres et les quatorze hommes partirent pour pionner aux environs d'Arras, avec une bourse assez bien garnie.

L'année suivante, 1709, devait être une année terrible pour le riche et surtout pour le pauvre. L'hiver de 1709 restera l'un des plus durs hivers, dont on ait connaissance. « La Somme gela (2) et,
« en quelques endroits, la glace avait jusqu'à cinq
« pieds d'épaisseur. De gros arbres se fendirent,
« les boutiques, les écoles, les tribunaux se fer-
« mèrent.

Ne comptant plus sur la récolte, les cultivateurs voulaient, dès les premiers jours de mars, labourer les terres ensemencées ; mais un édit du roi leur enjoignit de ne pas tant se presser. Après le 15 du même mois, lorsque toute espérance de moisson fut anéantie, on sema presque partout de la pamelle, et il en vint en abondance. La disette se prolongea jusqu'au mois d'août. Le prix du pain était exorbitant.

(2) Hist. d'Abb. 2e vol. M. Louandre, p. 124.

Les échevins de Fontaine (1) s'assemblèrent pour délibérer sur les moyens à prendre pour subvenir aux misères et aux besoins des habitants. Alors, d'un commun accord, ils résolurent de vendre une partie des biens de la commune. On vendit 15 journaux de prés et, avec la somme, on fit un fonds, qu'on employa à soulager les misères des familles nécessiteuses.

L'année suivante, 1710, une contestation au sujet des limites de leur territoire respectif, s'éleva entre les communes de Pont-Remy et d'Eaucourt, malgré diverses enquêtes et les députés enquêteurs; les deux parties adverses ne parvenaient pas à s'entendre. Elles demandèrent alors à la municipalité de Fontaine de se transporter sur les lieux et de finir la querelle, qui menaçait fort de s'éterniser. Voici la copie de cette intervention, conservée aux archives de la commune :

« Le 13 juin 1710, l'assemblée de la municipalité « de Fontaine s'est réunie en conséquence du « renvoy fait par devant nous par MM. les députés « composant le bureau intermédiaire du départe- « ment d'Abbeville par leurs ordonnances du 11 « may dernier, de la difficulté élevée entre les « deux municipalités d'Eaucourt et du Pont de « Remy relativement aux limites des deux terri- « toires. Nous nous sommes transportés sur les « lieux contentieux (1) et, après avoir entendu les « membres des deux municipalités et lu attentive-

(1) Arch. comm.

(1) Arch. comm.

« ment leur mémoire respectif, nous estimons et « déclarons que toutes les terres qui payent dixme « à la paroisse d'Eaucourt, qui contribuent aux « constructions et réparations de l'église et pres- « bitaire d'Eaucourt, doivent être imposé au rôle « des impositions de la paroisse d'Eaucourt comme « constituant le territoire de cette paroisse et « municipalité. »

Ont signé : Donné, maire, Francières, Gosselin, Leclerc, Sueur, échevins.

En 1727, les habitants réunis avaient, de leur autorité privée et sans y être autorisés, fait faire des tourbages dans les marais communaux et aliéné quelques portions pour subvenir aux besoins du moment. Ces portions avaient été vendues, en assemblée commune, aux sieurs de Cormont et de Machy. Mais l'intendant Chauvelin l'ayant appris, rendit une sentence par laquelle les sieurs de Cormont père et fils, de Machy, Jean Gavois, Nicolas Gosselin et Charles Sueur, habitants plus haut cottisés à la taille de la paroisse, étaient responsables des sommes versées, 72 livres, plus 200 livres de dommages envers la communauté, et les actes de vente et de cession étaient nuls et la propriété acquise à l'hôpital général d'Abbeville. (Voir pièces justificatives n° 3.)

Rien de remarquable ne se passa dans la commune jusqu'aux années terribles de la révolntion. Alors les biens de la cure furent vendus et la municipalité dut subvenir aux besoins des pauvres

et venir en aide à ceux qui auparavant recevaient des secours de l'église. Nous la voyons, en effet, voter une somme de cent francs, par année, au chirurgien de la paroisse (1), à charge pour celui-ci de traiter gratisse *(sic)* dix ménages jugés pauvres par la municipalité.

Nous lisons encore dans les archives que, le 10 novembre 1793, la citoyenne Gabrielle Gaillard de Boencourt, ci-devant dame de Fontaine, remit au sieur Gosselin tous les titres féodaux de la ci-devant seigneurie du dit Fontaine, qui furent brûlés à la maison commune.

Le 17 novembre la citoyenne de May, veuve Tillette de Bichecourt, demeurant à Vieulaines, apporta les titres féodaux et recognitifs de la terre de Vieulaines, c'est-à-dire de 4 fiefs sur le terroir dè Fontaines : fiefs Vendure, Lequien, Bidault et la Motte, etc. Le tout fut brûlé en la maison commune et inventaire dressé dans son château, ainsi que dans l'église. (Voir pièces justificatives n° 4 et n° 5.)

En cette année de troubles la commune de Coquerel se saisit de 200 journaux de près, au canton de Folemprise. Excitée par la loi du 28 août 1792 et celle du 10 juin 1793, la commune prétendait avoir la possession et l'usage de ce marais. Le 9 germinal an II la commune de Coquerel parvint à se faire autoriser à réclamer ce marais : elle envoya 4 vaches y pâturer, sans

(1) Arch. comm.

demander avis au maire de Fontaine. Le conseil de la commune fit saisir les vaches. Mais le tribunal lui ordonna de rendre les bestiaux et confirma Coquerel dans la possession du grand marais. Fontaine forma opposition à cette décision, prétendant que la commune de Fontaine en était propriétaire depuis 1282, par des titres authentiques. L'affaire vint de nouveau devant le tribunal civil de la Somme qui enjoignit l'ordre à Coquerel de ne plus mettre ses bestiaux dans le marais et confirma ce marais comme propriété communale, le 29 prairial an V. Aujourd'hui encore Fontaine possède ce pré et la commune de Coquerel peut, moyennant une redevance annuelle, envoyer paître quatre bêtes.

Ecole

Il existait à Fontaine, comme dans la plupart des villages du Ponthieu, une école et un maître d'école. Ce n'est pas le lieu ici de rechercher si l'instruction était répandue dans nos campagnes. Mais pour nous arrêter à la commune de Fontaine, on peut voir dans les actes et dans les archives de la commune, qu'il existait depuis longtemps une école à Fontaine. Elle fut d'abord bâtie dans la rue de Lamotte ; puis près du presbytère actuel ; elle avait même quelques dépendances et un jardin qui aboutissait aux haies du cimetière. Par les archives, nous voyons que cette charge était, pour ainsi dire, héréditaire dans une fa-

mille. Avant 1600 Adrien Farey était maître d'école et le successeur de son père. Puis de 1650 à 1750 le « magister » s'appelle Bonneval, avec différents prénoms. De 1750 à 1774 le magister a nom Pierre Sueur ; Firmin Delaire le remplace en 1774 et va jusqu'en 1792.

Evidemment l'instruction n'était pas si répandue ni si soignée et encore moins variée qu'à notre époque, mais il ne faudrait pas avancer non plus qu'aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles peu de personnes sussent lire et écrire. C'est le contraire qui est vrai. Bien des personnes savaient lire et signer leur nom. Ce n'est pas là une assertion gratuite : J'ai parcouru tous les actes de baptêmes, mariages, décès, etc. depuis 1650 jusqu'en 1800, c'est-à-dire plusieurs milliers d'actes, de différentes époques et pendant l'espace de près de deux siècles : j'ai noté le nombre des signatures et celui des croix : eh bien ! plus des deux tiers des actes sont signés. On peut se rendre compte, par soi-même, en parcourant les archives, qu'il n'y avait alors qu'un nombre assez restreint d'hommes ne sachant pas écrire. C'est là un fait qui a une grande valeur et qui détruit bien des assertions gratuites. Sans doute, je le répète, l'instruction n'était pas très variée : on enseignait : la lecture, l'écriture, le calcul élémentaire, le catéchisme, l'Evangile et aussi le plain-chant : aujourd'hui encore Fontaine est très renommé pour son lutrin et fécond en chantres de valeur. Pour n'avoir pas été si brillante que celle de nos jours, l'instruction n'en

était pas moins sérieuse et bien suffisante aux besoins de la population : Au reste, nous pouvons lire dans les délibérations du conseil de Fontaine que la commune avait à cœur l'instruction des enfants, qu'elle la surveillait et que lorsqu'il y avait un relâchement prononcé dans le maître, elle l'avertissait et le changeait au besoin. A cette époque le recrutement du corps enseignant ne se faisait pas comme de nos jours. Une commune faisait savoir qu'elle manquait d'instituteur, plusieurs maîtres se présentaient ; on les faisait concourir, faire leur classe devant les échevins et les habitants rassemblés, même chanter à l'église ; et les syndic et les échevins choisissaient celui qu'ils trouvaient le plus digne d'enseigner leurs enfants. Les archives de Fontaine nous ont conservé une curieuse délibération à ce sujet : elle est relative à la nomination de l'instituteur Bonblée (V. pièce justificative nº 6).

On y voit que la commune de Fontaine tenait à donner une solide instruction à ses enfants et que, même au temps des décrets sanguinaires et anti-chrétiens de la Révolution, elle avait compris que l'instruction sans Dieu est une folie et une mauvaise action.

Le maître d'école Bonblée, dont il est question dans la délibération, ne resta que deux ans à Fontaine. Il fut remplacé par un maître, originaire du pays, Jacques-Charles Savary. Ce dernier fut logé dans une partie de la maison presby-

térale. « Il tenait l'école (1) les deux tiers de « l'année. Il y enseignait la lecture, l'écriture, « les calculs ordinaires, les principes de la mo- « rale et de la religion. » (Voir pièce justificative n° 7.)

Le 15 pluviose an IX, un arrêté préfectoral augmenta le traitement de l'instituteur et le conseil municipal lui vota un supplément de 250 francs, qu'il continue de voter aujourd'hui encore. M. Savary Joseph remplaça son père dans la charge d'instituteur qu'il remplit pendant de longues années.

Dès 1860 on avait senti que l'ancienne école était trop petite pour le nombre des enfants. Le conseil municipal acheta, en 1867, un terrain de 12 ares 70 centiares, pour 20.000 fr., sur lequel on bâtit, en 1869, une école neuve, spacieuse, commode et aérée.

L'année suivante on bâtit près de l'école de garçons une école de filles, à l'extrémité nord de l'église, sur l'emplacement de l'ancien château. Déjà au commencement de ce siècle, on avait compris la nécessité de la séparation des deux sexes. Le 27 vendémiaire an XIII un arrêté préfectoral permit l'ouverture d'une école de filles, dirigée par une religieuse. Le conseil municipal vota pour elle, le 3 mai 1810, un supplément de 200 francs qu'il continue encore aujourd'hui. Deux sœurs de la Providence dirigent l'école des filles de Fontaine.

(1) Archives communales.

Aussi modestes qu'intelligentes, elles savent former l'esprit et surtout le cœur de leurs enfants.

Fontaine a donné naissance à un grand nombre d'instituteurs qui lui font honneur.

Listes des instituteurs de Fontaines.

1600-1650. Farcy et Adrien Farcy.
1650-1750. Les instituteurs portent tous le nom de Bonneval.
1750-1774. Pierre Sueur.
1774-1790. Firmin Delaire.
1790. Jean-Charles Quennehem.
1792. Bonblée.
1794. Jacques-Charles Savary. — Joseph Savary.

Lieux-dits. — Cantons.

Le marquelet. — Hurtevent. — le grand Camp. — Folemprise. — les 4 Queues. — la vallée Martias. — Larris de Lamotte. — Gros moulin. — La chasse de la commune. — Le Clozel. — La chasse du Hocquet-sur-Somme. — La vallée du bois Maladin, communément entre deux bois. — Bois rideau. — Bois d'autrefois. — Bois du ladre. — Bois de longue attente. — Bois Donné appelé Brusquevre. — Bois du Deffoy. — Bois Fourchu. — La Carrière. — Croisette. — L'Epine. — Vendure. — La longue voie. — La Moitionnée au court col. — Les Coutures. — Les Campagnes. —

Le camp Richart. — Vallée Maledent. — Vallée de l'Eglise. — Vallée Marinette. — Vallée de la Poterie. — La valléette. — Vallée Bidaut. — Les vignes Codeau-les-Aulnois. — Le camp Seigneurial. — Les aires du Catel. — La Métairie. — Le rayon Cotoy. — La Prévosté. — Le Sehu-sous-le-chemin. — Aires Pimont. — Les quatre chênes. — Les croupes des campagnes d'Airaines. — Les chantes bornes. — Les près de la Motte. — Terres Guignardes. — Les Marlis. — Camprouge. — Bacquet de la Motte. — La cavée Jean Péron. — Les Coquilles. — La Poterie. — Prés du vicaire. — Le marché au fromage. — Le large. — Les Ragues Bernival. — La Terre-Sauce. — Le Caillouel. — La Barrette. — Le champ à brebis. — La Remise. — Moulin Ignace.

Rues.

Rue sur l'eau. — Grande rue. — Voyeul de Folemprise. — La ruellette. — Rue Clabaut. — Voyeul Geget. — Voyeul des trois fétus. — Rue du Pont-aux-Vaches. — Rue du Closel. — Rue du voyeul Baillot. — Voyeul du Hocquet. — Rue Verte. — Haute rue. — Rue Baillot. — Rue de la Motte. — Chaude rue. — Voyeul boiteux. — Rue sote. — Rue St-Martin. — Rue du Marquelet. — Rue de la Carrière. — Voyeul Jacques Tin. — Voyeul Jean Mamelot. — Rue Anchy. — Rue de la chasse. — Chemin du lévrier. — Chemin An-

glais. — Sentier des morts. — Rue du Cornet. — Grande place communément appelée : la Ville. — Voyeul Jacques Pierru. — Voyeul Papin. Sur un plan de la commune du siècle dernier appartenant à M. Gosselin, on voit un chemin, aujourd'hui encore appelé : Chemin des Ladres, ce qui indique qu'il y avait à Fontaine une maladrerie. Elle était située à l'extrémité sud du village, au dessus de la maison actuelle de Monsieur Eusèbe de Machy, en plein air, en pleine campagne, entre Fontaine et Sorel. Le petit chemin des ladres part du cimetière, passe derrière le presbytère, longe les jardins des maisons de ce bout de rue, d'où il conduisait évidemment à la ladrerie, ou bien il servait de lieu de promenade aux malades. Quel fut le fondateur de cet établissement, quelles en furent les dépendances et propriétés, je n'ai pu le savoir : mais lors de la réunion des maladreries, celle de Fontaine, faute de revenus suffisants, fut réunie en 1697 (1) à l'Hôtel-Dieu, puis à l'hospice St-Charles d'Amiens.

Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles Fontaine comptait, suivant le manuscrit de M. Delamotte (2), 159 feux, en 1763, 167 feux (soit de 8 à 900 habitants), et 154 feux en 1714, d'après un autre manuscrit conservé à la bibliothèque d'Abbeville.

La commune de Fontaine dépendait du bailliage

(1) Inventaire des hospices d'Amiens, Série A. liasse 12. Communication de Monsieur Darsy.

(2) Remarques et notes sur la coutume générale du Ponthieu, manuscrit n° 38, p. 40 du catalogue Alcius Ledieu.

d'Abbeville. Le seigneur avait la justice vicomtière : les délits ordinaires étaient jugés par le bailli du seigneur, dont l'appel ressortissait à la sénéchaussée d'Abbeville, et celui de la sénéchaussée d'Abbeville au parlement de Paris, parce que la seigneurie était tenue du roi.

Dès le XIII^e^ siècle on tirait des tourbes dans Fontaine, comme il est dit dans la charte de commune de 1282. D'abord on ne tira des tourbes que dans les marais communaux pour l'usage des gens de la commune, puis peu à peu quelques habitants achetèrent des parcelles de près à tourber qu'ils exploitèrent à leur profit. En 1763 on comptait 2 marchands de tourbes et beaucoup d'ouvriers tourbiers. L'extraction se faisait alors au petit louchet et demandait plus d'hommes et plus de temps qu'aujourd'hui, où on se sert de grands louchets et surtout de machines spéciales.

La principale occupation des habitants était d'ailleurs le labour et la culture de la terre. En 1763 on comptait 15 laboureurs à Fontaine et beaucoup d'ouvriers journaliers. Le laboureur alors possédait (1) en propriété, à Fontaine, une grande partie du territoire (2).

Les redevances consistaient en censives de quelques sols par journal de terre, par maison et

(1) Voir le livre des aveux de 1755 chez M. Gosselin, propriétaire à Fontaine.

(2) Le journal de terre était, à Fontaine de 110 verges, au pied de Roy.

prés. Il était fait au seigneur ou à son bailli l'aveu ou dénombrement du tout à chaque mutation.

A Fontaine tout propriétaire de maison payait 2 sols pour le four et était obligé d'aller moudre son grain au moulin seigneurial, la dîme était perçue sur les fruits, herbes, récoltes de toutes sortes, le champart de 4, 6, 8 gerbes au cent sur quelques terres ; il était dû au seigneur, en cas de vente, cession ou transport, le quint dernier. Nous avons aujourd'hui, sous d'autres noms, les mêmes impôts, non moins lourds.

Les habitants de Fontaine étaient, au siècle dernier, au moins aussi aisés qu'aujourd'hui, car éprouvant moins de besoins, ils dépensaient moins. Leur boisson était le cidre et même le vin qu'on récoltait dans le village. Ils vendaient leur blé et leur avoine dans les marchés d'Airaines et d'Abbeville, dont ils employaient les mesures. Nous lisons dans un compte de l'année 1672 qu'on vendait 9 boisseaux d'avoine 10 livres 4 sols, et 9 boisseaux de blé pur froment 17 livres 14 sols 4 deniers.

En 1763 il y avait beaucoup de maçons à Fontaine. Ils construisirent la voûte et le portail de l'église d'Ailly-le-Haut-Clocher. Son clocher fut refait en 1562, par Antoine Moulard et Jean Daullé, habiles maçons de Fontaine-sur-Somme. Beaucoup d'habitants faisaient de la toile avec le chanvre récolté sur le terroir ou acheté dans les pays voisins. L'hiver, les femmes filaient et tissaient comme les hommes; ils se confectionnaient des

draps, des chemises pour l'usage de leur famille. Rien de remarquable ne se passa dans la commune depuis la révolution jusqu'à nos jours.

Aujourd'hui Fontaine-sur-Somme est une importante commune du canton d'Hallencourt. Une partie de son territoire est située dans la vallée de Somme. Cette commune possède beaucoup de marais, où l'on exploite la tourbe, des aires et des prairies naturelles. Mais, depuis quelques années, ces terrains sont submergés par les eaux.

On remarque entre la commune de Liercourt et Fontaine, sur la rive gauche de la Somme, un terrain inculte, appelé par les habitants le *grand Larris*, qui se continue même au delà de Fontaine vers Vieulaines ; c'est une colline très abrupte de ce côté de la Somme, tandis que sur la rive droite, elle est plus inclinée.

Au pied de ce Larris, on exploite des moëllons pour l'entretien des chemins.

Dans le dénombrement de l'an X de la République, il y avait :

A Fontaine,	1028 habitants	et	229 maisons.
A Vieulaines,	100 —		25 —
Totaux..	1128 habitants	et	254 maisons.

Plus tard on compta 355 maisons et 1352 habitants. Aujourd'hui la population de Fontaine a beaucoup diminué et la commune est généralement pauvre. Le manque d'industrie en est la seule cause.

Seigneurie.

Le village de Fontaine donna naissance à la famille de ce nom, noble et puissante maison. Noble : elle existait avant l'an mil quatre-vingt-dix et descendait des comtes de Ponthieu par les sires d'Abbeville. Puissante : elle possédait les seigneuries de Fontaine, Long, Longpré, Epagne, La Neuville, etc.. La Morlière, le P. Ignace, Carpentier, La Chesnaye des Bois et presque tous les chroniqueurs lui ont consacré quelques lignes, constatant toujours son ancienne noblesse et la haute position qu'elle a constamment occupée dans le Ponthieu. Voici ce que dit La Chesnaye des Bois : « C'est une des anciennes maisons de la « Province (1). La Morlière dans ses antiquités « d'Amiens et le Père Ignace dans ses antiquités « d'Abbeville, la mettent au rang des plus illustres. « On croit que les Seigneurs du nom de Fontai- « ne (2) sont sortis d'un puîné des comtes d'Abbe- « ville qui eut en partage la terre de Fon- « taine-sur-Somme dont il prit le nom. L'auteur « du dictionnaire universel de la France (3), « dit que la terre et seigneurie de Fontaine- « sur-Somme a donné son nom à une des

(1) Dictionnaire de la noblesse, t. 6.
(2) Fontaine, porte d'or à trois écussons de vair posés 2 et 1.
(3) Edition de 1726 t. 1. p. 1240.

« plus illustres maisons de Picardie, dont une « branche subsiste encore avec éclat. Les com- « tes d'Abbeville, qu'on dit descendre des comtes « de Ponthieu, portaient pour armes : *d'argent « à trois écussons de gueules* ; mais Guillaume de « Fontaine, dans la première Croisade de 1096 et « après la bataille gagnée contre Soliman, prince « des Turcs, au mois de juin 1097, changea les « trois écussons de ses armes et porta *d'or à trois « écussons de vair*, que le roi d'armes de Hongrie « lui blasonna comme aux seigneurs de Coucy, « de Beauffremont, d'Escars, de Châtillon et plu- « sieurs autres seigneurs, car avant ce temps le « vair n'avait point été en usage dans les armoi- « ries, dit le président L'Alouette dans son his- « toire de la maison de Coucy. Depuis ce temps « les seigneurs de Fontaine ont toujours porté ces « armes. Les cadets ont brisé : les uns d'une bor- « dure, les autres d'un lambel et les autres d'un « croissant de gueules. » Cette opinion de La Chesnaye touchant l'origine de cette famille est la plus probable. Cette famille en effet habitait Abbe- ville, où elle remplit les charges les plus honora- bles : Aléaume fut mayeur, Enguerrand sénéchal, Raoul et Guillaume exercèrent la même charge. De plus leurs alliances sont princières : Aléaume s'unit à Lorette de St-Valery, d'une des plus illustres familles du Ponthieu. Enfin plusieurs seigneurs de ce nom, entr'autres Aléaume, sont l'objet de faveurs particulières du roi. Aléaume, de par l'ordre de

Philippe-Auguste, commande une partie de l'armée des croisés. C'en est assez pour nous assurer de la grande noblesse de cette famille et pour penser, comme beaucoup d'auteurs, qu'elle descend réellement des comtes de Ponthieu par les sires d'Abbeville.

Le premier dont on ait connaissance s'appelait Raoul. Il vivait en l'an 1090. C'était l'époque des grands et nouveaux enthousiasmes. Pierre l'Ermite, monté sur une mule, le crucifix à la main, allait de ville en ville, prêchant, pleurant, excitant les chrétiens à délivrer le tombeau du Christ. Ce lieu sacré était tombé aux mains des Turcs, qui l'avaient enlevé aux califes de Bagdad et du Caire, assez tolérants pour les pèlerins chrétiens. Un concile s'assembla à Clermont en 1095 ; le pape Urbain II le présida, et des acclamations enthousiastes reçurent ses paroles par le fameux cri : Dieu le veut ! Les pauvres, dans leur impatience, partirent les premiers ; les barons les suivirent. Parmi eux on pouvait remarquer le sire Raoul de Fontaine. Il assista au siège de Nicée, à la bataille de Dorylée, où avec Godefroy de Bouillon et une troupe de chevaliers il força les Turcs à s'enfuir.

Cependant les chrétiens descendaient en Syrie. Ils arrivèrent le 13 octobre 1097 devant la grande ville d'Antioche, que défendaient une forte enceinte garnie de 450 tours et une garnison de 20.000 hommes. Le siège de cette ville dura sept mois et la place ne fut prise que par la trahison d'un émir.

Guillaume de Tyr, dans son sixième livre, nous apprend que Raoul assista à ce siège et s'y distingua. Il assista aussi probablement au fameux siège de Jérusalem et à la prise de cette ville le 14 juillet 1099.

Après la fondation du royaume de Jérusalem, Raoul quitta-t-il la Palestine et revint-il mourir dans son pays ? c'est ce que nous n'avons pu savoir.

Il eut pour fils Guillaume, chevalier, sire de Fontaine en 1119. Guillaume fut marié à Charlotte de Mailly dont il eut trois enfants : 1° Marguerite, mariée à Thierry de Ligne, 2° Raoul, seigneur d'Airaines, qui fut sénéchal de Ponthieu jusqu'en 1130, 3° Enguerrand. Il est nommé dans un titre de l'abbaye de Ste-Larme (1) de l'an 1154, avec son fils Raoul et son frère Enguerrand, qui succéda à son père Guillaume dans la seigneurie de Fontaine. Enguerrand est cité comme témoin dans un titre de l'abbaye de Ste-Larme de l'an 1164. Ce fut aussi en cette même année 1164 qu'il fut reçu dans la fraternité de Selincourt. On le voit encore intervenir dans une charte pour confirmer la donation faite par Jourdain de Miannay à l'abbaye de Selincourt (2), d'une terre qu'il possède au territoire de St Jean de Brocourt.

(1) Cartulaire de l'abbaye de Selincourt, au f° 50.
(2) Cartulaire de Selincourt, f° 50.

Enguerrand eut pour fils Jean (1). Jean eut quatre enfants : Gautier qui lui succéda et dont nous parlerons tout à l'heure, Robert, Henri et Hugues.

Robert et Henri sont cités comme témoins dans un acte de donation d'Aléaume à l'abbaye de Selincourt, en l'an 1180. Henri donna deux parts de la dîme de Bouillancourt à l'abbaye de Sery (2), vers 1185. Il est encore cité dans une donation à l'abbaye du Gard en 1195. Warin de Béeloi donne à l'abbé du Gard, Gaultier, 2 muids l'un de blé, l'autre d'avoine, payables dans sa grange de Béeloi chaque année. Il lui accorde en plus la facilité d'établir une voie de 22 pieds à travers ses terres..... Warin, du gré de ses fils, Hugues et Henri, s'engage entre les mains de Henri de Fontaine (3), à observer ces

(1) Jean de Fontaine nous est connu par une page des *Instrumenta* de l'Eglise de Beauvais. En 1171, ce seigneur avait malmené les frères « de Briostel » et blessé un religieux dans l'abbaye. L'évêque de Beauvais, Barthélemy, condamna : 1° Jean de Fontaine à aller faire amende honorable dans les trois abbayes des Prés, de Frémont et de St-Lucien, en marchant de la porte du monastère à lasalle capitulaire pieds nus, et à y recevoir la discipline ; 2° lui et ses hommes, vêtus d'une chemise de laine et les pieds nus, portant des verges dans les mains, à aller du château de Fontaine jusqu'au monastère de Briostel, et là, en présence du chapitre réuni, à se présenter aux frères pour en recevoir la discipline et jurer ensuite de ne plus causer aucun dommage à cette église. Jean de Fontaine et ses hommes prêtèrent ce serment dans l'église de Marseille près de Beauvais.

Voir pièces justificatives, n° 8.

(2) M. Darsy, Notice sur l'abbaye de Sery, p. 194.

(3) Cartulaire du Gard f° 210, p. 2.

conditions, en présence de *Mathæus prior....;* et « *Henricus de Fontanis* souscrit et signe, en en 1202 (1), une charte de donation. »

Hugues est cité comme témoin dans une charte de 1160 (2). Il fait plusieurs donations à l'abbaye de Ste-Larme (3), comme le constatent les différentes confirmations données par Gautier Tyrel « *princeps de Castello de Poiz* ». — Nous lisons encore dans le Cartulaire du Gard qu'en 1207, au mois d'avril, Wautier de Hallencourt fait savoir à l'abbé du Gard qu'autrefois son oncle Hugues de Fontaine avait donné au Gard un muid de blé à prendre sur ses moulins de Famechon, et qu'il confirme cette donation.

Quant à Robert, on le voit, dit La Morlière, figurer en l'échiquier de Normandie entre plusieurs notables seigneurs assistant à quelque jugement donné en 1213.

Le seigneur de Fontaine, à cette époque, était, nous l'avons dit, Gautier. Il est cité comme témoin en 1160 dans une charte constatant que Jean, comte de Ponthieu, a été reçu dans la fraternité de Selincourt. Il est encore cité par une charte qu'on lira plus bas, comme père de Aléaume, dont nous allons parler. On y lit : *pro animâ Galteri patris mei.* Il s'agit bien du grand Aléaume, car il ajoute

(1) La Morlière, tome I.
(2) Cartulaire de Selincourt f° 50.
(3) Cartulaire de Selincourt f° 54.

ces mots : *hoc concessimus ego et Loreta uxor mea,* et tout le monde admet que l'épouse de l'Aléaume des croisades fut Lorette de St-Valery. Donc Gautier eut pour fils Aléaume et Guy. Aléaume succéda à son père dans la seigneurie de Fontaine. Il fut remarquable par sa piété, par son amour de la justice, son habileté, son bon sens et sa prudence dans toutes ses entreprises, mais surtout par sa bravoure, dit le P. Ignace (1). Deuxième mayeur d'Abbeville, il voulut toujours dans cette charge, n'avoir auprès de lui que la fleur et l'élite des grands hommes de son temps, desquels il prenait conseil tant pour la direction de son âme que pour la conduite de sa famille.

Il était marié à Lorette, « fille du très-noble sei-
« gneur et comte Bernard de St-Valery, dont la
« famille, était de sang royal, puisque ce fut le roy
« Louis VI dit le Gros qui donna naissance à cette
« branche de St-Valery » (2).

A toutes les vertus des chevaliers Lorette joignait la charité de son sexe ; aussi un historien dit en parlant d'elle : *sicut animi virtute non erat inferior viro, sic barbatâ facie seipsam exhibuit virum.* On rapporte même qu'elle avait appris la médecine, afin d'être en état de mieux soulager et secourir les pauvres (3).

(1) M. Delgove, Notice sur Long et Longpré p. 12.
(2) P. Ignace, Histoire des Mayeurs d'Abbeville.
(3) Voir Histoire d'Abbeville par Louandre, 1er vol. p. 139.

Philippe-Auguste régnait alors : roi vaillant autant que pieux, il avait entendu le cri des chrétiens d'Orient : il n'hésita pas à faire appel à la piété et à l'ardeur guerrière de sa noblesse pour marcher une troisième fois contre les Sarrasins. Aléaume n'hésita pas non plus à se croiser. Lorette voyant son époux décidé à prendre la croix et à partir pour la terre sainte, l'exhorta à racheter, avant tout, ses propres fautes par l'aumône et à se rendre Dieu favorable par la fondation d'une église en l'honneur de Notre-Dame. Longpré, qui n'était alors qu'une petite bourgade, et dont Aléaume était seigneur, fut choisi pour lieu de la nouvelle église, en 1190 (1). Aléaume y fonda cette même année la première des cinq chapelles dont elle fut dotée plus tard par Lorette son épouse que l'acte de fondation nomme : *filia inclíti principis Bernardi de S° Valarico.*

Puis Aléaume partit pour la croisade sous la conduite de Jean de Ponthieu, deuxième du nom, qui périt, avec la plupart de ses barons, sous les murs de St-Jean-d'Acre, dont on se rendit maître en 1191, après un siège long et meurtrier.

Aléaume se conduisit vaillamment dans maints combats, sut éviter par sa prudence la famine et les maladies qui décimèrent l'armée, et continua de guerroyer sur la terre étrangère avec les chevaliers laissés en Orient par Philippe-Auguste (2).

(1) P. Ignace, Hist. des Mayeurs d'Abbeville, p. 61.
(2) M. Delgove, notice sur Long et Longpré, p. 13.

Ce prince avait conçu une telle estime pour Aléaume, qu'il le désigna le 31 juillet 1191 comme l'un des trois principaux chefs, qui devaient, après le départ du roi, conduire et diriger l'armée.

En 1204, le 10 avril, il conquérait sa part de gloire au siège et à la prise de Constantinople.

Ni l'éloignement ni les préoccupations de la guerre n'avaient pu faire oublier au croisé son pays et son église de Longpré. Il voulut l'enrichir des saintes reliques qu'elle possède encore (1): son aumonier Wilbert les rapporta de Constantinople avec les lettres de son maître et scellées de son sceau. Richard de Gerberoy, évêque d'Amiens en fit la reconnaissance le 4 août 1205.

Il y avait quinze années qu'Aléaume avait quitté sa famille et ses biens et qu'il vivait en pays lointain, guerroyant contre les Sarrasins pour la défense des lieux saints, lorsqu'il mourut, l'an 1205, victime de la peste. Son corps resta sur la terre étrangère, mais sa pieuse épouse Lorette lui fit élever un mausolée dans le caveau de l'église de Longpré. Puis elle abandonna ses châteaux et ses terres et vint avec ses filles, Marie et Isabelle, vivre auprès de l'église qu'elle avait bâtie et enrichie de ses biens. Son corps reposé dans la crypte auprès du mausolée d'Aléaume et de celui de sa fille Pétronille.

(1) Notice sur les saintes reliques de Longpré-les-Corps-Saints par M. l'abbé Thierry, curé.

Avant de partir pour la Terre-Sainte, Aléaume avait fait don de son moulin de Tilloy, à l'abbaye de Selincourt (1), comme nous l'apprend la charte 157, qui porte : *De Alelmo de Fontenis pro molendino de Tilloy.*

Nous donnons cette charte dans son entier parce qu'elle a une très grande importance, pour la filiation d'Aléaume.

« Ego Alelmus de Fontenis notum esse volo « quod ego Alelmus dedi et concessi Deo et ecclesiæ « St-Petri de Selincourt et patribus ibidem Deo « servientibus, pro anima *Galteri patris mei* et « meâ et animabus omnium antecessorum meorum, « quidquid juris, quidquid heredidatis, quidquid « dominici in molendino de Tilloy juxta Metigny « habebam et possidebam, tam in aqua quam in « nassa et omnibus ad eundum molendinum per- « tinentibus, molendinum etiam Tancrez et aquam « super et subtus molendinum. Hoc autem con- « cessimus ego et *Loreta* uxor mea, et filii mei « *Hugo* et *Isembardus* et ut proprium feodum « meum hereditarie garandiandum promissimus. « Ecclesia verò prædicta pro me et patre meo et « Loreta uxore meâ, anniversarium in perpetuum « celebrandum concessit. Hujus testes sunt : Flo- « rentius, abbas tunc temporis, Bernardus, Gra- « celnices de Fualvila, *Henricus* de Fontenis et « *Robertus*, frater ejus, Hugo de Vaus, Johannes

(1) Cart. Selinc. ch. XIII f° 50. Bibl. d'Am.

« de Tilleloy, Andreas de Camberon, *Guido frater* « *meus*..... (1) »

Florent fut abbé de Selincourt de 1177 à 1195, cette donation fut faite vers 1180 : elle est indiquée dans la bulle de Lucius III, de 1184, que l'on peut voir dans le même cartulaire.

Hugues succéda à son père Aléaume dans les seigneuries de Fontaine, Long, Longpré et la Neuville au Bois ; tandis que son frère Isembart devenait seigneur de Hallencourt.

Il épousa Anne de Cayeux, selon M. Delgove, ou Enor de Bailleul selon le P. Ignace et M. de Belleval. Ce fut un chevalier rempli, comme son père, de piété et de bravoure. Il enrichit sa collégiale de Longpré, dont il était patron, par la concession de nouveaux droits et cens. C'est lui qui porta à douze le nombre des prébendes, dont l'une fut pourvue en 1205 de la dîme du terrage de Martainneville. — On lit aussi dans les notes manuscrites de Dom Grenier (2) qu'en 1205 Hugues de Fontaine donna la dîme du marché (*mercati*) de St-Maxent. Pour fonder une prébende vers 1231, Hugues fit don à l'abbaye de St-Valery de 16 journaux de terre, avec le bois situé près du village de Neuville. L'année suivante il traita avec Simon comte de Ponthieu et la comtesse Marie, fille de Guillaume III, son épouse, de l'échange de sa terre

(1) Cart. Selin. carta. XIII f° 51.

(2) Dom Grenier, liasse 27. p. 24.

de *Haraut* pour celle de *Tristrat* (1). En 1221 il confirmait la donation faite par *Guido de Argoria* à l'abbaye de Berteaucourt (2). Hugues est encore mentionné, en 1204, dans l'histoire de la ville d'Amiens par Du Cange ; il est cité en outre pour avoir fait une donation à l'abbaye du Gard par acte de l'an 1207, où il est dit oncle de Wautier de Hallencourt, fils de son frère Isembart.

Hugues était homme de grande bravoure. Le Père Ignace (3) nous apprend qu'il avait hérité de la valeur militaire de son père, aussi bien que de sa piété. On le compte au nombre des chevaliers bannerets sous le règne de Philippe-Auguste, en 1202.

Philippe avait envahi la Flandre pour punir Ferrand de sa trahison. Bientôt une coalition, ayant à sa tête, Jean sans Terre, Ferrand de Flandre et Renaud de Boulogne, se reforma contre lui. Philippe, habitué aux menaces orageuses de la coalition, calcula froidement le danger et fit appel à toutes les forces vives de la France. Personne ne faillit au roi : ni la bourgeoisie ni la noblesse. Tous se levèrent en armes, les communs comme les barons. Hugues fut un des premiers. La Roque le mentionne parmi les chevaliers du Ponthieu dans le rôle du ban et arrière-ban de l'année 1214.

(1) P. Ignace. Histoire des Mayeurs d'Abbeville, p. 61.
(2) Cart. de Berteaucourt, f° 90.
(3) P. Ignace. Hist. des Mayeurs d'Abbeville, p. 60.

SCEAU DE HUGUES DE FONTAINE.

C'était l'année de la fameuse bataille de Bouvines, Hugues y assista et s'y distingua d'une manière éclatante. Avec l'aide de Wautier de Hallencourt qui combattait à ses côtés, il fit prisonnier Simon de Dammartin frère de Renaud, comte de Boulogne, et comte de Ponthieu par la comtesse Marie sa femme.

Hugues mourut en 1223 et fut inhumé à côté de sa mère dans le caveau de l'église de Longpré. Il eut de son mariage avec Enor de Bailleul neuf enfants : 1° Aléaume dont nous parlerons tout à l'heure ; 2° Pierre de Fontaine, chevalier et conseiller du roi. Il vivait en l'an 1250 et était un des chefs du Conseil de St-Louis. Le sire de Joinville, dans la vie du monarque, à propos de la justice que ce roi rendait lui-même ou par ses confidents, dit que : « Souventes fois sa majesté appelait Mgr Pierre « de Fontaine et Mgr Geoffroy de Villers et leur « disait : délivrés-moi ces parties ». Pierre de Fontaine est nommé parmi les grands seigneurs du royaume par du Tillet, dans son livre : des rangs de France, en l'an 1260 ; 3° Gérard, marié à Anne dont il eut Alix, femme de Hugues de Monsures ; 4° Gauthier, chevalier, en 1234 ; 5° Jean, chevalier, seigneur d'Arrest ; 6° Renault, chevalier ; 7° Marguerite, femme de Wautier, sire de Ligne, en 1245 ; 8° Eustache, chanoine de St-Vulfran ; 9° Raoul mayeur d'Abbeville en 1230. Ce fut sous son administration que Simon de Dammartin fait prisonnier à Bouvines par son père Hugues, et

exilé en punition de sa forfaiture, obtint du roi St-Louis la main levée de ses domaines et revenus, saisis par Philippe-Auguste, et put rentrer dans son comté de Ponthieu (1). Raoul est cité dans la protestation de fidélité que Simon dut faire, et signa les articles qu'il dut jurer d'observer lui et ses successeurs.

Aléaume, deuxième du nom, succéda à son père Hugues dans les seigneuries de Fontaine, Long, Longpré etc.

Il épousa Marie-Nicolle de Chatillon. Il est nommé en 1244 dans un titre latin qui porte : « *Alelmus de Fontenis, dominus de Longo, miles,* « *et domina Maria, uxor ejus.* »

Il fit don en 1235 au chapitre de Longpré de 4 setiers de blé, dit blé de jardins, à prélever sur les jardins de quelques particuliers. Il avoue par un titre de l'abbaye de St-Valery, de 1264, que la moitié des anciens droits et cens de toutes les masures de la Neuville au Bois, qu'il tient de l'église de St-Valery, appartient à l'abbé et au couvent du dit lieu, savoir : 6 deniers par chaque masure. — Il donna aussi avec Marie, son épouse, en décembre 1269, une lettre datée d'après St-Nicolas d'hiver, portant qu'ils ont vendu, du consentement de Mathieu, leur fils aîné, au profit de Pierron de Mareuil, bourgeois d'Abbeville, au terroir de Long, un bien qu'ils avaient acquis d'Enguerrand de

(1) P. Ignace, Histoire des Mayeurs, p. 158.

Saisseval. Enfin il confirma par lettre la donation faite au chapitre de Longpré, deux ans auparavant, par Eustache de Fontaine son père, alors clerc, de 17 setiers à prendre sur les moulins et la ferme d'Aragon, près l'église St-Vulfran. Nous avons vu plus haut qu'une lettre de Aléaume parle de son fils aîné Mathieu. Peut-être mourut-il jeune encore ou ne fut-il pas marié et se retira-t-il dans un cloître, peut-être aussi une erreur s'est-elle glissée dans la copie de cette lettre, car, nous ne le voyons nommé par aucun des historiens qui se sont occupés de la maison de Fontaine. Tous attribuent pour fils et successeur à Aléaume, Witásse ou Eustache, auquel ils donnent pour frère Wautier, qui épousa Ide de Saveuse et devint la souche de la branche des seigneurs de la Neuville au Bois. Nous ne nous occuperons plus de cette branche, qui ne posséda pas la seigneurie de Fontaine, mais qui fut illustrée par beaucoup de ses membres.

Witasse succéda à son père Aléaume II, dans la seigneurie de Fontaine, avant l'année 1274. La Morlière nous apprend qu'il fit plusieurs donations à diverses églises et accorda des franchises aux habitants de Long et de Longpré. En 1288 il vendit à Edouard I^er^, roi d'Angleterre, et à Alienor, sa femme, qui avait eu en dot le comté de Ponthieu, la terre du Titre pour la somme de 1120 livres.

De Witasse de Fontaine sont nés deux fils et une fille : le premier du nom de Witasse ou Eustache, fut chanoine de l'église royale de St-Vulfran,

puis chanoine et préchantre de l'église cathédrale d'Amiens, puis doyen d'Aire, enfin chanoine de l'église métropolitaine de Reims (1). Le second, Jean, fut allié à Jeanne de Rouergue et mourut sans enfants. Sa fille se nommait Jeanne, d'après l'abbé Delgove et plusieurs autres écrivains. Mais la charte de commune de 1282 donne pour père à Jeanne, Henri : « *Eduards, roys d'Angleterre « et Alyanors*..... comme nous aions entendu, par « notre feïl et loial Thumas de Sandervis..... que « comme li homme de pooste et toute li communi- « tés des gens de pooste de la ville de Fontaines « seur Somme, fuissent tenus jadis à Henri de « Fontaines, seigneur de la dite ville, nostre hom- « me *père à Jehanne*, demisele de Fontaines... »

Quoi qu'il en soit, Jeanne, fille ou nièce de Witasse, eut la terre de Fontaine et accorda aux habitants dudit lieu une charte de commune confirmée par le roi d'Angleterre Edouard III et Aliénor son épouse, à cause de leur comté de Ponthieu. Jeanne en 1301 épouse Messire Jean, seigneur de Créséques, conseiller et chambellan du roi (2). Le 23 juillet 1308, elle hérita de son frère Eustache, chanoine de Reims, les seigneuries de Long et de Longpré. Le chanoine Eustache fut le dernier rejeton mâle de la branche aînée des Fontaine.

Jeanne eut deux fils, dont l'aîné, Guillaume, qui

(1) P. Ignace, Histoire des Mayeurs d'Abbeville, p. 61.
(2) M. Delgove, Long et Longpré, p. 27.

mourut sans enfants, posséda la seigneurie de Long, et l'autre celle de Fontaine. Elle eut aussi une fille, mariée au sire de Picquigny, dont la fille, à son tour, épousa en 1312, Robert d'Ailly, après avoir hérité de son oncle, la terre de Fontaine. Ainsi cette seigneurie passa dans la maison d'Ailly, après avoir appartenu à la même famille pendant trois siècles. Nous ne nous occuperons plus de cette grande et illustre maison de Fontaine qui se divisa en plusieurs branches : les seigneurs de la Neuville au Bois, seigneurs de Ramburelle, seigneurs de Caix, seigneurs de Coisy et de Woincourt ; les seigneurs de Mauconduit et de Wiameville ; les seigneurs des Erables. Mais saluons une dernière fois encore cette vaillante famille dont les membres s'illustrèrent dans l'armée ou dans l'église. Dans l'armée : Enguerrand de Fontaine combattit et fut tué à Azincourt, Paul Bernard mourut à Rocroy, Joseph à Dettingen. Dans l'église elle compta deux évêques, l'un à Cambrai, l'autre à Soissons, plusieurs grands vicaires et chanoines, plusieurs abbés et abbesses, un grand nombre de prêtres, moines, religieuses. Admirons une dernière fois ces chevaliers et ces preux qui nous valaient bien par le cœur et surtout par la foi ; qui comprenaient les conseils évangéliques et les commentaient si bien, en ne se regardant que comme les économes du Père de famille et les soutiens de l'Eglise de Dieu.

La terre de Fontaine passa par alliance dans la fa-

mille d'Ailly, comme nous l'avons dit plus haut. Cette famille, l'une des plus anciennes et des plus puissantes du Ponthieu, s'est éteinte au XVII^e^ siècle dans la maison d'Albert de Luynes. Plus d'une fois déjà nous avons vu les noms de plusieurs membres des familles de Fontaine et d'Ailly réunis dans différentes circonstances. Ainsi en 1250 Gérard d'Ailly, chevalier, avec Eustache de Fontaine et quatre autres croisés, emprunte, sous la garantie du comte de Soissons, à trois marchands Génois, 500 livres devant St-Jean d'Acre, mai 1250 (1). Puis en 1282 Huon d'Ailly signe, comme témoin, la charte de commune que Jeanne de Fontaine donne aux habitants du dit lieu. Mais les d'Ailly ne devaient pas posséder plus de 50 ans cette seigneurie. Le premier seigneur de Fontaine, du nom d'Ailly, s'appelait Robert, et fit l'aveu de sa seigneurie au roi d'Angleterre en l'an 1312 (2). Son fils aîné portait le même nom, il épousa en premières noces la dame du Breucq en Flandre, ceux-ci eurent pour fils Robert, seigneur d'Ailly et de Fontaine, qui s'allia à Marie d'Auxy dont il eut : Catherine dame d'Ailly et de Fontaine. Catherine se maria d'abord à Oger d'Anglure, avoué de Thérouanne, qui mourut peu après

(1) Bibl. nat. fond. lat. nouv. acq. 1080 p. 175, cité par M. de Belleval, nobiliaire de Ponthieu.

(2) Cet aveu, fait partie du terrier de Ponthieu n° 105 ; Bibliothèque d'Abbeville. Il nous est parvenu en entier, bien qu'il ait été perdu pendant quelque temps.

SCEAU DE ROBERT D'AILLY.

son mariage, sans postérité. Elle se remaria ensuite à Jean de Fosseux, seigneur de Nivelles ; et, pour la troisième fois, la seigneurie de Fontaine, changeant de maîtres, passa par alliance, vers 1350, dans la maison de Fosseux (1). Cette maison est originaire de Fosseux en Artois, où elle s'est illustrée dans l'armée et dans les grandes charges qu'elle occupa (2). Elle posséda la seigneurie de Fontaine plus de deux siècles, de 1360 à 1580. Le premier de ses membres qui fut seigneur de Fontaine, s'appelait Jean. Il était conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et capitaine général de l'Artois. Il suivit la fortune du duc de Bourgogne et lui resta fidèle jusqu'à la fin ; mais il dissipa, pour cette cause, la majeure partie de ses biens. Sa femme, Catherine d'Ailly, qui lui avait donné seize enfants, le quitta en octobre 1405. Avait-elle reçu de lui quelqu'outrage ou avait-elle soupçonné sa fidélité, peu importe. Elle refusa obstinément de reprendre la vie commune sous le seul prétexte que Jean avait dissipé ses biens ; elle se retira à Abbeville avec sa vaisselle et ses joyaux et il fallut un arrêt du Parlement du 18 janvier 1409 pour la faire retourner auprès de son mari, mais avec la réserve formelle que Jean et ses enfants, en particulier son fils aîné, la respecteraient et la traiteraient en dame d'honneur (3).

(1) Elle porte pour armes : de gueules à 3 jumelles d'argent.
(2) Delegorgue de Rosny, Recherches généalogiques p. 94.
(3) Archives nationales. Jugés X^{1a} 56. folio 216 v°.

Le journal de Nicolas de Baye, relate ce fait en ces termes (1) : Vendredy XVIII[e] jour de janvier (1409). Ce dit jour, messire J. de Fosseux, le jeune, chevalier ; Philippe de Fosseux, Philippe de Fosseux, dit le Borgne et J. de Fosseux escuiers, frères, enfans de messire Jean de Fosseux, chevalier, et de madame Katerine d'Arly comparens en personne, ont promiz et chascun d'eulx juré aux sainctes évangiles touchées et en la main de maistre R. Maugé, président céans, à ce député de par le Court, que eulx et chascun d'eulx traictera la dicte dame, leur mère, comme dame d'onneur et ne ly meffera, ne ne fera meffaire en quelque manière que ce soit, à peinne de perdre tous ses biens et son corps à la volenté du Roy et de sa Court, et surtout quanqu'il pourroit meffaire envers le Roy et sa Court dessus diz. Et ce fait, icelle Court leur a baillié icele dame, leur mère, en garde, et a esté ordonné que commission soit faicte aux bailliz d'Amiens et de Tournay et à chascun d'eulx que facent le dit messire J. de Fosseux, mari, Jacques de Fosseux son fils, messire Colard de Fosseux et autres que leur facent faire le serment qui mandé leur sera (2).

Jacques, son fils aîné, hérita de la terre de Fontaine. Il avait une compagnie de 23 archers à cheval et servait sous le duc de Bourgogne.

(1) Tome I. p. 254.

(2) Conseil XIII (X[1a] 1479) fol. 58 v°. — Communication de M. le comte de Marsy.

Le roi Jean était captif à Londres, depuis la fatale bataille de Poitiers. Le désir de recouvrer sa liberté, fit signer à ce roi le traité de Brétigny, qui mit sous le joug de l'Angleterre le comté de Ponthieu. De là des révoltes et des misères de toutes sortes.

Une armée anglaise, sous la conduite de son roi Henri V, débarque en France et, après bien des escarmouches, parvient à traverser la Somme et à battre l'armée française dans les plaines d'Azincourt. 1415. Cependant on désirait la paix de part et d'autre, mais on n'arrivait pas à s'entendre sur les conditions. Pendant ce temps, la rivalité entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne reprenait avec fureur. Le roi était tombé dans un nouvel accès de folie. Jacques de Fosseux tenait pour Jean-sans-Peur (1) : dans le cours de l'année 1417, il partit avec le sire d'Humbercourt et Philippe de Morvilliers pour exciter les habitants de Montreuil à se liguer avec le duc de Bourgogne. La mission eut un plein succès, et Abbeville, St-Riquier et les autres places du Ponthieu, auxquelles Montreuil avait ouvert la voie, dit Montrelet, firent alliance avec Jean-sans-Peur. Jacques de Fosseux assista, sous le duc de Bourgogne, à la bataille de Mons-en-Vimeu, où les Dauphinois furent vaincus et mis en fuite. Il mourut quelque temps après, laissant pour fils et

(1) Louandre, Histoire d'Abbeville, pages 280-90 et passim.

héritier de la terre de Fontaine, Philippe de Fosseux, dit le Borgne.

La lutte entre les partisans du Dauphin et ceux du duc de Bourgogne durait toujours. Charles VI et Henri V étaient morts : le Dauphin s'appelait alors Charles VII et le duc de Bourgogne Philippe III, dit le Bon. Tous deux avaient leurs partisans et leurs alliés, qui ravageaient alors tout le Ponthieu, sous prétexte de se défendre ou de se venger. Le 20 mars 1423 les soldats de Charles VII, qui s'étaient portés de Rue sur Domart, s'emparèrent de ce bourg où ils s'établirent : mais craignant d'être assiégés à leur tour, il se retirèrent à Rue. Dans le château de cette ville se trouvait le Borgne de Fosseux, partisan de Philippe le Bon. Il défendit avec énergie et vaillance cette forteresse (1), et pendant que ses amis, Jean de Domqueur, Simon de Boulainvillers et d'autres gentilshommes étaient faits prisonniers, lui et son gendre, Jean de Craon, parvinrent à s'échapper.

Philippe et son gendre moururent sans postérité. La terre de Fontaine passa alors dans la famille d'Auxy (2), alliée aux d'Ailly, par le mariage de Marie d'Auxy avec Robert d'Ailly. L'héritier de cette terre fut Jean, quatrième du nom, l'aîné de l'illustre famille qui tire son nom du bourg d'Auxy le château. Il était neveu de Marie, seigneur et ber d'Auxy, de Famechon et de Maizerolles.

(1) Lefebvre de St-Remy, ch. CXXIII.

(2) Elle porte pour armes : échiqueté d'or et de gueules.

chevalier de la Toison d'or, grand maître des eaux et forêts en Ponthieu et sénéchal du dit comté, de 1433 à 1442. Il épousa le 17 septembre 1447 Jeanne de Flavy, dame de Barentin et d'Averdoing, dont il n'eut que des filles (1) : 1° Isabeau femme de Philippe de Crèvecœur, maréchal et grand chambellan de France, qui mourut sans enfant ; 2° Marie, qui hérita les terres d'Auxy et de Fontaine de sa sœur et fut mariée en 1490 à Jean de Bruges, seigneur de Gruthuse prince de Steenhuyse, maréchal de France. Ils eurent pour fille Marguerite de Bruges, dame d'Auxy et de Fontaine, qui porta en dot ses biens immenses, en 1512, à Jacques II, de l'illustre maison de Luxembourg. « Cette maison, dit le P. Anselme, est une « des plus illustres de l'Europe : elle a donné « plusieurs empereurs et rois de Bohême et a « possédé de grands biens en Allemagne et en « France. Le grand nombre d'alliances qu'elle a « prises et données dans la plupart des maisons « souveraines l'ont fort élevée, et les grandes « charges qu'elle a possédées dans le royaume « comme celles de connétable, grand bouteillier, « colonel général de l'infanterie etc. ont beaucoup « servy à en relever l'éclat (2). »

Jacques, deuxième du nom, était gouverneur de Flandre et d'Artois et grand veneur de Flandre ;

(1) P. Anselme Grands officiers de la couronne, au mot : Auxy.

(2) P. Anselme. Grands officiers de la couronne, au mot : Luxembourg.

il eut pour enfants Jacques III, mort en 1530 sans postérité, et Françoise de Luxembourg, comtesse de Gavre, dame de Fiennes, Auxy, Fontaine qui porta les biens de sa maison dans celle d'Egmont par son mariage avec Jean, comte d'Egmont. « Cette famille tirait son nom d'Egmont, « bourg de Hollande, aujourd'hui détruit et situé « alors près de la mer à une lieue 1/2 d'Alemaër et « à deux de Berwick (1). Il fut érigé en comté par « l'empereur Sigismond le 15 août 1524 en faveur « de Jean II d'Egmont. On fait descendre cette « famille, dit Moreri, de Radbod, fils d'un ancien « roi des Frisons. Sans donner dans les « fables d'où l'on prétend tirer l'origine de « cette famille, Hanconius dans son livre : *de* « *origine Frisorum*, rapporte une aventure singu- « lière en parlant des d'Egmont. Il dit que Charles « Martel ayant dompté les Frisons et pris Radbod « d'Egmont, leur prince, pardonna à ce seigneur « dont la sœur, nommée Théodésinde, avait épou- « sé, vers l'an 1712, Grimoald, maire du palais « des rois Childebert II et Dagobert III, qui était « frère aîné de Charles Martel, en considération « de ce qu'il promit de se faire chrétien. Ce- « pendant comme il était sur le point de recevoir « le baptême et qu'il avait même un pied dans les « fonts baptismaux, il demanda à l'évêque Wil- « frang, qui devait faire la cérémonie, s'il y avait

(1) Moreri. Dictionnaire historique, au mot : Egmont.

« un plus grand nombre de ses prédécesseurs en « Paradis qu'en enfer. Sur quoi cet évêque lui « ayant répondu que c'était en enfer, parce qu'ils « n'avaient point cru en Jésus-Christ et qu'ils « n'avaient poit été baptisés, le prince retira aus- « sitôt le pied des fonts et dit : Je ne veux plus « être baptisé, j'aime mieux aller dans l'endroit où « il y a le plus grand nombre de mes parents et « de mes amis ». Quoiqu'il en soit de cette histoire et de l'origine des d'Egmont, cette famille fut très illustre par son antique noblesse, ses grands biens et beaucoup de ses membres qui remplirent les plus hautes charges à la cour de l'empereur. Le premier seigneur de Fontaine de ce nom, s'appelait Jean, quatrième du nom. Il était chevalier de la Toison d'or, chambellan de l'empereur Charles V qu'il suivit dans plusieurs lointains voyages et qui le nomma en 1527, général des chevau-légers au royaume de Naples et duché de Milan. Il mourut à Ferrare, le 29 avril 1528 et fut enterré dans l'église de St-Marc de Milan. Il avait épousé, comme nous l'avons dit, Françoise de Luxembourg, qui mourut le 1^er^ novembre 1557. De leur union naquirent trois enfants : 1° Charles d'Egmont, qui fut l'un des deux compagnons de Charles-Quint, lorsque ce prince traversa la France, pour se rendre dans les Pays-Bas. Il suivit encore le même prince dans son voyage à Alger, et mourut au retour à Carthagène le 7 septembre 1541, sans avoir été marié ; 2° Marguerite, pre-

mière femme de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, dont elle eut Louise de Lorraine, mariée à Henri III, roi de France et de Pologne ; 3° Lamoral, capitaine général des lances et seigneur de Fontaine. Il suivit Charles-Quint en Afrique, en 1541, fit, avec ce grand roi, le siège de St-Dizier et assista à la diète Augsbourg, en 1554. Ambassadeur d'Espagne en Angleterre, il conclut le mariage de Philippe II d'Espagne avec Marie d'Angleterre. Il fut gouverneur général de Flandre et d'Artois, et général de cavalerie. A la tête de son armée, il remporta les deux célèbres victoires de Gravelines et de St-Quentin. Il avait épousé à Spire, devant Charles Quint et Ferdinand père du roi, Sabine de Bavière, fille de Jean, comte palatin du Rhin, et de Béatrix de Bade : il eut de Sabine de Bavière, morte le 15 juin 1578, Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre, Fontaines, etc. chevalier de la Toison d'or et gouverneur de l'Artois. Philippe d'Egmont fut nommé général par le roi Philippe II et envoya des secours à la France contre les huguenots. Ce fut sur lui que les Hollandais, constitués en République, s'emparèrent des villes d'Alemaër, d'Arlhel, de Fulmérande : il fut tué à la célèbre bataille d'Ivry, dans les rangs des catholiques, le 24 mars 1590, âgé de 32 ans, sans laisser de postérité de Marie de Hornes, fille de Martin comte de Haute Kerke, vicomte de Furnes. Deux ans auparavant, le 26 août 1588, il avait vendu la terre de Fontaine au marquis de

Halluin. Pour la sixième fois Fontaine changea de seigneurs. Moins illustre que les Luxembourg et les d'Egmont, la famille de Halluin était cependant de haute noblesse et recommandable aussi par beaucoup de ses membres qui remplirent de grandes et honorables charges à la cour du roi de France. Elle tirait son origine de Halluin en Flan- « dre (1), près de la rivière de Lys, entre les villes « de Comines et de Menin. » Le nouveau seigneur de Fontaine s'appelait Charles Maximilien de Halluin : il était chevalier seigneur de Wailly, St-Sauflieu, Namps-au-Val etc. gouverneur de la citadelle et de la ville de Rue, capitaine des gardes du corps de Gaston de France, duc d'Orléans.

Il épousa le 15 janvier 1595 Catherine de Gué dame de Lully et de St-Sauflieu, fille de Jean seigneur de St-Sauflieu et d'Anne Le Clerc. Charles Maximilien mourut à Nancy en 1630. Sa femme l'avait précédé de 7 ans dans la tombe. De leur mariage naquirent 4 enfants : Alphonse, abbé de Notre-Dame de Sery (2) qui eut en héritage la terre de Fontaine avec sa sœur Charlotte, mariée à Artus de Moreuil, François qui épousa le 29 octobre 1623 Philippe de Berghes, enfin Alexandre, seigneur de Wailly, l'aîné de la famille, dont la fille hérita de son oncle Alphonse et de sa tante Charlotte la terre de Fontaine. Alexandre fut, après son père, capitaine des gardes du corps du duc

(1) Moreri, dictionnaire historique, au mot : Halluin.
(2) M. Darsy. Notice sur l'abbaye de Sery, page 98.

d'Orléans. Il épousa par contrat du 21 juillet 1633, Yolande Barbe de Bassompierre, fille de Georges-Affriquain de Bassompierre, marquis de Removille, baron du Châtelet, bailli et gouverneur de la province de Vosge, grand écuyer de Lorraine et d'Henriette de Torneilles. De son union avec Yolande il eut un fils et une fille : François-Joseph marquis de Wailly, mort sans enfants, et Marie-Barbe-Josèphe, seule héritière de sa maison, par la mort de son frère et de ses parents. Elle fut mariée dans la chapelle du château de Wailly et par contrat du 28 octobre 1668, à Ferdinand-Joseph-François, duc de Croy et d'Havreck, prince du St-Empire, souverain de la Coste, comte de Fontenay, vicomte de Langle, baron de Dommartin et d'Ogevillers, nommé en 1678, chevalier de la Toison d'or et Grand d'Espagne. « La maison « de Croy, dit le P. Anselme (1), est originaire de « Picardie : elle tire son nom de la terre et sei- « gneurie de Croy à 3 lieues d'Amiens. Croy fut « érigé en duché en 1598 par le roy Henri IV, en « faveur de Charles de Croy, duc d'Arscot, et « cette maison produisit 20 chevaliers de la Toi- « son. » De son mariage avec Marie-Barbe, le duc de Croy eut un fils et quatre filles. Son fils, Jean-Baptiste-Joseph, fut baptisé dans l'église de Notre-Dame de Bruxelles, le 3 février 1686. La seigneurie de Fontaine, qui avait changé déjà sept fois de

(1) P. Anselme. Grands officiers de la couronne au mot : Croy.

maître, devait bientôt encore passer dans d'autres mains. Jean-Baptiste-Joseph de Croy vendit la terre de Fontaine, en 1690, à René marquis de Mailly.

L'histoire de l'illustre maison de Mailly n'est plus à faire : on peut la lire dans l'ouvrage de Monsieur l'abbé Gosselin, intitulé : Mailly et ses Seigneurs. « René marquis de Mailly, y lisons « nous (1), fournit une carrière assez courte. Il « semble que la vie commençait à circuler plus « difficilement dans ce bel arbre généalogique des « Mailly dont les racines se perdaient sous les « fondements de la monarchie et dont le tronc, « destiné à mourir avec elle, allait laisser à une « seule et faible branche le soin de continuer son « dévoûment aux rejetons de nos vieux rois qu'il « plaisait à Dieu de nous faire retrouver après « l'orage. » Pourvu par Louis XIV du régiment d'Orléanais, René de Mailly se vit obligé, après quelques années, de quitter le service à cause de ses précoces infirmités, qui devaient le conduire au tombeau. Il épousa en 1689 sa cousine, Marie Louise de Mailly, fille de Louis, marquis de Nesle et de Jeanne de Mailly. Réné laissa sa terre de Fontaine à son fils aîné Victor-Alexandre. Celui-ci n'avait que deux ans, à la mort de son père arrivée en 1698. Il perdit sa mère le 13 mars 1704. Il dut faire le relief de minorité, pour la seigneurie

(1) Mailly et ses Seigneurs, p. 83.

de Fontaine, le 9 août 1704, et les relief, foy et hommage de majorité le 1er juin 1792, qu'il réitéra le 14 août 1717. Il devint colonel du régiment de Mailly par commission du 15 septembre 1717, et le 14 mars 1720 il épousa Victoire-Delphine de Bournonville, fille du duc et prince, et de Marie d'Albert de Luynes. Ce fut lui qui obtint du roi des lettres patentes qui érigaient la terre de Mailly en marquisat. Néanmoins il habitait à Paris, l'hôtel de Mailly, rue Notre-Dame-des-Champs, où il mourut le 22 avril 1754, en laissant, à son fils Louis, la terre de Fontaine. Celui-ci commença sa carrière militaire en qualité d'enseigne au régiment de son père, à qui il succéda comme colonel. Il prit part aux campagnes du maréchal de Saxe en Flandre et en Hollande, assista à la bataille de Hastenbeck, où il fit preuve d'un grand courage. Il épousa, le 20 mai 1743, Françoise-Antoinette Kadot de Sebeville, fille de Charles-Louis Kadot comte de Sebeville et de Elizabeth de Montigny. Il mourut sans enfants dans son hôtel, à Paris, le 4 octobre 1774, en laissant la terre de Fontaine à Messire Charles-Isabel-Désiré-Guilain de France, comte d'Hezecques, son neveu par Louise-Françoise-Victorine de Mailly. Ce dernier était officier au régiment de Conty-Cavalerie et épousa le 11 juin 1772 Bertine-Françoise-Joséphine de Harchies. Le comte d'Hezecques menait grand train, avait des goûts princiers et une immense fortune ; mais un jour vint où les dettes l'obligè-

rent à vendre une partie de ses biens. La terre de Fontaine fut du nombre de ces derniers. Elle fut vendue, par contrat passé devant Hourier, notaire à Mailly le 2 mars 1779, moyennant 234,300 livres à Messire Léonard Chrétien, marquis de Monsures, chevalier de St-Louis et dame Marie Anne-Urbine Le Normand, son épouse, demeurant au château de Montonvillers. Il eut quelque velléité d'habiter Fontaine, où son fils naquit le 16 décembre 1776 (1). Mais comme le château

(1) Le 16 décembre 1776 est né en légitime mariage et le lendemain a été baptisé par moi, curé soussigné, Louis-Thomas-Chrétien-Joseph, fils de haut et puissant seigneur Léonard-Chrétien de Monsures, seigneur de Monsures, seigneur de Fontaines-sur-Somme, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, ci-devant capitaine de cavalerie au régiment d'Escart et de dame Marie-Jeanne-Urbaine Le Normand. Le parrain messire François-Thomas, Le Normand, seigneur du Bois, enseigne des vaisseaux du roy, oncle maternel, représenté par haut et puissant seigneur messire Tillette de Bichecourt, seigneur d'Angers, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, ci-devant capitaine du régiment de la Reine-Infanterie, en vertu d'une procuration passée à Brest le 14 novembre dernier par-devant Boucher, notaire et son confrère, le lay controlé le même jour par Venay et certifié par le Bailly de l'endroit en l'absence du Sénéchal, signé Pirion. La marraine dame Louise-Charlotte d'Aigneville, seigneur de Liercourt Ve de messire Louis Bernard comte de Mannay, chevalier, seigneur de Masure, Vergis, chevalier de l'ordre royale et militaire de St-Louis, capitaine des Grenadiers de la viele Marine, qui ont signé avec nous les jour et an que dessus.

Tillette de Bichecourt. d'Aigneville de Mannay.
Monsures.

Bellegueule,
curé.

(1) Archives communales.

d'alors existant était peu habitable, il résolut d'en bâtir un autre plus digne de sa noblesse et de sa fortune. Il s'établit sur les hauteurs de Fontaine, entre le vieux château et Vieulaines, sur le côteau qui regarde la Somme. Mais, par manque de temps, il ne parvint qu'à édifier les caves et les sous-sols. La maçonnerie ne s'éleva guère qu'à hauteur d'homme. Aujourd'hui les caves existent encore, mais les murs ont disparu, et un moulin se voit sur les ruines de ce manoir qu'on appelle encore *le château de Monsures* (1). Le marquis de Monsures garda, un an à peine, la terre de Fontaine qu'il vendit le 29 novembre 1777, par contrat passé devant Baudelocque, notaire à Amiens, moyennant 247,750 livres, à M. Adrien Gaillard de Bœncourt. Le 20 août 1778, par contrat devant Wignier, notaire à Abbeville, le dit marquis vendit une partie de la cour du château, moyennant 1200 livres au dit sieur Gaillard de Bœncourt, qui fit entre les mains du chancelier (2) de Mgr le comte d'Artois, foy et hommage, serment de fidélité, le 8 juillet 1779, registré au bureau le 24 février 1781.

La famille Gaillard, dit M. de Belleval, fut maintenue dans ses titres de noblesse le 31 décembre 1716 et la prouva depuis 1485. Presque tous ses membres furent revêtus d'emplois considérables dans la magistrature du Ponthieu. Le nouveau

(1) Archives Communales.

(2) Manuscrit de M. le baron Albéric de Calonne.

seigneur de Fontaine, Adrien de Boencourt, était chevalier de St-Louis, seigneur de Boencourt, Vaux, etc. Il fut maïeur d'Abbeville de 1772 à 1774. Il était le troisième fils de Joseph-André Gaillard, chevalier, seigneur de Boencourt et de Morival, président au présidial d'Abbeville, né en 1686, uni à Marie-Elisabeth Creton le 27 mars 1708 et mort le 27 janvier 1723. Adrien mourut sans laisser de postérité. Suivant ses testament et codicile olographes des 15 avril 1780 et 17 février 1781, déposés chez Baudelocque, notaire à Amiens, le 18 mars suivant, il laissa la terre de Fontaine à son neveu Jules-Alexandre Gaillard de Boencourt. Ce dernier était le deuxième fils de Louis-Joseph Gaillard, chevalier seigneur de Boencourt, Framicourt le Grand, Morival, Francval, président au présidial et maïeur commandant d'Abbeville, et marié à Angélique d'Auberville le 12 décembre 1732, morte le 2 novembre 1743, âgée de 31 ans et inhumée dans l'église des Cordeliers d'Abbeville.

Jules-Alexandre de Boencourt mourut sans enfants et légua Fontaine à ses sœurs : Marie-Françoise-Claire Gaillard de Framicourt et Louise-Gabrielle Gaillard de Francval, par testament olographe du 25 avril 1781. Marie-Françoise ne se maria pas et en mourant laissa sa part de la seigneurie à sa sœur cadette. Mademoiselle Louise Gabrielle de Francval resta ainsi seule propriétaire de la terre de Fontaine. Elle dut livrer à la

municipalité ses titres de propriété, environ 280 actes : saisines, inventaires, curatelle, ventes, tutelle, pour être brûlés dans la maison commune de Fontaine, le 20 novembre 1793. Elle conserva néanmoins une grande partie de ses biens, dans lesquels elle rentra après la Révolution. Elle ne se maria pas non plus et vécut jusqu'à l'âge de 81 ans à Abbeville, où elle mourut le 27 mai 1818. Elle est enterrée à Fontaine devant le grand portail de l'église, auquel sa pierre tombale est adossée. Sur cette pierre sont gravées les armoiries de la famille : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croix patées de même* ; support et cimier : trois levriers ; au dessous cette courte inscription, dont la brièveté dit beaucoup : « Ci-gît M^lle^ Gabrielle Gaillard « de Boencourt, décédée le 27 mai 1818, âgée « de 81 ans, qui vécut pour le bonheur de sa fa- « mille et des indigens ». Les pauvres de Fontaine furent en effet, l'objet de ses prédilections, et elle légua à la fabrique de Fontaine, pour des messes, des terres à Boencourt et laissa la terre de Fontaine à ses neveux : Louis-Adolphe Gaillard, vicomte d'Auberville, ancien officier supérieur de cavalerie, chevalier de la légion d'honneur, marié à Marie-Paule-Sophie de Montagre, demeurant à Fontenay, aujourd'hui canton de Rosoy (Seine-Inférieure) ; Louis-Charles-Désiré Gaillard, comte d'Auberville, demeurant à Abbeville, et Jean-Gustave Gaillard d'Auberville, chef d'escadrons,

demeurant à Prouzel, près Conty. Ils conservèrent une vingtaine d'années cette propriété qu'ils vendirent par pièces et par morceaux à différents acheteurs de Fontaine, le 23 décembre 1832.

Ainsi finit cette seigneurie qui, après avoir été la propriété de douze maisons illustres, ne devait rien conserver qui la rappelât à l'histoire, que le souvenir de ses maîtres.

Château et fiefs.

Il existait, très anciennement un château féodal, bâti par la famille de Fontaine et probablement habité par les seigneurs de cette maison, ainsi qu'il s'induit des lettres de la punition infligée en l'année 1171 à Jean de Fontaine, par l'évêque de Beauvais, pour méfaits envers les religieux de Briostel, rapportées plus haut (1).

L'aveu fourni par Robert d'Ailly, en 1312 au roi d'Angleterre mentionne : « mon manoir si côme il sestent delonc et de li acostant à la rivière du moulin de la vile et aboutant à mon pré et à mes aires qui sont par devens le mares de Coremont (2). «

Le château fut brûlé avec le village, quelques jours avant la bataille de Crécy. Depuis cette époque, les seigneurs de Fontaine bâtirent, sur

(1) Voy. *Gallia Christiana*, Instrumenta Ecclesiæ Bellovacensis, p. 264.

(2) Voir cet aveu dans le terrier du Ponthieu, nº 105 des manuscrits de la Bibliothèque communale d'Abbeville.

l'emplacement de l'ancien manoir, un autre château peu important (1). Il ne servait vraisemblablement aux seigneurs que dans la visite de leurs terres et surtout au logement des gens de leur maison.

Le marquis de Monsures fut le seul qui y séjourna quelque temps puisqu'un de ses fils y est né, et il commença à bâtir un autre château. Celui-ci consistait en 1703, en une maison seigneuriale, construite en pierres et en briques ; composée au rez-de-chaussée d'une grande et d'une petite salle, d'une grande cuisine, de trois pièces au premier étage, et accostée d'un vieux bâtiment en bois, contenant une cuisine et quelques pièces ; cour, colombier, jardin et enclos d'environ 2 journaux, le tout entouré de murs en pierres et accolé à l'église.

Aujourd'hui les murs et le puits existent encore, mais le château fut vendu et démoli en 1832. Sur l'emplacement de ce manoir s'élèvent deux ou trois maisons, assez élégantes, qui se sont partagé l'enclos seigneurial.

En 1312 la seigneurie se composait de : « un jardin seant deseure le cymetière de Fontaines contenant quatre journeus de terres », de 273 journaux de terre de labour, de 86 journaux de pré, de 162 journaux de bois et de 550 journaux de marais.

(1) M. de Belleval, Fiefs et seigneuries du Ponthieu, au mot: Fontaine.

Au XVIII^e^ siècle les redevances en argent, provenant des maisons ou des terres s'élevaient à près de 100 livres ; celles en nature consistaient en blé, avoine, gerbes de don, chapons, poules, plusieurs centaines de boisseaux de blé ou d'avoine, plusieurs centaines de chapons, quelques poules et une vingtaine d'oisons, une quarantaine de corvées de bras par an, une quarantaine de pains de per, une livre de poivre, une livre de chire, queute à court, rente sur beaucoup de terres, vingt esperons de 18 deniers chacun. Le seigneur de Sorel tenait « franquement et ligement par serviche a ronchi par LX sols de relief et par LX sols de droites ayeudes quant eles y esquient et parestre à mes plais toutes les fois qu'il est adjournez souffisamment. — « Mahieu de Machy et Hue son neveu tiennent « frankement » leur fief par « uns esperons cascun an paiez a pasques et par V sols de relief et par V c. sols de droites ayeudes quant eles y esquient et parestre a mes plais trois fois lan. »

Jehan Costart et ses enfants, hommes lige, tiennent frankement et ligement par homage de bouke et de mains par V sols de ferniche payez cascun an au terme de noel pour XXX sols de relief et par XXX sols de « droites ayeudes » et parestre à mes plais toutes les fois que ils sont adjournez. Betnart de Wahencourt tient son manoir et son jardin dans les mêmes conditions.

La seigneurie se composait aux XVII^e^ et XVIII^e^

siècles, d'un moulin à vent, qui existe encore, rapportant alors annuellement 150 livres; 194 journaux 61 verges de bois de haute et basse futaie en 5 pièces : le grand bois, actuellement à peu près défriché et converti en terres labourables; le bois du Deffoy, aujourd'hui disparu; le bois Fourchu; le bois des Foyeuls; — 20 journaux de terres labourables en 7 pièces; 19 journaux de pré en 2 pièces, dont une appelée les prés de Mailly; un droit de dîme inféodée, consistant en la moitié de 7 gerbes du cent de tous les grains se récoltant sur environ 468 journaux, l'autre moitié au curé du lieu; un droit de champart seigneurial à raison de 8 gerbes, sur 253 journaux, et à raison de 4 du cent sur 20 journaux labourables sur les terroirs de Fontaines, Sorel et Wanel; environ mille livres de censives en argent; plus de 500 boisseaux d'avoine; volailles : chapons, poules en grand nombre; 2 chapeaux de roses qu'on offrait à la St-Jean, des corvées et œufs, droit de four, de mort et de vif herbage, droit d'éclipse, droits de fourrage, forage et afforage, droit de voirie et de plantation sur les rues, chemins, frocs et flégards. Le seigneur avait la justice vicomtière, les droits de pâturage, de chasse et de pêche, les droits seigneuriaux et casuels, cens, reliefs en cotterie, droits d'aide semblables au relief, droits seigneuriaux en cas de vente ou autres actes translatifs de propriété, tels que de 2/3 et la venterolle, l'un

payable par le vendeur, l'autre par l'acquéreur, sur partie des terres tenues en cotteries, une autre partie chargée du quint et requint suivant la coutume générale du Ponthieu : les droits de justice vicomtière sur une grande quantité de terres et fiefs relevant de la dite terre ; droits honorifiques à l'église, y compris le quart du fief de Cormont anciennement réuni au corps du dit fief de Fontaine (1).

Il y avait sur le territoire de Fontaine plusieurs fiefs dépendant de la seigneurie. En voici les noms : deux fiefs Machy, l'un appartenant à M. de Calonne de Coquerel, l'autre appartenant aux familles de Machy et Donné. Celui-ci était situé entre Fontaine et Vieulaines, et consistait en maison, bâtiment, pigeonnier et environ cent journaux de terre.

Le fief de Cormont, divisé en quatre, au lieu dit encore de ce nom. Il consistait en un chef-lieu de la contenance de 88 verges, amasé de maison, bâtiment et pigeonnier, cour et jardin, en 100 journaux de terre, 7 de bois, 7 de terrains incultes, 23 de prés. Il a appartenu à la famille Becquet, qu'une descendante fit passer dans la maison de Calonne en épousant Nicolas de Calonne. Plus tard il fut démembré, vendu par portions et partagé entre les familles Meurice

(1) En 1793 les revenus de champart, dîmes, censives, etc. montaient à environ 7 mille livres.

de Cormont, de Calonne, Haudry et de Fontaine.

Le fief de la Cense, à l'endroit ainsi appelé, appartenait, au XVIII^e^ siècle, savoir la moitié, environ 10 journaux, aux sieurs Meurice, de Calonne et Macqueron, curé de St-Nicolas de St-Valery, à M. de Machy, à l'Hôpital de Saint-Joseph d'Abbeville, à M^r^ du Maisniel d'Applaincourt, à la fabrique de l'église de Fontaine, à Pierre Francière, à Jacques Leroy et à Jacques Lesenne; l'autre moitié, domaines et censives, à M^r^ Alexandre-François Haudry, receveur des gabelles à Abbeville, acquéreur de M. Joseph Dufresne, chevalier, dont relevaient trois arrière-fiefs. Le fief Trottin consistant en quelques journaux de terre et 60 livres de censives, appartenait en 1717 à l'abbaye de St-Riquier. Le fief Vendure, situé au lieu appelé de ce nom, contenait de 10 à 15 journaux de terre ; il appartenait au XVIII^e^ siècle, à Marguerite de May veuve de M. Tillette de Bichecourt. Cette dame possédait encore à Fontaine le fief Le Quien.

Le fief de Bidault était assis au canton appelé Marquis.

Le fief de Lamotte, consistant en une masure amasée de maison, grange, étables, colombier et autres bâtiments, contenant environ deux journaux, était situé en la rue de ce nom à Fontaine. Il appartint d'abord à M^r^ Dufresne, écuyer, seigneur de Molliens-au-bois qui le vendit en 1760 à M. Haudry, receveur des gabelles à Abbeville, par

ÉGLISE DE FONTAINE (PORTAIL LATERAL NORD)

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. ROUX.

contrat passé devant Mr Jean Turbert et son confrère, notaires à Amiens ; puis il passa par achat entre les mains de la dame de May de Bichecourt en 1780.

On trouve encore le fief de Waucourt, situé au bois Hû, terroir de Sorel, cinq fiefs à M. de Wroyennant, un fief au seigneur de Romaine, un fief à M. de Beaucamp, un fief sis à Vieulaines, la terre et seigneurie de Guibermesnil, le fief Bicourt, le fief de Cent Lyons d'or.

L'église.

L'église de Fontaine-sur-Somme est bâtie au milieu du village, sur le penchant d'un côteau.

Les huit fenêtres ogivales de cette église, ses piliers, quatre gargouilles représentant l'une un singe, l'autre une chimère, la troisième un loup et la quatrième un lézard, et sa corniche sculptée revèlent le style de la première moitié du xvie siècle. Mais ce qui flatte le plus, c'est son joli portail latéral. La porte est divisée en deux par un trumeau, et ornée de deux guirlandes de feuillages, d'une extrême finesse : au dessus d'elles court une troisième guirlande en forme de cordelière. Une fenêtre à trois baies surmonte la porte. La baie du milieu est aveuglée et sert de niche à une statue de St Riquier, patron de la paroisse. Cette statue est en pierre du pays. A sa droite debout sur son socle bien fouillé, Saint Pierre tient

les clefs, attributs de sa souveraineté pontificale. A gauche, St Roch, un des saints les plus populaires de nos campagnes, est aussi debout, le chapeau sur la tête, tenant dans la main droite le bourdon de pélerin, dans la gauche un reliquaire. Il est vêtu d'un manteau ramené et retenu par une agrafe : à ses pieds le chien traditionel.

Le tout est accompagné de deux élégants contreforts ornés de rinceaux, dais, pinacles à crochets. Ces derniers sont reliés par une élégante balustrade sculptée, d'un dessin flamboyant, aux extrémités de laquelle se détachent deux gargouilles, dont l'une a disparu en partie. Au-dessous, dans une sorte de tympan sont sculptés deux médaillons, dans l'un est une salamandre, dans l'autre un porc épic, le poil hérissé, emblèmes de François I^er^ et de Louis XII. Ces deux médaillons nous donnent à penser que l'église fut construite sous le règne de ces deux princes. La date de 1561 est inscrite sur une des clefs pendantes de la chapelle de la Vierge.

Le grand portail, tourné vers le sud-ouest, est beaucoup moins riche. Une ogive terminée par un épi, surmonte la porte ornée seulement de moulures appuyées sur des colonettes à chapiteaux, sans sculptures. La tour est carrée, massive et sans relief, couronnée d'une terrasse garnie d'une balustrade de style flamboyant récemment restaurée. Une flèche en pierre, à jours découpés en trèfles avec les angles garnis de crochets, surmonte la

tour. Elle paraît être l'œuvre d'un architecte du pays. Bailleul en Vimeu, Coquerel sur Somme, Bourdon, Longpré-les-Corps-Saints ont des clochers similaires. Peut-être retrouverions-nous le nom de cet ouvrier dans celui qui a construit l'église de Longpré ; il habitait Fontaine.

Pénétrons maintenant dans le temple. Du premier coup d'œil on aperçoit les proportions régulières des trois nefs qui composent l'église. Celle du milieu est vaste, élancée ; elle mesure dix mètres de largeur sur quarante de longueur. La voûte se divise en deux parties bien différentes de style et surtout d'ornementation. Celle de la nef proprement dite est à plein cintre, avec entraits et poinçons apparents ; elle est en bois et en plâtre et a été faite en 1770.

La voûte du chœur et du sanctuaire est en pierre, avec nervures et clefs pendantes assez bien travaillées, au nombre de sept.

Le sculpteur a pris pour sujet des faits de la vie de Notre Seigneur.

Le premier pendentif, du côté de l'autel, représente le Père éternel, la tiare sur la tête, enveloppé d'un manteau royal retenu sur la poitrine par une agrafe ; il tient entre les mains le Christ en croix. Au dessus, le St Esprit plane sous la forme d'une colombe, les ailes étendues.

Sur le second pendentif, on voit le Christ ressuscité ; devant lui, des Anges.

Sur le troisième, St-Jean-Baptiste recouvert d'une

peau de chameau, une oriflamme flottante à la main gauche, la droite levée. Au dos, Notre Dame de Pitié. Le haut du dais est sculpté en forme de flammes.

Le quatrième pendentif est divisé en trois parties où sont : la Présentation de l'Enfant Jésus au Temple, la Fuite en Egypte, et Jésus ressuscité apparaissant à ses disciples.

Sur le cinquième sont représentés deux personnages tenant un bassin d'où s'échappe de l'eau ; en arrière un saint, la main droite appuyée sur une épée, la gauche tenant un livre ouvert : c'est probablement St Paul.

Le sixième pendentif porte l'écusson royal de France. Sur le septième et dernier N. S. J. C. guérit des malades : par devant se trouve un écusson aux armes de la famille d'Egmont.

Le chœur est spacieux, des stalles modernes en chêne sont placées de chaque côté ; le pavé est en marbre. Dans le fond du sanctuaire, s'ouvrent trois belles fenêtres ornées de vitraux peints. Une boiserie Louis XIV, haute de 3 mètres, revêt le mur.

Le grand autel est en chêne, peint et doré ; un rétable à colonnes, orné de figures d'anges le surmonte, au milieu duquel est un tableau représentant l'Ascension du Sauveur, peint par Choquet d'Abbeville.

Malgré son désaccord avec le style du monument, le rétable, dans son ensemble a une cer-

taine valeur artistique : il est riche, bien proportionné, bien fouillé. Il a cependant le grand tort de masquer complètement la magnifique fenêtre centrale du chevet.

Ce rétable et cet autel, qui datent de 1783, sont l'œuvre de Carpentier, sculpteur à Amiens; le prix fut de 1530 livres. Le tableau dont nous venons de parler a couté 200 livres ; Bourgain et Mathieu d'Abbeville reçurent 424 livres pour peinture et dorure. La croix argentée qu'on fit venir de Paris coûta 100 livres ; Duchâtel, bourgeois de Paris, fournit les chandeliers argentés pour 316 livres.

L'autel du côté gauche est consacré à St Joseph. Il est sans aucun style, son rétable est orné d'un tableau représentant la descente de croix.

L'autel et le rétable de la chapelle de la Vierge furent achetés en 1778, à Vimeux, sculpteur à Amiens, pour la somme de 244 livres. Ils n'étaient pas neufs et furent restaurés, dorés et peints par le sieur Sivie, d'Abbeville, ainsi que les tableaux des deux autres autels et la Gloire, pour la somme de 448 livres. Ni cet autel, ni la statue de la Vierge ne sont remarquables.

La voûte de pierre de cette chapelle est fort belle, presque à plein cintre, un peu surbaissée, avec nervures, ornées de feuilles de chêne, entremélées de chimères et d'autres animaux et réunies par des clefs pendantes de 60 centimètres de hauteur, bien conservées et rappelant les principaux traits de la vie de la Très Sainte Vierge. La pre-

mière représente le serpent, autour de l'arbre de la science du bien et du mal, parlant à Adam et Eve. Au bas du pendentif ces deux mots : *Adam*, *Eve*.

Sur la seconde clef, au milieu de la voûte, on voit Dieu reprochant aux coupables leur désobéissance. Au bas le mot : *Sapience*. Et au dessus de la statue, autour du dais ces paroles de l'Ecriture : *Pœnitet me fecisse hominem*.

Ce pendentif central est accompagné de deux autres, celui de gauche représente la Miséricorde, sous la figure d'une femme debout les mains jointes et les cheveux épars. Elle est vêtue d'une robe et d'un manteau. Devise : *Misericordia*.

Sur le pendentif de droite est figurée la Vérité, sous la forme d'une femme aussi vêtue d'une robe et d'un manteau retenu sur la poitrine par une agrafe. Les mains sont jointes, pour prier. A ses pieds on lit : *Veritas*. Autour du dais sur une banderole, sont gravés ces mots : *Misericordia et Veritas obviaverunt sibi*.

Au revers du deuxième pendentif central est sculptée la statue de la Paix. Au bas le mot : *Pax*. Au dessous sur une banderole, ces paroles : *Justitia et Pax osculatæ sunt*.

La Justice est représentée au pendentif voisin. Elle porte une couronne sur la tête, et tient dans la main gauche une balance, dans la droite, une bourse. A ses pieds le mot *Justitia*. C'est le commentaire de cette parole de l'Ecriture qui nous dit

ÉGLISE DE FONTAINE (Voute de la Chapelle de la Vierge)

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. ROUX.

qu'au jour de la venue du Messie, la justice de Dieu se tût et embrassa la paix que Jésus venait apporter aux hommes de bonne volonté par l'intermédiaire de Marie.

Derrière le troisième pendentif du milieu, sont sculptés deux Anges aux ailes éployées, vêtus de robes courtes, serrées à la taille et ouvertes aux genoux : ils tiennent une banderole sur laquelle on lit ces paroles : *excita potentiam et veni.* C'est la prière des anciens patriarches, pour nous exciter à demander le secours de Jésus, par sa mère.

La même prière continue au revers. Nous y voyons trois personnages avec turban sur la tête ; on n'aperçoit que la figure et les épaules de celui du milieu. Au dessus d'eux et sur le dais sont gravés ces mots : *Inclina cælos et descende.* C'est toujours la même prière des patriarches et des prophètes soupirant après la venue du Messie, suppliant Dieu d'incliner les cieux vers la terre et de descendre parmi les hommes par l'intermédiaire de Marie.

Le quatrième pendentif représente le prophète Isaïe, tenant une banderole sur laquelle on lit: *Ecce virgo concipiet.* C'est le signe qu'Isaïe donne à Achaz pour l'encourager dans sa lutte contre les Syriens ; c'est en même temps l'annonce de l'enfantement virginal de Marie et de la Rédemption des hommes.

Au revers est un groupe d'anges ailés. Ils tiennent une banderole portant ces mots : *Aperi*

manum tuam, prière adressée à Dieu pour le supplier d'ouvrir la main et de laisser descendre sur la terre, son fils unique. Au bas, l'écusson de France.

Le cinquième pendentif représente un prophète ou un grand prêtre dans une attitude prophétique : vêtu de l'habit à clochettes, sur le sceptre qu'il tient de la main gauche est enroulée cette inscription : *Dicite nationibus*. C'est l'annonce aux nations de la venue future du Rédempteur.

Au dessus, Dieu le Père : il porte le globe terrestre. L'écusson d'Egmont est sculpté au bas.

Le sixième pendentif représente David jouant de la harpe, la couronne royale sur la tête, les jambes et les bras nus, le manteau royal flottant ; Au bas est écrit ce mot : *David*, et sur le dais qui surmonte la statue on lit : *Redemptionem annuntiabit populo suo.* David eut en effet l'honneur d'annoncer à son peuple sa Rédemption qui était aussi celle de tous les peuples.

Au revers l'Annonciation. Marie, un genou ployé, tient un livre ouvert et reçoit le message céleste de l'Ange, avec ces paroles : *ecce ancilla Domini.*

Un écusson porte la date 1561 et ces mots : *Pars mea Deus.*

Le septième pendentif représente la Vierge tenant l'enfant Jésus, un grand voile lui couvre la tête. Elle est assise sur un âne ; un ange tient au-

dessus d'elle une banderole sur laquelle on lit : *Fuge in Egyptum.*

Au revers deux statues représentent des femmes revêtues de longues robes serrées à la taille par une ceinture. Elles ont l'attitude de personnes qui se rencontrent ; c'est la Visitation. Ste Elisabeth reçoit la Ste Vierge, et semble lui dire ces paroles gravées sur le dais au dessus des deux statues : *Unde mihi ut veniat mater domini ad me* (1). Sur un écusson sont gravées ces trois lettres N. F. L. et autour ces paroles qui sont la prière finale de l'artiste : *Virgo Virginum ora pro nobis.*

Comme on vient de le voir, toute l'histoire de la Ste Vierge est résumée dans cette petite chapelle.

C'est à notre avis un morceau qui doit attirer l'attention. Il mériterait à lui seul une étude approfondie.

Cette chapelle était, avant 1700, indépendante de la fabrique. Il est probable qu'elle fut fondée sous le vocable de Notre Dame, par la famille d'Egmont, alors propriétaire de la seigneurie. Elle avait un chapelain et des revenus qui montaient, d'après la déclaration de 1728, à 150 livres (2). Le 4 mai 1711 elle fut réunie au chapitre de St Wulfran d'Abbeville, qui déjà avait le patronage de l'église et nommait à la cure.

L'église de Fontaines possède encore d'ancien-

(1) St Luc, chap. Ier, verset 43.

(2) M. Darsy. *Bénéfices de l'église d'Amiens*, tome II, p. 73

nes verrières du XVI^e^ siècle, malheureusement mal conservées et éparses un peu partout. Il y en avait incontestablement autrefois à toutes les fenêtres.

Dans la chapelle de St Joseph nous voyons des fragments de vitraux représentant l'histoire de cette femme qui, en 1290 promit à un juif de lui apporter une hostie consacrée, à la condition que celui-ci lui rendrait pour aller faire la Communion pascale, la robe qu'elle avait mise en gage chez lui. Nous pouvons encore distinguer le prêtre donnant la sainte communion à cette femme. On aperçoit l'église, l'autel orné d'un crucifix au fond du sanctuaire, puis l'hostie jetée dans une cuve par ce misérable juif qui se tient d'un côté, et la pauvre femme de l'autre. Un peu plus loin, un jardin avec des ruches à miel; l'hostie va chercher un refuge au milieu des abeilles qui lui font un ostensoir du fruit de leur travail. Elle est ensuite reprise par le juif, puis elle voltige au dessus de l'eau rougie par le sang du Sauveur qu'à fait couler le fer du déïcide. Au dessus de l'hostie s'élève le Christ en croix ; la femme le regarde, le juif le menace, un bâton à la main, et à côté un fouillis de pièces et de morceaux indéchiffrables.

Une fenêtre de la chapelle de la Vierge renferme des débris d'anciens vitraux. Dans un des panneaux un personnage, la couronne sur la tête, revêtu d'une robe tissue d'or, et d'un manteau parsemé de lys d'or tient un livre ouvert dans la main gauche et dans la droite deux clefs. Dans le panneau voisin,

la Sainte Vierge debout, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, la main droite levée ou pour bénir ou pour accepter les clefs que semble lui offrir le personnage placé vis à vis d'elle. On a pensé que ce personnage représentait St Riquier consacrant son abbaye à la Vierge. Au dessous, St Michel en costume de chevalier, un nimbe lui entoure la tête, la main droite tient une épée.

Dans une autre fenêtre, on voit le baptême de Notre Seigneur ; le Sauveur est plongé dans le Jourdain représenté avec ses ondes et ses roseaux ; le Précurseur lui verse de l'eau sur la tête. Ça et là des têtes d'évêques ou d'abbés mitrés, des moines paraissant chanter.

Les autres fenêtres ont des vitraux modernes :

Les quatre Evangélistes, le mariage de la Ste Vierge, la fuite en Egypte, la mort de St Joseph, l'Annonciation et le Recouvrement de Jésus au Temple.

Dans les deux baies du petit portail, on a placé deux verrières représentant l'une St Riquier mangeant à la table de Dagobert. L'autre St Riquier, guérissant un malade. Toutes ces verrières ont été exécutées par la maison Bazin, du Mesnil St Firmin.

La chaire, de style Louis XIV, est en chêne sculpté, malheureusement recouvert d'une laide peinture jaune. Dans ses panneaux sont représentés Jésus tenant dans la main le globe du monde surmonté de la croix. St Paul, l'épée dans une

main, le livre de ses épitres dans l'autre ; une abbesse, un grand voile sur la tête, porte d'une main une croix serrée contre la poitrine, de l'autre une crosse. L'abat-voix est entouré d'une guirlande finement sculptée. Il est surmonté d'une grande fleur de lys.

Les fonts baptismaux ne sont pas sans intérêt : une vasque de marbre rouge posée sur un balustre octogone sans aucune sculpture. Le couvercle est fort curieux : il est en chêne et ressemble à un immense dôme à trois ordres superposés. La base est ronde : quatre portiques à frontons, soutenus par des colonnes d'ordre corinthien les surmontent. Au dessus, un second ordre avec huit colonnettes. Enfin un troisième ordre aussi avec huit colonnettes, mais plus étroit se termine par une croix. A l'intérieur, une forte colonnette maintient ce petit édifice. Sur la base est gravée la date 1590, année où furent faits le couvercle et probablement l'ensemble des fonts baptismaux.

Comme on vient de le voir, l'église de Fontaine, extérieurement et intérieurement, est une des plus belles de notre vallée de la Somme.

Jacques d'Ailly dit Hutin, chevalier seigneur de Fontaine, mort en 1422 y fut inhumé (1). Au pied des degrés de l'entrée de l'église repose le corps de Maître François Vanlon, curé de Fontaine, mort le 15 juin 1700, comme en fait foi son acte

(1) Mr de Belleval, Nobiliaire.

EGLISE DE FONTAINE (FONTS BAPTISMAUX.)

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. ROUX.

mortuaire signé par le curé du Quesnoy, doyen de chrétienté d'Airaines ; Marisseau, prêtre, doyen du chapitre de Longpré, Georges Legrand, curé du dit Longpré, Clément Canteresse, curé d'Epagne, Anatole Leblond, curé de Wanel (1).

Devant la petite porte est inhumé maître Antoine Poullot, aussi curé de Fontaine, décédé le 19 janvier 1718, suivant son acte de décès signé par Jean Delafosse, prêtre chantre de St Jacques d'Abbeville ; Jean de Poilly, curé de Liercourt ; Bloquet, curé de Wanel; Charles Trancart, curé de Condé Folie ; Nicolas de Denfort, François Paul Duval, Gaspard Poirier ; tous trois chanoines de Longpré ; Nicolas Dumet, curé de Vieulaines; Philippe Maillot ; Wiquet, curé Doyen de chrétienté d'Airaines. Autour de l'église sont enterrés plusieurs autres personnages. Au grand portail on voit encore la pierre tombale de Mademoiselle de Boencourt.

Je ne voudrais pas quitter l'église sans parler des cinq cloches qu'elle possède. Elles furent fondues une première fois en 1635 ; mais vers l'an 1750 une d'elle fut cassée, le clocher se trouvait dans un état de délabrement tel que le lendemain de la Pentecôte, on dut descendre les autres cloches que l'on plaça dans le cimetière ; mais selon la relation manuscrite de M. Charles Leprêtre « *le jour de* « *la petite fête Dieu, dix à douze jeunes polissons*

(1) Archives Communales.

« *au retour de la cérémonie les frappèrent si fort*
« *avec des cailloux qu'il en tomba une pièce de*
« *300 par terre qui donna l'épouvante ce qui*
« *obligea le curé Charles Leprêtre à user d'au-*
« *torité et à les faire placer dans son jardin.* »
Le curé lui même s'occupa des détails de la refonte des cloches, et supporta tous les frais qui s'élevèrent à 5,361 livres (1).

De ces quatre cloches, il ne reste plus aujourd'hui que la plus grosse, dont voici l'inscription :

« A la plus grande gloire de Dieu. En 1754, j'ay esté bénie et donnée à cette église par Messire Charles Leprestre, maître ès arts en la faculté de Paris et curé de cette paroisse ; lequel assisté de Gabriel Elisabeth Leprestre, sa sœur, religieuse de St François, m'ont nommée : Charlotte Elisabeth Riquier. Je sers aux grandes solennités. — *Tria horum major est charitas.* »

Les autres ont été refondues en 1833, sous le ministère de M. l'Abbé Chivot. C'est une des plus belles sonneries de la vallée et même des pays environnants, comme timbre, harmonie et aussi comme poids.

L'église paraît avoir été bâtie sur le terrain seigneurial ; les murs de l'ancien château sont encore adossés au grand portail et enclavent tout le côté sud et le chevet. C'est aussi dans l'enclos du château que la sacristie actuelle fut construite. Nous voyons

(1) Voir l'appendice.

dans les archives de la fabrique que « en 1722 Mes-« sire Louis Henri, Comte de Mailly donna un pe-« tit endroit de son château pour y pratiquer une « sacristie. » Cette donation fut insinuée à Airaines le premier Octobre de l'an susdit par Gricourt. Cette sacristie est bâtie sur une partie des magnifiques caves du château ; une tribune, placée au-dessus et qui existe encore, permettait aux seigneurs d'entendre la Sainte Messe, par une baie aujourd'hui bouchée. La fabrique faisait chanter chaque année deux obits solennels avec vigiles et commendaces pour le repos de l'âme du donateur.

Le simple coup d'œil que nous venons de jeter sur ce monument nous indique assez son importance et son attrait. Il ne sera peut être pas indifférent de connaître les possessions, les revenus et aussi les charges de la fabrique de cette église.

Le Chapitre de St Wulfran était patron de l'église et présentait à la cure. Nous voyons en effet dans une déclaration de 1730 qu'il avait reçu ce patronat de Jean II comte de Ponthieu, par une charte datée de l'année 1138. De plus, cette même charte lui conférait une portion de dîme s'élevant à 151 livres 13 sols. Les autres décimateurs étaient : le Prieur de Canchy-lès-Pont-Remy qui percevait environ 283 liv. 6 s. 8 d., et le Curé.

Avant 1230 la paroisse de Fontaine se composait de Sorel, Liercourt et Duncq. Par lettres de l'Evêque Godefroy, datées de l'année 1231, la cure

de Liercourt fut détachée de celle de Fontaine. Le Prélat voulut qu'il en fut fait deux paroisses ; Fontaine avec Sorel ; Liercourt avec Duncq (1).

Comme toutes les églises, celle de Fontaine possédait avant la Révolution des biens, consistant en rentes et immeubles situés sur différents territoires, légués par des bienfaiteurs attachés à cette paroisse par des liens de parenté, de ministère ou d'affection. En voici le détail. Le fief de Waucourt au terroir de Wanel comprenait 20 journaux de terre, il était loué en 1770 pour la somme annuelle de 150 livres et rapportait en outre 14 livres, 5 sols, 10 deniers et un chapon de cens. Il avait été légué à la fabrique en 1631 ainsi que 7 journaux sur Fontaine, loués 75 livres, par Maître Adrien Moitié, prêtre habitué de Saint Gilles d'Abbeville. Deux journaux à Longuemort, légués par M. Gaillard de Sémonville, seigneur de Longuemort et dame du Maisniel, sa femme. Trois journaux situés à Sorel provenant de Maître Nicolas le Sueur, curé de Fontaine, et de Charlotte le Sueur. Un journal de pré à Follemprise légué le 2 janvier 1623 par Maître Claude Garest, prêtre habitué de St Gilles d'Abbeville. Une maison, située grande rue, louée 135 livres. Environ vingt journaux de terre tant à Fontaine qu'à Sorel, Wanel et Cormont. Avec les surcens, les censives et 46 livres de

(1) Inventaire des titres de St Wulfran cité par M. Darsy. *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens*, tome II, page 64.

rente au capital de 1000 livres, la fabrique possédait un revenu d'environ 800 livres. Mais tous ces biens étaient chargés d'obligations diverses : obits, messes basses, recommandations, censives à payer à la seigneurie de Fontaine, au sieur Meurice de Cormont, au sieur de Calonne de Coquerel, au sieur de Sorel, au curé de Sorel, pour sa portion congrue, aux religieux de Saint Riquier ; 18 livres à distribuer aux pauvres le Vendredi Saint de chaque année.

Toutes ces redevances ajoutées à l'entretien de l'église, au paiement de ses officiers, aux dépenses imprévues, absorbaient à peu près les revenus. Pendant le XVIII^e^ siècle, les comptes nous montrent les dépenses et les recettes se compensant ou à peu près. Ces comptes étaient régulièrement tenus, examinés avec soin par le curé, les marguilliers en charge et les principaux habitants de la paroisse, qui les signaient après avoir constaté leur parfaite exactitude.

D'après la déclaration du titulaire M^e^ Jean Meurice, en date du 31 mai 1728, les revenus de la cure, tant en portions de dîmes que cens et rentes, montaient environ à 956 livres. L'entretien du chœur de l'église et du presbytère était à la charge du curé. Cette dépense s'élevait à 50 livres chaque année.

Voici la liste des curés de Fontaine, et de leurs vicaires, dont la principale mission était de desservir Sorel. Malgré toutes nos recherches nous

n'avons pu, à cause de l'incendie des archives municipales en 1651, la faire remonter au delà des premières années du XVII^e^ siècle.

Curés.

1610-1660	Pierre Le Sueur.
1660-1694	Jacques Le Maire.
1694-1700	François Vanlon.
1700-1718	Antoine Poulot.
1718-1750	Jean Meurice.
1751-1771	Charles Le Prestre.
1772-1791	Bellegueule.
1791-1800	Flet, ancien vicaire.
1800	Bellegueule.
	Lécadieu.
	Tillette.
	Chivot.
1854	Cour.

Vicaires.

1630	Damonneville.
1660	Michaut.
1693	Danton.
1694	Demol.
1695	de Cormont.
1696-1699	Briet.
1700	Pierre Lemercier.
1701-1703	Blocquet.
1703-1713	Delaplanche.

1713	Trancart.
1715	Maillot.
1718	Ricart.
1719	Duseuilchoy.
1721	Crépy.
1726	Lefebvre.
1733	Meurice.
1738	Lesenne.
1741	Coffinier.
1756	Mattiffat.
1769	Brandicourt.
1771	Delattre.
1772	Maison.
1784	Flet.

APPENDICE

Le titre le plus important pour l'histoire de Fontaine est certainement sa charte de commune. mais, comme elle a été publiée par Augustin Thierry, nous pensons qu'il est inutile de la reproduire ici. Le lecteur désireux de connaître cette pièce intéressante pourra facilement se reporter à l'ouvrage que nous indiquons.

I.

Déclaration que donne à Messieurs du bureau du diocèse d'Amiens, Charles le Prestre, curé de la paroisse de Fontaines-sur-Somme, conjointement avec les marguilliers et receveurs d'icelle, des biens et revenus de la ditte église, pour satisfaire à la déclaration demandée par le bureau du diocèse d'Amiens. Laquelle église bâtie depuis un temps immémorial a pour patron Saint-Riquier, et pour collateurs Messieurs du chapitre de Saint Vulfran d'Abbeville.

Il résulte de cette pièce que, par baux passés devant notaires et « dûment enregistrés au bureau des gens de main morte à Amiens » ou « faits par la justice du lieu et controlés à Airaines, » le revenu de ce chef s'élevait à 513 livres 5 sols.

Les rentes et surcens auraient dû produire environ 70 livres, mais « comme l'église, depuis un temps immémorial, n'a aucun titre dans ses coffres pour obliger les particuliers ci-dessus, et que plusieurs sont encore en procès contre l'église, attendu que la fabrique n'a exigé d'eux aucune reconnaissance dans le temps prescrit, et que les dittes rentes courent grand risque d'être perdues, on n'a pas jugé à propos, sous le bon plaisir de Messieurs du diocèse d'en faire ici mention ».

En résumé, avec les censives, le revenu total de la fabrique était de. . . . 607 livres.

Etat des charges de la dite église.

Pour l'acquit des messes et obits de fondation « desquelles fondations il ne se voit en l'église « d'autres titres et papiers qu'un obituaire. La « plus grande partie de ces titres ayant été brulés « il y a 90 à 100 ans selon, le bruit commun, et la « plus grande partie de ceux qui restent étant « endommagée par le feu et, pour l'acquit des « dittes fondations, est annexé au sieur curé la « somme de . . . . . 197 livres.

A M. Coffinier, vicaire, pour ses assistan- « ces . . . . . 50 livres.

« Au bedeau . . . . . 12 livres.

« A Pierre Sueur clerc laïs tant pour ses assis- « tances à l'office que pour son carillo- « nage. . . . . 21 livres.

« Pour blanchir le linge de la Sa-
« cristie . . . . . 18 livres.
« Pour cire qui se brule pendant
« l'année . . . . . 69 livres.
« Pour l'entretien des cinq grosses cloches, cor-
« des, cuir et huile . . . . . 12 livres.
« Aux sonneurs . . . . . 10 livres.
« Pour la prédication du saint nom de Jésus, au
« deuxième dimanche d'avent, est annexé au prédi-
« cateur suivant la fondation de Monsieur Adrien
« Moitié en datte du 29 décembre
« 1650. . . . . 3 livres.
« Pareille somme à celui qui prêche la passion
« au saint temps de carême . . . 3 livres.
« Pour la distribution des aumônes aux plus
« pauvres du village . . . . . 18 livres.
« Pour visite, à M. l'archydia-
« cre. . . . . 2 livres 10 sols.
« Pour le buis au jour des rameaux. . 18 sols.
« Pour l'huile de la lampe devant le grand au-
« tel . . . . . 6 livres 10 sols.
« Pour nettoyer les nocques et balléer le
« pavé . . . . . 2 livres 10 sols.
« Pour pains d'azime, tant pour dire les messes,
« que pour distribuer aux paroissiens le jour de
« pacques et pour la communion pendant l'an-
« née . . . . . 8 livres 10 sols.
« Pour les saintes huiles qui se payent à M. le
« Doyen . . . . . 10 sols.
« Pour encens et bougies à allumer les cier-

« ges. . . . . 1 livre 12 sols.

« A M. le curé de Vuanel, pour sa portion con-
« grue ou supplément d'icelle, à raison d'une pe-
« tite branche de dixme que l'église a sur le ter-
« roir de Vuanel. . . . . 12 livres.

La fabrique payait en outre au marquis de Mailly, à M. de Coquerel, au seigneur de Sorel et aux religieux de St-Riquier . . 25 livres 6 sols.

Ses charges montaient donc à la somme de 473 livres, en les déduisant de celle de 607 livres, il ne restait net que 133 livres.

C'est ce qu'attestent, par leurs signatures apposées au bas de la déclaration, le curé Charles le Prestre, Jacques le Sueur, Charle Chevalier, Jean Normand, Villepoix et Gossin, « marguilliers et receveurs d'icelle paroisse» le 25 juillet de l'année 1756.

II.

« Etat de ce qui s'est passé à l'occasion des cloches de cette église fondues le 10 juillet 1754, par moi Charles le Prestre, qui en a fait toute la dépense.»

Ce fut un grave évènement dans la vie du bon curé de Fontaines, que la refonte des cloches de son église, aussi voulut-il en laisser une relation complète, pour apprendre à ses successeurs ce à quoi on peut arriver avec de l'énergie et de la persévérance. Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt quelques passages de cet écrit conservé dans les archives communales.

M. le Prestre commence par nous dire que ses tentatives pour organiser une souscription publique eurent peu de succès, car il y avait division dans la paroisse. « Toute réflexion faite, dit-il, je pris le parti de me mettre pour ainsi dire au-dessus de moy-même, et me regardant seul dans la famille, je crus qu'il convenait que je claréfiasse une partie des biens que la providence m'avait procurés, par la mort de mes frères et sœurs. » Cette résolution prise, le vaillant curé se met à l'œuvre. Il achète à M. de Mons, à Hocquincourt pour deux cents livres de bois de chêne destinés à faire un nouveau beffroy.

Quant à la refonte des cloches, il a peu de confiance dans la droiture des marchands et ouvriers fondeurs d'Amiens et d'Abbeville, qui vendent le métal fait et prêt à mettre en emploi ; il ferme l'oreille à tout ce qu'on peut lui dire à ce sujet. C'est à Paris qu'il s'adresse, et « après quelques perquisitions dans les boutiques, une personne sûre lui fait parvenir 2500 livres de mitraille rouge la plus nette, sur le pied de 24 sous la livre, » il y joint « 500 pesant de petit chappeau d'étain le plus fin d'Angleterre acheté à Abbeville trente sols la livre. » Le tout fondu ensemble, moyennant deux sols par livre, ne revient, malgré un déchet de dix pour cent, qu'à trente sous 5 deniers la livre.

La plus grande partie du métal fait et bien conditionné, on cassa les anciennes cloches. Elles étaient de mauvais alliage et « ceux qui les ont

faites en s'épargnant la peine d'y mettre leur nom ont dû y trouver leur vie ; il fallut par conséquent suppléer à ce défaut de métal : ce qui m'a déterminé à acheter à Abbeville 150 livres de mitraille rouge, autant de jaune et 60 livres d'étain ». Ceci fait « je choisis une place dans le cimetière devant le petit portail de l'église où je fis charrier quatre cordes de bois et 800 briques pâle, et non recuite» Il s'agit maintenant de la grande opération. Bien des ouvriers Lorrains, qui passent sans cesse dans le pays, se sont proposés ; mais ils sont en général très peu honnêtes. Le curé de Fontaine s'en méfie, il connait toutes leurs ruses et sait qu'ils ont fait dans les pays voisins de bien mauvais ouvrage. Puis quel recours peut on avoir contre ces véritables bohémiens dont la résidence est partout et le domicile nulle part. Monsieur le Prestre a entendu parler des frères Cavillier, mais en homme prudent il veut juger par lui-même. Il va donc chez eux, les voit à l'œuvre, et en fin connaisseur, se rend parfaitement compte de leur savoir faire et de leur honnêteté. Suffisamment édifié, il s'empresse de conclure un traité avec Philippe et Florentin Cavillier, par lequel il s'engage à leur fournir tous les matériaux et à leur paier deux cents livres pour la façon.

Ces habiles fondeurs arrivèrent à Fontaine le 3 juin 1754. « La probité jointe à toutes les lumières en ce qui concerne leur profession me procura mille sujets de consolation, aussi je les forçai à

demeurer chez moi pendant les cinq semaines qu'ils passèrent à faire leur travail. »

D'après l'avis de MM. Cavillier, on ajouta à la composition obtenue, cent livres de mitraille rouge, dix-sept marcs de vieille argenterie et environ pour cent écus de vieilles espèces. Enfin « le feu fut mis au fourneau le 1er juillet à minuit et à huit heures du matin le métal a coulé dans les moules avec heureux succès, tel qu'il se voit aujourd'hui... Ces cloches ont un son agréable également de loin où elles se font bien entendre, comme de près où elles charment et ne laissent rien à désirer. »

Le tout a coûté au généreux donateur la somme de 5361 livres, mais le succès a couronné ses efforts et il ne regrette ni sa peine, ni ses fatigues, ni ses largesses.

L'AMEUBLEMENT CIVIL

Au XVI^e^ Siècle, dans les Stalles de la Cathédrale d'Amiens.

Par M. Georges Durand, Président,

Lu dans la Séance publique du 4 Décembre 1889. (1)

Mesdames, Messieurs,

Deux vétérans, dont notre Société s'honore, disaient à la fin de la savante description des stalles de la cathédrale d'Amiens qu'ils donnèrent en 1843 et qui rendit désormais leurs deux noms inséparables (2): « Tous ces personnages qui viennent de comparaître avec leurs costumes si variés, n'offrent peut-être pas un sujet d'études plus piquant que le théâtre même sur lequel ils ont été mis en scène, et qui nous montre en effet, comme prises sur le fait, nos cités anciennes et leurs

(1) Cette lecture a été accompagnée de projections à la lumière oxydrique par M. Duchaussoy, professeur de physique au lycée d'Amiens.

(2) MM. les chanoines Jourdain et Duval. *Hist. et descr. des stalles de la cathédrale d'Amiens*, dans les *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.* t. VII, 1844, p. 81 à 445.

édifices, nos maisons de ce siècle et leur ameublement. » Et, après avoir en quelques lignes esquissé ce sujet si intéressant, ils s'excusaient que les limites d'un travail déjà si vaste ne leur permissent point de l'étendre davantage, et ils ajoutaient : « On conçoit qu'un livre ne puisse contenir tout cela ; c'est déjà beaucoup si, interprète fidèle d'une grande œuvre, il l'a multipliée et mise comme sous les yeux des hommes savants et des artistes habiles de tous les pays, afin qu'elle serve d'éléments soit à des recherches profondes sur les parties de détails, soit à la réalisation d'une vaste et imposante synthèse. »

C'est un point de ce travail de détail que, si vous le voulez bien, nous allons faire ensemble : nous examinerons les stalles dont notre cathédrale, déjà si magnifique en elle-même s'enorgueillit à juste titre, mais au point de vue tout spécial de l'ameublement civil à l'époque où elles furent faites, au commencement du XVI^e^ siècle.

Après les Laborde, les Viollet-le-Duc, les Victor Gay, les Champeaux, les Henri Havard et tant d'autres, après surtout le si savant et si intéressant *Dictionnaire de l'Ameublement et de la Décoration* dont ce dernier nous a déjà donné trois volumes pleins des textes les plus curieux et d'exemples charmants, il serait téméraire de ma part de prétendre apporter du nouveau : je ne pourrai donc que parcourir avec vous nos stalles, et tâcher d'y trouver l'application des découvertes de

ces maîtres et des enseignements qu'ils nous ont donnés.

L'idée de chercher à représenter les évènements historiques avec des costumes ou des accessoires plus ou moins conventionnels ou plus ou moins exactement reproduits de l'époque à laquelle la scène s'est passée, ne date guère que de la renaissance. Auparavant, les peintres et les sculpteurs traitaient leurs sujets, à très peu d'exceptions près, comme s'ils avaient eu lieu de leur temps et sous leurs yeux. Nous ne rechercherons pas s'ils avaient tort ou raison, nous ne pouvons que nous en réjouir, parce que les artistes du Moyen-Age et de l'antiquité nous ont laissé ainsi un portrait fidèle des costumes, du mobilier et des mœurs de leur époque.

Si dans les sujets décoratifs, dans quelques rinceaux « à l'anticque », comme on disait alors, l'influence de la renaissance se fait déjà sentir dans les stalles de la cathédrale d'Amiens, d'une façon tout-à-fait singulière, au milieu des capricieuses fantaisies du gothique flamboyant, il faut dire qu'elle est absolument nulle dans la manière de traiter les scènes historiques. Ici, rien de conventionnel : tous les personnages de l'Ecriture Sainte sont habillés à la mode du temps de Louis XII, toutes les scènes sont censées s'être passées en la bonne ville d'Amiens, en l'an de grâce 1508.

On ne pourrait pas en dire autant, par exemple, des stalles de la cathédrale d'Auch, contempo-

raines des nôtres et non moins célèbres : si elles peuvent égaler celles-ci par la richesse et le fini du travail, l'introduction de ce que l'abbé Caneto, l'historien de la cathédrale d'Auch, appelle le *paganisme dans l'art chrétien*, les rend bien inférieures en intérêt.

Remarquons en passant que l'époque est tout-à-fait propice pour l'étude du mobilier. Si l'ameublement civil, au commencement du Moyen-Age, était rare et généralement de la plus grande simplicité, pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles le luxe dans la vie domestique s'était singulièrement développé : de l'habitation des grands et des seigneurs, il avait passé dans celle des bourgeois aisés ; ce luxe était devenu si grand, que l'on peut aujourd'hui s'en faire à peine une idée. A la fin du XVI^e^ siècle, au contraire, à cause sans doute des guerres de religion, ce luxe décroit très sensiblement, en sorte que, sous Louis XIII, l'ameublement était tombé dans un état complet de pauvreté, pour reprendre un nouveau développement, mais dans un esprit tout différent, sous l'influence fastueuse de Louis XIV et du peintre Lebrun.

Le commencement du XVI^e^ siècle peut donc être considéré comme une époque d'apogée, où nous voyons tout l'ameublement du Moyen-Age avec quelques motifs de décoration pris déjà à la renaissance, sans doute, mais intact encore dans ses formes essentielles, au moment où il va commen-

cer à disparaître petit à petit pour faire place à l'ameublement moderne.

Et pour ce qui concerne la ville d'Amiens en particulier, nous nous trouvons précisément à une époque où les arts y brillaient d'un éclat tout à fait remarquable, et peut-être pas assez remarqué (1): c'était l'époque où Antoine Anquier sculptait la belle statue funéraire d'Adrien de Hénencourt que nous admirons encore dans la cathédrale, où d'autres imagiers y taillaient les clôtures du chœur, où des peintres qui ne le cédaient en rien à ceux de la Flandre peignaient les délicieux tableaux de la confrérie de Notre-Dame du Puy, dont les trois ou quatre que conservent l'évêché d'Amiens et le Musée de Picardie suffisent pour faire regretter amèrement la perte des autres, où des huchers sculptaient pour ces mêmes tableaux des encadrements d'une délicatesse infinie, où travaillaient tant de peintres et d'entailleurs d'images, dont les noms remplissent les registres de la ville, sans qu'il soit malheureusement possible d'en attacher un seul à quelqu'un des chefs-d'œuvre qui subsistent. Enfin les stalles elles-mêmes que nous étudions ne sont elles pas le plus bel échantillon du savoir faire des imagiers et des huchiers amiénois au commencement du XVI^e^ siècle ?

Les objets mobiliers en miniature répandus dans

(1) Un récent travail de Mgr. Dehaisnes, dans la *Revue de l'Art Chrétien* (année 1890), vient de mettre ce fait en lumière.

les quatre cents sujets des stalles, reproductions exactes et rendues avec une vérité qui n'en fait pas le moindre charme, de ceux qui garnissaient alors les maisons des riches bourgeois d'Amiens, reflètent admirablement cette influence artistique. On ne peut rien rêver de plus joli que tel ou tel d'entre eux comme goût, comme élégance et comme richesse de décoration, et Viollet-le-Duc n'a pas cru pouvoir mieux faire que d'y puiser un grand nombre d'exemples pour son *Dictionnaire raisonné du mobilier*. Il ne nous manque que fort peu de chose pour faire de nos stalles une encyclopédie complète de l'ameublement à la fin du Moyen-Age. Je n'ai pas compté moins de vingt-neuf tant chaires que fauteuils, huit bancs, vingt escabeaux, seize tables, cinq dressoirs, crédences ou buffets, sept lits, deux prie-Dieu, une étagère, une bibliothèque, une horloge, deux boîtes, vingt-deux plats, cinquante-six pots, tasses, aiguières ou vases de tous genres, une marmite, une paire de seaux, une cuiller, deux couteaux, deux bouteilles, trois hanaps, un vase de fleurs, quatre miroirs, deux mortiers, trois boisseaux, un van, dix-huit sacs, un fléau, sept corbeilles, une pelle, une hotte, une échelle, huit bourses, une paire de ciseaux, un encrier, une plume à écrire, trente-deux livres (codex), deux volumes (rotulus), sept établis d'ouvriers divers, un métier à tapisserie, un maillet, deux marteaux, trois ciseaux et gouges, un rabot, une équerre, un coin à monnaie, deux pics de tail-

leurs de pierres, une truelle de maçon, un chariot, dix-huit bahuts, malles ou articles de voyage, dix autels, un calice, deux châsses, une paire de chandeliers d'autel, une chaire à prêcher. Je ne parle ni du costume, ni du harnachement, ni des armes, ni des instruments de musique dont il y a une si intéressante variété.

Mais avant d'entrer dans mon sujet, il importe de rappeler en quelques mots comment et par qui les stalles de la cathédrale d'Amiens ont été faites, parce que, si clairement que MM. Jourdain et Duval aient exposé ce qu'on en sait, certaines erreurs ou confusions ont toujours leurs cours, même chez des auteurs d'ailleurs recommandables. C'est le 3 juillet 1508, que, sur l'ordre du chapitre, les stalles furent commencées par l'entreprise d'Arnould Boulin, maître menuisier à Amiens, auquel fut adjoint le 10 septembre 1509 Alexandre Huet, également maître menuisier. Un traité spécial avait été passé avec Antoine Avernier, entailleur d'images dans la même ville, pour les sculptures et histoires des sellettes ou miséricordes. Mais d'autres imagiers travaillèrent concurremment avec lui, ou peut être sous sa direction : des différences de style et d'exécution très sensibles ne laisseraient pas de doute à cet égard, si nous ne voyions en 1516 apparaître un quatrième ouvrier, Jean Trupin, le seul qui ait eu l'idée de mettre dans les stalles son nom (il y est deux fois), et même son portrait, j'allais dire sa caricature. Le voilà,

(pl. I) à son établi, le maillet d'une main, le ciseau de l'autre, occupé à sculpter une figure. C'était donc aussi un tailleur d'images. Un sculpteur pourrait nous dire si ce métier a l'inconvénient de dessécher le gosier. Il faut croire toutefois que Trupin éprouvait souvent le besoin de se rafraichir, car il a eu la franchise de figurer sous son établi la cruche et la tasse aux quelles il avait recours durant son travail. Remarquons en passant leurs formes: elles sont typiques et parfaitement exactes. Comme c'est précisément à un accoudoir que Trupin a fait son portrait, je crois qu'il ne serait pas téméraire de le regarder comme l'auteur des délicieuses fantaisies et des spirituelles caricatures des accoudoirs et des pendentifs des dais. Son talent serait donc parfaitement caractérisé. C'était un caricaturiste de première force.

Trupin n'est pas le seul tailleur d'images représenté dans nos stalles. Les accoudoirs nous en montrent aussi un autre, mais qui n'a pas dit son nom. Il a préparé devant lui, sur son établi, ses ciseaux et gouges de divers calibres, comme font encore aujourd'hui nos sculpteurs sur bois.

Les *tailleurs* ou *entailleurs d'images* étaient ce que nous appelons aujourd'hui des *sculpteurs*. Avant le xv^e^ siècle, ils semblent avoir exercé à Amiens leur métier librement, mais en l'an 1400, leur nombre s'étant sans doute accru, et probable-

Héliogr. Dujardin

STALLES DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS. — PL. I.

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. DURAND

ment à l'imitation de ceux de Paris, ils se réunirent aux peintres, brodeurs et enlumineurs, pour former la confrérie de Saint-Luc, et se firent donner par l'échevinage des statuts particuliers. Bien que ces statuts ne soient pas explicites sur ce point, il est à présumer que les entailleurs d'images s'étaient réservé de sculpter la figure humaine, et que chaque fois que, dans la décoration d'un objet de pierre ou de bois elle devait intervenir, il fallait avoir recours à eux. C'est ainsi qu'en octobre 1535, sur la plainte des peintres, entailleurs, brodeurs, verriers et enlumineurs, défenses sont faites par l'échevinage à Jean du Mazis, hucher, de s'ingérer de travailler de l'état d'entailleur d'images, comme il le faisait tous les jours (1); c'est pour la même raison que, dans les stalles qui nous occupent, le travail des deux maîtres menuisiers dut se borner au gros œuvre et à la sculpture purement décorative, et qu'il fallut recourir aux imagiers pour tous les sujets à personnages, « historiés », comme on disait alors.

Ces stalles durent être achevées vers l'an 1521.

Les principales communautés d'arts et métiers travaillant au mobilier existant alors à Amiens, étaient : les huchers, les serruriers, les tapissiers, les orfèvres, les potiers d'étain, les selliers, les gorreliers, les cuveliers, les vanniers et enfin les

(1) Arch. de la ville d'Amiens, Reg. aux sentences n° 3. 15 oct. 1535.

peintres, entailleurs, brodeurs, verriers et enlumineurs.

Il m'est impossible de m'étendre ici sur chacune d'elles, je ne puis pourtant me dispenser de vous dire un mot de la plus importante à notre point de vue, de celle des *huchers*.

Voici (pl. 1) le hucher tel que nous le montrent nos stalles : vous le voyez avec son rabot en train de dresser une planche.

Au Moyen-Age, on appelait *hucher*, l'ouvrier qui faisait des huches, et par extension toute espèce de meubles de bois et quelques autres ouvrages exigeant une certaine délicatesse, tels que chambranles de portes, châssis de fenêtres, boiseries, etc. C'était à peu près le *menuisier-ébéniste* de nos jours.

A Amiens, les huchers ne figurent pas parmi les bannières de métiers, dont les listes ont été conservées dans le registre F de la ville jusqu'en 1382, époque à laquelle leurs attributions politiques ont été supprimées. Comme ceux de Paris, ils se rangeaient alors sans doute sous la bannière des charpentiers. Ils devaient déjà avoir des règlements spéciaux, puisque les statuts qui leur furent donnés par l'échevinage le 25 novembre 1399, les premiers dont nous ayons le texte, font allusion à d'autres beaucoup plus anciens. Ces nouveaux statuts nous apprennent que, dès cette époque, les huchers d'Amiens avaient acquis une grande habileté, en même temps que les bourgeois commen-

çaient à mettre un grand luxe dans leur mobilier. « *Et que depuis ce*, disent-ils, *par le soubtillité des dis huchiers et le plaisance des bonnes gens, ledit ouvrage de hucherie soit mués, en faisant ad présent moult soubtieux, bons et plaisans ouvrages* », etc.

Quiconque voulait parvenir à la maîtrise du métier de hucherie, devait faire chef-d'œuvre suffisant, examiné par les esgards du métier; prêter serment d'en observer les statuts et payer certaines redevances. Il était interdit à tout hucher d'employer l'aubier, et les gens de l'art savent à quel point cette partie du bois, la plus rapprochée de l'écorce, est sujette aux vers et à la pourriture. C'est pourquoi la plupart des œuvres de menuiserie ou de charpenterie qui subsistent de cette époque, témoins nos stalles même, nous sont parvenues sans la moindre piqure, et dans un état de conservation que l'on désirerait souvent à des objets beaucoup plus modernes. Défense aussi de mêler le bois blanc avec le chêne. L'apprentissage durait quatre ans, et chaque maître ne pouvait avoir plus d'un apprenti. On ne pouvait travailler de nuit et à la chandelle que de la Saint-Remy à la Chandeleur; le repos du dimanche devait commencer le samedi au premier coup des vêpres de la paroisse. Le bois s'achetait au marché.

De nouveaux statuts donnés le 12 février 1487 (88), modifièrent quelques articles des premiers et en ajoutèrent quelques autres, dont le plus impor-

tant est l'établissement d'une confrérie en l'honneur de Sainte-Anne, à l'instar des huchers de Paris.

Depuis 1399, l'habileté des huchers d'Amiens et le goût des habitants pour les beaux meubles n'avaient fait que s'accroître : aussi cette corporation était-elle devenue fort nombreuse : de 1455 à 1483, le registre F de la ville d'Amiens ne porte pas moins de trente et un huchers reçus à la maîtrise. L'énumération de leurs chefs-d'œuvre ne manquerait pas d'intérêt : celui-ci, une « *chaière à dos* », celui-là, « *un coffre de bois d'Illande* », « *un coffre encassillié* », d'autres « *un banc à coffre* », « *un banc à coffre et dossier* », « *un porche et un drechoir tenans ensemble* ». D'autres apportent des travaux plus considérables ou moins communs : Guerardin Lesperon, fait « *ung cierge de bois* », Jean Duban présente « *trois cayères à mettre en une église, tenans ensemble, pour seoir le prebtre, diacre et soubz-diacre, et sont les dictes cayères bien faictes et ordonnées* », Pierre Hecquet : « *une cayère à preschier, en l'église Sainct-Germain. Et est ledict chief d'œuvre bel, bon et bien faict* ».

La réputation des huchers d'Amiens s'était même étendue assez loin ; en 1465 nous voyons le chapitre de Rouen, pour hâter l'achèvement des stalles de sa cathédrale, envoyer chercher des huchers dans plusieurs villes du Nord, et notamment à Amiens (1).

(1) De Laborde, *Glossaire*, p. 342.

Mais nous avons dans nos stalles même les plus jolis spécimens de leur savoir faire, hâtons-nous d'y arriver.

Un certain nombre des sujets figurés dans les rampes qui terminent chaque série de stalles, ou qui bordent les passages donnant accès aux stalles hautes, nous présentent de charmants petits intérieurs avec tout leur ameublement, mais avant de nous occuper de chacun d'eux en particulier, examinons d'abord une catégorie de meubles répandus un peu partout dans les stalles, je veux parler des *sièges*.

A tout seigneur, tout honneur: pendant tout le Moyen-Age, le siège d'honneur par excellence a été la CHAIRE, chaière, chaière à dos, cayère, chaise, (du latin *cathedra*). Voici (pl. 2) un double sujet représentant d'une part l'ange expliquant à Saint-Joseph la maternité divine de Marie, et de l'autre, Joseph venant vers son épouse s'excuser de son doute. Joseph et Marie sont chacun assis *dans une chaire*. Remarquons que le style décoratif de chacune est tout différent: celle de S. Joseph, encore toute gothique dans la simplicité de sa structure, quatre montants de bois simplement équarris, assemblés carrément à des traverses horizontales avec panneaux *embrevés*, et pour toute ornementation, une petite dentelle flamboyante au haut du dossier. A l'autre, au contraire, nous voyons le style renaissance dans toute sa richesse, la structure n'est plus aussi franchement accusée,

c'est un petit monument architectural; la première est un meuble en bois et qui ne peut être qu'en bois, la seconde pourrait être exécutée en toute autre matière. Mais les éléments constitutifs de chacunes d'elles sont absolument identiques: un siège massif, généralement plein (il servait souvent de coffre pour y placer des parfums ou du linge de corps), avec haut dossier et deux accoudoirs; telle a été la chaire depuis le commencement du Moyen-Age jusqu'à la fin du xvi[e] siècle. La décoration a pu varier, mais les caractères essentiels que je viens d'indiquer font toujours de la chaire un meuble facile à distinguer.

Sur le siège, on plaçait souvent un carreau ou un tapis pour rendre la place plus confortable. La chaire était d'ailleurs souvent plus ou moins couverte d'étoffes; les miniatures des époques antérieures nous en montrent dont le siège, le dos et le ciel sont entièrement tendus.

J'ai dit que la chaire était le siège honorable par excellence: on y mettait le plus grand luxe possible: sculpture, peinture, dorure, étoffes précieuses, rien n'était épargné dans sa décoration. Il n'y avait généralement qu'une seule chaire dans chaque pièce, à une place fixe qu'elle ne quittait jamais (c'était d'ailleurs un meuble difficilement transportable); elle était réservée au maître de la maison, qui ne la cédait qu'aux hôtes de distinction, à qui il voulait faire grand honneur. Dans la chambre à coucher, sa place était au chevet du lit.

Héliog. Dujardin.

STALLES DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS. — PL. II.

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. DURAND.

C'est dans la chaire que siégeaient les rois et les seigneurs souverains. Elle était alors accompagnée d'un marchepied, et surmontée d'un dais ou ciel. Dans l'exemple que nous avons sous les yeux, la Vierge-Marie a un dais au-dessus de sa chaire, tandis que S. Joseph n'en a point. L'artiste a-t-il voulu indiquer par là la supériorité de la mère de Dieu sur son époux, ou bien faire honneur à la présence de l'Homme-Dieu caché dans le sein de sa mère

Ce dais pouvait être en étoffe plus ou moins drapée, comme nous le voyons ici, ou bien il faisait corps avec le dossier même de la chaire.

La chaire était généralement en bois; on en faisait aussi en d'autres matières, notamment en fer.

Nos stalles nous montrent encore d'autres modèles de chaires. Celle dans laquelle Pharaon est endormi pour le songe des épis, présente une certaine analogie avec celle de la Vierge, quoique un peu plus simple. Mais comme la place ne comportait pas un sujet trop important, le dais lui manque. Remarquons en passant combien nos artistes savaient sacrifier le détail à l'effet d'ensemble qu'ils ne perdaient jamais de vue. C'est pourquoi, dans le songe des Vaches (Pl. 1) placé au haut du même panneau, nous voyons le dais réapparaître au-dessus de la chaire du Roi, dais fort élégant, dans sa forme polygonale, avec ses gouttières à franges et ses courtines troussées. Vous voyez comme ce dais diffère du premier. Il y a dans nos stalles toute une étude de tentures à faire, et dans laquelle nos

tapissiers pourraient puiser d'excellents modèles.

Il ne faut pas confondre la chaire avec le FAUTEUIL, faulx d'esteuil, faldistoire (en latin *faldistorium*), qui est un siège tout différent et parfaitement distinct. Victor Gay le définit ainsi : « Siège de parement et de toilette ; c'est un pliant avec accoudoirs, siège et dossier garni ». Viollet-le-Duc en donne une définition analogue. Se basant sur un certain nombre de textes, M. Henri Havard (1) vient de combattre cette opinion que l'on avait eue jusqu'alors du fauteuil, en lui refusant le caractère de pliant. Selon lui, la différence entre le fauteuil et la chaire résiderait uniquement dans le dossier, haut dans la chaire, bas, ou formé par des bandes de tissu ou par des chaînes, ou même absent dans le fauteuil. Aussi bien les textes invoqués par M. Henri Havard ne nous paraissent-ils pas absolument décisifs, et sans entrer autrement dans la discussion, pensons-nous que, jusqu'à plus ample informé, il faille voir dans le fauteuil tel qu'il existait au commencement du XVI^e^ siècle, un dérivé plus ou moins complet du pliant. Sans doute dans la suite des siècles, les parties flexibles étaient devenues plus ou moins rigides, mais on en retrouve toujours le principe. Il ne faut pas oublier non plus que la terminologie du Moyen-Age est loin d'être toujours très précise, et que certains textes pris à la lettre peuvent facilement entraîner dans de véritables erreurs.

(1) *Dictionnaire de l'Ameublement.*

Tout le monde connaît le fameux fauteuil dit de Dagobert, conservé à Saint-Denis. Supprimez son dossier, d'une époque d'ailleurs plus moderne, vous aurez un véritable pliant. On peut multiplier les exemples, et nos stalles nous en fournissent un certain nombre d'intéressants. Celui que vous avez sous les yeux, (pl. 1) et dans lequel Pharaon est assis à table, est fort joli, avec son pied en x et les barres garnies de franges qui lui servent de dossier. Personne ne contestera dans ce meuble les éléments constitutifs du pliant.

L'assise était garnie d'un carreau ou coussin mobile.

Comme la chaire, le fauteuil était souvent couvert d'une étoffe plus ou moins précieuse : nos stalles nous en fournissent encore plusieurs exemples.

Le fauteuil était un siège presque aussi honorable que la chaire : dans nos stalles, rois et patriarches siègent souvent dans des fauteuils.

Pour se rendre bien compte de l'utilité de ce meuble en tant que pliant, il faut se rappeler les habitudes du Moyen-Age, et la vie peu sédentaire des seigneurs qui, dans leurs nombreux voyages, leurs nombreux changements de résidences, leurs nombreuses expéditions guerrières, se faisaient suivre de presque tout leur mobilier. Par sa lourde masse, la chaire ne pouvait être ainsi transportée : il fallait donc un siège plus léger et plus mobile, en même temps que confortable et susceptible de

décoration: le pliant remplissait parfaitement ce programme. Plus tard, lorsque les mœurs devinrent moins nomades, le pliant proprement dit fut moins nécessaire, mais la forme qui était à la fois légère, commode et agréable, persista. Il ne faut pas s'étonner si le fauteuil reçut dès lors des modifications qui le firent s'écarter de plus en plus de son aspect primitif.

Dans nos stalles nous voyons encore les personnages de marque assis sur un genre de siège qui est comme un compromis entre la chaire et le fauteuil: l'assise est en forme d'x, à la façon d'un pliant mais le dos est élevé et orné comme celui d'une chaire.

Avec le BANC, nous entrons dans la série des sièges moins solennels et plus ordinaires. Le banc jouait un rôle très considérable dans l'ameublement du Moyen-Age. On en faisait de toutes façons et de toutes dimensions: il y en avait contre les murs, avec de hauts dossiers et parfois surmontés de dais; souvent ils avaient leur siège plein et servaient en même temps de coffres; d'autres plus mobiles, étaient placés au milieu de l'appartement, avec ou sans dossiers, ces derniers appelés *formes*, ancêtres directs de nos banquettes. On plaçait souvent un banc devant la cheminée, et ce banc était parfois muni d'un dossier à charnières, qui permettait de s'asseoir tantôt regardant le feu, tantôt en lui tournant le dos. J'ai vu, il y a quelques années dans l'église de Liercourt, près d'Abbeville, deux

Héliog. Dujardin

STALLES DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS. — PL. III.

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. DURAND.

bancs de ce genre datant du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle. Sur le banc, on plaçait des carreaux ou coussins, ou bien on étendait des pièces d'étoffes appelées *banquiers* ou *formiers*. Nos stalles fournissent un assez grand nombre d'exemples de bancs ; nous les verrons en même temps que d'autres objets.

L'ESCABEAU (*scabellum*) était au banc à peu près ce que le fauteuil était à la chaire. Je n'aurai pas besoin de vous le définir : c'est un petit banc, à une place, sans appui. Beaucoup plus mobile que le banc, l'escabeau tenait dans l'ameublement de nos pères une place plus importante encore. C'était sur des escabeaux que l'on s'asseyait pour faire cercle autour du maître de la maison ou de quelque grand personnage, que les convives moins respectables s'asseyaient à table, etc. Ils servaient non-seulement de sièges, mais aussi de supports pour certains objets, comme aujourd'hui nos guéridons. Aussi en recontrons nous une grande quantité dans les sujets des stalles.

La scène de Jésus au milieu des docteurs, (pl. 3) une des plus jolies et des plus vivantes, nous montre l'enfant Dieu trônant dans une chaire monumentale, abritée par un dais, tandis qu'autour de lui, les docteurs siègent modestement sur des escabeaux. Ces escabeaux sont de deux formes principales : les uns montés sur quatre pieds réunis par des traverses, les autres, un peu plus élégants, reposant leur assise sur deux morceaux de planches chantournées qui leur servent de pieds.

Dans l'intéressant bas-relief qui représente Marie, dans le temple, occupée à tisser une tapisserie de basse lisse, la Vierge est assise sur un escabeau dit à *tenailles*, petit siège pliant, sans dossier, muni de deux accotoirs, et fort usité à cette époque. Dans un des quatrefeuilles en bas relief qui accompagnent et complètent l'histoire de Saint Jean-Baptiste, aux clôtures du chœur de la même cathédrale, Zacharie écrivant le nom de St-Jean est assis sur un escabeau analogue.

Jusqu'au XVII^e^ siècle inclusivement, la pièce où l'on se tenait de préférence, où l'on recevait les visites, où l'on donnait même à manger dans l'intimité, était la *chambre*, ou *chambre à coucher*. C'est dans sa chambre (pl. 4) que l'archange Gabriel vient saluer Marie. Celle-ci est à son *prie-Dieu*, ses heures ouvertes, occupée à prier ou à méditer. A l'époque où furent faites les stalles, le prie Dieu était un meuble d'un usage encore fort récent, si l'on en croit Viollet-le-Duc, car il ne remontait pas au-delà des dernières années du XV^e^ siècle. Vous voyez qu'il était formé d'une espèce de petit pupitre en menuiserie pleine, pouvant s'ouvrir par devant, afin d'y serrer les livres de prières. Il n'y avait pas comme dans les nôtres, une marche inclinée en avant pour se mettre à genoux, on s'agenouillait sur le sol, ou sur un carreau posé à terre. Un autre bas relief, l'apparition de Jésus à sa mère après sa résurrection, nous montre un prie-Dieu absolument semblable à celui-ci.

STALLES DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS. — PL. IV.

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. DURAND.

A côté de la Vierge est un vase de lis posé sur un escabeau. Dans le fond, au chevet du lit, on aperçoit le dossier de la chaire obligatoire, enfin le meuble important de la pièce, le LIT.

C'est évidemment un lit d'apparat. Ces sortes de lits se faisaient de très grandes dimensions. Vous avez tous vu récemment, à l'exposition du Trocadéro, le curieux lit du duc Antoine de Lorraine conservé à Nancy et vous avez pu vous rendre compte de l'immensité des lits à cette époque.

Le plus souvent, le lit était placé dans la chambre comme nos lits dits *lits debout*, c'est-à-dire le chevet contre le mur et les trois autres côtés laissés libres.

Jusqu'à la fin du XV^e^ siècle le *chalit*, comme on disait alors, terme qui n'est plus guère usité aujourd'hui que pour désigner la couchette de nos soldats, était un simple cadre de bois masqué, le plus souvent, par les couvertures qui retombaient jusqu'à terre sans être bordées. On voit pourtant parfois apparaître la menuiserie, mais elle est ordinairement fort simple et ne reçoit sa décoration que de la peinture qui la recouvre. Le ciel était suspendu au plafond et un *dorsal* en étoffe retombait le long du mur derrière le chevet. C'est ainsi que nous le montrent toutes les miniatures antérieures à cette époque.

Le lit que nous voyons ici est donc encore une nouveauté: le chalit est orné et apparent. Chose plus nouvelle encore, le dais qui le surmonte est

porté par quatre colonnes. C'était le dernier cri de la mode du temps d'Antoine Avernier. Sur le chalit nous voyons étendue la *courtepointe* (en latin *culcitra puncta*, m. à m. couverture piquée), clairement exprimée par son quadrillage, et complément obligé du lit au Moyen-Age : faite d'étoffe précieuse, elle servait d'ornement le jour, et rembourrée de coton, de plumes ou de bourre de soie, garantissait du froid pendant la nuit.

Remarquons la magnificence des gouttières, qui donne une haute idée du talent et du goût des brodeurs amiénois. Aux quatre angles, les courtines troussées comme nous avons vu précédemment.

Ce n'est pas le seul exemple de lit que nos stalles nous fournissent. Dans la miséricorde qui représente l'emprisonnement de Joseph, nous voyons le lit de madame Putiphar. Ce lit est à l'ancienne mode : le chalit disparaît sous les couvertures, deux oreillers sont placés devant le haut chevet ou dossier de style gothique flamboyant, seule partie apparente de la menuiserie.

Jusqu'ici nous n'avons vu que des lits inoccupés. La rampe d'un des passages nous fait voir Jacob expirant dans son lit. C'est aussi un lit découvert comme le précédent, mais avec chalit apparent et dossier élevé, formé de panneaux sculptés jusque sur le revers, embrevés dans des chassis assemblés carrément.

Voyons (pl. 5) en passant quelques jolis détails dans le bas relief qui nous représente un trait de l'histoire

STALLES DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS. — PL. V.

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. DURAND

de Marie, rapporté dans l'évangile apocryphe de la Nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur. (1)

Marie, comme on le sait, enfermée dans le temple avant son mariage, passait de longues heures à prier. Quand elle oubliait ainsi l'heure du repas, un ange venait lui apporter à manger. Nous sommes donc dans la chambre d'une pieuse et prude personne du temps d'Anne de Bretagne. Voyez dans un coin la curieuse bibliothèque, ou plutôt *librairie*, comme on disait alors, où sont rangés les livres d'heures ou de pieuses lectures: ils sont placés debout, sur la tranche inférieure, comme de nos jours, mais le plat en avant et non le dos, à cause des nombreux fermoirs et autres objets saillants dont les reliures d'alors étaient ornées, lesquelles se seraient rapidement abimées si on les eut placées plat contre plat, comme on fait à présent.

A côté est une jolie horloge d'appartement, bien connue, dessinée bien des fois, notamment par Viollet-le-Duc et même, si je ne me trompe, reproduite en réalité par un horloger du Palais-Royal à Paris. Je pense que la vue me dispensera d'autre description. Il est impossible de rendre avec plus de délicatesse et de vérité une pendule avec toute sa décoration, son mécanisme et sa sonnerie. Les horloges d'appartement, encore rares au siècle précédent, commençaient à devenir fréquentes au XVI^e^ siècle.

(1) Chap. VI.

N'oublions pas en passant de regarder la curieuse disposition des fenêtres avec leurs chassis vitrés et leurs guichets de bois plein, qui se lèvent et s'abaissent comme nos glaces de voitures.

La scène suivante, (pl. 6) qui nous montre Marie enfant, apprenant à lire sur les genoux de sa mère, nous aidera à compléter notre ameublement. Dans le fond, contre le mur, un grand banc à dos, très beau et très complet modèle de ce genre de meuble. Sainte-Anne est assise sur un escabeau ou sur un petit banc sans appui, le dos au feu de la cheminée. Au premier plan se dresse un ravissant buffet.

Ce meuble est à un seul gradin, avec petite armoire à deux vantaux, représentant en bas-relief l'Annonciation, détail qui montre jusqu'à quel point l'artiste reproduisait les meubles de son temps. La serrure même est très finement figurée. Elle venait peut-être de chez Jacotin Foursel, serrurier à Amiens, qui, lorsqu'il fut reçu à la maîtrise en 1452, avait présenté pour chef-d'œuvre : « *une serure à double gache, à moreillon et à perle brisié, à champ et à ravalement, à double couronne, à nyau ravalé, à* XI *pertuis et à double forure : la serure ravestie bien et souffisamment..... et que avoit à icelle très bien faict et eslevé ung image de Sainct Estène et de deux tirans qui le lapidoient* » (1). Sur le gradin de notre buffet étaient rangés quelques objets malheureusement disparus.

(1) Arch. de la ville d'Amiens reg. F.

STALLES DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS. — PL. VI.

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. DURAND.

En bas, une autre tablette, sur laquelle s'élève un joli vase. Le meuble entier est couronné par un riche dais en style gothique flamboyant.

Le BUFFET, DRESSOIR OU CRÉDENCE, car dans le langage, toujours assez vague du Moyen-Age, ces trois termes paraissent presque synonymes, malgré les différences que certains auteurs ont voulu établir entre eux, était le meuble honorable par excellence. Il était dans toutes les pièces, depuis la cuisine jusqu'à la chambre à coucher, accompagnait tous les banquets et toutes les fêtes, était même soumis chez les grands à un cérémonial rigoureux.

Dans la cuisine, le dressoir servait à étaler les plats tout préparés, où les serviteurs venaient les enlever au fur et à mesure du service.

Mais c'est surtout dans les salles de festins que le dressoir ou buffet tenait une place importante. Couvert de nappes en étoffes précieuses ou brodées, il étalait aux yeux des convives sur ses nombreux gradins toute l'argenterie du maître de la maison: plats, tranchoirs, aiguières, bassins, bouteilles, flacons, hanaps, gobelets, tasses, écuelles, cuillers, etc. etc. Quand on parcourt les inventaires anciens, on est littéralement ébloui de la quantité prodigieuse d'argenterie et d'orfévrerie que possédaient non seulement les grands seigneurs, mais même les riches bourgeois de ce temps-là.

Le bel et intéressant bas relief des Noces de Cana, (pl. 7) nous fait voir un de ces dressoirs de festins,

qui, bien qu'un peu modeste pour la place qu'il occupe n'en est pas moins curieux. Il a été dessiné par Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire du Mobilier* (1). Plus simple que celui que nous venons de voir, il lui est analogue dans sa disposition générale, bien que dépourvu de dais. Il rappelle beaucoup comme style, la chaire de St-Joseph, que nous avons vue en commençant. Sur son unique gradin, recouvert d'une nappe qui retombe à droite et à gauche, on voit un pot et trois gobelets mis l'un dans l'autre, accompagnés de leur bassin. Une aiguière garnit la tablette inférieure.

Dans la chambre, le dressoir tenait une place non moins grande. Vous en avez vu un exemple. Les miséricordes des stalles en offriraient encore d'autres, les uns d'un style très archaïque, très pauvre de sculpture, avec vantaux garnis de pentures en fer, d'autres tout-à-fait dans le dernier goût, par leur décoration tout entière de la renaissance. Certains ne posent pas à terre et semblent accrochés au mur.

Dans la chambre, c'est dans la petite armoire dont presque tous les dressoirs étaient pourvus que l'on serrait les bijoux, patenôtres et objets de toilette; sur les gradins le maître de la maison étalait une quantité de menus objets rares ou précieux, car les nobles et les riches bourgeois des XV^e^ et XVI^e^ siècles étaient au moins autant amateurs de bibe-

(1) T. I, p. 90, fig. 4.

STALLES DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS. — PI. VII.

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. DURAND.

Héliog Dujardin

STALLES DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS. — PI. VIII.

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. DURAND

lots que nous pouvons l'être : statuettes, reliquaires, coffrets, vases de fleurs, flacons remplis de vins d'Espagne, d'hypocras ou de fines liqueurs, drageoirs garnis de confitures et d'épices que l'on offrait aux visiteurs.

Mais c'est surtout lorsqu'une jeune femme était en couche, qu'on décorait sa chambre avec le plus de magnificence, pour recevoir les nombreux amis qui venaient la visiter. On tendait les murs des plus belles tapisseries, les sièges se couvraient des plus riches étoffes et des plus moelleux coussins, on étendait sur le lit de l'accouchée une superbe courtepointe de soie ou de fourrures. On avait garde d'oublier le dressoir qui brillait à la plus belle place, chargé de tout ce que l'on possédait de plus précieux et de friandises de toutes sortes. Chez les princesses, le dressoir était soumis à un véritable cérémonial, et l'étiquette fixait, suivant le rang de l'accouchée, le nombre de gradins qu'il devait comporter.

La Nativité de la Sainte-Vierge (pl. 8) a fourni à nos artistes l'occasion de nous tracer le tableau d'une chambre ainsi décorée. Le lit est à chalit apparent, avec ciel très richement brodé accompagné d'un dorsal et de courtines troussées. Sainte-Anne a la tête appuyée sur deux oreillers, ou plutôt sur deux carreaux ornés de galons et de houpettes. Ici le dressoir est remplacé par une simple étagère accrochée au mur, sans doute faute de place. Ne nous en plaignons pas, puisque nous avons par là

l'avantage de voir un genre de meuble de plus.

Il me resterait encore à vous parler du service de table, sur lequel nos stalles nous fournissent une foule de sujets intéressants d'observations, des nombreux et si curieux articles de voyage que nous y rencontrons dans diverses scènes, de la manière dont ils étaient portés par les chevaux et bêtes de somme, enfin d'une quantité d'autres ustensiles de détail, mais j'ai déjà beaucoup trop longtemps abusé de votre bienveillante attention, et j'arrête ici une exploration que tous vous pouvez faire aisément, que la plupart d'entre vous ont certainement déjà faite, et avec le plus grand fruit.

S'il est un fait curieux, depuis un petit nombre d'années, c'est l'avidité avec laquelle on recherche les meubles anciens, l'ardeur avec laquelle on les étudie, l'espèce d'engouement avec lequel on cherche à les imiter. Est-ce un bien, est-ce un mal? Je répondrai qu'il n'y avait pas d'autre moyen de sortir de l'ornière dans laquelle l'art de l'ameublement était tombé il y a une trentaine d'années, que d'aller chercher des modèles ailleurs.

Vous vous rappelez et nous n'en avons encore que trop d'exemples sous les yeux, à quel degré de décadence, cet art en était alors arrivé, à quel point de laideur la mollesse des formes, l'ornementation sans caractère, le désaccord entre la forme et la matière, l'absence du sentiment de l'échelle et de la proportion, l'oubli des règles les plus élémentaires de l'art décoratif, l'amour du faux luxe,

en étaient venus. Il a donc fallu aller chercher chez les anciens ce que les modernes ne pouvaient plus nous donner.

On l'a cherché un peu partout, il en est résulté peut-être un peu de confusion, on voit peut-être un peu trop souvent les anciens errements percer sous des imitations maladroites ou mal comprises, la vogue et l'étroitesse de certains esprits aidant, on en est peut-être venu à des copies plus ou moins serviles et parfois puériles, à des préférences plus ou moins justifiées pour tel style plutôt que tel autre, on a pu entendre dire : cette année, l'Empire est à la mode, l'an dernier c'était le Louis XVI, ou bien : on fait les salles à manger Henri II, et les salons Louis XV; ces engouements passeront, mais en attendant, nos tapissiers, nos ébénistes, nos *huchiers*, si j'ose ainsi parler, auront étudié : parmi tant d'objets de tout style qui auront passé sous leurs yeux, qu'ils auront cherché à imiter, en même temps qu'ils auront retenu une foule de motifs délicieux et originaux, ils en auront dégagé les règles immuables quoique difficilement définissables du beau, en même temps que notre goût, à nous public, se sera singulièrement formé. Déjà en peu d'années d'immenses progrès ont été accomplis, mais ne nous arrêtons pas en chemin : que notre amour des antiquités, notre commerce avec les artistes d'autrefois ne reste pas inutile et que notre art en retrouve ces trois qualités maîtresses : la pureté de la forme, la proportion et la vérité.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1888-1889,

Par M. F. Poujol de Fréchencourt, secrétaire-perpétuel.

Lu dans la séance publique du 4 Décembre 1889.

Mesdames, Messieurs,

Je ne puis commencer ce compte rendu annuel de nos travaux, sans adresser un souvenir à celui qui, pendant cinquante années, fut véritablement l'âme de notre Compagnie, et plus que tout autre contribua, par sa science incontestée, à l'élever à un des premiers rangs parmi les Sociétés archéologiques. Que de fois nous nous prenons encore à regretter les sages conseils de M. Garnier, son expérience consommée et sa profonde érudition. Succéder à notre éminent collègue était une lourde tâche. M. Duhamel-Décéjean, n'écoutant que son dévouement aux intérêts de la Société, voulut bien l'accepter. Nous espérions conserver pendant de

longues années le successeur, digne à tous égards, de celui que nous avions perdu et l'amertume de nos regrets en était quelque peu adoucie. Mais à peine M. Duhamel avait-il eu le temps de nous faire apprécier, par son zèle, son activité et son heureuse initiative, combien nous devions nous féliciter de notre choix, qu'il fut obligé de quitter Amiens et de résigner ses fonctions. Les suffrages beaucoup trop bienveillants de mes collègues m'ont appelé, je n'oserai dire à le remplacer, mais à occuper son siège.

Obligé par les devoirs de ma charge de vous rendre compte de la situation et des travaux de notre compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler, j'ai à remplir tout d'abord une triste mission. La mort a fait dans nos rangs des vides bien douloureux. Parmi les membres titulaires résidants, elle nous a enlevé trois collègues dont la perte nous a été particulièrement sensible.

M. Hesse, ancien président de la Société est mort au mois d'avril. L'aménité de son caractère, la rectitude de son jugement, les connaissances historiques dont il fit preuve dans son ouvrage sur l'Administration provinciale en Picardie, lui avaient conquis avec l'affection et l'estime de ses collégues une véritable autorité dans notre Compagnie. Il n'a pas voulu que les liens qui l'attachaient à la Société fussent complètement rompus par la mort. Le legs de son médaillier et d'une somme de mille francs rappellera à nos successeurs la mémoire de notre regretté collègue.

Au mois de juin après avoir chrétiennement supporté les souffrances d'une longue maladie, M. Duthoit était enlevé à l'affection de sa famille et de ses amis. Ses nombreux travaux en France et en Algérie ne lui permettaient guère d'assister à nos séances ; mais nous savions son grand amour pour notre Picardie et l'intérêt qu'il portait à nos études. Nous étions fiers de compter parmi nos membres celui qui a su donner un nouveau lustre à ce nom de Duthoit, rendu si populaire à Amiens par les derniers *imagiers Picards*.

Il y a quelques jours à peine, la mort frappait M. Charles Salmon. Admis en 1857 dans notre Compagnie, élu quatre fois vice-président, deux fois Président, il en fut un des membres les plus distingués. Tous connaissent ses nombreux travaux hagiographiques : l'Histoire de Saint-Firmin, l'Histoire de Monseigneur de la Motte, la Vie de Monseigneur Daveluy, l'Histoire du Chef de Saint Jean-Baptiste, les Recherches sur l'époque de la prédication de l'Evangile dans les Gaules, pour ne citer que les plus importants. A une grande érudition, M. Salmon joignait une rare modestie et une égalité de caractère qui lui avaient attiré la confiance et l'affection de tous ses collègues.

La mort a frappé aussi de nombreux coups dans les rangs de nos membres non résidants.

Qu'il me soit permis d'adresser ici un dernier adieu à ceux que nous avons perdus et de consigner une fois encore leurs noms dans nos annales.

Voici cette triste et longue énumération : M. Féret, chevalier de la légion d'honneur, ancien Maire de Clermont (Oise) ; ce fut lui qui prit l'initiative de la fondation d'une Bibliothèque et d'un Musée à Clermont. M. de Poucques d'Herbinghem, conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Amiens, chevalier de la légion d'honneur, fut membre résidant pendant plus de trente années. En se retirant à Guines il voulut rester attaché à la Société par le titre de membre non résidant. M. l'abbé Louis Villerelle, curé de la Boissière, nous avait plusieurs fois adressé d'intéressantes communications. Il n'a pu supporter les fatigues du pélerinage de pénitence que sa piété et son amour pour l'histoire religieuse lui avaient fait entreprendre. Il est mort à Jérusalem. M. l'abbé Deladreué, membre de la Société académique de l'Oise, est aussi décédé dans le courant de cette année. Il y a peu de temps nous apprenions la mort de M. Victor Delattre, membre de la Société d'Emulation de Cambrai. Ce fut lui qui, en 1886, lors du banquet offert par la Société aux membres du Congrès Archéologique porta un toast si chaleureux à nos deux vénérés doyens, Messieurs Garnier et Hardouin.

Enfin la mort a encore enlevé trois de nos plus anciens membres correspondants. M. de Kayser, directeur du Musée d'Anvers ; M. Renier Châlon, membre de l'Académie royale de Belgique, Président honoraire de la Société royale de Numismatique et M. Jules Lefebvre, ancien

archiviste de la Société d'Emulation d'Abbeville.

Bien que M. Fernand Mallet ait cessé de nous appartenir au moment de son décès, la Société a voulu rappeler dans ses annales, qu'il en avait été le premier membre élu par les fondateurs en mai 1836. M. Mallet était un numismate très distingué et il nous aida de ses conseils avec la plus gracieuse obligeance lors de notre dernière exposition archéologique.

Après avoir salué une dernière fois les collègues que nous avons perdus, permettez-moi de vous présenter ceux que la Société a été heureuse d'accueillir. Nous avons reçu comme membres titulaires non résidants : M. Amédée Milvoy, architecte à Amiens, élève de notre regretté collègue M. Duthoit ; M. Jean-Baptiste Masson ; M. Labande, élève de l'école des Chartes ; M. le baron de Septenville, ancien député ; M. Jean de Vienne ; M. Octave de Septenville ; M. le Chanoine Marle ; M. l'abbé Marchand, curé d'Airaines, qui a voulu immédiatement payer sa dette à la Société en lui offrant une intéressante monographie du Plessier-Rozainvillers ; M. l'abbé Boucher, vicaire à Saint-Martin ; M. Charles Souef, avocat, membre de plusieurs sociétés savantes ; M. Fernand du Grosriez, ancien sous-préfet, ancien receveur des finances et M. le commandant Morel, chef d'escadrons de cavalerie, attaché à l'Etat-Major du 2e corps d'armée. Notre compagnie a admis comme membres correspon-

dants, M. Omont sous-bibliothécaire au département des manuscrits à la bibliothèque nationale et M. Samuel William Kerschaw, membre de la Société Royale des Antiquaires de Londres et bibliothécaire de Lambeth Palace.

Un de nos membres non résidants, M. Georges Boudon avait attiré particulièrement l'attention de la Société par une savante étude sur les filigranes de papiers des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles. Elle a été heureuse de pouvoir se l'attacher par des liens plus étroits, en l'admettant à occuper en qualité de membre résidant le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Garnier.

M. Boudon, a voulu immédiatement remercier la Compagnie de lui avoir accordé ses suffrages et dégager la parole de ses parrains. Dans son discours de réception, avec une connaissance parfaite de son sujet il a entretenu la Société des « *Maistre, frères et sereurs de l'Ostelerie-Dieu et Monseigneur St Jean-Baptiste en Amiens* ». Grâces à ses nombreuses et patientes recherches dans le dépôt si riche et trop peu connu des archives hospitalières de la ville, l'histoire de cette charitable maison, établie d'abord au Hocquet, puis transférée à l'endroit où nous la voyons encore aujourd'hui, n'a plus de secret pour notre nouveau collègue. Après avoir énuméré rapidement les principales ressources à l'aide desquelles les religieux et religieuses de l'ordre de St Augustin apportaient aide et assistance aux misères du pauvre peuple,

M. Boudon s'étend en particulier sur les cens que touchait l'hôtel-Dieu. Ce revenu était assez précaire et avait le grand inconvénient de diminuer pour ainsi dire d'année en année ; 4 sous parisis de cens équivalant à 17 fr. 40 en 1333, ne représentaient que 3 fr. 25 en 1559 et n'étaient plus à la veille de la révolution qu'un revenu absolument illusoire. Sa perception rencontrait de grandes difficultés, comme celle hélas de nos fermages actuels et était la source de nombreux procès. Notre collègue nous en cite un exemple. Il suit les traces de 1333 à 1560, sur les cueilloirs de l'hôtel-Dieu, d'un droit de 4 sous parisis et de 4 chapons, dûs par une maison ayant appartenu successivement aux familles de St Fuscien, Accard, de Conty, de Pardieu, le Clerc et Baudoin. L'hôtel-Dieu eut à soutenir deux procès longs et coûteux pour pouvoir enfin toucher régulièrement ce modique revenu, dû cependant par de riches familles bourgeoises. Quand le cens était assis sur de pauvres maisons que de fois le receveur de l'hôtel-Dieu était obligé d'inscrire le triste mot : *néant*, à la colonne des recettes. Bien plus il arrivait souvent que les ruines de ces masures mêlées avec celles des masures voisines ne permettaient même plus de distinguer la place qui devait supporter le cens.

J'ai terminé, Messieurs, la partie de mon rapport qui concerne le personnel de la Société.

Il me reste à vous entretenir de ses travaux. Je n'ai pas qualité pour les apprécier ni pour discuter

les opinions de mes collègues. Il me suffira d'analyser leurs œuvres sans aucun commentaire.

Plusieurs membres non résidants nous ont adressé d'importantes communications.

M. Cappe a donné quelques détails sur la découverte, faite en 1886 à Sibiville (Pas-de-Calais) de plusieurs sépultures mérovingiennes. Il possède dans sa collection une clochette d'autel, en bronze, remontant au xv^e^ siècle, il nous en a envoyé la description. Dans une autre séance l'un de nous a été chargé de lire une assez curieuse étude de M. Cappe, à propos d'un grés situé sur la place de Pas-en-Artois, connu sous le nom de trône du Roi des Guétifs. La puissance éphémère de ce magistrat burlesque lui donnait le soi-disant droit de connaître des disputes de cabarets et des querelles de ménages et d'exercer la police des mœurs. Il se servait d'un singulier moyen pour rétablir l'harmonie entre les époux. Lorsqu'on n'avait pas obtempéré à ses ordres, il allait, accompagné de ses sujets, démolir le toit de la maison occupée par le ménage en désaccord. Cette institution qui fit parfois quelque bien, devint la cause de beaucoup d'abus. Après de nombreux procès intentés au roi des Guétifs par ses sujets récalcitrants, elle fut définitivement supprimée en 1707.

M. Lefebvre Marchand a envoyé une note sur un Christ byzantin en bronze, jadis doré, découvert à Chaulnes en 1888. Il est ceint d'une longue jupe descendant jusqu'aux pieds. La tête porte une cou-

ronne à l'antique. Un petit ornement circulaire en bronze doré et décoré de la figure d'un lion, ciselé à jour, a été trouvé en même temps. Il représente fort probablement l'emblème d'un des Evangélistes et devait être placé à l'une des extrémités de la croix.

Monseigneur de Ragnau nous a donné des détails très complets sur un cimetière Gallo-Romain ou Mérovingien découvert à Castel. Il joint à cette note le dessin d'un poignard en fer monté sur bronze datant du XIV^e^ siècle et de différents objets en silex et en bronze trouvés sur le territoire de Thennes.

A Flesselles au lieu dit la Fresnoye on a découvert une monnaie en or de Henri II. Elle porte la date de 1550. M. Hodent nous en fait la description.

M. Octave de Septenville a signalé à la Société les trouvailles, d'un certain nombre d'objets anciens, faites à Blangy-Tronville. Notons aussi la communication de M. Joseph Antoine relative au collège de Picardie dont il étudie les ruines situées rue du Fouarre à Paris.

M. Omont, lui aussi, est un chercheur mais d'un autre genre ; en fouillant les bibliothèques publiques et particulières il a fait de très intéressantes découvertes. Il a bien voulu nous faire part de celles qui concernent la Picardie. Il nous a envoyé quelques notes sur différents manuscrits provenant d'Amiens ou copiés par des Amiénois.

Deux de ces manuscrits ont appartenu aux Célestins d'Amiens. Ils se trouvent actuellement en Angleterre. M. Omont nous a aussi communiqué trois lettres manuscrites de du Cange adressées à Maurice David érudit du XVII^e^ siècle.

M. Ricouard a fait part à la Société de ses recherches sur les noms latins de plusieurs localités situées entre l'Authie et la mer du Nord, dans lesquelles l'abbaye de St Riquier a jadis possédé des biens. Il combat au moyen d'arguments fournis pas l'histoire, la géographie, la philologie et les traditions hagiographiques, quelques unes des identifications proposées par M. le Chanoine Hénocque dans son histoire de Saint-Riquier. La parole est maintenant à notre savant et vénéré collègue pour la défense de ses assertions. A propos de cette lecture et d'un précédent travail du même auteur, intitulé : *Translation des reliques de St Wandrille*, M. de Calonne dans une autre séance, soulève quelques objections. Il s'en suit une discussion fort intéressante tout en restant très courtoise, dans laquelle M. de Guyencourt défend de son côté les opinions émises par M. Ricouard. Comme conclusion la Société déclare une fois de plus qu'elle entend laisser aux auteurs dont elle publie les travaux l'entière responsabilité de leurs affirmations. Avant de quitter St Riquier où nous nous trouvons en si bonne compagnie, signalons la traduction qui nous a été donnée, par M. le chanoine Crampon, d'un article paru dans

une revue allemande. C'est un compte rendu très élogieux de l'ouvrage de M. le Doyen du Chapitre.

Notre savant collègue le chanoine Roze, véritable continuateur des Bénédictins et dont la Société doit publier dans un de ses prochains volumes la copie qu'il a faite du Cartulaire du Chapitre, nous offre celle du pouillé du diocèse d'Amiens de 1302, dont l'original appartient à M. Le Dieu. Il envoie aussi une photographie d'un tableau de N.-D. du Puy, donné en 1605 par Jacques Destrée. Elle est accompagnée d'une notice explicative.

Une étude d'un tout autre genre, mais qui ne manque pas d'intérêt, a été faite par M. Milvoy sur plusieurs croix tombales en fer forgé qui existent encore dans différents cimetières du département. Celui d'Ailly-le-Haut-Clocher en renferme plusieurs. Elles s'échelonnent entre la fin du XVI^e^ et le commencement du XVIII^e^ siècle. A Flesselles, notre collègue a vu dans une cour de ferme une croix, datant du règne de Louis XIV, qui est un véritable chef-d'œuvre de ferronnerie. Les socles de pierre supportant ces monuments funèbres sont parfois dignes d'attention ; tel celui que l'on voit dans le cimetière de Guyencourt ; telle encore la base ornée de sujets sculptés dans le style du XV^e^ siècle, qui se trouve à Fleury, tel surtout le pied de croix décoré de têtes de morts qui existe dans le cimetière de Saint-Christ-Briost. M. Milvoy accompagne sa communication de dessins parfaite-

ment exécutés. Il veut bien en faire don fort aimablement à la Société.

Si nos membres non résidants et nos nouveaux collègues tiennent à honneur de justifier par leur zèle et leurs travaux le choix de la Société, les ouvriers de la première heure ne veulent pas se relâcher de leur ancienne ardeur. Notre vénérable président honoraire, M. le Chanoine De Cagny, non content d'assister à presque toutes nos séances et de prendre sa bonne part dans nos courtoises discussions, nous a lu, à propos d'un don qu'il veut bien faire au Musée, une notice pleine d'intérêt écrite avec une verve toute juvénile, sur les statuettes que l'on découvre dans les sépultures Gallo-Romaines, principalement dans celles des jeunes filles.

M. Pinsard, qui forme une collection de dessins et de photographies sur la Picardie dont la valeur sera inappréciable aux yeux des futurs antiquaires, a communiqué à la Société un certain nombre de vues prises à Vers. La plupart d'entre elles doivent accompagner la monographie de cette commune qui sera publiée dans le prochain volume de nos mémoires in-8°. Dans une autre séance, il rappelle le nom de l'habile ouvrier Charles Lejeune qui exécuta en 1734 et donna à l'ancienne église du faubourg St Pierre une crèche en fer forgé. Ce curieux objet existait encore dernièrement dans l'église d'Hangest-sur-Somme. A ce propos M. Durand considère comme spécial à la Picardie l'usage

de suspendre des crèches dans les églises. Notre zélé Vice-Président nous présente une autre fois plusieurs dessins dont il est l'auteur, entre autres : la reproduction d'une enseigne d'Amiens « l'*Orfèvreresse* » représentée par une jeune femme occupée à peser des bijoux ; et la restauration d'une maison fort curieuse du XVII^e^ siècle, située rue du chapeau de violettes n° 6. La façade sculptée de cet édifice avait été débarrassée pendant quelques jours de l'enduit qui la recouvrait pour être presqu'aussitôt cachée par une nouvelle couche de mortier. M. Pinsard a heureusement saisi au vol l'instant propice pour en prendre le dessin. Je me garderai d'omettre le don qu'il a fait à la bibliothèque de la Société, de plusieurs anciennes cartes de la Picardie.

Si M. Pinsard dessine les vieilles maisons d'Amiens, M. Dubois en fait l'historique. Il a continué cette année son travail sur les rues d'Amiens de la deuxième enceinte. C'est un véritable annuaire dans lequel sont nommés les propriétaires de chaque maison. En faisant les recherches qui lui permettent de mener à bien cette intéressante étude, M. Dubois a trouvé et communiqué à la Société un acte du 25 juin 1592, passé entre les religieux de l'abbaye de St-Jean d'Amiens et Philippe et Jacques de la Vacquerie peintres verriers. Il s'agit des réparations à faire aux vitraux de l'église abbatiale. Cet intéressant document donne la description des verrières du chœur de cette église.

M. Pouy ne peut par raison de santé assister à nos séances. Il ne croit pas pour cela devoir se désintéresser de nos travaux. Pendant le cours de cette année il a adressé à la Société une note sur une pierre tombale existant dans l'église de Conty. La partie sculptée était restée longtemps tournée vers le sol et pour ce motif elle était peu connue. Il en donne une description complète. Dans une autre séance M. Pouy fait part à la Société de ses recherches sur les architectes du nom de Bulant (ou Bulan). Jean Bullant, architecte de la ville et de la Cathédrale d'Amiens, avait un neveu Charles Bulant, également architecte, ils devaient être originaires de Lucheux. Notre collègue a tout lieu de croire qu'ils étaient parents du célèbre Jean Bulant le collaborateur de Philibert Delorme. Ils vivaient à peu près à la même époque. L'abbe-villois Mellan a gravé le portrait de Pereisc. Par ce point le célèbre bibliophile du XVII^e^ siècle touche quoique de loin à la Picardie. M. Pouy en profite pour faire une étude sur sa correspondance. Enfin notre laborieux collègue envoie à la Société une note sur un paléographe du nom de Jean-Baptiste Larcher, qu'il croit né à Amiens dans la première moitié du XVIII^e^ siècle et dont les travaux manuscrits sont conservés à la bibliothèque de Tarbes.

Je vous ai dit, Messieurs, tous nos regrets en apprenant la résolution de M. Dubamel de quitter Amiens et de résigner ses fonctions de secrétaire-perpétuel. Notre collègue ne compte pas pour cela

déserter nos séances. Il nous en a fourni de nombreuses preuves dans le courant de cette année. D'abord c'est une étude très sérieuse sur le Concile de Nesle, tenu en 1200, dans lequel fut levé l'interdit prononcé contre le royaume à la suite de la répudiation d'Ingelburge de Danemark par Philippe-Auguste. En se basant sur la concordance des dates, la tradition et les arguments géographiques les plus probants, M. Duhamel affirme que cette assemblée se tint à Nesle-en-Vermandois et non à Saint-Léger-en-Iveline. Il espère en continuant à s'occuper de cette question pouvoir en fournir de nouvelles preuves. Elles mettront complètement à néant la nouveauté historique qui voudrait ravir à la Picardie le seul concile dont elle puisse s'enorgueillir. Dans une autre séance M. Duhamel appelle l'attention de la Société sur la remarquable histoire de la ville de Clermont-Ferrand par M. Ambroise Tardieu. Il donne un compte-rendu très complet de cet ouvrage qui est, dit-il, un des plus précieux de notre bibliothèque, laquelle, soit dit en passant, compte actuellement près de 20.000 volumes. Malheureusement cette riche collection ne nous offre pas toutes les ressources dont nous serions si désireux de profiter. Le catalogue n'existe pas encore. Personne mieux que M. Garnier n'eut été à même de mener à bien cette œuvre longue et délicate. Il l'avait entreprise, la mort ne lui a pas permis de la terminer. A ce propos M. Duhamel a fait à la

Société une communication sur l'art si difficile de dresser un bon catalogue. Plusieurs modes sont habituellement employés. Le catalogue systématique enregistre tels qu'ils sont les titres des ouvrages et les classe par facultés. Il est très défectueux pour les mémoires, bulletins, revues et autres livres qui traitent de plusieurs matières. Ils sont naturellement classés dans une branche qui ne correspond pas à la totalité de leur contenu.

Le catalogue alphabétique a aussi ses inconvénients. Le nom de l'auteur est en vedette. Si on ne le connaît pas, comment trouver l'ouvrage qui traite la matière sur laquelle on cherche des renseignements ?

Un troisième système, que préfère de beaucoup M. Duhamel, a été préconisé et adopté par un érudit dont le nom fait autorité, M. Nizet conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles. C'est le catalogue idéologique. Il est plus long à établir ; mais combien il facilite les recherches. Le mot en vedette indique le sujet de l'article ou du livre. En un instant on sait la présence ou l'absence du document désiré. Ce système est en usage à la bibliothèque de la faculté de droit de Paris, à celle de l'Institut, de la Société de Géographie, du Musée Guimet, etc.

Notre laborieux collègue, qui se tient au courant de tout ce qui touche à nos travaux, a signalé à la Société la découverte, faite près du village de Voyennes, d'environ 1.000 pièces romaines en

argent et en bronze. Parmi elles se trouvent quelques monnaies au type du coq : elles sont certainement gauloises. Enfin il nous indique d'après un travail paru dans les Mémoires de la Société Smythsonienne de Washington les différents procédés employés aux temps préhistoriques pour tailler les instruments de silex et obtenir lès fines dentelures dont ils sont parfois bordés. De minimis non curat prætor, avait on l'habitude de dire à Rome. M. Janvier n'est point de cet avis. Tout en donnant au public l'Histoire de Picardie, les Gardes du Corps de la compagnie de Luxembourg, l'Etude si complète des Clabaut et tant d'autres ouvrages, qui viennent de lui mériter une distinction des plus flatteuses de la part de la Société Française d'Archéologie, notre savant collègue ne néglige pas les petites questions. Tantôt il appelle l'attention de la Société sur l'étude dans laquelle M. Vaillant s'occupe des flottes romaines qui gardaient l'embouchure de la Somme. Tantôt il lui signale une vie de Monseigneur de la Motte, évêque d'Amiens par l'Abbé Montsolin, professeur au collège de Vicence en Italie. Une autre fois, dans une intéressante causerie il rend compte des séances du congrès de Charleroi et des curieuses excursions faites dans les environs de cette ville. Il insiste tout particulièrement sur la façon très courtoise avec laquelle nos voisins ont accueilli le délégué de la Société des Antiquaires de Picardie.

Que de questions du reste sont traitées dans nos

séances et en font le charme. Une des traditions de notre compagnie est de rendre compte des ouvrages reçus. M. Darsy ne l'a pas oublié, il nous a résumé d'une façon très complète la Monographie de Douilly, par notre collègue M. Josse, faisant ressortir tout l'intérêt qui s'attache à ce travail plein de consciencieuses recherches et écrit avec une remarquable lucidité. Les illustrations, qui ajoutent à l'agrément du volume, sont dues au crayon de M. Edouard Lévecque.

Un de nos vétérans, M. le Président de Roquemont signale dans un ouvrage intitulé *Lansperge le Chartreux et la Dévotion au Sacré-Cœur* par Dom Coutrays, la mention de l'autobiographie de Anne Griffon moniale chartreuse de Gosnay-en-Artois, née à Abbeville au XVI^e^ siècle. Il serait interessant, ajoute avec raison notre collègue, de retrouver le manuscrit d'Anne Griffon qui est peut-être enfoui dans quelque monastère. J'ai interrogé à ce sujet M. le vicomte de Bonnault, membre non résidant de notre Société, allié aux Griffon d'Offoy. Il trouve dans la généalogie de cette vieille famille Abbevilloise le nom de notre moniale, mais il ignore complètement le sort du manuscrit en question.

De nombreux auteurs anciens et modernes ont choisi pour objet principal de leurs études l'histoire de la ville d'Amiens. Ce sujet néanmoins est loin d'être épuisé. La richesse de nos archives communales fournit toujours de nouveaux trésors

aux érudits et aux chercheurs M. de Calonne en a souvent donné la preuve. Cette année il a traité dans une de nos séances, un sujet connu il est vrai par les travaux de MM. Dubois et Pouy mais toujours intéressant : *La ligue à Amiens*. Après le récit de plusieurs épisodes de cette époque tourmentée, notre collègue insiste tout particulièrement sur la création de la chambre des Etats de Picardie, son fonctionnement, son pouvoir discrétionnaire. Pendant un certain temps cette assemblée se substitue absolument à l'autorité royale et forme un véritable Etat dans l'Etat. Amiens devient une sorte de petite république Italienne au milieu du royaume de France. Jamais décentralisation ne fut plus complète.

Avec M. Roux, nous retournerons si vous le voulez bien de quelques années en arrière. Nous pourrons ainsi assister au siège que pendant sa lutte avec Louis XI, Charles le Téméraire fit subir à la ville d'Amiens en 1471. La ville ne fut jamais complètement investie. Le résultat le plus clair de cette démonstration belliqueuse fut la ruine de l'abbaye de Saint-Acheul. Après avoir attendu en vain l'armée royale pour lui livrer bataille le duc de Bourgogne, fatigué par la temporisation de son habile adversaire, finit par se retirer.

Les recherches que fait aussi M. Guerlin dans les archives communales et départementales nous ont valu trois intéressantes lectures. Dans la première notre collègue nous apprend qu'en 1768

les cloîtres du cimetière Saint-Denis menaçaient de s'écrouler et exigeaient de grandes réparations. Avant d'entreprendre les travaux, on commença par faire un état des lieux. Il a été conservé fort heureusement ainsi qu'un plan dressé à la même époque. M. Guerlin en présente le calque et, par la description de quelques tombeaux, démontre combien est précieux, pour plusieurs familles amiénoises, le manuscrit déposé aux archives départementales.

Dans une seconde lecture M. Guerlin donne connaissance à la Société d'un certain nombre de dons faits à l'église Saint-Firmin-à-la-pierre. Des livres liturgiques, des ornements sacerdotaux, des tapisseries, des pièces d'orfévrerie étaient les objets offerts le plus fréquemment par les personnes dont les noms sont cités dans ce travail. Notre collègue dans une autre séance nous apprend que malheureusement bien des charges grévaient au XVII^e^ siècle le budget de cette paroisse fort pauvre d'ailleurs. La plupart du temps il se soldait en déficit et il fallait beaucoup d'industrie et de dévouement aux marguilliers pour subvenir aux dépenses de première nécessité. Aussi redoutaient-ils les visites de l'évêque, qui chaque fois ordonnait quelques achats pour la décoration de l'église ou l'entretien des vases sacrés et des ornements qui laissaient beaucoup à désirer. La riche famille Morgan qui se fixa au XVIII^e^ siècle sur le territoire de saint Firmin-à-la-pierre devint dès lors la providence de cette paroisse.

Malgré les nombreuses occupations que donnent à M. Durand sa charge d'archiviste et la Présidence de notre Compagnie, il a voulu prendre une part très active à nos travaux. Il a commencé par nous offrir la primeur de plusieurs passages de la préface qui sert d'introduction au second volume de l'Inventaire des Archives départementales. Il nous a ensuite entretenu de deux excursions qu'il avait faites, l'une à Saint-Romain pour inspecter les fouilles, signalées par l'instituteur de l'endroit, qui ont mis à découvert un certain nombre de sépultures mérovingiennes ; l'autre à l'ancienne abbaye de Dommartin où se trouvaient quelques pierres tombales et de remarquables chapiteaux. Puis M. Durand dans une lecture fort intéressante, nous a donné la description d'un vase d'orfévrerie du Moyen-âge qui appartient au musée de Picardie. Il est inscrit sous le n° 46 du catalogue et n'a point encore été signalé. Ce vase mesure 0,286 millimètres de hauteur ; il est en argent estampé et cuivre ciselé et se compose d'une coupe couverte, montée sur un pied dont elle est séparée par un nœud. Quel était l'usage de cet objet qui doit dater du XIII^e^ siècle ? est-ce un ciboire, est-ce un reliquaire? L'auteur de cette notice cite un certain nombre d'exemples qui le feraient pencher pour le ciboire. Cependant il n'ose se prononcer, heureux seulement d'avoir pu faire connaître une pièce d'orfévrerie de la bonne époque du Moyen-Age, intéressante et inédite. Dans une autre séance,

M. Durand a présenté à la Société la photographie d'un jubé qui existe dans l'église de Laucourt, près de Roye, et en a fait une description sommaire.

A la suite de cette communication, il a été décidé que MM. Duhamel, de Guyencourt et Pinsard se rendraient à Laucourt pour examiner l'objet d'art signalé par M. le Président. M. de Guyencourt a fait à la Société un rapport très complet sur cette excursion. Le jubé de Laucourt est remarquablement sculpté sur bois, dans le style de la Renaissance, il est orné de plusieurs statuettes, entre autres celles du Christ et des Apôtres. Il a été malheureusement altéré par des additions maladroites et recouvert d'un affreux badigeon. Notre collègue a bien voulu joindre à cette description celle de l'église qui contient de forts beaux vitraux du XVI^e^ siècle et des fonds baptismaux qui ne sont pas sans mérite. Ils portent la date de 1567.

M. de Guyencourt s'était trop bien acquitté de sa tâche pour n'être point choisi une seconde fois par ses collègues MM. Pinsard et Roux comme narrateur d'une nouvelle excursion. Il s'agissait d'aller à Berteaucourt-les-Dames, d'y rechercher et de faire transporter au Musée plusieurs sculptures provenant de l'église abbatiale et données à la Société avec l'autorisation du gouvernement par notre regretté collègue M. Duthoit. Le rapporteur nous décrit ces objets qui ont été depuis placés au Musée et il nous informe que M. Froi-

dure, propriétaire à Berteaucourt, a bien voulu y joindre deux chapiteaux qui lui appartenaient.

Dans quelques instants deux de mes collègues vous rappelleront les noms de MM. le Prince et Le Dieu, bienfaiteurs insignes de notre Compagnie. Qu'il me soit permis de citer celui de M. Victor de Beauvillé. Grâces à ses libéralités et pour répondre à ses désirs, la Société a acquis dans le courant de cette année plusieurs titres manuscrits concernant notre province. Elle serait heureuse de pouvoir ajouter par la suite quelques pages au recueil des documents inédits, réunis et mis au jour avec tant d'érudition par notre regretté collègue. J'ai eu l'honneur de présenter à la Société le résumé de ces pièces intéressantes.

Messieurs, en commençant ce rapport ma première pensée a été pour M. Garnier, vous me permettrez avant de terminer de prononcer une seconde fois ce nom qui nous est si cher. Dans la séance du 20 novembre 1876, il proposa d'ajouter aux prix d'archéologie et d'histoire, décernés par la Société, un prix de topographie. Son désir était de former au moyen des cartes des communes exécutées à la même échelle, un véritable atlas topographique et archéologique du département de la Somme. Ce prix qui était de cent francs a été plusieurs fois remporté. M^me^ Garnier a eu la généreuse pensée d'offrir à la Société une somme de 300 francs qui servira chaque année, sa vie durant, à récompenser s'il y a lieu l'auteur d'une de ces

cartes. Notre Compagnie a chaleureusement remercié la donatrice et décidé que cette pieuse libéralité serait désignée ainsi : Prix de topographie offert par M^me^ Garnier en mémoire de M. Garnier, ancien secrétaire-perpétuel. Vous vous associerez je n'en doute pas à notre reconnaissance et vous souhaiterez avec nous de pouvoir applaudir l'année prochaine le lauréat du prix de topographie.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier de votre bienveillante attention et à vous demander pardon d'en avoir autant abusé. Vous m'excuserez en pensant que la faute en est uniquement à mes laborieux collègues.

EXCURSION

A travers les Archives communales d'Amiens.

Par M. Janvier

Lecture faite à la Séance publique du 4 décembre 1889.

Les archives municipales d'Amiens contiennent des documents historiques du plus haut intérêt. « Nous étions loin de soupçonner l'étendue des « richesses renfermées dans ce dépôt » disaient, vers les dernières années du règne de Louis-Philippe, les collaborateurs d'Augustin Thierry. Ouvert autrefois avec parcimonie à quelques rares privilégiés, il est, depuis quelque temps, devenu accessible aux travailleurs, qui le fréquenteront de plus en plus, au grand profit de notre histoire locale, lorsqu'ils en connaîtront mieux l'importance, grâce à la publication du très complet inventaire que dresse en ce moment notre dévoué président. Ce sera le sixième récolement fait depuis quatre siècles. Le premier le fut en 1457, par les ordres de sire Guillaume de Béry, maieur ; les autres, en 1488 et 1551 : le dernier, en vertu d'un arrêt du conseil d'Etat du 16 septembre 1726.

Commencé par Michel Fouinet Dubourg, greffier de l'Hôtel de Ville, il fut terminé dans le courant de 1732, par Jean-Baptiste Gresset, l'un des échevins, père de l'illustre auteur du *Méchant*. En l'an X, encore, l'administration municipale avait reconnu la nécessité d'un inventaire raisonné des archives de la commune et sur la proposition du maire, M. Augustin de Bray, le conseil municipal, à l'unanimité, confiait le soin de ce travail au citoyen Janvier père, son secrétaire. Ses occupations journalières et sa santé ne lui permirent pas d'accomplir cette tâche. Notre regretté collègue, M. Garnier, dans ces derniers temps, en avait commencé aussi le classement sommaire.

Les archives au Moyen-Age, étaient enfermées dans une salle de l'hôtel des Cloquiers qui fut voûtée en 1481, sous la mairie d'Antoine Clabault. Elles furent rapportées, lors de la démolition de cet édifice en 1595, à raison de son état de vétusté, dans le nouvel Hôtel de Ville qu'on édifiait et déposées, partie dans un lieu fort impropre à cet usage, partie dans la maison du greffier, quand au mois de novembre 1603, l'échevinage décida que le dessus de la porte de l'Hôtel de Ville serait voûté, pour y faire une chambre à retirer les titres. Beaucoup d'entre nous se souviennent encore de cette salle de 40 pieds de long sur 20 de large environ, fermée d'une hermétique porte de fer munie de plusieurs serrures, qui rappelait par sa disposition les anciens trésors des chartriers et qu'on

aurait dû respecter, ou du moins reconstruire à l'abri de l'incendie sur le même modèle. Ces dispositions montrent tout le soin qu'apportaient d'ordinaire les municipalités, qui se sont succédées, à la conservation des titres patrimoniaux de la cité, et expliquent comment, malgré des pertes regrettables dues à l'incurie de certains dépositaires, ils ont pu arriver si nombreux jusqu'à nous, et traverser avec plus de bonheur que tant d'autres, la période révolutionnaire.

Ayant eu la bonne fortune durant plus de deux ans, de consulter pour un travail de longue haleine, les registres et les nombreuses layettes que les archives contiennent encore, je retrouve au milieu de notes relevées en courant, au caprice de la plume, quelques détails sur certains usages de nos ancêtres, qui ne me parurent pas alors indignes d'intérêt ; heureux si après vous les avoir fait connaitre, vous voulez bien partager mon opinion à cet égard.

Le goût des joyaux et des bijoux est aussi vieux que le monde. Je ne remonterai pas jusqu'aux temps héroïques ou bibliques pour justifier cette assertion, mais il est évident, qu'au Moyen-Age, il était aussi, sinon plus développé que de nos jours, non seulement chez les princes et les grands, mais encore dans les classes bourgeoises. Les ducs de Bourgogne du comte de Laborde, les recherches sur l'histoire de l'Art avant le xv^{e} siècle du savant chanoine Dehaisne, archiviste honoraire du

département du Nord, révèlent toute la magnificence qu'y apportait la Flandre. Les registres aux comptes de la ville d'Amiens, nous édifieront à leur tour sur le même sujet, et nous montreront que ce goût, bien que n'ayant pas atteint un si grand degré chez nous que chez notre riche voisine, n'en fournit pas moins un contingent non méprisable à l'histoire de l'Art somptuaire du Moyen-Age,

En 1383, la ville d'Amiens offrait au vainqueur de Rosebecque, lors de sa joyeuse entrée dans nos murs, un présent de 160 mares d'argent en vaisselle dorée. Nos registres nous donnent les noms des bourgeois qui, en cette occasion, prêtèrent leur concours à l'échevinage, en lui fournissant les pièces d'argenterie de leurs ménages : hanaps, cuillers, tasses, gobelets nécessaires pour former la matière première de ce don royal. Nous ne nous arrêterons pas davantage sur les présents similaires faits à d'autres souverains, à leur venue à Amiens. Un de nos collègues a déjà amplement traité ce sujet.

En 1386, la ville achète à Firmin Connin, orfèvre, un gobelet d'argent doré qui coûte 18 livres 7 sols, pour offrir à Madame la baillivesse, femme du bailli Gobert de la Bove, lors du départ de son mari, afin qu'il voulut bien recommander la cité au roi, et aussi pour les grands courtoisies et services qu'il lui avait faits durant le temps qu'il avait occupé cette charge, dont il venait de recevoir

l'ordre de rendre les sceaux, comme ne résidant pas et n'exerçant que par son lieutenant. C'est aussi un gobelet d'argent doré à couvercle, acheté à Colart Vassal, que pour des raisons analogues on présente à Madame de Brimeu, femme du capitaine de ce nom, à sa première venue. Un autre bailli d'Amiens, Robert le Jeune, reçoit en 1424 six tasses d'argent doré du poids de 9 marcs 7 esterlins. On ne saurait payer trop cher l'amitié du représentant du tout puissant duc de Bourgogne Philippe le Bon. Alleaume Feret, receveur de la baillie, en considération de la dépense faite par lui, durant le temps qu'il avait consacré à l'audition des comptes, reçut six gobelles d'argent doré par les bords et au milieu, pesant 3 marcs 1 once et 5 esterlins, que la ville acheta à l'orfèvre Jehan Morel, moyennant 18 livres. M. Robert de Boissy et Messire Philippe des Essarts, maîtres d'hôtel du roi Charles VI, sont gratifiés également, l'un d'un gobelet d'argent doré, l'autre d'un gobelet d'argent, à l'occasion des services qu'ils ont rendus à la ville, lors de l'entrée de ce prince en 1392.

C'est aussi en joyaux, que consistent les prix des jeux d'arc et d'arbalètes si fréquents à cette époque. On voit, que la ville donne douze livres de cire pour les torches des arbaletriers qui revenaient à Amiens, et rapportaient aucuns joyaux en vaisselle d'argent, qu'ils avaient gagnés au noble jeu de l'arbalète en la ville de Malines, où ils avaient séjourné plus de trente jours en cette

ville, qui est loin de celle d'Amiens 48 lieues et plus. Mathieu d'Amiens et Firmin Vassal, orfèvres, fournissent un hanap d'argent, auquel est attaché un émail doré tout à l'entour, que la ville offre au héraut des Quatre frères au Rabot, venus en leur nom, crier les joutes solennelles qu'ils ont empreint de faire en la ville de Tournay, le 17 mai prochain (1406). En 1405, elle avait acheté de Jehan Denfer, un cerf, un braquet et un cornet d'argent, pour donner en prix au jeu de l'arbalète, aux arbalétriers d'Amiens, pour iceux voir et esprouver, afin de les envoyer au service du roi sur les frontières de Picardie, comme l'avait demandé le duc de Bourgogne. En 1409, elle rembourse encore à Jehan de la Fresnoye, arbalétrier, trois autres joyaux d'argent, destinés à la même confrérie, pour connaître également, comment les confrères étaient experts à ce jeu, et quel nombre il en resterait en ville, après le départ de ceux envoiés au service du roi. Même don est fait aux archers de la ville qui étaient allés jouer de l'arc à main, au lieu que on dist de la Haultoie. En 1410, les arbalétriers amiénois rapportaient de Montreuil-sur-Mer, où ils avaient pris part à un concours, l'escrinier, c'est-à-dire un écrin, qui étoit moult belle, et la ville offrit à cette occasion les présents de vin d'usage au maître des arbalétriers de Montreuil, qui avait voulu reconvoyer jusque dans leurs foyers, les heureux vainqueurs. Toutefois, ce n'étaient pas toujours exclusivement des joyaux qu'on

donnait en récompense. Les Flamands, qui tempèrent volontiers leur calme habituel par des élans de grosse gaieté, avaient parfois des prix originaux, et je me figure aisément la liesse et l'ébaubissement du bon populaire amiénois, voyant revenir victorieux des joutes de Bruges où ils s'étaient rendus à la fête de cette riche et populeuse cité, Jehan de May le jeune et Simon Mile, traînant après eux tout velu et grognant, le prix qu'avait décroché leur adresse. Ce prix était un ours, bien vivant, en chair et en os.

Le mariage de certains personnages était aussi pour la ville l'occasion de faire des dons de joyaux à la fiancée. Demoiselle Marie, fille de Mahieu le Clerc, conseiller de la ville, plévine, c'est-à-dire fiancée de Jehan Queullu, prévôt de la prévôté de Fouilloy, reçut en 1405 de l'échevinage un gobelet d'argent du poids de 10 onces 7 esterlins, acheté chez Jehan Hamon. En 1418, on donne un gobelet à couvercle d'argent doré à demoiselle Jehanne de Fontaines, fille de sire Tristan, avocat et conseiller du roi au bailliage. Il lui fut présenté le jour même de son mariage, à Arras, par Firmin Audeluye, l'un des échevins en charge.

Nous pourrions multiplier ces citations, que nous nous contentons d'indiquer pour montrer à celui qui aurait le désir d'écrire l'histoire de l'orfèvrerie à Amiens, quelle riche mine de documents, les archives communales pourraient lui fournir sur cette matière et puisque nous avons été conduit à

parler de mariage, peut-être sera-t-on curieux de connaître à quels nombreux repas donnait lieu une union au xv^e^ siècle. Pierre de Machy, clerc des ouvrages de la ville, dont la curieuse pierre tombale était autrefois conservée dans l'ancienne filature des Saintes-Claires, maria en 1448 l'un des treize enfants dont le ciel avait enrichi son foyer. Le Maire est naturellement convié à une cérémonie qui intéresse l'un des principaux et des plus utiles fonctionnaires de la cité. Le 2 juin, souper à l'Hôtel des Cloquiers, au plévinage de la fille de Pierre de Machy qui va prochainement s'unir à Jehan du Bosquel.

Le 5, on présente les vins de la ville à la mariée. Ce jour-là, diner et souper de noces, le lendemain, nouveau diner ou rebond.

Le 15, diner aux Cloquiers à cause de la mariée qui ce jour est revenue de messe, enfin le 19, toujours dans le même édifice municipal, nouveau souper où l'on mange les petits pâtés. C'était alors l'usage de consommer cette sorte de pâtisserie après les mariages ou les relevailles.

Notre savant collègue, M. E. Prarond, a écrit sur les repas de nos ancêtres, deux notices fort curieuses : *Abbeville à table* et les *Convivialités de l'Echevinage*. Nos archives montreraient au besoin, que sous le rapport de la table, nos édiles ne se montraient pas inférieurs aux échevins du Ponthieu et que nos mayeurs, aux qualités de prud'homie, de fidélité, de sagesse et de bravoure

que réclamaient les hautes fonctions que leur avait décernées le libre choix de leurs concitoyens, joignaient encore un estomac solide et sans nulle défaillance. Aujourd'hui un maire figure à peine annuellement à dix ou douze dîners politiques ou officiels. Le maire du Moyen-Age, lui, était d'une bien autre capacité, stomachale bien entendu. Banquets de mariage, banquets de baptême et d'enterrements, banquets de confrérie au Puy ou assemblée du prince des Sots, des confréres de Notre-Dame-du-Puy, au Puy de l'Oursignol, banquets des archers et arbalétriers, de la prévôté des marchands, repas chez le bailli, chez le capitaine, repas à la suite des exécutions de justice, de la reddition des comptes communaux, des représentations des mystères et jeux de Dieu, au retour des processions, il lui faut être constamment à table. Enfin une fois l'an, il dîne avec ses paroissiens. C'est une obligation à laquelle il ne peut se soustraire.

Faut-il s'étonner après cela, du nombre prodigieux de taverniers et de pâtissiers que la ville abritait, à ces époques de franches lippées et de ces roustisseries antiques et aromatisantes, que le joyeux moine Bernard Lardon, préférait avec les darioles d'Amiens aux plus beaux marbres et aux plus riches porphyres de l'antiquité. Faut-il s'étonner et de la fréquence des festins et de la clientèle incessante des traiteurs et des pâtissiers célèbres, comme étaient Jean le Barbier, Hue-le-Selier,

Guérard de Saint-Pierre, Thomas Houbarne, et surtout son successeur, Guillot dit Artus, dont le nom est passé a la postérité, immortalisé qu'il est à jamais par la plume du curé de Meudon et de l'auteur des *Essais*.

Plus nombreux encore que ces repas, sont les présents de vin faits au nom de la ville en toute occasion. Je ne citerai point ceux offerts aux rois, aux princes du sang, aux ambassadeurs, aux grands personnages, aux fonctionnaires de tous ordres à leur première entrée ou à leur passage dans nos murs, ou à leur installation. Mais on les fait aussi ces présents aux ménestriers et trompettes qui jouent au Beffroi la nuit de Saint-Simon jour des élections municipales, et la nuit de Noël anniversaire de la naissance du Rédempteur ; aux hérauts Saint-Omer, Artois, Franchevie héraut du comte d'Evreux, qui viennent annoncer les fêtes et tournois ; à ceux qui apportent la bonne nouvelle du décès d'un rentier de la ville ; aux ouvriers qui ont exécuté certains travaux d'utilité publique ou contribué à éteindre des feux de meschef ; aux corporations pour leurs fêtes patronales ; aux joueurs de mystères ou d'instruments ; aux prédicateurs, etc., etc. Sous le règne de Louis XI, j'y vois encore ces vins, offerts en plus ou moins grande quantité, suivant l'importance de la personne : au capitaine de la Bastille, au capitaine des Suisses, des Ecossais de la garde du roi, aux capitaines Pontbriand et Carquelevent des compa-

gnies d'ordonnance, aux capitaines des francs-archers, etc . Malheureusement, à partir du XVI^e^ siècle, les registres aux comptes ne montrent plus qu'en bloc la dépense de ces présents et nous privent ainsi d'une foule de renseignements curieux sur les usages ou les mœurs des années postérieures.

A qui prendrait fantaisie de reconstituer le plan du Vieil Amiens, nos registres donneraient toute facilité et permettraient d'en rétablir la topographie, paroisse par paroisse, rue par rue, maison par maison, avec leurs tenants et aboutissants, les noms de leurs propriétaires, leur valeur, les rentes ou charges dont elles étaient tenues. Grâce à eux nous pouvons connaître l'emplacement du Mayoc du Ricquebourg, des rues Saint Leurens, Englecque, de Normandie, du Croquet, des Pots, du Viollier, de Cinqueruque, du Corbel, du Four-de-Crouy, aujourd'hui disparues, ou baptisées d'autres désignations.

Les registres aux ordonnances de police ne sont pas moins curieux à dépouiller et donnent, si j'ose me servir de cette expression, la photographie de la vie populaire, civile et commerciale des rues et des marchés d'Amiens. La vigilance de l'échevinage s'y révèle jusque dans les plus petits détails. Je n'en citerai qu'un seul exemple : cette ordonnance sur la divagation des chiens, malheureusement tombée en désuétude, pour la tranquillité de ceux qui aiment les nuits calmes, sans réveil agaçant :

« On vous fait assavoir de par le maieur et es-
« chevins, que pour les grans noises et aboiemens
« que font chacune nuyt parmy la ville d'Amiens
« et par les rues d'icelle, grant multitude de quiens
« qui y sont, dont le peuple qui de nuit doit re-
« poser est souvent esmerveillé, esveillé en grant
« effroy ; pour obvier à ce, est ordoné et comandé
« à toutes persones bourgois et habitans de ladite
« ville *lesqueux* ont quiens, les teingnent et encla-
« vent en leurs maisons, chacune nuit en temps
« d'esté et d'iver, sans les laisser yssir ni aler par
« la ville, depuis X heures sonnées en la nuit,
« jusques à la cloque au jour sonné en ycelle nuit,
« et si depuis lesdictes X heures sonnées jusques
« à la cloque au jour ensuivant, en quelque nuit
« que ce soit, les dis quiens sont trouvés sur le
« marchié, sur les rues ou ailleurs par la ville,
« ilz seront tués. »(1)

Mais à côté de ces pièces officielles d'intérêt public, il se rencontre parfois des documents d'un genre plus intime, sur les marges ou les couvertures des registres, ou sur quelques feuillets restés sans emploi. Un penseur anonyme profite d'un peu de blanc, pour y jeter ses idées. C'est ainsi qu'au xv^e^ siècle, se rencontre un précurseur inconnu des Vauban et des Bois Guillebert qui, en quelques lignes, trace tout un plan d'administration financière pour la France. Quel était ce réfor-

(1) Regist. M f° 14, sans date, caractères gothiques, xv^e^ siècle.

mateur qui prétend, à l'aide d'un impôt unique, suffire non seulement aux besoins de la royauté, mais encore lui assurer d'abondantes économies ? Son nom restera sans doute toujours une énigme, mais le projet vaut la peine d'être indiqué et je regretterais de le passer sous silence.

« L'Estat du royaume de France.

Sensuict le nombre des villes et villaiges à clochiers, estans soubz le royaume de France, qui sont en nombre de xvii cent mil villes à clochiers, dont Paris, Rouen, Orléans, Rains, Amiens, Tours, Bourges, Poitiers, Angers et autres bonnes villes dudit royaume qui sont comptées chacune, une pour ung clochier.

Desquelles villes et villaiges on peut rabatre pour pais gastés par guerre ou autre sept cent mil, ainsy nen demeure que dix cents mil.

Soit print sur chacun clochier, le fort portant le faible pour toutes aides, tailles, impositions, gabelles et autres subsides pour chacun an, à xx f. font xx millions de francs et soient distribués par la manière qui sensuit :

Prime pour la despence du roy et de son hostel pour chacun jour mil francs font par an IIIc LXVIII frans.

Et pour la despence de la royne et de son hostel et de ses demoiselles chacun jour mil frans font par an ccc soixante cinq mil frans.

Item pour retenir en estat les chasteaux et forteresses du roy par an million de frans.

Pour gaiges de xx^m^ hommes d'armes tenus l'un portant l'autre tant en yver comme en esté à xxx frans pour le mois montant par an six millions deux cens mil frans.

Pour les gaiges des officiers et escuyers par an ung million de frans.

Toutes lesquelles sommes précédentes montant à unze millions deux cent seize mil frans.

Ainsi demeure pour mestre au trésor du roy huit millions deux cent LXXIII^m^ frans. »

Il y a longtemps qu'on ne rencontre plus de budgets semblables.

Mais j'arrête ici ma course folle au milieu des richesses paléographiques de l'Hôtel de Ville, car je craindrais d'avoir dépassé les bornes de votre patience.

Outre les incommensurables liasses de pièces classées sommairement, les archives municipales de la ville d'Amiens comptent, entre autres documents antérieurs à 1789, environ 20 registres aux chartes, 102 registres aux délibérations échevinales, 451 registres aux comptes, 114 registres aux contrats. On voit donc quelle source féconde de documents authentiques s'offre à celui qui se sentira un jour le courage d'écrire l'histoire de notre cité et de compléter les travaux antérieurs de nos devanciers : La Morlière, Goze, Daire et Dusevel.

ERRATUM

En lisant à la séance publique de la Société des Antiquaires, ce curieux Estat du royaume de France, je croyais bien lui donner la fleur d'un document inédit, quand mon collègue Robert de Guyencourt a dissipé cette illusion, en m'apportant le tome xxvm 3ᵉ série, des Mémoires in 8° de la Société des Antiquaires de France. J'y trouve dans la séance du 4 avril 1864, une note de M. Abel, avocat à Metz, intitulée le Budget de la France au xvᵉ siècle, qui sauf cette variante au commencement : quant le roy de France, thient son roialme comme le fait le roy Loys du présent lan xiiijᵉ et lxij il puet bien avoir en son obéissance, etc. etc., est identiquement la même que celle du registre d'Amiens. Ce budget fait partie d'un manuscrit passant en revue les faits accomplis à Metz de 1462 à 1465, composé par André de Ryneck noble Messin. Sur la proposition de M. Quicherat qui considérait ce document comme très curieux, il fut inséré au Bulletin, bien que M. Vallet de Viriville, objectat qu'il n'était pas absolument inconnu et qu'il avait été publiée en partie ou cité.

M. de Viriville n'avait pas tort. On lit en effet dans les chroniques du religieux de Saint-Denis sous l'année 1405 le passage suivant :

« Pendant que le duc de Bourgogne avisait

« dans le conseil aux moyens de réduire les im-
« pôts, quelques gens proposèrent pour avoir
« plus d'argent de taxer à vingt écus d'or par an
« toutes les villes et tous les villages de France
« dont ils évaluaient le nombre à dix sept cent
« mille ; ils n'en exceptaient que sept cent mille
« qui avaient été ruinés par les guerres et les épi-
« démies. Ils calculaient que cela produirait une
« somme de vingt millions sur laquelle on pour-
« rait payer une solde de trente écus d'or par mois
« à chaque chevalier et de vingt quatre à chaque
« écuyer pour continuer la guerre et qu'en préle-
« vant deux millions pour l'entretien du roi et au-
« tant pour les gages des collecteurs et en appli-
« quant le quart d'un million aux fortifications et
« aux réparations des places, on ferait encore
« rentrer trois millions dans le trésor royal. Com-
« me on est toujours disposé de se laisser séduire
« par l'attrait de la nouveauté, les gens mêmes
« les plus sensés et les plus sages applaudirent
« à cette proposition. Mais quand on sut que ces
« donneurs d'avis n'étaient avoués ni par le roi ni
« par les seigneurs de France on ne songea plus
« qu'à s'en amuser et à les tourner en ridicules.

C'est ainsi que l'éditeur de la chronique de Saint-Denis, M. Belleguet traduit le texte latin « *Ut*
« *semper consueverunt placere que delectant,*
« *penes graves et modestos calculus acceptabilis*
« *videbatur, sed tandem cognito quod* VERBOSI
« VIRI ILLI *absque auctoritate regis et domino-*

monument, car il ne parle que du clocher et d'un petit bas-relief sculpté qui se trouve à l'extérieur, près du portail. Dusevel dit encore un mot de l'église de Beauval, dans une *lettre à M. le Comte de B*** sur les antiquités de l'arrondissement de Doullens*, qui a également paru dans la *Picardie* (1). En 1869, l'église de Beauval ayant besoin de réparations considérables et étant déjà devenue trop petite pour la population, la question fut agitée de savoir si on la rebâtirait à neuf, ou si on se contenterait de la restaurer (2). Dusevel chargé de la visiter, en qualité d'inspecteur des monuments historiques de la Somme, en profita pour en donner une notice plus complète qu'il fit paraître dans la *Picardie* (3). Ce projet de restauration provoqua également dans le *Journal d'Amiens* du 20 août 1869, une note anonyme. Les évènements de 1870-1871 firent sans doute ajourner les travaux. On peut passer sous silence les quelques lignes consacrées à l'église de Beauval dans un article de Dusevel intitulé : *Une promenade d'Amiens à Doullens* (4) et où l'auteur n'apprend d'ailleurs rien de nouveau. Enfin, dans son *Histoire des communes rurales du canton de Doullens* (5), M. l'abbé Lefèvre a donné

(1) T. XIII, 1867, p. 99 et 100.

(2) Arch. de la Somme, série O, Beauval.

(3) T. XV, 1869, p. 1 à 11.

(4) *Picardie*, t. XVII, 1871-72, p. 293.

(5) *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, 3e série, t. IX (XXIX), 1887, p. 123.

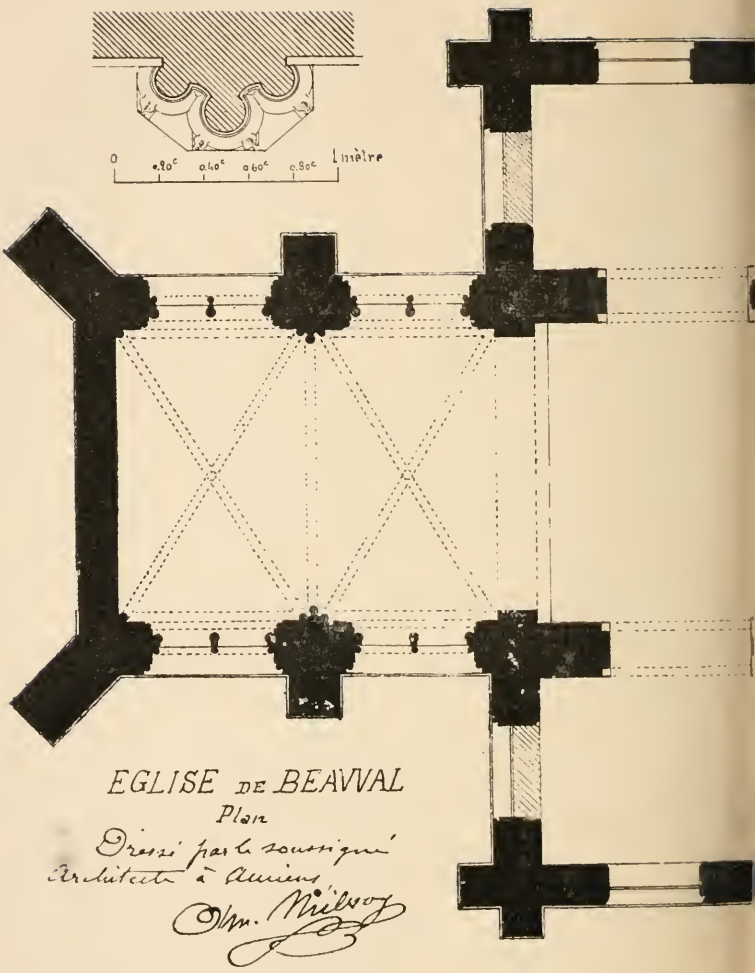

EGLISE DE BEAUVAL

Plan

Dressé par le soussigné
Architecte à Amiens

Chm. Thiérot

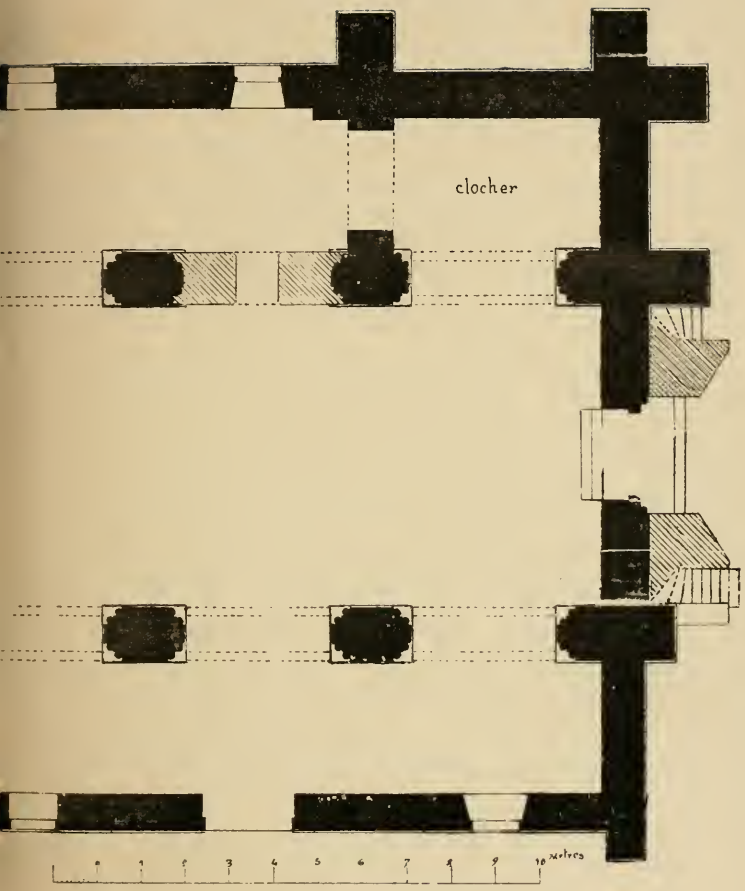
clocher
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 mètres

en une page une courte description de l'église.

Avant la Révolution, la paroisse de Beauval était à la présentation du chapitre de Saint-Nicolas d'Amiens, et avait pour décimateurs le dit chapitre et l'abbaye de Corbie (1).

Orientée de l'ouest à l'est, l'église de Beauval comprend dans son plan primitif une nef non voûtée flanquée de deux bas-côtés également sans voûtes, et un chœur de deux travées, voûté sur croisées d'ogives, à chevet plat, et sans bas-côtés.

En voici les dimensions principales :

Longueur totale (dans œuvre), 30 m. 10.

Largeur, 15 m. 17.

Hauteur de la nef, 12 m. 75.

Hauteur du chœur sous clef, 8 m. 15.

Hauteur du clocher, environ 25 m.

Au XVII^e^ siècle, on a légèrement élargi et surélevé la dernière travée de chacun des collatéraux près du chœur, ce qui forme une espèce de transept, recouvert d'une voûte en bois, placée perpendiculairement à celle de la nef, moins élevée que celle-ci, mais plus haute que le plafond du bas-côté. Chacun de ces croisillons, servant de chapelle, est ouvert sur deux faces d'une assez grande fenêtre en cintre brisé, et dont les moulures, sans caractère, ne peuvent pas remonter au delà du XVII^e^ siècle. Ces fenêtres n'ont pas de remplages, et ne paraissent pas en avoir jamais eu.

(1) Darsy. *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens*. Amiens 2 vol. in-4° publ par la Soc. des Antiq. de Pic., t. 1, p. 214.

La nef communique avec chacun des bas-côtés par quatre arcades en cintre brisé et doublé, percées dans un mur épais, et retombant sur des piliers formant en plan une espèce de croix allongée dans le sens longitudinal, avec deux minces colonnettes à chaque angle (1), et couronnés par une imposte moulurée, qui forme en même temps le tailloir des chapiteaux. Au dessus des arcades, s'ouvrent de petites fenêtres amorties en plein cintre, et largement ébrasées, de véritables fenêtres romanes ; leur glacis inférieur, au lieu d'être lisse, est formé intérieurement de trois ou quatre petits gradins. On voit quelques exemples de ce genre de fenêtres, dans certaines églises de la région, celles de Lucheux (2), Mareuil-Caubert (3), Villers-Saint-Paul (4), la chapelle des Templiers de Laon, par exemple. Ces fenêtres sont aujourd'hui en partie bouchées et devenues inutiles, parce que, depuis le XVI^e^ siècle, ou peut-être seulement le XVII^e^, un toit unique formant voûtes en bois, en carène de navire, avec sablières moulurées, entraits et poinçons apparents, couvre la nef et les bas-côtés. Jadis la nef principale s'élevait extérieurement plus haut que les collatéraux, couverts seulement par de simples appentis, qui ne mon-

(1) Et non « d'énormes colonnes monocylindriques », comme le dit M. l'abbé Lefèvre, *Hist. des comm. du cant. de Doullens*.

(2) Somme, cant. de Doullens.

(3) Somme, cant. d'Abbeville

(4) Oise, Arr. de Senlis, cant. de Creil. Woillez.

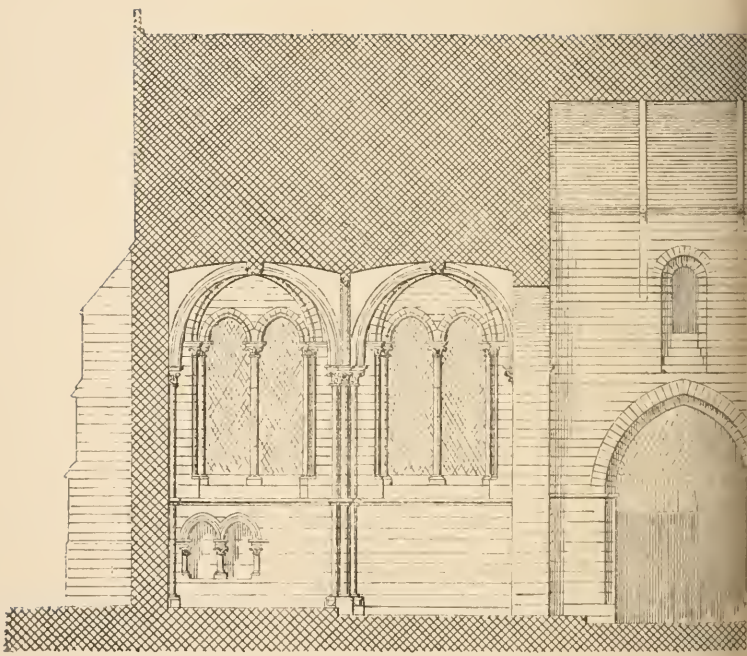

EGLISE DE BEAVVAL – Coupe Longitudinale

Dressé par le soussigné Architecte à Amiens

M. Milvoy

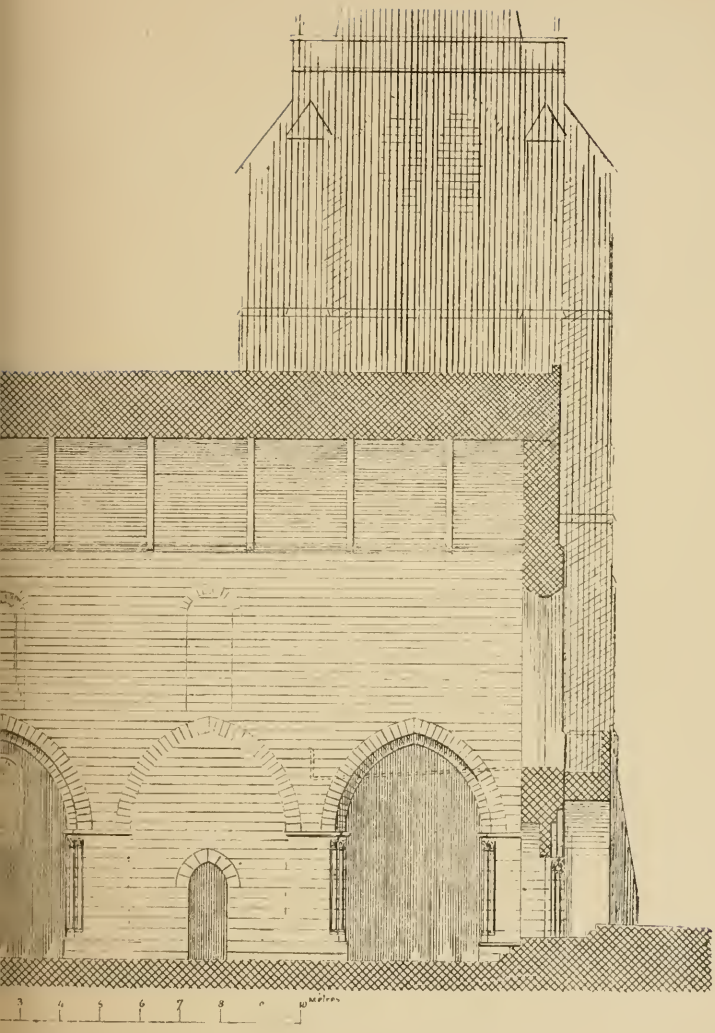
3
4
5
6
7
8
meters

taient que jusqu'à l'appui des fenêtres hautes.

On peut encore apercevoir depuis le faux transept, la corniche qui couronnait l'extérieur de la nef principale. Elle est formée d'un simple cordon chanfreiné, soutenu par des corbeaux garnis chacun d'une billette dans son milieu.

Cette disposition encore toute romane, et surtout la forme des fenêtres, peuvent faire croire cette nef beaucoup plus vieille qu'elle n'est en réalité, et Dusevel est tombé dans cette erreur, en l'attribuant au XI^e^ siècle (1). Il faut d'abord remarquer que, bien que tous les piliers de la nef paraissent se ressembler, il y a une notable différence entre le dernier pilier de la nef de chaque côté, et les autres. Les chapiteaux de ceux-ci ont un style un peu plus archaïque, leurs crochets sont moins fouillés que ceux du premier, qui sont absolument semblables à ceux du chœur ; les moulures diffèrent également ; enfin les arêtes des piliers cruciformes sont, à ceux qui avoisinent le chœur, adoucies par un tore qui n'existe pas dans les premiers. Le portail, avec ses moulures et ses sculptures, paraît contemporain de la plus grande partie de la nef. Il faut donc distinguer dans cette nef, deux parties : l'une construite en même temps que le chœur, c'est-à-dire, comme nous le verrons tout-à-l'heure, au commencement du XIII^e^ siècle, et l'autre un peu plus ancienne, mais qu'on ne peut pas faire descendre au delà du dernier quart du

(1) *Picardie*, t. X, p. 104.

XII^e siècle, et non antérieurement à 1150, comme le croit M. l'abbé Lefèvre (1). L'examen de la sculpture et des moulures ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. D'ailleurs, il ne faut pas l'oublier quand on étudie les églises rurales, notamment de la Picardie septentrionale, les traditions anciennes s'y perpétuent souvent très longtemps, principalement pour la construction et la disposition générale, et tel ou tel édifice vu seulement dans son ensemble, pourrait passer pour fort ancien, si quelque détail d'ornementation ne venait trahir son âge véritable. La disposition de la nef de Beauval est celle de la plupart des églises non voûtées de la région au XII^e siècle, et même au XIII^e, soit avec piliers carrés ou cruciformes flanquées de colonnettes, comme à Hombleux (2), Aumâtre (3), Picquigny (4), Saint-Valery-sur-Somme (5) (église paroissiale), Falvy (6), Saint-Etienne de Corbie, soit avec colonnes monocylindriques, comme à Lucheux, Guerbigny (7), Vergies (8), Ailly-sur-Noye (9), etc. On peut même dire que les églises voûtées en bois, si fréquentes dans la basse Somme

(1) *Hist. des comm. rur. du cant. de Doullens*, p. 123.
(2) Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle.
(3) Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont.
(4) Somme, arr. d'Amiens, ch.-l. de cant.
(5) Somme, arr. d'Abbeville, ch.-l. de cant.
(6) Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle.
(7) Somme, cant. de Montdidier.
(8) Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont.
(9) Somme, arr. de Montdidier, ch.-l. de cant.

aux XV^e^ et XVI^e^ siècles et même plus tard, dérivent directement de ce système. Comme parallèle de cette persistance de la construction romane, nous verrons par la suite, combien longtemps, dans la même région, s'est perpétué le système gothique, principalement dans les clochers.

Les murs extérieurs des bas-côtés ont été refaits, et sont inégalement percés de fenêtres plus ou moins modernes, et le bas-côté nord, d'un portail sans caractère et qui ne paraît pas antérieur au siècle dernier. Le véritable portail, formé de deux voussures toriques en plein cintre, portées sur des colonnettes, s'ouvre à la partie antérieure de la nef. Il n'y a pas ou il n'y a plus de tympan.

Un grand plein cintre en briques, et qui date, paraît-il, de 1820, donne accès de la nef dans le chœur. Il y avait jadis une arcade fort étroite et fort basse, qui permettait à peine de voir le prêtre à l'autel. Dès 1806, il avait été question de la supprimer, mais le manque de fonds, la crainte de nuire à la solidité de l'édifice, et la réclamation de plusieurs habitants, avait fait ajourner ce projet (1). Il faut remarquer, dans le mur qui sépare les chapelles latérales du chœur, des ouvertures biaises qui permettent, de ces chapelles, de voir les cérémonies (2).

(1) Arch. de la Somme, série O. Beauval.

(2) Ces ouvertures sont-elles anciennes ? Il en existe du même genre à l'église de Bray-sur-Somme, qui est à peu près de la même époque.

Le chœur est composé, avons-nous dit, de deux travées barlongues, voûtées sur croisées d'ogives simples, et séparées par un doubleau, sinon en anse de panier, tout au moins en plein cintre, car il a subi une grande déformation. Il est fort rare de voir une voûte sur croisées d'ogives, dont les doubleaux ne soient pas en cintre brisé. Il est probable qu'ici l'emploi du plein cintre a été motivé par le désir de ne pas trop surélever la construction, et en même temps, de ne pas faire descendre les sommiers trop bas. Qu'on me permette d'insister sur ce fait, pour montrer une fois de plus combien il est dangereux, pour ne rien dire de plus, de se baser uniquement sur la forme des arcs pour dater les monuments. Mais le maître maçon qui a construit l'église de Beauval, a commis une véritable imprudence : il aurait dû, tout au moins, donner à son doubleau une plus grande épaisseur ; car on sait que le plein cintre, dont les claveaux supérieurs ont leurs joints presque verticaux, pousse bien plus au vide que le cintre brisé, dans lequel ces claveaux supérieurs se trouvent supprimés ; c'est cet avantage du cintre brisé qui l'avait fait adopter depuis longtemps déjà presque exclusivement pour les doubleaux, c'est-à-dire pour les arcs qui ont le plus d'ouverture, et par conséquent dont la poussée est la plus grande. Et de fait cet arc doubleau a poussé tellement au vide, qu'il a subi, comme nous l'avons vu, une énorme déformation, et qu'il a fallu, il y a, paraît-il, environ un

siècle, arrêter ce mouvement par un tirant en fer. D'après des renseignements qui nous ont été obligemment fournis par notre collègue, M. Antoine, architecte, qui a fait de cette église une visite très attentive en 1869, l'écart entre la largeur à la partie inférieure des colonnes-dosserets du chœur au-dessus des bases, et celle de la partie supérieure au-dessous des chapiteaux, est de 0 m. 41 cent., le hors d'aplomb de ces colonnes étant d'un côté de 0 m. 20 cent. et de l'autre, de 0,21. « La déformation des claveaux est telle », dit notre collègue dans le procès verbal qu'il dressa à cette occasion, « et leurs joints sont si ouverts, qu'ils ont dû être bouchés déjà à plusieurs reprises, et que, malgré les précautions prises, ils continuent encore à s'ouvrir ».

Il n'y a pas de formeret contre le mur qui termine l'abside carrément, mais la douelle de la voûte, en cet endroit, affecte également la forme demi-elliptique. Sur les faces latérales, les archivoltes des fenêtres tiennent lieu de formerets.

La question se pose de savoir si l'église qui nous occupe a toujours été terminée par un chevet plat. Bien que les contreforts d'angles se lient assez mal à la construction, le mur qui termine le chevet, qui n'a pas moins d'un mètre à sa base, et dans lequel on aperçoit derrière l'autel deux niches trilobées, espèces de crédences, donne tout lieu de penser que oui, bien que le grand tableau et l'espèce de retable de bois qui sert de fond à

l'autel, et la sacristie qui est accolée au chevet, aussi bien que le badigeon qui couvre le mur du haut en bas, ne permettent pas de se rendre compte de la manière dont il était décoré ni de voir s'il était percé de fenêtres. La partie supérieure du pignon porte bien extérieurement la date de 1755 mais cette date ne s'applique évidemment qu'au pignon lui-même, entre les deux rempants du toit, et qui n'est en effet qu'un mince mur en pierres de taille, de 0 m. 30 d'épaisseur au plus.

A chaque retombée de l'arc doubleau et des ogives, correspond un groupe de trois colonnettes réunies l'une à l'autre par un arc concave, comme on le voit aux piliers du transept de Saint-Pierre de Doullens, et sur le tailloir desquelles chacune des nervures retombe séparément et sans pénétration dans les sommiers. Ces voûtes sont contrebutées par deux gros contreforts de un mètre de saillie. Un cordon mouluré règne intérieurement sous l'appui des fenêtres, et forme bague, en passant par dessus les colonnes dosserets.

Chaque travée du chœur est éclairée latéralement par une grande fenêtre, qui occupe presque toute la largeur de la travée, et d'une forme assez particulière : un grand arc brisé, orné d'un tore, et visible à l'intérieur comme à l'extérieur, assez rapproché de la voûte pour lui servir de formeret, et retombant extérieurement et intérieurement de chaque côté sur une colonnette, dont la base s'arrête à l'appui de la fenêtre. Cet arc est garni d'un

tympan en maçonnerie pleine, et subdivisé en deux arcs en tiers-point, ornés de moulures toriques et retombant sur trois colonnettes, dont une centrale, et dont le diamètre est plus faible à l'extérieur qu'à l'intérieur, la différence d'épaisseur formant feuillure pour fixer les vitraux. Cette disposition, qui fait ressembler ces fenêtres à des baies de triforium, est fort rare. On peut en rapprocher la forme et les proportions de celle des fenêtres du chœur de l'église de Dormans (1) et des fenêtres hautes de l'église d'Eu, avec cette différence, qu'à Eu la double baie n'est pas vitrée directement, mais forme écran à l'intérieur, en avant du mur de clôture, qui est percé de deux petites fenêtres, avec passage étroit entre ce mur et lui.

A partir de l'appui des fenêtres, le mur, fort épais à sa base (1 m. 10) diminue sensiblement d'épaisseur, en sorte que le glacis est très prononcé. Il se termine extérieurement par un larmier.

A la dernière travée du chœur, à droite et à gauche de l'autel, est une jolie piscine, formée de deux baies géminées, dont les arcs brisés sont ornés de moulures toriques, et retombent sur deux demi-colonnettes et une colonnette centrale, aux chapiteaux sculptés. La colonnette centrale de chacune de ces piscines avait été supprimée, comme on peut s'en rendre compte par un dessin de M. Duthoit. Elle a été rétablie depuis quelques

(1) Marne, arr. d'Epernay.

années. La piscine du côté de l'épître ne possède qu'une seule cuvette, l'autre n'en a pas et semble n'être là que pour la symétrie.

Disons un mot de la décoration qui, dans un monument comme celui qui nous occupe, où le système de construction est encore presque entièrement conçu dans le système roman, est le moyen le plus sûr de le dater d'une manière approximative : malheureusement moulures et sculptures sont empatées par un badigeon qui permet difficilement d'en saisir toutes les finesses. Pour plus de facilité et plus de sûreté, prenons d'abord la décoration du chœur, dont nous rapprocherons les similaires de la cathédrale d'Amiens, qui ont date certaine (1220-1230). Les bases des colonnes de l'église de Beauval sont formées de deux tores séparés par une scotie : il n'y a pas de listel entre la scotie et le tore supérieur, mais ce listel est remonté entre ce tore et le fut de la colonne. Ces bases sont déjà passablement déprimées, sans pourtant déborder sur le socle; celui-ci est de forme rectangulaire, aux angles duquel la base est reliée par des griffes. Le socle est à deux ressauts, séparés par une moulure composée, soit d'une gorge entre deux tores, soit d'un simple tore. Remarquons les socles des faisceaux de trois colonnes qui reçoivent les nervures du chœur : chacun d'eux, demi hexagonal à sa base, se termine en forme de pyramide, dans laquelle viennent pénétrer les socles particuliers des trois colonnes, carré pour la colonne

centrale, cylindriques pour les deux autres, avec petits ressauts correspondant aux griffes. A Amiens les bases sont plus déprimées encore : les deux listels se retrouvent bien en haut et en bas de la scotie, mais le tore supérieur s'est confondu avec le listel, et forme avec lui une espèce de double doucine renversée ; le tore inférieur, beaucoup plus aplati qu'à Beauval, déborde considérablement sur le socle, et il n'y a généralement pas de griffes, sauf aux deux gros piliers du transept ; les ressauts des socles sont unis au moyen d'un simple chanfrein.

Les astragales du chœur de Beauval sont formées de deux quarts de rond, l'un concave et l'autre convexe, formant gouttière : ce profil se retrouve à Amiens, plus ou moins varié. Les tailloirs des chapiteaux sont carrés aussi bien à Amiens qu'à Beauval. A Beauval, leur partie supérieure est encore horizontale, à Amiens, du moins dans l'arcature inférieure de la nef, à l'intérieur, elle forme glacis, parfois légèrement ondulé. Les profils de ces tailloirs diffèrent sensiblement : à Beauval, des tores, des listels et des quarts de rond encore bien caractérisés, à Amiens, dans la même arcature, des moulures plus molles, se rapprochant davantage du talon et de la doucine. La proportion entre l'épaisseur du tailloir et la hauteur du chapiteau est à peu près la même aux deux endroits.

Les chapiteaux du chœur de Beauval sont tous du type à crochets : ils se rapprochent comme

forme de ceux de la nef de la cathédrale d'Amiens, mais leur sculpture a peut être quelque chose d'un peu plus archaïque ; les crochets sont souvent encore décorés de rinceaux qui rappellent le roman : à l'un d'eux ils sont formés de trois têtes d'hommes (1), tandis que d'autres sont tout à fait analogues à ceux de l'arcature inférieure de la nef de la cathédrale d'Amiens : de fins crochets, assez évasés, peu épanouis, souvent réunis à leur partie inférieure par une feuille de platane, de trèfle, de chêne, etc., le tout largement traité.

Les profils de la voûte se composent à Beauval d'un gros tore, avec un méplat à sa partie inférieure, flanqué de deux petits, entièrement cylindriques et placés immédiatement contre lui. A Amiens, on retrouve les trois mêmes tores, mais séparés par un cavet entre deux listels, ou par un listel seulement.

Il ne faut pas exagérer l'importance de la décoration pour la date des édifices, ni oublier que les différences que l'on y rencontre peuvent résulter de différences d'âge et d'habileté entre des artistes, mais pourtant les quelques comparaisons que nous venons de faire permettent de placer la construction du chœur de Beauval un peu avant 1220, date des fondements de la cathédrale d'Amiens, c'est-à-dire dans les premières années du XIII^e^ siècle.

Si du chœur et des derniers piliers de la nef qui lui

(1) Colonne d'angle de l'abside, du côté de l'épître, à l'intérieur.

sont, nous l'avons vu, contemporains, nous passons aux premières travées de la nef, nous constaterons une différence très sensible : les profils plus lourds, les bases plus hautes et moins écrasées, la scotie moins prononcée, les astragales en forme de baguettes, la sculpture des chapiteaux traitée d'une façon plus sommaire, bien que ces chapiteaux soient déjà à crochets ; caractères plus marqués encore au portail. Nous avons vu qu'une corniche à modillons couronnait cette nef à l'extérieur (1). Tous ces éléments permettent de placer la nef de Beauval quelques années avant le chœur, c'est-à-dire à la fin du XII^e^ siècle.

Dans sa partie primitive, l'église de Beauval est bâtie en pierre calcaire tendre, de 20 à 30 centimètres de hauteur d'assises. Elle a eu considérablement à souffrir tant de la mauvaise qualité des matériaux, que du défaut de construction des voûtes du chœur, que des injures du temps, et, il faut le dire aussi, que de la main des hommes. Elle porte les traces de nombreuses réparations, et a été en maints endroits comme rapiécée, ici en briques, là en silex, ailleurs en assises de briques et pierres alternées, ailleurs en moëllons, suivant les époques et suivant les ressources du moment. L'inventaire des titres de l'abbaye de Corbie, aux archives de

(1) L'usage des modillons s'est cependant perpétué assez tard en Picardie. Voy. l'église de Bray-sur-Somme, qui paraît dater des premières années du XIII^e^ siècle.

la Somme (1), mentionne un procès-verbal daté du 17 mars 1664, dressé par le greffier de *Belval* (sic), en présence des échevins du lieu, « de la visite par experts des deux principaux piliers ou arcs boutants du chœur de l'église de Beauval, qui sont tombés, à cinq pieds du rez-de-chaussée, ce qui est près d'entraîner la ruine totale du chœur, requérant les curé et marguilliers de Beauval, les décimateurs, de faire rétablir les dits piliers. » Malheureusement cette pièce, qui aurait pu donner des détails intéressants sur l'état ancien de l'édifice et des travaux y faits, n'existe plus. Nous savons également par un procès-verbal de visites pastorales, conservé à la bibliothèque d'Amiens (2), que certaines réparations aux murailles et aux voûtes du chœur, durent être faites en 1693. Signalons comme la plus importante, et sans doute une des plus récentes de ces réparations, la réfection en briques de toute la partie au-dessus des archivoltes des fenêtres du mur latéral du chœur, du côté de l'Evangile.

Le clocher faisant à peine corps avec l'église, et étant d'un style et d'une époque tout différents du reste, nous l'avons réservé pour le décrire à part. Il s'élève sur la première travée du collatéral sud, et appartient à une famille de clochers très nombreuse dans toute la Picardie septentrionale et dans l'Artois, et dont on a des spécimens depuis le XVI^e^ siècle,

(1) Armoire III, liasse 107, n° 4.

(2) Mss. 513, fol. 61.

Phototypie Berthaud

9, Rue Cadet. Paris

ÉGLISE DE BEAUVAL

jusqu'en plein XVIII^e^. Il y en aurait une étude très curieuse à faire, et où l'on rencontrerait les derniers exemples de la décadence de l'art gothique.

Le clocher de Beauval mesure, du sol à l'extrémité de la flèche, environ 25 mètres de hauteur. C'est une tour carrée, flanquée à chaque angle de deux contreforts, et divisée extérieurement depuis le sol, en quatre étages, ou plutôt d'un rez-de-chaussée et de trois étages, séparés par des cordons moulurés. Les trois étages inférieurs sont à peu près nus, percés seulement d'une façon irrégulière, de petites fenêtres. Sur chacune des faces de l'étage du beffroi, s'ouvre une grande baie amortie en anse de panier, et subdivisée en deux arcs brisés, retombant sur une espèce de trumeau central, dont la partie antérieure présente l'aspect d'une colonnette coiffée d'un chapiteau dorique. Les contreforts d'angles s'arrêtent à la hauteur des retombées des archivoltes de ces baies, et sont terminées chacun par un chaperon surmonté d'une boule. Au-dessus de l'étage du beffroi règne une plateforme, entourée d'une espèce de bahut, ou garde-fou en maçonnerie pleine (1), garnie d'une boule à chaque angle, et au milieu de laquelle s'élève une flèche octogonale en pierre, bâtie sur trompes. Cette flèche comprend ; 1° une partie verticale, flanquée à chaque angle d'un petit contrefort, et

(1) Il y a généralement dans ces sortes de clochers une balustrade à jour ; il se peut que celle-ci ait été refaite.

percée sur chaque face d'une espèce de fenêtre. Cette partie verticale est couronnée d'une corniche moulurée ; 2° une partie pyramidale, décorée de crochets sur ses arêtes, et sur ses faces d'oculus ovales percés à jour, et d'espèces d'accolades montant les unes sur les autres.

Les deux étages intermédiaires de la tour étaient jadis voûtés sur croisées d'ogives, mais ces voûtes se sont effondrées, et il n'en reste plus que les arrachements.

A l'intérieur de l'étage du beffroi, sur le tympan d'une des fenêtres, on lit l'inscription suivante gravée sur pierre :

LES . REPARATIONS . DE . CESTE TOVR, AVEC . LESGUILLE . ET LA . GALLERIE . ONT . ESTÉ FAITES . DES . DENIERS . DE PHILIPPE . SERE . S^R^ DE LA FORET . ESCVIER . DE MONSE FOVQUET . SVRINTENDANT DES . FINANCES . ET . MINISTRE DESTAT . EN . L'ANNÉE . 1662

Priez Dieu pour son ame (1).

(1) D'après la légende, Philippe Séré aurait été un jeune pâtre, natif de Beauval, que le surintendant Fouquet aurait remarqué pour son intelligence et attaché à sa personne. En récompense de ses services, il l'aurait comblé de biens et, entre autres, lui aurait donné la seigneurie de la Forest. C'est sans doute de lui que parle l'abbé de Choisy (*Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, 1727, in-12, p. 180), lorsqu'il raconte la disgrâce de Fouquet. Aussitôt que le Roi eut appris à Nantes l'arrestation du surintendant, « il avoit fait partir en poste du

Malgré cette inscription, pourtant très explicite, Dusevel et tous les auteurs qui ont parlé de ce clocher, l'ont toujours considéré comme du XVI^e^ siècle, du XV^e^ et même du XIV^e^, et ont paru penser que les réparations mentionnées dans ladite inscription avaient été peu importantes. Ce n'est pas exact, et

Vouldi, gentilhomme ordinaire, pour aller mettre le scellé dans la maison de Fouquet à Paris, à Saint-Mandé et à Vaux. Il marcha le plus vite qu'il put, et n'arriva pourtant à Paris que douze heures après un valet de chambre du surintendant. Il s'appeloit La Forest, et, sans prendre l'ordre de personne, dès qu'il vit son maître arrêté, il s'en alla à pied, à deux lieues de Nantes, où il sçavoit qu'étoit le premier relais. Le surintendant n'avoit jamais fait de voyages avec la cour, qu'il n'eut établi de relais de 7 lieues en 7 lieues, hors du grand chemin, sur la droite ou sur la gauche. Il avoit par ce moyen là des nouvelles plus tôt que le Roi ou M. le Cardinal ; et La Forest dont il se servoit ordinairement pour ses courses, ne perdit pas un moment, il poussa tous les relais, et porta la nouvelle de la prise de son maître à M^me^ du Plessis-Bélière, son amie intime. » La réfection du clocher de l'église n'est pas la seule libéralité que l'ancien écuyer de Fouquet ait faite à son pays natal. Par son testament daté du 7 mai 1685, il donna une somme annuelle de 365 l. pour l'entretien d'un chapelain, qui devait, entre autres choses, tenir école. Il chargeait en outre ses héritiers de faire reconstruire l'école de Beauval sur l'emplacement de l'ancienne, « et d'y mettre des bancs à l'entour à double rang, attendu que les écoliers étudient mieux lorsqu'ils sont assis. » Ce testament qui qui se trouve transcrit dans les registres aux insinuations du baillage d'Amiens, (arch. de la Somme, B 97 fol. 24), avait été déposé en 1688 chez Magdeleine, notaire à Amiens, par Jean Séré, curé de Montrelet, neveu du sieur de La Forest. La fabrique de Beauval en possède une copie collationnée par Brajeux, notaire à Amiens (Voy. Lefèvre, *op. cit.* p. 123). — Voyez Discours de réception de M. H Dusevel, dans les *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, 2^e^ Série t. IX, p. 275 à 282.

toute la partie haute du clocher, à partir de l'étage du beffroi appartient bien certainement à la date de 1662. D'abord nous avons dit que des flèches similaires avaient été construites, jusqu'en plein XVIII^e siècle : nous ne citerons que celles de Bourdon (1) et de la Chaussée-Tirancourt (2), datées l'une de 1719, et l'autre de 1730. De plus, la forme surbaissée donnée aux archivoltes des fenêtres du beffroi, le chapiteau dorique de la colonnette médiane, les amortissements en forme de boules au sommet des contreforts et aux angles de la balustrade de la plate-forme, la manière gauche et dégénérée dont sont traités tous les ornements de la flèche, moulures, crochets, accolades, etc., les ouvertures elliptiques que l'on remarque sur ses faces, toutes ces particularités dénotent bien incontestablement le XVII^e siècle, une époque où on reproduisait des formes dont on ne connaissait plus l'esprit. Et d'ailleurs l'inscription n'est-elle pas placée précisément sur une des fenêtres du beffroi ? Aurait-on cru nécessaire de perpétuer par une inscription le souvenir d'une simple restauration ? Du reste l'inscription nous dit bien formellement : « les réparations de ceste tour, avec l'esguille et la gallerie », ce qui indique clairement des réparations à la tour, et la construction complète de l'aiguille et de la galerie. On peut donc

(1) Somme, cant. de Picquigny.
(2) Somme, cant. de Picquigny.

affirmer sans crainte que du moins toute la partie haute du clocher et la flèche, datent de 1662, et sont dues aux libéralités de Philippe Séré.

Ce clocher, comme le reste de l'église, est en fort mauvais état. Une grande lézarde s'est produite sur la face qui regarde le cimetière. A une époque inconnue, on avait déjà essayé de le maintenir en bouchant l'arcade de la nef qui l'avoisine et la fenêtre qui la surmonte. En 1862, il inspirait des craintes sérieuses, mais, faute de fonds, la commune qui déjà d'ailleurs nourrissait le projet de reconstruire l'église, ne se décida qu'en 1868, sur un rapport de Dusevel, à faire rejointoyer une partie des murs, et à refaire les chaperons des contreforts, au moyen de 500 fr. d'imposition extraordinaire, et d'un secours de 700 fr. alloué par le Conseil général (1).

Les fonts baptismaux, en pierre blanche dure, semblent remonter au XIV^e^ siècle. Ils ont une forme plus originale que gracieuse : c'est une espèce de gobelet circulaire, de 1 m. de hauteur sur 0 m. 72 cent. de diamètre, rétréci vers son milieu, et décoré à sa partie supérieure d'une guirlande de feuilles de trèfle posées trois par trois, et couronné d'un rang de moulures. Le couronnement a subi récemment une cassure assez profonde. Il serait fort à désirer que cette cuve baptismale fut conservée.

(1) Arch. de la Somme, série O, *Beauval.*

On voit encore dans le croisillon du côté de l'épître, un assez beau confessionnal en chêne sculpté de l'époque de Louis XV. Le maître-autel, en bois sculpté et doré date du même temps. Du temps du P. Daire (1), le maître-autel de l'église de Beauval était encore soutenu par cinq colonnes, à bases et chapiteaux gothiques.

Suivant Dusevel (2), il y aurait eu jadis, dans l'abside de cette église, un vitrail représentant l'assassinat par Hugues Campdavesnes, du curé du lieu, au moment où celui-ci célébrait la messe (v. 1132). Cette histoire se trouve pour la première fois racontée par Ferry de Locres (3) et après lui, par Malbrancq (4). D'abord est-il bien sûr que ce soit bien dans l'église de Beauval que se trouvait cette verrière? Ferry de Locres parle d'un *Beauvoie* sur l'Authie. Or Beauval est à environ cinq kilomètres de cette rivière. Malbrancq est encore plus explicite, et s'exprime ainsi : « E vico Bellovacensi (Gallice Beauvois), ad Altheiam fluvium, Durlendum inter et Alxiacum. » Le P. Daire (5) dit bien que les vitrages peints de l'église de Beau-

(1) *Histoire du doyenné de Doulleus*, 1784, in-12 p. 118.

(2) *Description historique et pittoresque du département de la Somme*, t. I (1836 in-8°), p. 113 et 129. — *Picardie*, t. XIII, p. 100.

(3) *Histoire chronologique des comtes, pays et ville de Saint-Paul en Ternois*, Douai, 1613, in-4°, p. 26.

(4) *De Morinis et Morinorum infulis*, Tournai, 3 vol. in-4°, t. III, 1654, p. 182 (lib, X, cap. II).

(5) Loc. cit. p. 115 et 119.

val « paraissent du XII^e^ siècle », et que « Hue Campdavesne, seigneur du lieu, passe pour avoir tué le curé à l'autel », mais il ne dit pas que ce fait ait été représenté sur un vitrail. D'après les recherches de M. l'abbé Lefèvre (1), Hugues I Campdavesne n'aurait d'ailleurs pas possédé la seigneurie de Beauval, celle-ci en effet ne serait entrée dans la famille Campdavesne que par le mariage de Guy, son fils, avec Mahaut de Doullens. La localité appelée Beauvois par Ferry de Locres et Malbrancq, ne serait-elle pas plutôt Beauvoir-Rivière (2), qui se trouve sur l'Authie, et précisément entre Doullens et Auxy-le-Château ? Mais allons plus loin : aucun des auteurs, qui rapportent cette légende, ne s'appuie sur un document authentique. Ne serait-on pas en droit de supposer qu'ils n'en ont pas eu d'autre que le vitrail lui-même. Or un vitrail qui représente un ecclésiastique assassiné à l'autel fait singulièrement penser à Saint Thomas Becket, surtout quand on sait la popularité qu'eût, aussitôt après sa canonisation, le saint archevêque, en Picardie, dont il était probablement originaire (3), et où il a laissé de nombreuses traces de son passage (4). Ne peut-il pas se

(1) Loc. cit.

(2) Somme, cant. de Bernaville.

(3) Darsy. *Recherches sur la nationalité et sur la famille de Saint Thomas de Cantorbéry* dans les *Mémoires de la Soc. des Ant. de Pic.*, 3^e^ sér. t. VIII (XXVIII de la coll.), 1885, p. 223.

(4) La vallée de l'Authie paraît avoir été au Moyen-Age une des routes les plus fréquentées pour aller en Angleterre.

faire que les gens du pays, ou plutôt quelque historien local, ne pensant plus à Saint Thomas, ait attribué le sujet représenté sur le vitrail à Hugues Campdavesne, seigneur batailleur, impie et cruel, qui fut excommunié pour ses forfaits ? Ces raisons ne sont pas absolument probantes, je le sais, on peut objecter que les indications géographiques des auteurs anciens ne sont pas toujours très exactes, que par exemple, Beauval et plus encore Beauvoir-Rivière sont distants de Doullens de plus de 1000 pas, comme le dit Ferry de Locres, qu'en 1690 (1), le hameau de Beauvoir-Rivière dépendait de la paroisse de Wavant, que ce n'est qu'en 1719 qu'on y construisit une chapelle (2). Je n'en ai pas moins voulu les présenter, pour montrer que, sans trancher la question, on ne doit accepter cette légende que sous bénéfice d'inventaire.

Indépendamment de l'inscription du clocher, dont nous avons parlé, il n'y en a qu'une autre à signaler. Elle est gravée sur une petite plaque de marbre blanc de 0 m. 34 cent. carrés, au contrefort intermédiaire du chœur, côté de l'épître, à l'extérieur, et est ainsi conçue :

VOVS . PASSANS
QVI . PAR . DESSVS . NOVS . PASSEZ
PRIEZ . DIEU . PO^{R} . LES . TRESPASSEZ
ET . SIL . V . PLAIST . DE . V . SOVVENIR
Q^{E} . TELZ . Q^{E}. NOVS. SOMES . V . SEREZ

(1) Bibl. d'Amiens, mss. 514. Procès-verbal de visite du diocèse d'Amiens, fol. 62.

(2) Darsy. *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens*. T. II, p. 87.

Au-dessous est représenté un squelette couché dans un tombeau, et au bas de la plaque, un écusson à un cerf courant devant un arbre au naturel, avec la date 1662, de part et d'autre de la pointe de l'écu. Enfin, de chaque côté de celui-ci, les initiales P. S. entrelacées, au milieu de deux branches de laurier en sautoir. On est fortement tenté de rapprocher cette épitaphe, qui ne porte aucun nom, de l'inscription du clocher ; elle est de la même date (1662). Les initiales P. S. ne seraient-elles pas celles de Philippe Séré, et les armes, ses armes parlantes : (*Séré* (un cerf) sieur *de la Forest* (un arbre)? Il n'est pas jusqu'au dernier mot de l'inscription « SEREZ » qui ne soit significatif. Malheureusement nous savons, par son testament même, que Séré n'est mort qu'en 1687, et a été enterré à Senlis, où il habitait alors. Faut-il supposer qu'après la disgrâce de son maître, arrivée en septembre 1661, la Forest se serait d'abord retiré dans son pays natal, avec l'intention de s'y faire enterrer, et y aurait placé lui-même son épitaphe, mais qu'il l'aurait bientôt quitté, pour échapper aux obsessions de sa famille qui l'exploitait, comme il le dit lui-même dans son testament ?

Les édifices religieux antérieurs au XV^e^ siècle sont fort rares dans la partie de la Picardie qui forme aujourd'hui le département de la Somme, le temps, les guerres, la mauvaise qualité des matériaux et bien d'autres causes ont fait que presque tous ont disparu : bon nombre de ceux qui subsis-

tent sont dans un état de délabrement tel qu'on peut craindre tous les jours leur disparition. Tel est le cas de l'église de Beauval, que son mauvais état et son insuffisance pour contenir la population toujours croissante de cette localité ont fait remplacer tout récemment par un édifice qui menace de faire oublier le vieux monument et de le laisser sacrifier à des considérations où l'art n'a rien à voir. Nous avons donc pensé qu'il ne serait pas inutile, alors qu'il en est encore temps, de garder par quelques dessins et par une description aussi complète que possible, le souvenir d'une modeste église de campagne qui n'était pas sans intérêt et sans valeur artistique.

LA PEINTURE SUR VERRE

Au XIII^e^ Siècle et les Vitraux de la Cathédrale d'Amiens.

Lecture faite à la Séance publique du 7 Décembre 1890

par M. G. Durand, Président.

Mesdames, Messieurs,

C'est encore de la cathédrale d'Amiens que je viens vous entretenir aujourd'hui. Mais est-il dans toute notre région une mine aussi inépuisable en renseignements de toutes sortes, est-il une œuvre d'art plus digne d'intérêt, que ce gigantesque édifice qui a fait l'admiration de tous les siècles, et qui est encore pour nous, gens blasés du XIX^e^, un objet d'étonnement ? Et puis n'est-il pas vrai que les Amiénois considèrent leur cathédrale avec une légitime fierté et qu'ils aiment toujours à entendre parler d'elle? C'est ce qui sera mon excuse.

Si vous le voulez bien nous examinerons ensemble les quelques débris de vitraux du XIII^e^ siècle qu'elle possède encore. Ils sont bien peu nombreux assurément, et ne craignons pas de le

dire, malgré Pagès et le P. Daire, ils sont loin d'égaler les admirables verrières de Chartres, de Bourges, de la Ste Chapelle; ils ne méritent pourtant pas de passer inaperçus, parce qu'on peut encore y recueillir plus d'une beauté et plus d'un enseignement.

Mais avant d'en commencer la description, disons un mot de la peinture sur verre, et de ce qu'elle était au XIII^e^ siècle. Dans aucun pays, cet art n'a été aussi parfait qu'en France.

L'art de la verrerie est un des plus anciens que l'homme ait connus, mais il ne paraît pas qu'il ait été appliqué de bonne heure à la vitrerie. Les découvertes de Pompéï et d'Herculanum ont démontré que les Romains savaient faire le verre en lames et l'appliquer à la clôture de fenêtres; mais ils n'en ont pas fait un usage constant, et dans tous les cas, s'ils ont eu le secret de colorer le verre, ce dont un texte de Pline ne permet pas de douter, ils n'ont pas connu la peinture sur verre proprement dite, c'est-à-dire l'art de représenter sur le verre des personnages, des figures ou des ornements. La peinture sur verre ainsi entendue est exclusivement un art du Moyen-Age.

Dès l'époque barbare, et principalement en Gaule, nous voyons l'usage des verres à vitre, souvent colorés, prendre une grande extension. Fortunat, Grégoire de Tours, Sidoine Apollinaire et bien d'autres ne laissent aucun doute à cet égard. Au VI^e^ siècle il semble que les verriers de

la Gaule avaient déjà acquis une réputation particulière : c'est de notre pays que les habitants de la Grande-Bretagne faisaient venir verres et verriers.

C'est au IXe siècle qu'il faut faire remonter l'usage de monter les fragments de verre sur plomb. Auparavant ils étaient fixés sur des chassis de bois ou de pierre. Sans cette révolution dans la vitrerie, la peinture sur verre ne serait jamais née. Ce n'est qu'à une époque contemporaine de nous qu'on a trouvé le moyen de faire des plaques de verre de grandes dimensions. Jadis on ne l'obtenait qu'en morceaux très petits, dont il fallait forcément réunir un grand nombre pour couvrir une grande surface. La mise en plomb a toujours été le mode d'assemblage le plus léger à la fois et se prêtant le mieux à toutes les formes.

Les plus anciens vitraux connus paraissent remonter au XIe siècle, mais encore ne sont-ils pas authentiquement datés. Pour en trouver à date certaine, il faut remonter jusqu'au milieu du XIIe siècle, aux verrières qui garnissent les fenêtres des chapelles absidales de la basilique de St-Denis, et qui portent des inscriptions rappelant qu'elles ont été exécutées du temps et sous les ordres de Suger.

Les vitraux du XIIe siècle sont encore assez rares, mais en revanche on en possède un très grand nombre du XIIIe. C'est l'apogée de l'art de la vitrerie. Le dessin y est bien imparfait,

sans doute, mais ce qui met les vitraux des XII^e^ et XIII^e^ siècles, bien au-dessus de tout ce que l'on a pu faire depuis, c'est une science de composition extraordinaire et une harmonie de tons inimitable.

Et de quelles ressources les peintres verriers de cette époque disposaient-ils ? Elles étaient bien simples : le moine Théophile, qui nous a laissé un traité si précieux sur les arts en usage de son temps, au XII^e^ siècle, nous en donne tout le détail, mais qu'il serait trop long de reproduire ici.

Le vitrail des XII^e^ et XIII^e^ siècle, car il n'y a entre ces deux époques que des différences insignifiantes, forme une véritable mosaïque : il y a pour chaque couleur autant de morceaux spéciaux, colorés dans la masse de teintes unies, sauf pour le rouge qui est une couleur appliquée et cuite sur du verre incolore ; ces morceaux, découpés suivant les contours du dessin, sont assemblés au moyen de plomb et forment une série de panneaux que l'on fixe ensuite à des tringles de fer scellées dans la maçonnerie. Le dessin est accusé par un trait noir ou bistre ; pas de demi teintes : le modelé n'est simulé que par des hachures. Le trait est énergique, accentué, exagéré même, les hachures hardiment tracées. Telle figure qui, de loin n'a que de l'expression, n'est de près qu'une horrible et grimaçante caricature. Le jeu des lumières vient tout adoucir, et ce qui n'est pas un des moindres phénomènes de la peinture sur verre, le rayonne-

ment de la lumière, à travers le verre de couleur, produit cet effet singulier, que la large surface du plomb disparaît presque entièrement, et que la couleur semble se dégrader sur les bords du dessin vers une ligne idéale, ce qui donne à la fois du modelé aux objets et de la fermeté aux contours.

La palette des peintres verriers était très restreinte : le bleu, le rouge, le vert, le jaune, le pourpre et le blanc, trois ou quatre tons au plus de ces différentes couleurs, du clair au foncé. Les couleurs les plus usitées, surtout dans la partie ornementale, étaient le bleu et le rouge, les autres ne servaient guère que pour les vêtements des personnages et quelques motifs de décoration. Un pourpre très clair s'employait de préférence pour les chairs. Vous le voyez, ce sont toujours des tons francs, car il ne faut pas oublier que la peinture sur verre est une peinture translucide, qui doit laisser passer les rayons du soleil avec la même intensité. C'est donc une faute grossière que commettent les peintres verriers de nos jours, que de vouloir y mettre de ces tons neutres et éteints, cette espèce de clair obscur enfumé, qui fait tache et enlève aux vitraux tout éclat.

Ces quelques mots suffiront, je l'espère, pour nous rappeler ce qu'est un vitrail du XIII^e^ siècle. Voyons en l'application.

Nous savons que toutes les fenêtres de notre cathédrale étaient jadis garnies de vitraux

peints (1). Mais à qui en attribuer la destruction ? A bien des causes, suivant nous. On entend souvent en accuser les chanoines du siècle dernier. Nous ne croyons pas qu'ils soient les seuls ni les principaux coupables.

Levieil, dans son *Traité pratique et historique de peinture sur verre*, nous apprend lui-même qu'en 1741, il a été chargé d'enlever toutes les verrières de Notre-Dame de Paris, et de les remplacer par du verre blanc. Aucun document certain ne nous prouve qu'il en ait été ainsi à Amiens. Que le chapitre des XVII^e^ et XVIII^e^ siècle ait traité l'ancienne vitrerie avec un certain dédain, qu'il l'ait fait réparer plus ou moins grossièrement, que même il ait trouvé plus simple et plus économique de faire remplacer par du verre incolore ou des verres de couleur assemblés au hasard, des verrières tout entières, que de les restaurer, que même, sur certains points de l'édifice particulièrement sombres, il ait supprimé tout ou partie de tel ou tel vitrail, pour donner plus de jour, je le veux bien, mais il n'y a pas eu de destruction systématique et complète. Le chapitre du XVIII^e^ siècle a assez de destructions sur la conscience, pour qu'on n'ait pas à lui attribuer celles qu'il n'a

(1) Visitat. des vitraux de la cath. d'Am. en 1667 Bibl. Nat. mss. Du Cange, suppl. français 1225 B. p. 436 à 440. Publ. par Aug. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers état* T. I p. 307. — Pagès V, 72 et suiv. — Daire, Hist. d'Amiens II, 98. — Descr. des vitraux datant de 1720, dans le mss. de Baron, p. 78 et suiv.

point faites. Si les chanoines de Paris ont enlevé les verres de couleur, c'est que leur église est, il faut en convenir, naturellement fort sombre. Il n'en était pas ainsi dans la cathérale d'Amiens, où la partie vitrée occupe une étendue si considérable, et dans laquelle les vitraux de couleur, sans intercepter la lumière, suffisaient seulement à entretenir dans l'intérieur du monument cette pénombre mystèrieuse qui convient aux édifices religieux, et qu'on ne peut s'empêcher d'y regretter profondément. C'est ce que nous dit Lamorlière, quand il parle des verrières, « qui, spacieuses, rendent l'église si claire » (1), et les notes manuscrites de dom Grenier : « Tout ce vitrage, quoique peint, répand partout une lumière égale, et sans aucune nuance d'obscurité » (2). Pourquoi donc les aurait-on supprimés? Non, ils se sont détruits petit à petit, et sous des causes diverses.

Nous savons en effet que le 7 décembre 1627, le coup de vent qui endommagea la flèche et en nécessita le raccourcissement, abattit plusieurs fenêtres, qui furent restaurées en 1628 (3). L'explosion d'un moulin à poudre au pont des Célestins, arrivée le 31 juillet 1675, et qui démolit 200 maisons dans la ville, brisa plusieurs verrières.

(1) *Antiquitez*, p. 82.

(2) Bibl. Nat. mss. Picardie n° 159.

(3) Pagès V, 47. — De Court, l. III ch. I. — Bibl. d'Am. mss. 517, p. 46, 47. — Daire, *Hist. d'Amiens*, II, 102. — Bibl. d'Am. mss. 516, fol. 184. — Bibl. d'Am. mss. Machart VIII, 363.

Les archives du département de la Somme conservent le procès-verbal des dégats qui en ont été la suite (1).

Nous avons connaissance de nombreux dégats survenus à la vitrerie de la cathédrale par les vents, la grêle et d'autres causes, pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, mais l'énumération en serait trop longue.

Les réparations qui ont été infligées à nos malheureux vitraux ne leur ont pas moins été funestes. Nous savons par une délibération capitulaire du 16 décembre 1767, qu'on était alors occupé à les raccommoder, le chapitre ayant décidé d'interrompre cette opération jusqu'au printemps, à cause de la rigueur de la saison (2). Le manuscrit de Baron (3) nous apprend aussi qu'en 1777, on démonta de toutes pièces la rose du Nord. « On étendit les pierres sur le pavé, dans l'ordre où elles étaient en place, et on tailla des pierres neuves pour suppléer à celles qui étaient usées ou rompues, après quoi, on les replaça comme auparavant, mais on trouva nécessaire d'y ajouter un plus grand nombre de ferrements, qui ne se voient pas aux autres roses ».

(1) Arch. de la Somme, Chapitre d'Amiens Arm. II, l. 39, n° 4 (7 août 1675).

(2) Arch. de la Somme, Chapitre d'Amiens, délib. du 16 déc. 1767.

(3) Mss. Baron, p. 76.

Un travail analogue paraît avoir été exécuté à la rose occidentale en 1779 (1).

L'état d'abandon dans lequel la cathédrale fut laissée pendant la Révolution, fut aussi une cause de destruction pour ces vitraux.

Si à cette époque un grand nombre de vitraux avait disparu, il en restait encore infiniment plus qu'aujourd'hui. Ecoutons Rivoire : (2) « Il a fallu réparer avec du verre blanc les dégradations survenues aux différents panneaux des croisées. Quelques unes même ayant été renversées par des coups de vent et s'étant brisées dans leur chûte, on s'est vu contraint de les refaire à neuf, et en verre ordinaire. On a seulement mis les bandes latérales en vieux verre de couleur, la plupart placés sans goût et sans ordonnance (c'est ce que nous voyons encore actuellement). Il en est résulté une bigarrure très désagréable..... J'ai déjà dit que ces vitrages, nommés par d'autres vitraux ou verrières, sont au nombre de quarante un, non compris ceux des bas-côtés, et de la galerie qui entoure le sanctuaire. Ils ont tous 15 m. 59 cent. (48 pieds) de haut. Les inscriptions qui restent encore au bas des 14, 15, 18, 20, 28 et 29e, en commençant par la grande porte sous l'orgue, à gauche, indiquent qu'ils ont été donnés par les doyennés de Poix, de Conty, de Grandvil-

(1) Arch. de la Somme, Chapitre d'Amiens, délib. du 6 sept. 1779.

(2) *Description de l'église cathédrale d'Amiens* p. 71.

liers, de Doullens, d'Abbeville et de St-Riquier. Les autres paraissent avoir été donnés par la ville d'Amiens, par quelques corps de métiers, par des particuliers, chanoines et principaux habitants. Les trois principales vitres du milieu du chœur au dessus du maître autel, ont été données par l'évêque Bernard d'Abbeville, en 1269 ». Et Rivoire continue en décrivant un grand nombre de vitraux qui n'existent absolument plus aujourd'hui, et depuis longtemps.

Ce texte de Rivoire montre bien l'état de la vitrerie de notre cathédrale au commencement de ce siècle, et nous apprend qu'à cette époque, presque tous les vitraux des fenêtres hautes de la nef et du chœur subsistaient encore en tout ou en partie.

Elles avaient disparu au temps où écrivait Gilbert, c'est-à-dire en 1833: celui-ci le laisse voir clairement. Quand eut donc lieu la grande destruction? Je crois avoir trouvé la réponse à cette question dans les Archives du département de la Somme.

Nous y voyons en effet dès 1802, un mémoire considérable de vitrerie, tant en verres blancs que de couleur, et s'élevant à la somme de 4.324 fr. 86 c., présenté par Boidin l'aîné, vitrier à Amiens, pour la réparation de la vitrerie de la cathédrale après la Révolution (1), et visé par M. Grandelas, ingénieur en chef du département,

(1) Arch. de la Somme, série X et série V, *Cathédrale*.

qui était alors chargé de diriger les réparations de cet édifice. C'est la réparation dont parle Rivoire. En 1812-1813, une réparation bien plus considérable encore fut exécutée par Dupetit, vitrier à Paris, sous la direction de M. Godde, architecte de la même ville, et qui avait remplacé M. Grandclas à la cathédrale. Elle s'élève à 10.494 fr. 19 c. (1). De 1802 à 1813, voilà donc la somme énorme de 14.819 fr. 05 c. dépensée pour la vitrerie de la cathédrale. N'est-ce pas alors que toutes les fenêtres hautes décrites encore par Rivoire ont disparu, à une époque où l'on n'hésitait pas à sacrifier les plus belles choses à des raisons de mesquine économie, et dont on connaît le dédain profond pour tout ce qui était gothique, dédain affecté précisément d'une façon toute particulière par l'architecte Godde ? C'est ce même Godde qui présida à la destruction de la plus belle moitié de l'église de Corbie, et qui, à la cathédrale même, fit abattre le couronnement du contrefort du cardinal de la Grange (2); c'est à lui qu'on attribue aussi généralement le ridicule mastic rouge dont quelques parties de cet édifice sont affublées. On prétend même, bien que je ne l'aie vu consigné dans aucun ouvrage, que les vitraux ainsi démontés auraient été vendus en Angleterre. Je me suis informé à source certaine

(1) Arch. de la Somme, série V, *Cathédrale*.

(2) Goze. *Eglises, Châteaux, Beffrois*. II, 30.

à Windsor, à Westminster, à Canterbury, de partout j'ai reçu réponse négative.

En 1830, une nouvelle réparation assez importante, de 6.528 fr. fut exécutée aux verrières des chapelles absidales, par Marcellin-Henri Touzet, peintre et vitrier à Amiens, sous la direction de M. Cheussey, architecte de la cathédrale (1). Jusque-là, les réparations aux vitraux avaient été faites d'une façon que je pourrais appeler matérielle, sans trop s'occuper du côté artistique ou archéologique. En 1846, des travaux considérables projetés à la vitrerie, notamment à la verrière qui se trouve derrière les fonts baptismaux, furent entourés de beaucoup plus de soin. Une commission de la Société des Antiquaires de Picardie fut chargée de diriger les travaux (2), et M. l'abbé Duval fit à ce sujet un rapport très remarquable présenté au préfet de la Somme, et publié dans le *Bulletin* de la Société (3).

Enfin les vitraux des chapelles absidales furent une dernière fois restaurés au fur et à mesure de la réparation et décoration de ces chapelles, sous la direction de M. Viollet-le-Duc, par MM. Couillaud, Touzet, Gérente, Steinheil et Coffetier.

Je ne parle pas de ces mille petits accidents inévitables dans un édifice de cette dimension,

(1) Arch. de la Somme, série V, *Cathédrale*.
(2) Arch. de la Somme, série V, *Édif. diocésains*.
(3) T. II, 1846, p. 362.

accidents causés surtout par les matériaux jetés par les ouvriers des parties hautes du monument, et qui, renvoyés par les saillies de l'architecture, allaient frapper les vitres, habitude désastreuse, que l'on a, paraît-il, pratiquée pendant longtemps (1).

Faut-il s'étonner qu'après tant d'accidents, après tant de réparations plus funestes encore, il reste si peu de la vitrerie de la cathédrale d'Amiens, que ce qui reste soit mutilé, que les sujets s'y trouvent intervertis, dénaturés, souvent incompréhensibles? Car, dans les réparations qui ont été faites, on ne se génait point pour remplacer un sujet manquant par un autre, emprunté souvent à un autre vitrail: on a même, notamment dans les roses, fabriqué des vitraux entiers, au moyen de fragments de toutes époques et de toutes natures, assemblés tant bien que mal, de la façon la plus bizarre, qui, au premier coup d'œil, paraît être quelque chose, mais où un examen tant soit peu attentif ne découvre plus que les combinaisons capricieuses du kaléidoscope.

Des anciennes verrières qui, naguère encore, garnissaient les grandes fenêtres de la nef et du chœur, il ne reste plus qu'une seule et quelques fragments dans la claire-voie du triforium du

(1) Rapport au préfet, par M. l'abbé Duval. *Bull. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, T. II, 1846, p. 362. — Arch. de la Somme, série V, *Édif. diocésains*.

chœur et de l'abside. Cette claire-voie était garnie jadis, comme celle de la cathédrale de Troyes, d'une suite de grands personnages en pied, de la fin du XIII^e^ siècle, représentant les Apôtres, et probablement aussi les Patriarches et les Prophètes. Les Apôtres, dans l'iconographie du Moyen-Age, sont généralement reconnaissables à ce qu'ils ont les pieds nus, et à ce qu'ils sont souvent munis chacun d'un attribut qui le distingue. Cette règle n'est pourtant pas absolument sans exception. Malheureusement il ne subside de cette suite d'Apôtres que quelques restes mutilés et affligés de grossières restaurations. On n'a laissé qu'un seul personnage dans l'entrecolonnement central de chaque baie du triforium, ce personnage se détachant sur un fond blanc partout entièrement refait, avec bordure de couleur, dans laquelle subsistent quelques fragments anciens. Mais comme il restait trop peu de personnage pour remplir un programme déjà si écourté, a-t-on souvent rempli les places vides par des personnages informes, composés avec des fragments de diverses couleurs, de diverses natures et de diverses époques, comme on l'a fait dans les grandes roses. Ceux-là, nous nous dispenserons de les décrire.

Dans la première travée au Nord, nous voyons un saint évêque, nimbé, en dalmatique, chasuble, crosse et mitre. Aucun attribut ne permet de l'identifier.

La travée suivante nous présente St-Paul tenant un livre et l'épée dont il a eu la tête tranchée, son attribut habituel, et un personnage qui tient une palme dans sa main. On a cru y voir St-Jude (1). Il est certain que la palme est un attribut souvent donné à cet apôtre, comme par exemple au grand portail de la cathédrale; mais il faut ici prendre garde à une particularité qui est exclusivement propre à un seul des apôtres, c'est l'absence de barbe, signe de jeunesse, indice infaillible de St-Jean l'Evangéliste. La *Légende dorée* (2), que nous aurons souvent l'occasion de citer, nous apprend que St-Jean porta aux funérailles de Marie une palme miraculeuse, qu'un ange avait rapportée à celle-ci un peu avant sa mort; et, bien que les attributs les plus habituels de St-Jean soient un calice d'où sort une vipère, lorsqu'il figure dans la suite des Apôtres, ou un aigle, lorsqu'il est considéré comme évangéliste, il n'est pas sans exemple de le voir représenté avec cette palme, même en dehors de la scène des funérailles. Ainsi parmi les Apôtres qui sont peints sur verre dans les petites roses qui couronnent les fenêtres hautes de l'abside de la cathédrale de Bourges, et qui datent également du XIII^e^ siècle, nous voyons St-Jean figurer avec ce même attribut (3). Saint Jude d'ailleurs est représenté dans une autre baie

(1) E. Soyez. *Le Sanctuaire de la Cathédrale d'Amiens*, p. 64.
(2) Assomption.
(3) Cahier et Martin, *Vitraux de Bourges*, pl. XXVIII.

du triforium; là, il a pour attribut une hache, instrument de son martyre.

St-Barthelemy se présente à nous tenant un énorme coutelas. On sait qu'il a été écorché vif. Qui ne connaît le fameux St-Barthélemy tenant sa peau sur ses épaules, par Marcus a Grate, dans la cathédrale de Milan ?

La légende dorée nous raconte que St-Matthieu aurait été mis à mort à l'autel par Hyrace, roi d'Ethiopie, à qui il avait résisté, parce que ce roi voulait épouser une fille consacrée à Dieu. Bien que la légende ne nous dise pas de quelle arme il a été frappé, les imagiers du Moyen-Age sont généralement d'accord pour lui donner une lance. L'apôtre qui, dans notre triforium, tient une lance, est donc St-Matthieu. A côté de lui, St-Jacques le Mineur tient le bâton de foulonnier dont, suivant la légende, il aurait été frappé par les Juifs.

La travée centrale de l'abside contient un vitrail qui est presque complet, avec pourtant de nombreuses et maladroites réparations, et qui paraît d'une facture différente, et d'une époque peut-être un peu plus récente que ceux qui garnissent les autres baies du triforium. Dans chacune des quatre baies dont cette travée est composée, est un personnage abrité par un dais d'architecture. Le fond a été en grande partie refait. Le premier personnage à la gauche du spectateur est St-Firmin, en aube, dalmatique et chasuble, et tenant entre ses mains sa tête mitrée et nimbée. Les deux

suivants représentent l'Annonciation. L'archange Gabriel est debout, tête nue et nimbée, il tient une banderole, sur laquelle sont écrits ces mots :

AVE MARIA GRA

Il est tourné vers la Vierge Marie, aussi debout, mais qui paraît en grande partie refaite. Dans la quatrième baie est St-Jean-Baptiste, vêtu d'une longue robe pourpre à manches. Il tient l'*Agnus Dei* dans sa main. Comme on le voit, cette verrière centrale est consacrée aux trois principaux patrons de la cathédrale.

Dans une baie du côté sud, on ne voit plus que des fragments informes, parmi lesquels un grand calice d'or, dans lequel semble bouillonner un liquide rouge. Serait-ce Melchisedech ?

St-Mathias est représenté tenant une épée nue, la pointe en bas. La légende dorée nous apprend que, suivant les uns, il aurait été crucifié, et suivant les autres, décapité. Toujours est-il qu'on lui donne le plus généralement pour attribut un instrument tranchant, épée, hallebarde, hache ou cognée.

Enfin le dernier personnage à peu près complet que l'on voit du côté sud, doit être St-Pierre. Il tient d'une main un livre fermé, et de l'autre un objet blanc informe, mais qui a pu avoir été une clef. A défaut de cet attribut, son type suffirait à le faire reconnaître : la tête très aplatie et la barbe courte et crépue, sont en effet les caractères

traditionnels qui permettent presque toujours de distinguer le prince des apôtres.

Ne quittons pas le chœur, sans dire un mot du seul vitrail des fenêtres hautes qui ait été conservé, celui qui occupe la fenêtre centrale de l'abside. Ce vitrail présente, on le sait, un très grand intérêt, en ce qu'il contient à sa partie inférieure l'inscription suivante en grands caractères épigraphiques du XIII^e^ siècle, blancs sur fond bleu :

BER	NAR	D^9^EP	CME
DED	ITM	CCL	XIX

« *Bernard évêque, m'a donné 1269* »

Cette inscription permet de dater cette partie de l'édifice, la plus récente du gros œuvre, et de dire que la cathédrale d'Amiens était, dans ses parties principales, terminée pour l'année 1269. Le reste du vitrail est beaucoup moins intéressant, et l'inscription qu'il renferme justifie à peine cette place d'honneur qui lui a été donnée. Il porte la trace évidente d'une restauration considérable faite à une époque très moderne et très mauvaise, probablement au commencement de ce siècle. Les quatre divisions verticales qui le composent sont divisées horizontalement en deux zones, comprenant chacune quatre grands personnages debout, abrités sous des dais d'architecture. Dans la zone inférieure, on voit un évêque, in pontificalibus, présentant un vitrail à la Vierge Marie, sujet

répété deux fois. La zone supérieure est occupée par quatre anges debout, aux ailes éployées, tenant chacun une couronne d'or.

Ce qui reste des vitraux qui garnissaient les fenêtres des bas côtés et des chapelles absidales, appartient à cette catégorie que l'on appelle vitraux légendaires, parce qu'ils représentent des histoires entières tirées de l'Ecriture Sainte, des évangiles apocryphes ou des légendes des saints. C'était l'habitude dans les églises du Moyen-Age, surtout dans celles où la vitrerie était faite d'un seul jet, de placer ces sortes de vitraux, composés d'une infinité de sujets à une échelle relativement petite, qui, vus de loin, ne pourraient se distinguer, de les placer, dis-je, aux fenêtres de l'étage inférieur les plus à portée de la vue, tandis que l'on réservait pour les fenêtres hautes les grands personnages debout, sur un ou deux rangs, suivant la hauteur de la fenêtre. Nous pouvons constater qu'il en était ainsi à la cathédrale d'Amiens. Nous en avons encore des exemples splendides et complets aux cathédrales de Chartres et de Bourges.

Les vitraux légendaires de la cathédrale d'Amiens sont disposés comme le sont généralement ceux du XIII^e^ siècle : les différents épisodes du sujet principal sont retracés dans des suites de médaillons de formes très variées : carrées, circulaires, en quatre feuilles, en amende, etc., plus rarement délimités par des architectures, et se détachant

sur un fond chargé de petits ornements: fleurons, rosettes, quadrillages, fleurs de lis, castilles, etc.

Les sujets sont généralement les uns au-dessus des autres, en commençant toujours par le bas: les médaillons sont parfois placés deux par deux dans un seul entremeneaux, alors les sujets deviennent extrêmements petits, ce qui, à mon avis, est une faute, dans la cathédrale d'Amiens surtout, où la hauteur des fenêtres des bas côtés et des chapelles absidales atteint des proportions absolument inusitées, et dans lesquelles les sujets supérieurs ne peuvent plus se distinguer qu'à l'aide d'une puissante lorgnette.

La fenêtre qui se trouve derrière les grands fonts baptismaux, au transept Nord, contient les restes d'un vitrail assez médiocre d'ailleurs, qui a subi une restauration singulière, probablement à la suite de l'explosion du moulin à poudre de 1675. Il figure en effet dans le procès-verbal des dégats qui en ont été la suite. Les sujets qui avaient échappé au désastre ont été replacés de distance en distance, souvent intervertis, sur un fond formé de fragments de grisailles assemblés au hasard, comme une espèce de mosaïque. Ce vitrail représente d'une part les histoires de St-Edouard et de St-Edmond, rois d'Angleterre, et de l'autre celle de la Ste Vierge. Il a fort bien été décrit par MM. Jourdain et Duval (1), et nous n'y insisterons

(1) *Mém. de la Soc. de Pic.* T. XXII, 1868, p. 561.

pas longuement, nous contentant de quelques remarques archéologiques et iconographiques. Le panneau qui, suivant M.M. Jourdain et Duval, représente l'entrée triomphale de St-Edouard dans ses états, et celui qui leur a paru être les massacres commis en Angleterre par les Danois, nous font voir le costume des gens de guerre au XIII^e^ siècle. Les personnages qui figurent dans cette scène sont les uns à cheval, les autres à pied, armés de piques et d'épées; ils portent le *haubert*, sorte de cotte de mailles, qui recouvrait tout le corps comme un maillot, et était muni d'un capuchon, qui pouvait se rabattre ou se relever à volonté. Tous ont le capuchon sur la tête, mais rien d'autre, le *heaume* ou casque, ne se mettait sans doute que pour le combat. Le roi, dans le premier des deux panneaux, porte une couronne par dessus le capuchon de son haubert. Par dessus le haubert, ils portent la *cotte d'armes*, espèce de longue blouse flottante et sans manches, ordinairement aux armes de celui qui la portait. Elle était fendue par devant et par derrière, afin de pouvoir monter à cheval.

Pendant que nous en sommes au costume, arrêtons nous un instant devant le martyre de St-Edouard qu'un bourreau perce de flèches, pour voir une partie du vêtement du dessous, que les autres pièces empêchent d'ordinaire d'apercevoir, quand le personnage est entièrement habillé. Le roi est dépouillé de presque tous ses vêtements:

on ne lui a laissé qu'une espèce de linge sur les épaules, et la pièce indispensable du costume pour ne pas offenser la pudeur, *les braies*. Les braies étaient un vêtement fort ancien, et qui même, au XIII^e^ siècle, touchait à la fin de sa longue existence. Il était déjà en usage chez certains peuples de la Gaule. Pendant la période gallo-romaine, on appelait Gallia Braccata, la partie de notre pays comprise entre le Rhône, la Garonne et les Pyrénées, parce que ses habitants portaient des braies (en latin *bracae*). C'était une espèce de caleçon plus ou moins long, plus ou moins serré à la taille et aux genoux. Nous verrons encore St-Georges avec ce seul vêtement, dans les nombreux supplices dont une verrière d'une des chapelles de l'abside contient la longue et effroyable suite. Dans les quatrefeuilles du portail St-Firmin, qui représentent les travaux des mois, le faucheur et le moissonneur, qui ont ôté leurs cottes pour avoir moins chaud, se présentent encore à nous avec les braies seules.

L'an dernier, nous avons vu des chambres à coucher du XVI^e^ siècle. Voyons en une à présent du temps de St-Louis, dans deux panneaux à peu près identiques du même vitrail, et qui représentent Marie dans son lit, allaitant l'Enfant Jésus. Dans l'un et dans l'autre, Marie est vêtue et couchée dans un lit couvert entièrement d'une courtepointe pourpre, sous laquelle on voit les draps blancs, et qui ne laisse apercevoir que les pieds

du chalit. Ils sont droits, assez élevés, et terminés en boules. Au-dessus du lit pend une étoffe drapée, accrochée à droite, à gauche et au milieu, et de laquelle descend une lampe suspendue, d'une forme assez analogue à celle des lampes d'église d'à présent. St-Joseph est assis au pied du lit (les sièges étaient rares), les pieds sur une espèce de tabouret ou marchepied. La draperie, la lampe, le marchepied, sont les accessoires les plus fréquents des chambres à coucher au XIII^e^ siècle ; nous les voyons figurer tous ou partie d'entre eux dans la plupart des sujets analogues représentés par la miniature, la peinture, la peinture sur verre ou la sculpture.

La Fuite en Egypte nous montre des voyageurs : St-Joseph porte sur son épaule un long bâton, au bout duquel est accroché le maigre bagage de la famille, empaqueté dans un linge, comme nous le voyons faire encore parfois de nos jours aux gens de la campagne. Il faut croire que c'était l'usage de ce temps, parce que, dans la plupart des représentations de ce même sujet, à la même époque, nous voyons St-Joseph porter ainsi son bagage, notamment dans le tympan du joli portail de l'église d'Athies (1).

Arrêtons nous un instant devant une des fenêtres de la chapelle de N. D. de Pitié, qui contient des débris mutilés de plusieurs vitraux, notamment

(1) Arr. de Péronne.

d'un *arbre de Jessé*, et surtout d'une histoire de la Genèse. Cette verrière était certainement une des plus remarquables de la cathédrale. Ce qui en reste permet encore de juger de la beauté de la composition, de la perfection, de l'éclat et de l'harmonie du coloris. Elle était comparable à ce que le XIII^e^ siècle a produit de plus beau dans ce genre, ce qui ne fait qu'accroître le regret de sa perte, et laisse supposer que, parmi les verrières disparues, il y en avait d'infiniment meilleures que la plupart de celles qui subsistent.

La fenêtre centrale de la chapelle St-Quentin, à l'abside, contient la plus grande partie d'une verrière assez intéressante, et qui, à ma connaissance, n'a jamais été décrite. Les quelques panneaux inférieurs manquent. Cette fenêtre est, comme toutes celles des chapelles absidales d'une très grande hauteur relativement à sa largeur, et est divisée en deux par un meneau central, avec trois trèfles dans la partie supérieure. La première baie, à la gauche du spectateur, représente l'histoire de la Vierge Marie, répartie sur des médaillons circulaires, superposés à d'assez grands intervalles, sur un champ bleu, semé de fleurs de lis d'or, avec bordure rouge ornée de léopards d'or.

Voici les sujets qu'elle renferme :

Jésus apparaissant à sa mère après sa résurrection.

L'Ascension. Les apôtres sont debout, les yeux

au ciel. Dans le haut de la composition, on aperçoit le bas de la robe et les pieds du Christ, qu'un nuage dérobe à la vue des apôtres. Retenons cette manière de représenter l'Ascension, presque invariable au Moyen-Age.

La descente du Saint-Esprit. Au Moyen-Age, on faisait toujours figurer dans l'histoire de la Vierge, ces deux dernières scènes, auxquelles la tradition veut qu'elle ait été présente.

Les cinq médaillons qui suivent se rapportent à la mort de Marie, et pour les bien comprendre, il faut se reporter à la Légende Dorée (1). Celle-ci nous raconte en effet qu'au moment de la mort de Marie, les apôtres se trouvèrent miraculeusement transportés auprès d'elle. Jésus apparaissant au milieu d'eux, prit l'âme de sa mère et l'emporta au ciel. Pendant les funérailles, les Juifs attirés par les chants des apôtres se ruèrent sur le convoi, et voulurent enlever le corps pour le livrer aux flammes. Mais le prince des prêtres ayant touché le cercueil, ses mains y restèrent adhérentes et il tomba à terre en poussant des cris de douleur.

Ce sont ces divers épisodes de la mort et des funérailles de Marie que nous voyons reproduits dans les derniers médaillons de notre vitrail. Le peintre verrier nous y fait voir Marie à son lit de mort, entourée des apôtres et de Jésus portant sa croix.

(1) Assomption.

Dans le médaillon immédiatement au-dessus, est représenté Jésus emportant au ciel l'âme de Marie. Il est debout, dans une auréole en amende, soutenue par deux anges, et porte dans ses bras l'âme de sa mère, figurée, comme on le faisait toujours au Moyen-Age, par un petit enfant nu. Un vitrail de la cathédrale de Troyes nous présente un exemple beaucoup plus beau de ce même sujet, d'ailleurs assez fréquent.

Le convoi funèbre de Marie forme le sujet suivant. Quatre apôtres portent le cercueil. L'artiste n'a pas manqué de représenter un juif, dans un costume peu grave pour être le prince des prêtres, et dont les mains sont restées attachées au cercueil. Il fait des contorsions de douleur.

L'Assomption vient après. Deux anges montés sur le tombeau de la Vierge soulèvent le linceul blanc, dans lequel on aperçoit son corps encore inanimé, vêtu de bleu. Dans le ciel, Jésus apparaît, étendant la main, sans doute pour réunir l'âme au corps.

Enfin la dernière scène nous représente Marie arrivant au ciel et couronnée par son fils. Jésus assis dans une chaire, couronne en tête, pose une couronne d'or sur la tête de la Vierge agenouillée devant lui. A côté est un chandelier surmonté d'un cierge.

La seconde partie de ce même vitrail est très mutilée: beaucoup de panneaux ont été intervertis et dénaturés, de sorte que j'ai été longtemps à

chercher le sujet qu'il représente. Enfin le rapprochement de plusieurs fragments d'inscriptions m'a permis d'y retrouver une histoire de St-Léonard, ermite et abbé en Limousin. Ce qui en reste est réparti sur quatorze médaillons carrés, sur un fond rouge semé de fleurs de lis et de castilles d'or.

St-Léonard ou Liénard était un saint très populaire au Moyen-Age: on l'invoquait spécialement pour la délivrance des prisonniers et pour les femmes en couches. Les croisés le vénéraient tout particulièrement, et ont souvent élevé des sanctuaires et des hospices en son honneur. En Picardie, notamment, nous voyons son culte assez répandu (1). Un hospice d'Amiens portait son nom: nous ne pourrions énumérer ici toutes les églises du diocèse qui lui sont dédiées. La cathédrale d'Amiens en possédait des reliques (2), ce qui suffirait à expliquer la présence de ce vitrail.

La légende dorée rapporte que St-Léonard s'était établi dans une forêt, non loin de la ville de Limoges. Le Roi, qui possédait une habitation dans cette forêt, y était un jour à la chasse. La Reine, qui avait suivi la chasse pour son amusement, se trouva subitement en mal d'enfant, et prise de douleurs si vives, que son état paru bientôt désespéré, parce qu'il n'y avait pas de médecin

(1) Corblet. *Hagiographie du dioc. d'Amiens*, IV, 397.
(2) Garnier. Invent.

pour la soigner. Attiré par les cris de douleur, Léonard se présenta au Roi. Celui-ci qui le connaissait, parce qu'avant d'embrasser la vie solitaire, Léonard, disciple de St-Remy et fils d'un des principaux seigneurs de la suite de Clovis I, avait été élevé à la cour de ce prince, le supplia d'obtenir par ses prières la guérison de sa femme, ce qui arriva en effet. En reconnaissance, le Roi offrit beaucoup d'or et d'argent. Mais le saint refusa, et demanda seulement, pour y construire un monastère, la partie de la forêt dont il pourrait faire le tour en une nuit, monté sur un âne. Telle est l'histoire que nous dépeignent plusieurs médaillons de notre vitrail. Regardons spécialement celui qui représente St-Léonard faisant construire son monastère: nous y verrons le saint donnant des ordres à deux maçons occupés à élever un édifice gothique, dans lequel on aperçoit déjà un arc en accolade. Aurait-il été refait? Les deux maçons portent le costume habituel des ouvriers et petites gens du XIII^e^ siècle: la cotte courte, espèce de blouse, serrée à la taille, ne descendant que jusqu'aux genoux, et laissant voir le bas des chausses couvrant les mollets et les pieds. Les personnes de qualité, en costume civil, portaient les vêtements longs. L'un des deux maçons semble parler au saint, l'autre monte à une échelle.

La légende rapporte encore que la réputation des vertus de St-Léonard se répandit, non seulement en France, mais encore en Grande-Bretagne

et en Germanie, et que, même de son vivant, les prisonniers qui invoquaient son nom étaient délivrés de leurs chaînes. Ceux-ci accouraient en foule auprès de lui et venaient accroître le nombre de ses religieux. Il distribuait à chacun une portion de la forêt, qu'il leur faisait cultiver, afin qu'ils produisissent eux-mêmes ce qui était nécessaire à leur subsistance. C'est ce que nous voyons sans doute représenté dans deux médaillons, dans l'un desquels nous voyons précisément un laboureur diriger une charrue traînée par un cheval bai (1). Un autre nous fait voir le saint guérissant des malades (2).

Enfin les trois derniers représentent la mort de St-Léonard au milieu de ses religieux, et son âme emportée au ciel par les anges.

La fenêtre centrale de la chapelle actuelle de St-Theudosie, représente l'histoire de St-Augustin, archevêque de Canterbury, ancien titulaire de la chapelle. Ici encore, il faut constater de nombreuses mutilations et interversions. Le peintre verrier paraît avoir suivi l'histoire de St-Augustin de Canterbury par le moine Gocelin, et publiée par les Bollandistes (3). Nous pouvons encore distinguer les sujets suivants : St-Augustin occupé à prier, agenouillé devant un prie-Dieu et feuilletant

(1) Surius, *De probatis sanctorum historiis*, 6 nov.
(2) Ibid.
(3) Mai, VI, 372

un livre sur lequel on lit le mot *Simons*, que M. Duthilleux (1) a supposé, non sans quelque apparence de raison, être le nom du peintre verrier. St-Augustin est envoyé par le pape St-Grégoire, pour évangéliser de nouveau la Bretagne envahie par les Angles. Nous le voyons faisant voile vers ce pays, dans un bateau muni de ses mats, voiles et cordages, à un rameur. Il est accueilli favorablement par Ethelbert III, roi des Angles, à cause de sa femme Berthe, qui était chrétienne, et prêche l'évangile devant la cour et le peuple. Remarquons en passant la chaire à prêcher du haut de laquelle parle le saint : elle est de forme carrée, ornée d'une petite arcature en plein cintre, et posant directement sur le sol. Le roi, subjugué par l'éloquence du saint, mais non encore converti, l'autorise à s'établir à Canterbury : celui-ci y fait construire une basilique. Enfin le Roi se fait baptiser solennellement, et avec lui un grand nombre de peuple, représenté par trois personnages plongés dans une cuve baptismale en forme de vasque, et auxquels le saint impose les mains. St-Augustin, après avoir établi la religion chrétienne à Canterbury, repasse la mer, et se fait sacrer évêque par Etherius, archevêque d'Arles : nous le voyons vêtu de tous les habits pontificaux, assis dans une chaire parée d'un dorsal rouge : deux évêques debout lui posent la mitre sur la tête. Il écrit

(1) *Description de la chapelle de Ste-Theudosie.*

ensuite au pape pour l'informer du succès de ses prédications, et lui demander des aides. Plus tard, de retour en Angleterre, il ordonne prêtre St-Liévin, le futur apôtre de l'Ecosse. Enfin il meurt, deux anges enlèvent son âme au ciel.

Les trois fenêtres du fond de la chapelle de la petite paroisse contiennent chacune une verrière plus ou moins mutilée, plus ou moins adroitement restaurée.

Chacune des deux baies de la fenêtre qui se trouve du côté de l'évangile, comprend seize médaillons et demi en quatrefeuilles, sur lesquels se déroule l'histoire des *Actes des Apôtres*. Nous ne pouvons nous arrêter ici sur chacun de ces sujets, d'ailleurs connus pour la plupart; remarquons seulement dans le panneau qui représente St-Etienne discutant avec les docteurs juifs, la coiffure que portent ces derniers: sorte de bonnet pointu, marque distinctive imposée aux Juifs au XIII^e^ siècle.

La fenêtre centrale est occupée par un vitrail du XIII^e^ siècle, dont il ne restait plus que quelques fragments, et qui a été, lors de la restauration de la chapelle, presque entièrement reconstitué par M. Gérente, comme en témoigne une inscription placée dans un des angles inférieurs du vitrail. L'histoire du Christ s'y déroule dans vingt-quatre médaillons en quatrefeuilles. La prédominence du bleu et la grande quantité de filets blancs donnent à ce vitrail un aspect un peu froid. La restauration

dont il a été l'objet pourrait donner lieu à plusieurs critiques, notamment en ce qui concerne le coloris: le restaurateur y a employé des tons faux qui font tache sur les couleurs franches du XIII^e^ siècle. Il y a surtout un certain violet tirant sur le bleu, absolument inusité à cette époque. Nous ne nous arrêterons pas davantage devant ce vitrail, dont les sujets sont si connus, et dans lequel la partie moderne tient une trop grande place.

Passons tout de suite à la troisième fenêtre de la même chapelle; chacune des lancettes a reçu un vitrail différent: la première a été remplie par seize quatrefeuilles, restes incomplets d'une histoire de la Ste Vierge, mais dans laquelle une part beaucoup plus grande a été faite à la légende que dans celle de la chapelle de St-Quentin.

La seconde partie de ce vitrail est un *arbre de Jessé*.

La chapelle du Sacré-Cœur, dédiée jadis à St-Jacques, renferme aujourd'hui deux verrières anciennes: la première, qui occupait jadis et à juste titre, la fenêtre centrale de la chapelle, puisqu'elle est en partie consacrée à son titulaire, a été placée dans la fenêtre du côté de l'évangile, pour faire place à un vitrail moderne analogue au nouveau vocable. Cette verrière représente dans l'une de ses lancettes l'histoire de St-Gilles, et dans l'autre, celle de St-Jacques.

L'histoire de St-Gilles se déroule sur vingt-huit demi-médaillons plus grands que le demi cercle, et

disposés deux par deux. Les premiers sujets nous font assister à la naissance de St-Gilles, à son baptême, à ses œuvres de charité et à ses miracles. Il se retire dans une forêt sauvage pour y mener une vie solitaire et pleine d'austérité. Il y trouva une caverne et une petite fontaine, et une biche lui donnait du lait à certaines heures. Mais il arriva que les serviteurs du roi étant venus à chasser dans la forêt, la biche fut poursuivie par les chiens, et la flèche lancée contre elle alla frapper le saint auprès de qui elle s'était réfugiée. Cet épisode de l'histoire de St-Gilles a donné au peintre verrier l'occasion de nous retracer le tableau d'une de ces parties de chasse si fort du goût des grands seigneurs du XIII^e^ siècle, et dont tous les détails sont consignés dans le fameux et curieux *Livre du Roy Modus* et bien d'autres traités de vénerie de la fin du XIII^e^ siècle et du commencement du XIV^e^. Il nous montre la biche poursuivie par les chiens. Monté sur un cheval blanc, un chasseur galope derrière eux. Voyons son costume: il ne porte pas le haubert de mailles, comme nos guerriers de tout à l'heure, mais de simples chausses d'étoffes, avec une cotte assez courte, flottante et fendue par devant et par derrière. Il est tête nue et sonne du cor. Deux autres chasseurs viennent derrière lui, vêtus et montés de même. Plus loin, un autre chasseur décoche une flèche contre la biche; il est à pied, et ne porte que la cotte courte, serrée à la taille.

Le roi apprenant ce qui s'est passé, fait au saint ses excuses, et frappé de sa sainteté, se lie d'amitié avec lui et lui construit un monastère. Mais un crime énorme chargeait sa conscience, et il n'osait le confesser. Il en fait l'aveu au saint. Celui-ci, par ses prières, obtient le pardon du Roi, qui lui est apporté par une colombe, au moment où il célébrait la messe. Plus tard, St-Gilles va à Rome, où le pape lui fait présent de deux portes de cyprès, aux effigies de St-Pierre et de St-Paul. St-Gilles ne sachant comment les faire parvenir à son monastère, les fait jeter à la mer, et elles abordent heureusement, apportées par les flots. Enfin il meurt au milieu de ses religieux, et les anges enlèvent son âme au ciel.

La troisième fenêtre de cette même chapelle a été garnie en 1867, pour compléter la décoration, d'une verrière arrachée à la fenêtre centrale de la chapelle St-Jean-Baptiste à l'abside, place qu'elle n'aurait jamais dû quitter, puisqu'elle contient dans une de ses parties l'histoire du patron de cette chapelle. En même temps, elle a été restaurée par MM. Couillaud et Touzet, sous la savante direction de MM. Duval et Jourdain, qui ont profité de l'occasion unique d'avoir ce vitrail démonté entre les mains, et de pouvoir en examiner de près tous les panneaux, pour en donner une description très complète et très intéressante, qui a paru dans les

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie (1), en même temps que celle de la verrière des fonts baptismaux. Il représente d'un côté l'histoire de St-Georges, martyr, et de l'autre, ai-je dit, celle de St-Jean-Baptiste.

Remarquons seulement en passant, dans l'histoire de St-Georges, un petit détail iconographique. Dans une des scènes où le proconsul ordonne un des nombreux supplices que le saint a subis, un affreux petit diablotin est juché sur son épaule, et lui souffle de mauvais conseils. C'est souvent ainsi que les artistes du Moyen-Age représentent les persécuteurs.

L'histoire de St-Jean-Baptiste nous fait assister à quelques-uns de ces divertissements, tours et danses de jongleurs, dont les gens du Moyen-Age étaient si friands. L'évangile selon St-Luc rapporte que l'ange avait annoncé à Zacharie que beaucoup se réjouiraient de la naissance de son fils. Le peintre verrier n'a pas manqué de représenter ces réjouissances : une jeune fille, les cheveux flottants, danse, tenant en mains un instrument de forme carrée ; à côté d'elle, un homme en cotte courte joue de la viole. Il a eu soin aussi d'accompagner le baptême de Jésus-Christ de deux ménestrels, sans doute parce qu'au XIII^e^ siècle on célébrait le premier acte de la vie du chrétien par le son des instruments. L'un d'eux est âgé, barbu, couvert

(1) 3^e^ série, T, II, XXII^e^ de la collect., 1868, p. 562.

de longs vêtements drapés; le restaurateur lui a prêté, peut-être un peu gratuitement une harpe. MM. Duval et Jourdain, qui l'ont vu avant la restauration, nous disent en effet que « la mutilation qu'il a subie ne permet pas de dire s'il portait ou non quelque chose dans les mains ». L'autre jeune, imberbe, vêtements courts, joue d'un instrument assez semblable à une viole, tenu de la même manière, c'est-à-dire comme on tient le violon de nos jours; mais il en pince les cordes en pizzicato, au lieu de les frotter avec l'archet.

Mais la scène la plus typique en ce genre, est le festin d'Hérode. Le roi et Hérodiade sont assis côte à côte à une table portée sur des tréteaux, et couverte d'une nappe assez courte, pour laisser voir les pieds des personnages qui y sont assis. Elle est richement servie de plats, gobelets et hanaps. Il n'y a pas d'autres convives. Les verriers du XIII^e^ siècle avaient l'habitude de ne mettre dans les scènes qu'ils représentaient que les détails et personnages absolument indispensables, afin d'éviter la confusion. En quoi ceux de nos jours feraient bien de les imiter. Montée sur un banc, la fille d'Hérodiade exécute les tours les plus surprenants de son répertoire acrobatique. Elle se renverse en arrière, de façon que ses mains touchent à terre, décrivant avec son corps un arc de cercle, exercice que nous voyons encore faire aux disloqués de nos jours. Elle porte une cotte jaune tombant sur les pieds et un manteau rouge, les cheveux

dans un filet, costume féminin du XIII^e siècle. Quand elle revient triomphalement, rapportant à sa mère la tête de St-Jean dressée sur un plat, un ménestrel la suit, jouant de la viole. C'était l'usage dans les festins du Moyen-Age, d'apporter solennellement les plats au son des instruments de musique ; et quand le repas était fini, quand l'hypocras et l'hydromel coulaient dans les hanaps et gobelets, quelle bonne fortune, si quelque jongleur ou baladin de passage venait égayer les convives par ses danses et ses chansons.

Mais j'arrête ici un entretien déjà trop long, tout incomplet qu'il soit ; heureux, si je n'ai pas trop abusé de votre bienveillante attention et si j'ai pu, à travers ces quelques morceaux de verre, vous faire entrevoir les mœurs de nos pères, leurs costumes, leurs arts, leur littérature, et faire revivre pendant un instant quelque chose d'un passé plein d'originalité et de poésie.

COMPTE-RENDU

SUR LES

TRAVAUX DE L'ANNÉE,

par M. Poujol de Fréchencourt, secrétaire perpétuel,

lu dans la séance publique du 7 Décembre 1890.

Messieurs,

Dans une séance publique, le rôle du secrétaire perpétuel est bien ingrat. Obligé par les devoirs de ma charge de rendre compte des changements survenus dans la Société pendant le cours de l'année, de résumer les travaux de ses membres, de donner quelques détails sur les réunions de chaque mois, j'ai un double écueil à redouter. Si le rapport est trop abrégé, mes laborieux collègues n'auront-ils point raison de se plaindre? Ne penseront-ils pas que je traite avec trop de légèreté le résultat de longues études et de patientes recherches? D'autre part, si j'allonge indéfiniment cette sèche nomenclature de travaux presque toujours les mêmes, dont vous entendez chaque année un résumé qui doit vous sembler monotone,

n'ai-je pas à craindre de fatiguer votre bienveillante attention ?

Autre danger: puis-je faire passer sous vos yeux une simple table des matières, sans y ajouter parfois un mot d'éloge pour l'auteur dont j'analyse le travail? Il aura certainement peu de prix sortant de ma bouche ; il en acquerra beaucoup, accueilli favorablement par vous. Si, entraîné par mon affection pour d'excellents collègues, je force un peu la note, je me rappelle bien vite le reproche adressé plus d'une fois par nos maîtres de la capitale à leurs confrères de province: « Votre Compagnie n'est qu'une Société d'admiration mutuelle ». Saurai-je éviter ces écueils, être suffisamment bref sans rien omettre, appeler votre attention sur nos études sans les vanter outre mesure? Je l'essaierai; vous affirmer que je pourrai réussir serait avoir trop de présomption.

Grâce à Dieu, la mort n'a enlevé aucun des membres titulaires résidants de notre Société. Elle avait frappé des coups assez douloureux en 1889, pour nous laisser cette année quelque répit. Il n'en a malheureusement pas été de même pour les membres non résidants. Permettez-moi de vous dire quelques mots sur ceux dont nous avons à déplorer la perte. — M. l'abbé Laurent, curé de Brimeu, et M. l'abbé Traullé, curé de Thieulloy-la-ville, savaient allier aux fonctions de leur saint ministère, l'amour des études historiques et archéologiques. Ils s'intéressaient vivement à nos travaux.

Le 19 mars notre Compagnie et la Société d'Emulation d'Abbeville étaient cruellement éprouvées par la mort de M. Armand van Robais, enlevé prématurément à l'affection de sa famille, de ses collègues et de ses nombreux amis. Des voix plus autorisées que la mienne ont rendu hommage à l'homme de bien, au savant archéologue, à l'infatigable chercheur, dont les travaux historiques et numismatiques avaient fait connaître le nom bien au-delà des limites de notre province.

Madame la Marquise du Plessis-Bellière est décédée le 4 juillet. La Société avait été heureuse de lui ouvrir ses rangs. Elle avait voulu témoigner combien elle appréciait le goût délicat avec lequel la noble châtelaine de Moreuil avait su réunir, à l'ombre des vieilles bastilles protectrices de la demeure féodale des Soissons-Moreuil et des Créquy, une collection précieuse de tous ces souvenirs d'un autre âge, auxquels nous attachons tant de prix.

Une notice sur la vie et les travaux de M. Deschamps de Pas, correspondant de l'Institut, membre non-résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, a été faite par M. Pagart d'Hermansart. En donner une simple analyse m'entraînerait trop loin. Qu'il me suffise de vous dire que M. Deschamps de Pas, dont les travaux de numismatique et de sigillographie étaient fort appréciés du monde savant,

fut admis comme membre titulaire résidant de notre Société le 13 janvier 1847. Il était alors ingénieur des Ponts et Chaussées à Amiens. Quelques mois après, il quittait la Picardie pour aller occuper le même poste à Saint-Omer. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il nous resta attaché comme titulaire non résidant.

Pour combler ces vides douloureux, la Société a admis au nombre de ses membres, M. Arthur Vinchon, avocat à Saint-Quentin, M. Norbert Boulanger, négociant à Amiens, M. le baron de Bonnault d'Houet, inspecteur de la Société française d'Archéologie, M. Enlart, élève de l'Ecole française de Rome, lauréat de notre concours de 1889 et M. Trudon des Ormes, attaché à la Bibliothèque nationale; tous trois anciens élèves de l'Ecole des Chartes et archivistes paléographes.

Un de nos plus anciens collègues, M. Desmaze, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, a témoigné le désir d'échanger son titre de non résidant contre celui de membre correspondant ; ses nombreux travaux historiques lui méritaient amplement cette faveur.

Une seule nomination de membre titulaire résidant a eu lieu cette année. M. Milvoy, architecte, a été appelé à occuper le fauteuil devenu vacant par la mort de notre regretté collègue M. Duthoit. En prenant place parmi nous, notre nouveau confrère a tenu à rendre immédiatement un éclatant hommage à la mémoire de son

cher maître et ami. Dans son discours de réception, il nous a donné l'historique aussi fidèle qu'intéressant des travaux et des fouilles opérés en plein désert, à plus de deux cents kilomètres de Philippeville, dans le but de découvrir sous les sables, où elles étaient enfouies depuis des siècles, les ruines de l'ancienne ville de Thamugas. Sous l'énergique et habile direction de M. Duthoit, architecte en chef des monuments historiques de l'Algérie, après de pénibles travaux, continués avec persévérance de 1881 à 1889, le succès couronnait les efforts du maître et de ses collaborateurs. Thamugas, la riche et luxueuse cité romaine, avec son *forum*, ses portes monumentales, son *area*, sa basilique, son théâtre, son arc de triomphe élevé à Trajan et ses temples, sortait enfin de son immense tombeau et offrait au monde savant une nouvelle source d'études sur cette civilisation si raffinée, transportée de Rome dans les déserts de l'Afrique. Ce succès n'avait pas été remporté sans de douloureuses épreuves. Des deux premiers élèves du maître, l'un M. Maintenay mourait bientôt à la peine, atteint par la terrible fièvre jaune, l'autre M. Bernard, terrassé à son tour par une fièvre maligne, était obligé de rentrer en France. En 1883, il reprenait courageusement le chemin de l'Afrique. C'est à lui que l'on doit en particulier le dégagement du Forum. M. Milvoy lui succédait en 1885. C'est donc de travaux exécutés devant lui et par lui que l'auteur

de cette remarquable étude nous a entretenus. Aussi est-ce avec le plus grand intérêt que nous avons suivi, sur des plans et des dessins parfaitement exécutés, ce récit de la résurrection d'une ville romaine, dont l'importance au point de vue de l'histoire et de l'architecture ne le cède en rien à la découverte des ruines de Pompéi. Vous ratifierez, je n'en doute pas, Messieurs, les conclusions par lesquelles notre collègue termine son travail : c'est à Edmond Duthoit que le monde savant doit Thamugas exhumé, et son nom y restera attaché.

Après avoir rendu hommage à la mémoire de ceux que nous avons perdus, et souhaité la bienvenue à nos nouveaux confrères, il me reste à vous rendre compte des lectures qui ont rempli fort agréablement le temps de nos séances mensuelles.

J'espère vous prouver que, cette année encore, la Société des Antiquaires n'a pas démérité et qu'elle a continué de suivre avec persévérance, j'ose même dire avec quelques succès, la voie tracée par ses fondateurs. Depuis le milieu de ce siècle, la science des recherches sur le passé, toujours utile et intéressante par les leçons qu'elle donne aux contemporains, a été profondément modifiée. A une longue énumération de batailles, de dates et de noms, plus ou moins complète, a succédé l'étude approfondie des institutions, des mœurs et de la vie intime de nos ancêtres. On savait les faits généraux, on a voulu avec raison

connaître les détails. Pour cela il ne suffit plus de copier à peu près ses devanciers, il faut découvrir de nouvelles sources, c'est-à-dire dépouiller avec soin et persévérance toutes les archives publiques et privées, fouiller les dépôts hospitaliers et religieux, en un mot chercher partout où ils se trouvent les nombreux documents qui existent encore, pour recommencer sous une autre forme l'histoire de notre pays. Notre Compagnie, fondée à peu près à l'époque où les historiens entraient dans cette voie nouvelle, n'a pas manqué de la suivre. Chaque année elle apporte son contingent à l'œuvre générale par des travaux plus ou moins importants, mais qui tous concourent au même but.

A ceux qu'attire spécialement l'étude des usages et des mœurs de la campagne, M. de Guyencourt pourra fournir de curieux renseignements. En dépouillant, avec la patience d'un bénédictin, une énorme quantité de dossiers, qui reposaient depuis plus de cent ans sous une respectable couche de poussière, il en a extrait la matière de deux lectures fort intéressantes, et nous a dépeint sur le vif les bons paysans du village de Meigneux, près de Poix, pendant le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle.

Conduits par notre collègue, nous assistons aux mariages, aux enterrements, aux inventaires, aux partages, aux disputes et procès des villageois ; nous faisons connaissance avec les officiers de la seigneurie, Monsieur le lieutenant, le greffier, le fermier des dîmes, tous fiers de l'importance de

leurs fonctions. Aux nombreux et fidèles amis de notre vieux patois picard, M. de Guyencourt offre, dans cette étude, une longue liste de mots employés à cette époque par les habitants de Meigneux. La plupart de ces termes sont encore usités dans nos campagnes, plusieurs néanmoins sont tombés en désuétude et il a fallu de persévérantes recherches pour en déterminer le sens.

A propos des anciens usages locaux, M. l'abbé Le Sueur nous a envoyé une note relative à une coutume qui existait à Duncq, annexe de Liercourt. Les habitants venaient faire des prières en commun au pied d'un calvaire, à l'heure précise du salut de carême, célébré à Liercourt. Le curé, à l'issue de l'office, allait bénir la population de Duncq. Cet usage n'a cessé qu'en 1840. Dans la même note M. l'abbé Le Sueur signale à la Société trois croix du XVIII^e^ siècle à Gransart, à Eaucourt et à Villers Campsart.

Passons, Messieurs, des campagnards aux domestiques. La distance n'est pas longue, car presque tous ces derniers arrivent du village, espérant trouver en ville une position meilleure. Je vous dirai donc, sans autre transition, que M. Guerlin nous a lu une étude sur les serviteurs du bon vieux temps. A l'aide des écrivains, prosateurs ou poëtes, qui n'ont pas manqué de mettre en relief les défauts des valets et des servantes de leur temps, notre collègue a peint avec de riantes couleurs un portrait néanmoins peu attrayant du

domestique d'autrefois : *menteur, larron, jureur, blasphémateur.* Mais ce tableau n'est-il pas trop poussé au noir? Nos serviteurs en province, ne valaient-ils pas beaucoup mieux que ceux des comédies de Molière? M. Guerlin le pense. Comme nous tous, il a été bercé avec l'idée que les vieux domestiques de nos pères étaient honnêtes, laborieux et fidèles. Pour motiver cette opinion, il communique de nombreux extraits de testaments, relevés chez les notaires d'Amiens. Presque tous contiennent des legs, souvent importants et formulés en termes véritablement affectueux, en faveur des domestiques.

L'ennui, a dit certain poëte, naquit un jour de l'uniformité. Nous n'avons pas à craindre de le voir apparaître dans nos réunions, du moins sous cet aspect. Chacun de nous a libre carrière pour le choix des sujets à traiter, il en profite selon ses aptitudes et ses goûts. Toute différente des études précédemment analysées, est donc celle de M. Boudon. Notre collègue a découvert dans la bibliothèque de M. Gédéon Baril, certain cartonnage revêtu d'une feuille manuscrite, qui n'est autre qu'un fragment des Comptes du Chapitre de Notre-Dame d'Amiens, datant de la fin du xv^{e} siècle. Le possesseur de ce document a bien voulu l'offrir à la Société. M. Boudon s'est chargé de le déchiffrer et de nous en faire connaître la teneur. Ce feuillet contient des renseignements sur plusieurs biens possédés par le Chapitre : le moulin

de Poulainville, un immeuble voisin de la Chapelle de Saint-Laurent à Amiens, d'autres situés à Mez, Monsures, Plachy, Pleschier, Romescamps, Saint-Marc-en-Chaussée, Vieux-Tilloy, Villers-les-Eraules, et Revelles. Les recettes et les dépenses de l'année 1465 y sont énumérées. Enfin ce compte renferme plusieurs autres détails qui ne sont point sans intérêt. A propos de la chapelle Saint-Laurent, située rue de Beauvais au lieu où se trouve actuellement un immeuble appartenant à M. Henneveux, M. Antoine rappelle qu'une pierre tombale et un crâne curieusement trépané ont été découverts sur l'emplacement de ce sanctuaire. Ils sont conservés au Musée de Picardie.

Une autre pièce manuscrite a été communiquée à la Société par M. le Commandant Morel, qui a bien voulu en laisser prendre copie. Elle concerne la commune d'Herleville.

On se préoccupe beaucoup à notre époque de la question scolaire, et l'on n'a pas tort. Bien des pages ont été noircies, bien des discours prononcés en son honneur. De très bonnes choses ont été dites, mais aussi que d'allégations erronées! Que de faits cités à la légère ! souvent quelle ignorance, pour ne pas dire quelle mauvaise foi! Au point de vue historique il appartenait aux sociétés savantes de donner leur avis; elles n'y ont pas manqué. Dans notre Compagnie, M. Darsy s'est fait remarquer par ses études sérieuses sur ce sujet. Cette année M. le chanoine Marle nous a donné le résul-

tat de ses travaux sur cette importante question. L'Instruction à Béthune au moyen-âge ; Ecoles publiques de cette ville pendant le XVI^e^, le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle : tel est le titre de la lecture qu'il nous a faite. Fondés au XII^e^ siècle par les puissants seigneurs de Béthune, ces établissements scolaires furent d'abord très florissants. Malheureusement, vers le XV^e^ siècle, ils perdirent une partie de leur éclat et l'on dut à cette époque créer, pour les enfants, des écoles dominicales. A partir du XVI^e^ siècle plusieurs communautés religieuses se chargèrent de distribuer l'instruction. Parallèlement existaient des établissement laïques, de telle sorte qu'à Béthune le nombre des illettrés était fort restreint.

L'instruction supérieure n'était pas négligée, l'échevinage favorisait puissamment les progrès des écoliers et n'oubliait pas d'encourager et d'honorer les maîtres. En 1616 les Jésuites fondèrent à Béthune un collège qui devint très prospère ; successivement supprimé et rétabli, il disparut dans la tourmente révolutionnaire.

Pour terminer ce qui concerne spécialement l'histoire, il me reste à vous faire connaître une communication de M. Francis Mollart. Elle concerne Giovianni Cibo-Reno, annaliste Génois du XVI^e^ siècle. Ses œuvres manuscrites sont conservées à Gènes. M. Molart en a extrait pour la Société quelques pages sur la bataille de Saint-Quentin. M. de Guyencourt a bien voulu non

seulement lui servir d'interprète, mais nous donner une traduction du récit inédit de Cibo-Reno, qui est écrit en latin.

Un certain nombre de notes concernant la biographie de personnages Picards ont été lues pendant les séances de cette année.

M. Josse a relevé dans la collégiale de Saint-Quentin les épitaphes de deux amiénois, Ghislain Mabille et Jacques Rohault, tous deux chanoines de Saint-Quentin, ce dernier frère du célèbre physicien et philosophe.

M. Pouy, condamné par la maladie à un repos absolu, profite de ses loisirs forcés pour continuer ses études sur la Picardie. Il nous a envoyé quelques détails sur le manuscrit du président de Morvilliers, dédié à la ville d'Amiens et intitulé *de Ethicâ politicâ et economicâ*, manuscrit malheureusement perdu et sur lequel il n'existe que de vagues renseignements. On sait qu'il fut communiqué en 1464 à l'échevinage qui décida d'en faire *grosser* une copie par des clercs entendant le latin. Il fallait que cet ouvrage fût bien précieux et très intéressant pour le corps de ville, puisqu'il devait être lié et attaché par une chaîne de fer, dans la chambre du Conseil. Depuis cette délibération, nul n'a entendu parler du célèbre manuscrit, aucun inventaire ne le mentionne, aucune analyse n'en est arrivée jusqu'à nous.

M. Dubois dans une autre séance rappelle, à propos du travail précédent, ce qu'a coûté la copie

faite par ordre de l'Echevinage. Vingt-quatre *cayers* de parchemin ont été fournis par Jacques Hanys moyennant 64 sols; Robert Petit a reçu 20 sols pour la reliure, et le salaire du copiste Jehan Lefebvre a été de 96 sols.

Un autre document a été communiqué par M. Dubois, il concerne Quentin Warin. C'est l'acte de réception du célèbre peintre comme bourgeois d'Amiens le 20 octobre 1609. Il donne la preuve, longtemps cherchée, que Quentin Warin est né à Beauvais. Notre collègue joint à la copie de ce titre la formule du serment prêté par les nouveaux bourgeois et la nomenclature des droits perçus à l'occasion de cette réception.

M. de Guyencourt, qui a étudié tout particulièrement la descendance des familles échevinales d'Amiens, expose, dans une intéressante lecture, les motifs qui lui font rejeter la légende admise par certains généalogistes à propos des de Lesseau ou d'Alesso. Ils prétendent que cette famille est venue d'Italie, et la font descendre d'une sœur de saint François de Paule. Notre collègue, après avoir résumé l'étude de M. Courajod sur le buste de Jean d'Alesso conservé au musée du Louvre, émet l'opinion qu'il doit être restitué à l'iconographie picarde. La famille d'Alesso est certainement la même que celle des de Lesseau connus en Picardie longtemps avant l'arrivée en France de saint François de Paule, époque à laquelle on prétend à tort que les d'Alesso vinrent d'Italie.

Nous allons, Messieurs, aborder un autre sujet qui fait également partie du programme de nos travaux, la description des monuments et des objets d'art. Une nouvelle assez singulière, qui nous a été apportée en même temps par le journal le *Hainaut* et par une lettre du savant et dévoué président de la Société française d'archéologie, M. le comte de Marsy, a particulièrement excité notre curiosité et attiré notre attention. D'après l'opinion de M. Hubert, architecte, membre du Cercle archéologique de Mons, les deux plans de Sainte-Waudru, conservés aux archives de la capitale du Hainaut et attribués à Michel de Rains, ne seraient point ceux de cette église. L'un d'eux représenterait le tracé de la cathédrale d'Amiens. Tout ce qui touche à notre antique et splendide basilique, nous importe trop pour négliger les moindres documents qui la concernent. Aussi notre zélé président s'est-il immédiatement occupé de la question. Une copie de ces fameux patrons, malheureusement trop réduite, nous a été envoyée par M. Hubert, avec de nouveaux renseignements. Mais il n'a pas été possible à la Société de se prononcer d'après un dessin fait dans d'aussi minimes proportions. Pour résoudre complètement le problème un voyage à Mons est nécessaire. Il est bon d'ajouter qu'un certain nombre d'archéologues Belges ne partagent pas l'opinion de M. Hubert.

Les travaux de démolition de la vieille église des Cordeliers devaient naturellement intéresser

plusieurs d'entre nous. Avant de la voir disparaître, M. Pinsard en a fait tirer plusieurs épreuves photographiques, conservées dans nos archives. M. le président de Roquemont a réuni dans une notice de nombreux renseignements sur les deux églises d'Amiens dédiées successivement à Saint-Remi. Il a joint à cet intéressant travail des notes biographiques sur Messieurs les curés qui ont desservi, depuis le commencement de ce siècle, l'église dont il ne restera bientôt plus que le souvenir. Parmi les trouvailles faites en perçant les fondations du nouveau monument, quelques-unes sont dignes d'intérêt. M. Durand a bien voulu nous les décrire. C'est d'abord la tombe de sire Pierre Ravengniaus, d'après l'inscription de l'arc trilobé placé au-dessus de la tête. Ce nom est inconnu dans l'histoire d'Amiens. La date du monument peut varier de 1250 à 1350. Un détail le rend particulièrement intéressant : le personnage est gravé de profil, ce qui est fort rare.

A propos d'une tombe en plomb renfermant un corps embaumé, trouvée au même endroit, M. Durand ne croit pas que ce soit, comme on l'avait pensé d'abord, celle de Nicolas de la Couture, évêque d'Hébron. Les débris de vêtement qui accompagnent le corps, se rapportent plutôt à un costume laïque. M. le président signale encore un fragment de pierre tombale, du XIV^e^ siècle, en marbre noir de Belgique, malheureusement très

incomplet. Le peu qui subsiste dénote un réel mérite artistique.

M. Pouy nous décrit aussi une inscription funéraire, mais elle n'a rien de commun avec les découvertes faites sous le sol de l'église de Saint-Remi. Il s'agit en effet d'une plaque de granit vert rosé de l'époque Gallo-Romaine. Elle a été trouvée à Saint-Acheul. M. Héron de Villefosse s'est chargé de la mission délicate de la déchiffrer. Un dessin de la pierre et de l'inscription qu'elle contient est joint à la communication de M. Pouy. Bien qu'il s'agisse d'un sujet tout différent, permettez-moi, Messieurs, de vous signaler ici un autre travail de notre laborieux collègue. Il a trait à ses recherches sur les débuts du commerce de la librairie en France, commerce exercé à l'origine par des allemands.

M. Darsy, qui a écrit une histoire si complète du canton et de la seigneurie de Gamaches, nous a lu une notice sur la grande halle, récemment démolie, de cette localité. Ce monument, plus curieux qu'artistique, construit entièrement en bois de chêne et dans de très vastes proportions, avait été élevé, au début du xvi[e] siècle, par les soins d'Aloph Rouault, chevalier, seigneur de Gamaches. Ses armoiries, celles de sa femme, Jacqueline de Soissons-Moreuil, et celles de la ville de Gamaches étaient sculptées sur les trois piliers de la face principale. Cette description est accompagnée d'un dessin, exécuté en 1885 par M. Pinsard.

M. Roux, dans une de ses excursions archéologiques, a photographié une vierge d'argent datée de 1594 et appartenant à l'église de Pont-Remy. Cette pièce d'orfèvrerie mesure environ 0,35 centimètres de hauteur. Elle est montée sur un socle de style Louis XIV.

Je viens, Messieurs, de vous parler d'une excursion archéologique, je dois vous dire quelques mots de celles qui ont été faites par MM. Pinsard et de Guyencourt. Ils se sont rendus d'abord au Hamel-sous-Corbie pour examiner des substructions, découvertes en 1888, au lieu-dit le Manoir. Elles semblent se rapporter à un édifice du moyen-âge. Nos collègues n'ont pas manqué de visiter l'église, qui possède quelques tableaux remarquables. On y conserve, ainsi que dans le château, plusieurs inscriptions qui se rapportent à la famille Boistel d'Welles.

A ce propos, MM. Janvier et Guerlin font observer qu'une des inscriptions citées se trouvait à Amiens dans l'église Saint-Firmin-le-Confesseur.

M. de Guyencourt nous a entretenus dans une autre séance d'une promenade faite à Chaulnes avec M. Pinsard. Après avoir visité les substructions Gallo-romaines découvertes au lieu-dit Saint-Claude, nos collègues se sont rendus à l'église, accompagnés de M. Lefebvre-Marchand. Ils ont examiné quelques sculptures en marbre blanc, débris présumés du tombeau d'un duc de Chaulnes. Elles datent du XVII^e^ siècle et se composent de deux

sphynx et d'un couronnement décoré de deux lions, séparés par une urne d'où s'échappe une flamme.

M. de Guyencourt, qui n'oublie jamais les droits sacrés de l'archéologie, a profité d'une réunion de famille à Havernas pour visiter cette localité. Sur l'une des places du village s'élève une croix de pierre sculptée du XVII^e^ siècle. Elle a pour base une cuve baptismale de la fin du XII^e^ siècle ou du commencement du XIII^e^. Un dessin accompagne la description de ce petit monument. Dans la nouvelle église, on a eu la bonne pensée de conserver quelques jolies sculptures du XVI^e^ siècle qui se trouvaient dans l'ancienne. On voit aussi un bas-relief en chêne représentant le convoi funèbre de la Sainte-Vierge.

Nous avons eu cette année peu de communications sur l'époque la plus ancienne de notre histoire.

M. Cappe nous a adressé une notice sur deux *tumuli* et quelques fosses ou mardelles découverts à Bouret-sur-Canche. Il énumère et décrit les objets de silex qui s'y trouvaient et rappelle quelques vieilles légendes du pays. Notre collègue a aussi envoyé à la Société la copie de la Charte de fondation de deux foires à Frévent en 1493.

M. Lefebvre-Marchand ne manque jamais d'instruire notre Compagnie des trouvailles faites dans ses environs. Dans une note très complète, il nous décrit trois monnaies découvertes à Chaulnes : un grand bronze de Trajan, un moyen bronze de Gallus et un petit bronze à fleur de coin, de Salonine. On a trouvé aussi en 1890, entre Puzeaux et Hyencourt-

le-Petit, une médaille d'argent de Maximien Hercule.

Une hache de pierre, cachée sous le seuil de la porte d'une ferme, a été découverte également à Hyencourt. Pareille trouvaille a été faite dans la clef de cintre d'une porte à Chaulnes. C'est un dernier vestige de la consécration *sub ascia* des anciens, destinée à préserver les tombeaux et les habitations contre les incendies et la foudre. M. Lefebvre-Marchand, dans une dernière note, informe la Société que le grès d'Assevillers, vient d'être acquis par M. Lecomte, d'Albert, qui doit faire transporter dans son parc ce monument mégalithique, dont le poids est évalué de 8 à 10,000 kilogrammes.

M. Pinsard a communiqué à la Société plusieurs épreuves photographiques et de nombreux dessins pris dans le cours de ses diverses excursions archéologiques. Il nous a aussi décrit un très curieux bracelet et quelques monnaies de plomb, trouvés dans une propriété de M. Cosserat.

Je me reprocherais, Messieurs, après vous avoir donné l'analyse des travaux dont la lecture a rempli si agréablement le temps de nos séances, de ne pas vous dire un mot d'un ouvrage que la Société vient de publier. Il forme le Tome XII[e] de ses mémoires in-4°. C'est l'histoire de l'abbaye de Saint-Acheul par M. Roux. Ne craignez pas, Messieurs, que j'entreprenne le résumé d'un volume de 600 pages. Il me suffira de vous dire qu'il a été

fait par un érudit, scrupuleux observateur de la vérité historique. Notre collègue ne s'est pas contenté de fouiller dans nos bibliothèques et dans nos archives ; après avoir mis à contribution les riches dépôts de la capitale, il n'a pas craint d'aller jusqu'à Londres chercher les renseignements qu'il savait y trouver pour compléter son œuvre.

Avant de terminer ce compte-rendu il me reste à remplir un devoir de reconnaissance, au nom de la Société, envers quelques généreux donateurs. J'ai déjà nommé M. Gédéon Baril, qui a gracieusement consenti à se dessaisir, en notre faveur, d'un précieux document.

M. du Bois de Jancigny a bien voulu enrichir nos archives de plusieurs pièces d'un réel intérêt ; je citerai entre autres : un feuillet des comptes de l'église d'Amiens pour l'année 1387 et une feuille du livre aux comptes de la ville d'Amiens pour l'année 1592. J'avais l'honneur de vous parler, dans notre dernière séance publique, d'un legs fait à la Société par M. Hesse. Dans un rapport très détaillé, M. Leleu nous a fait connaître l'importance et la valeur du médaillier de notre regretté collègue.

M. Jacques Rousseau ne s'est pas contenté d'offrir au Musée, par notre entremise, un certain nombre de vases et d'objets anciens, il travaille avec une patience digne de tous éloges à classer et à décrire un autre médaillier légué à notre Compagnie par M. Lefebvre, d'Abbeville.

Enfin, grâce aux libéralités de M. Victor de Beauvillé, la Société a pu acquérir à la vente de M. Henneguyer le célèbre manuscrit latin de la vie de saint Josse qui lui a été du reste chaudement disputé par la Bibliothèque Nationale.

Serait-ce orgueil de notre part, Messieurs, après avoir envoyé nos remerciements aux bienfaiteurs de notre Compagnie, de nous adresser à nous-même un modeste compliment? Quoiqu'il en soit, je crois pouvoir vous dire que, pendant cette année, nous avons eu l'heureuse chance d'acquérir pour le Musée de Picardie un nombre d'objets remarquables. Je ne vous en ferai pas l'énumération complète, permettez-moi seulement de vous signaler: deux petites colonnes, aux chapiteaux ornés de délicates branches de lierre, provenant de l'ancienne église de Pont-Remy, la pierre tombale de Girard Blasset, la partie supérieure du tombeau de Hugues Quiéret et surtout les magnifiques chapiteaux de l'ancienne église abbatiale de Dommartin. Par la pureté et l'originalité du style et le fini de leur exécution, ils peuvent aller de pair avec tout ce que notre art national du XII^e^ siècle a produit de plus beau dans ce genre.

Je vous avais presque promis, Mesdames et Messieurs, en commençant ce rapport, d'être bref tout en étant complet. Je n'ai tenu qu'à moitié ma promesse, je crois avoir fidèlement analysé les travaux de mes collègues, malheureuse

ment je n'ai pas eu le talent de dire beaucoup de choses en peu de mots : je vous en fais toutes mes excuses.

LE CLERGÉ DE L'ÉGLISE D'AMIENS

EN 1789.

Lecture faite par M. Darsy, Membre titulaire résidant,

dans la Séance publique du 7 Décembre 1890.

..... Dix-sept-cent..... quatre-vingt-neuf!..... Date fatidique, auraient dit les Romains; date de rénovation sociale, d'espérance et de liberté, pensaient nos pères; date qui marquera à tout jamais la fin d'un monde; date..... mais je m'arrête: cette date est infranchissable pour les Antiquaires de Picardie.

Dans une précédente étude, à laquelle la Société des Antiquaires a daigné donner une large place dans ses *Mémoires* (1), on a tracé le tableau aussi fidèle que possible de l'organisation de l'Eglise

(1) Cette étude intitulée : *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens*, compose les tomes VII et VIII des Documents inédits. Elle a reçu une mention honorable de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, au concours de 1872.

d'Amiens en 1730, de ses divisions en deux archidiaconés, vingt-et-un doyennés et 741 paroisses; rappelé ses monastères, ses chapitres, ses chapelles; donné l'état authentique et détaillé de tous les biens, revenus et charges affectés à chacun des bénéfices.

Ce travail a montré l'Eglise d'Amiens dans son plein épanouissement, dans le jeu régulier de son antique et invariable fonctionnement.

Cette immutabilité, qui est le caractère propre de l'Eglise universelle, fut pendant quinze siècles celle de l'église de France, laquelle, semblable à un chêne vigoureux, couvrait de ses rameaux puissants ceux qui furent nos pères: hommes de foi, hommes de bravoure, hommes d'honneur. Bien des tempêtes l'avaient agitée, elles n'avaient pu l'ébranler.

Aujourd'hui je vais, si vous le permettez, Messieurs, jeter avec vous un coup d'œil rapide sur cette même église d'Amiens, soixante années plus tard, et comparer la situation de son personnel et de son temporel à ces deux époques.

C'est la fin du XVIII^e^ siècle: tous les esprits sont agités, surexcités, tous demandent ou attendent la réforme des abus, l'allègement des charges qui pèsent sur le peuple. Pressé par l'opinion publique et désireux du bien de la nation, Louis XVI convoque les Etats généraux du royaume. Le Clergé, la Noblesse et le Tiers Etat sont appelés à formuler leurs doléances sur « les

abus de tout genre » existant dans les diverses parties de l'administration, et à exprimer leurs vœux dans des cahiers particuliers à chaque ordre.

A cet effet et aussi pour faire choix de leurs députés aux Etats, les trois Ordres se réunissent au siège de chaque bailliage ou sénéchaussée, en assemblée générale. Les nombreuses paroisses du diocèse d'Amiens relevant de trois juridictions bailliagères; les membres du clergé se trouvent divisés en trois fractions. Partout ils se présentent nombreux et empressés. On en compte 475 dans l'assemblée du bailliage d'Amiens, tenue en l'église du couvent des Cordeliers, 180 dans celle de la sénéchaussée de Ponthieu, tenue à Abbeville en l'église collégiale de St-Vulfran, et 70 dans celle des bailliage de Péronne, Montdidier et Roye réunis, tenue en l'église collégiale de St Fursy de Péronne. Ces assemblées sont composées d'hommes de tout âge, de toute condition, de tout degré hiériarchique, mais tous animés d'un même sentiment: la soif de la justice et du bonheur des populations.

Leurs cahiers, sérieusement élaborés et discutés, s'occupent non pas seulement des questions purement religieuses, mais aussi des questions civiles d'un intérêt général. Celui du Clergé du bailliage d'Amiens surtout est remarquable par l'ordre, la précision, les détails et le choix des matières traitées.

En voici quelques passages:

« Ministres de Jésus-Christ et de son Eglise, nous trahirions en même temps et notre ministère et la sublimité de notre vocation si, avant de porter aux pieds du trône nos doléances et les appréhensions des peuples confiés à notre sollicitude, nous ne réclamions puissamment en faveur de cette religion divine, fondement et force des empires, appui et source du bonheur public, seule base des bonnes mœurs : *Quid leges sine moribus?*....

« Par une suite nécessaire du respect dû à la Religion, le clergé réclame le maintien et l'exécution de ses lois et notamment de celles relatives à la sanctification des fêtes et dimanches, si scandaleusement et si impunément violées ; que les travaux publics et particuliers soient suspendus pendant ces jours consacrés au culte divin.... »

Traitant du temporel de l'église, les curés « supplient sa Majesté de vouloir bien pourvoir à l'amélioration de leurs cures, dont il en est de véritablement indigentes. » On en indique les moyens, tout en déclarant que « les curés sont bien éloignés d'en demander aucun qui puisse blesser la piété, la justice, la charité. »

Puis, on sollicite l'établissement d'une Maison de retraite « pour les anciens curés et ecclésiastiques qui, après avoir consacré leur jeunesse, leur santé et leurs forces au saint ministère, se trouveraient hors d'état de continuer leurs fonctions et mériteraient qu'on leur ouvrît un asile assuré contre les besoins.

« On désire aussi, dans les villes épiscopales au moins, un établissement pour former les maîtres et maîtresses d'école,... afin qu'ils soient beaucoup mieux instruits et astreints à une plus grande régularité.....

« La séparation des deux sexes dans les Ecoles se trouvant généralement réclamée, on demande qu'il soit statué sur cet objet d'une si grande importance pour les mœurs. »

On sait qu'il a été satisfait largement, de nos jours, à ces deux *desiderata*.

Après avoir exprimé ses vœux sur ce qui concerne la discipline de l'église et son temporel, l'Assemblée s'occupe d'intérêts purement civils: la périodicité des Etats généraux, l'établissement d'Etats provinciaux, l'impôt unifié et réparti avec équité et sans privilège entre tous les citoyens, l'abolition des aides et gabelles, l'unité des poids et des mesures, etc.

Les cahiers sont signés, les députés sont élus ; les Assemblées se séparent pleines de foi en la loyauté, la capacité et la fermeté de leurs députés, qui sauront faire valoir la justice des doléances et des revendications de leurs commettants. Dès lors tous les cœurs se bercent des plus douces espérances, l'avenir se montre meilleur et assuré par l'union et la fusion de toutes les classes de la nation, sans plus d'autres privilèges que ceux dus au mérite et aux services rendus à la patrie.

Faut-il le dire ? Bientôt, hélas ! les choses au-

ront changé de face : la société française sera ébranlée jusque dans ses fondements, et c'est sur la Religion que seront dirigés les premiers coups, c'est elle qui sera la première atteinte. Rien cependant ne le fait pressentir tout d'abord, car les cahiers ne se montrent nullement hostiles à l'Eglise. Bien au contraire, beaucoup de nos honnêtes et bonnes populations rurales ont manifesté des sentiments de véritable attachement et de reconnaissance envers leurs pasteurs, dont elles se plaisent à signaler les bienfaits.

Mais j'allais oublier que j'ai placé mon étude au seuil même de la Révolution, à ce moment où toutes les choses sont encore dans leur état normal. Je n'ai pas à m'en écarter : *Nec plus ultra !*

En 1789 l'organisation du diocèse d'Amiens se retrouve absolument la même qu'en 1730, son étendue n'a nullement varié, ses paroisses sont aussi nombreuses, les mêmes établissements religieux subsistent, à l'exception de deux qui ont été supprimés : le couvent des Célestins, par décision épiscopale de l'année 1781, et celui des Jésuites, par arrêt du parlement de Paris du 23 avril 1762.

Le nombre des ecclésiastiques séculiers, c'est-à-dire les chanoines des collégiales, les curés, vicaires et desservants des paroisses, les titulaires de personnats, de chapelles et de prieurés, n'a guère varié : on en compte environ quinze cents.

Si l'on compare la population des communautés religieuses en 1730 et en 1789, on remarque à

cette dernière époque une décroissance sensible, laquelle est très accusée chez les hommes, où elle est d'environ moitié. Il faut attribuer cela sans doute à l'influence des idées philosophiques et anti-religieuses du temps. Dans les couvents de femmes la décroissance n'est guère que des deux septièmes. En voici quelques exemples.

Dans les abbayes d'hommes, la population est tombée : à Corbie de 40 religieux à 20; à Saint-Valery, de 15 à 7 ; à Saint-Riquier, de 20 à 7; à Valloires, de 15 à 11 : à Selincourt, de 12 à 8. A Cercamp, Sery et Lieu-Dieu seulement, la population se trouve en 1789 légèrement supérieure à celle de 1730.

La population dans une dizaine de couvents de femmes est restée à peu près la même aux deux époques; celle des autres a diminué plus ou moins.

Dans la plupart des communautés religieuses, dont les membres issus des diverses conditions sociales sont mêlés et confondus, soumis et obéissants à une règle commune, on aime à trouver de ces beaux noms qui ont fait la gloire de la France et l'honneur de la cité. C'est surtout dans les couvents de femmes que ces noms sont plus nombreux. Ainsi, on trouve à Amiens :

Chez les dames du Paraclet, les d'Inval de Saint-Martin, d'Incourt de Hangard, Boistel de Martinsart, de Lannoy, Bruhier d'Ablaincourt, Legrain du Beuil, Rocquigny de Rocquefort, Dervillez, Desprez, Lepage, Loisemant.

Chez les dames de Moreaucourt, les de Braine, de Berge, de Boubers, Lesage, Debray, Dequen, Candas.

Chez les dames de Saint-Julien, les de Monsures, de Noyelle, Tillette d'Acheux, Morgan, Frennelet, Choquet.

Chez les sœurs Grises, les de Monsures, de La Chaussée, Palyart, Cossette, Digeon.

Chez les Carmélites, les Chauvelin, le Prince, Lendormi, Tranel, Pérache, Engramer.

Chez les Ursulines, les de Rougé, Leclercq de Bussy, de Saint-Riquier, du Souich, Dufresne, Jourdain, Leriche, Derveloy, Becquet, Vaquette.

Chez les Visitandines, les de Lannoy, de Couronnel, Witasse de Vermandovillers, l'Elu de Vermont, Belguise, de Court, Trépagne, Mille, Villin, Mollet.

A Abbeville :

Chez les dames d'Epagne et de Villancourt, les de Feydeau, de Préfontaine, Le Canu, Beauvarlet, Ducaurroy, Coulon, Frennelet.

Chez les Carmélites, les Tillette d'Acheu, Monllières, Buteux, Dumont, Sauvage.

Chez les Ursulines, les d'Hocquincourt, Brossart, de Lomberval. Homassel, Poultier.

Chez les Visitandines, les Varlet de la Vallée, Boulanger du Hamel, Danzel, Carouge, Tassart, Œullio, Froissart.

Je ne pousserai pas plus loin cette énumération, pour ne pas vous fatiguer, Messieurs. Il me suf-

fira d'ajouter qu'il en est de même dans les autres couvents de ces deux villes, et dans ceux de Montdidier, de Doullens et de Bertaucourt.

Dans les communautés d'hommes cet élément est moins nombreux; cependant on le trouve assez sensible dans les communautés séculières, telles que le Chapitre de la cathédrale, celui de Saint-Vulfran d'Abbeville et les Caritables de Corbie.

Tandis que la population des couvents diminuait, leurs revenus, comme ceux de tous les grands établissements religieux, s'accroissaient et prenaient une importance considérable, non pas comme autrefois par des dons importants, mais par l'effet de causes générales. L'agriculture avait fait, dans la seconde moitié du siècle dernier, de grands progrés, et le prix des fermages avait augmenté rapidement, dans de singulières proportions.

La division toujours croissante de la propriété rurale et la prolongation des baux, qui fut généralement portée à neuf années, furent deux causes qui agirent puissamment sur la progression constante des prix, comme l'a judicieusement fait remarquer notre honorable et savant collègue, M. le baron de Calonne, dans *la Vie agricole en Picardie et en Artois.*

Contraste singulier que vous voudrez bien me permettre de signaler incidemment ici : A la fin du siècle dernier, la valeur de la propriété rurale et le prix des fermages allaient en s'accroissant; à la fin de notre siècle, ils vont en s'amoindrissant. Ces

grandes fluctuations se produisent toujours sous l'influence de causes variées que le fermier, « spéculateur prudent », ne manque pas d'apprécier à leur juste valeur.

Comme la fortune des grands établissements religieux consistait principalement en biens-fonds et en dîmes, ils participèrent largement à cette prospérité. Quant aux cures et autres petits bénéfices, ils n'y eurent part qu'en tant qu'ils possédaient des immeubles ou des dîmes ; ce qui fit que la plupart se trouvèrent appauvris par cette prospérité même, puisque le prix des denrées avait augmenté dans des proportions analogues.

Il est intéressant, au point de vue historique, de relever ici cette situation et de faire la comparaison des revenus aux deux époques, au moins pour quelques-uns des principaux établissements religieux du diocèse.

D'après les baux et les évaluations du temps, ces revenus étaient montés :

Pour l'Evêché d'Amiens, de 9,838 à 48,000 livres.

Pour le Chapitre de la cathédrale, de 40,263 à 267,000 livres.

Pour l'Université des chapelains, de 7,668 à 35,092 livres.

Pour l'Abbaye du Paraclet, de 3,178 à 19,886.

Et pour l'Abbaye de Bertaucourt, de 8,006 à 21,600 livres.

L'augmentation est grande pour tous, mais elle

ne s'est pas faite dans les mêmes proportions pour chacun : cela tient à la nature des biens et peut-être à des circonstances particulières qu'il n'est guère possible de reconnaître aujourd'hui.

On a montré ailleurs que le total des revenus des bénéfices du diocèse d'Amiens s'élevait à 1,033,580 livres en 1730. Ce chiffre ramené à sa valeur en 1789, d'après le pouvoir commercial de l'argent à cette époque, équivalait à deux millions 790,666 livres. Par le fait de l'augmentation du prix des fermages et des loyers, le revenu réel était plus important encore. On en peut juger par les exemples de détail qui précèdent.

Mais, cette immense fortune léguée dans le cours d'une longue suite de siècles par de riches et généreux bienfaiteurs, jaloux d'entretenir la pompe religieuse et d'assurer le bien-être et l'indépendance du clergé, tout en imposant des prières pour leurs âmes, que deviendra-t-elle ? Hélas ! elle sera engloutie par la confiscation et dispersée aux quatre vents de la spéculation.

Où se réfugieront ces pauvres religieuses, âgées et infirmes pour la plupart, chassées de leurs couvents ?

Quel sera le sort de ces milliers de prêtres, forcés de fuir leur ingrate patrie et de chercher à l'étranger un toit hospitalier ? Les suivre par tous les chemins, au fond des cachots et jusque dans l'exil, sur les bords de la Tamise, du Danube et de la Vistule, c'est une œuvre à tenter un antiquaire

chercheur et patient, une œuvre palpitante d'intérêt pour la Picardie : elle sera faite.

EFFETS

DANS UNE PAROISSE DE CAMPAGNE, EN PICARDIE, DU DÉCRI DES ESPÈCES MONÉTAIRES ET DE LA CRÉATION DES BILLETS DE BANQUE, 1712-1725 (1).

Par M. l'Abbé CHARLIER, curé du Quesnoy-sous-Airaines.

Les historiens sont unanimes à signaler le triste état des finances en France, à la fin du règne de Louis XIV et au commencement de la Régence. « La France, dit Henri Martin, tome III, ch. 5, était comme un vaillant cheval épuisé, qui, à force de courage, achève de fournir la carrière, mais parvenu au bout, s'abat, sans plus pouvoir se relever. » Et il nous montre les vains efforts du contrôleur général Desmaretz pour dominer la situation. Déjà il avait fait des espèces de faillites partielles en réduisant arbitrairement divers engagements

(1) Cette étude a été récompensée par une mention honorable de la société. — Concours d'histoire, 1889.

de l'Etat. « En avril 1715, il y eut une banqueroute plus éclatante, le gouvernement, s'étant trouvé hors d'état de rembourser les billets qui représentaient les avances faites par les receveurs généraux; la caisse des receveurs généraux tomba en déconfiture. Dans l'été de 1715, un jour le contrôleur général, pour tirer des traitants huit millions, avait été obligé de leur donner trente-deux millions en billets. L'Etat n'avait plus un sou de revenu net. Ni le travail, ni la consommation ne reprenaient, faute de circulation de l'argent. »

Louis XIV mourut, laissant les finances dans un tel état qu'on n'en pouvait sortir que par des efforts prodigieux et des remèdes extraordinaires et radicaux. Ces remèdes furent offerts au Régent par l'écossais John Law, génie audacieux, qui allait réaliser une grande révolution économique et sociale. Nous ne nous permettrons pas d'exposer ici les combinaisons du fameux système de Law. Outre que ce serait inutile pour notre travail, ce serait parler à plus savants que nous et, comme disait Philippe de Commines (1), « Ce serait parler latin devant les Cordeliers. » Qu'il nous suffise de dire après M. Thiers, Encyclopédie progressive, « Law voulut créer une puissance nouvelle, le Crédit indispensable au gouvernement, depuis que l'administration était devenue si vaste, si compliquée, si coûteuse. Il voulut augmenter

(1) Mémoires liv. III, chap. IV.

la force morale du gouvernement, par la confiance des citoyens, sa force matérielle, en mettant à sa disposition tout le numéraire de l'État ; enfin tuer l'usure qui, depuis un siècle, était la grande plaie du pays et créer une banque administrant les revenus de toute la France, réunissant à l'exploitation des monopoles du commerce la fabrication des monnaies, offrant aux capitalistes des moyens de placement, à la circulation un agent commode, une monnaie de compte à l'abri des variations de la monnaie d'or et d'argent. » Tel fut le projet que Law présenta au Régent. Il serait superflu de redire l'établissement d'une banque particulière dont les billets sont bientôt reçus comme espèces, dans les caisses royales ; la création de la Compagnie d'Occident ; l'émission de 25 millions d'actions qui étaient primitivement de 50 livres ; la convocation des principaux capitalistes auxquels Law fit un magnifique tableau des terres de la Louisiane que le gouvernement abandonnait à la compagnie : terres nouvelles, mines d'une richesse inouïe, forêts vierges baignées par un fleuve de mille lieues de cours ! On fut séduit. Bientôt à l'exploitation et à la propriété de la Louisiane, on ajouta la propriété du Sénégal et le privilège exclusif du commerce de la Chine.

L'engouement fit monter à un prix excessif les actions de la Compagnie. Qui n'a entendu parler des agioteurs Mississipiens de la rue Quincampoix ? De cette rue où tout Paris, toute la France, toute

l'Europe s'entassèrent, s'étouffèrent six mois durant? Qui n'a lu la plaisante histoire du bossu de la rue Quincampoix qui, pour une somme considérable, loua alors son dos à usage de pupitre? « La somme totale des actions de la compagnie, dit Lemontey (1), finit par s'élever à seize cent soixante-quinze millions, ce qui était plus que le double de tout l'argent du royaume à cette époque. Mais Law comptait, pour établir la balance, sur le papier-monnaie de sa banque. On y portait l'argent et on l'y échangeait en billets. Ceux-ci passaient à la Compagnie en échange des actions; les actions à leur tour passaient dans la caisse de la banque, pour répondre de l'emprunt des billets. Et tandis que les actions doublaient, triplaient, décuplaient de valeur, les billets, dont le prix était invariable, tenaient lieu de l'argent et même lui étaient préférés. » Ajouterons-nous qu'en 1718, la banque de Law obtint le privilège de l'affinage des métaux, de la fabrication des monnaies d'or et d'argent, de la vente exclusive des tabacs, qu'elle fut bientôt subrogée à la Ferme Générale pour le recouvrement des impôts, et qu'enfin elle fut érigée, cette même année, en Banque royale? Law voulait réunir dans ses mains les richesses et le commerce de la France. La refonte des monnaies qu'il fit exécuter, en vertu de nouveaux privilèges, qui lui avaient été concédés,

(1) Histoire de la Régence.

en diminua la valeur et avait pour but principal de dégoûter du numéraire. Il fut défendu de faire des rembours en argent au-dessus de six cents livres. En 1719, Law se fit encore concéder le monopole de l'ancienne compagnie des Indes fondée par Colbert. On fabriqua à cette époque, dit encore Lemontey, une si énorme quantité de billets de banque, qu'il fallut doubler le nombre des commis à la signature. Cette émission insensée n'effraya personne et ne ralentit pas l'ardeur de l'agiotage. Les mois d'octobre et de novembre de cette année 1719 furent un temps d'ivresse et de vertige et l'apogée du système de Law. » Mais l'aveuglement ne pouvait être de longue durée, et le jour où la moindre inquiétude ferait naître la pensée de réaliser en argent ces billets dont la valeur excédait si prodigieusement celle des espèces en circulation, tout ce fantastique édifice devait crouler. Vainement Law, s'apercevant de la ruine imminente de son système, s'efforça de le soutenir par la violence. Ayant été nommé contrôleur général, — 5 janvier 1720, — il fit rendre par le Conseil un arrêt aussi absurde que tyrannique, qui défendit à toutes personnes et communautés de garder chez elles plus de cinquante livres d'argent, sous peine de confiscation au profit des dénonciateurs et de 10,000 livres d'amende. Malgré cet arrêt et d'autres aussi violents, on ne put payer les billets si imprudemment multipliés. La Compagnie des Indes fut la première menacée de ruine. Law la réunit alors à

la banque, par un arrêt du conseil du 23 février 1720. Le cinq mars, un nouvel arrêt permit de convertir les actions de la compagnie en billets de banque et réciproquement. Mair ces mesures ne servirent qu'à entraîner la Banque dans la ruine de la Compagnie des Indes. Alors la banqueroute commença : un arrêt du 20 mai réduisit les billets à la moitié de leur valeur. Le Parlement fit rapporter cet arrêt, mais la confiance était perdue et bientôt Law fut réduit à prendre la fuite. Un arrêt du 10 octobre 1720 déclara que les billets de banque n'avaient plus cours forcé. Telles sont les plus importantes périodes du système de Law. Nous avons cru qu'il était utile de rappeler quelques dates relatives aux différentes modifications apportées à ce système. L'apparition de ces changements explique les circonstances que nous allons bientôt mettre sous les yeux du lecteur. « On peut, dit Chéruel, distinguer dans le système de Law quatre points principaux : 1° Une banque particulière — 1716 — dont les opérations furent sages et utiles ; 2° la création de la Compagnie de la Louisiane — 1717 — dont les actions n'avaient pour garanties que des terres peu connues, d'une valeur énormément exagérée ; 3° L'érection de la Banque de Law en banque royale, — 1718 — avec concession de privilèges immenses, entr'autres de la fabrication des monnaies d'or et d'argent ; 4° La réunion de l'ancienne Compagnie des Indes à la Compagnie de la Louisiane. C'est l'époque de l'apogée du système, l'époque où Law,

méconnaissant tous les principes sur lesquels reposent les banques, multiplie l'émission des billets au point d'en rendre le remboursement impossible et opère la fusion complète des compagnies de commerce et de la Banque. Lorsque le désenchantement arrive et que les actionnaires demandent le remboursement, la Banque, devenue solidaire des Compagnies, est ruinée. Ce système avait enrichi quelques agioteurs qui avaient acheté les actions au pair et les avaient revendues avec d'énormes bénéfices. Mais des milliers de familles avaient été ruinées. »

Nous venons de voir l'effet général produit par cette révolution dans les Finances ; pour nous faire, autant que possible, une idée de ce qui se passa en province, il nous faudrait la connaissance d'une foule de documents qui sont introuvables ou qui n'existent plus. Heureux sommes-nous de pouvoir encore recueillir çà et là quelques renseignements qui, isolés, n'auraient pas grande valeur et ne sont que comme une pierre dans un vaste édifice.

Notre intention dans la rédaction de ces notes imparfaites est d'apporter notre petite pierre que d'autres plus habiles sauront polir et utiliser. Les billets de banque, livrés à la circulation, se répandirent de Paris dans les campagnes. Les habitants durent comme toujours, accepter cette innovation avec quelque défiance. Mais quand on leur eut fait voir et qu'ils eurent compris qu'il était toujours possible d'échanger ce papier contre

l'Ecu de banque dont la valeur était fixe, leur inquiétude naturelle fit place à une certaine satisfaction et à la confiance, car ils étaient fatigués des variations apportées si souvent, depuis quelques années, dans la valeur des espèces. Ils ne furent pas sans entendre parler des avantages immenses du nouveau système: on leur raconta les rapides changements de fortune opérés pour un grand nombre, et qui sait? ils partagèrent probablement l'engouement général. De là, dans les plus petites paroisses de campagne, la circulation plus ou moins grande des billets de banque, qui du reste eurent un cours forcé. Malgré leur nouvelle confiance, ils aimaient encore mieux considérer et palper leurs beaux louis d'or et leurs brillants écus, quand parfois ils pouvaient en amasser quelques uns. Ils se dépossédaient plus volontiers de billets qui pouvaient disparaître dans un fâcheux incendie. Du reste leur attention suivait et notait les différentes phases des opérations. Il ne faut pas oublier, que si quelqu'un compte souvent et recompte, c'est l'habitant des campagnes dont les espérances si fragiles sont trop facilement détruites: il n'avance qu'avec lenteur et n'agit volontairement que quand il est sûr de réussir. Le moindre signe inquiétant vient-il alarmer sa confiance? il s'empressera de garantir ses intérêts si souvent compromis, malgré toute sa prudence. Aussi, quand, par suite de la hausse extravagante des actions, suscitée par les manœuvre de spécu-

lateurs, à la tête desquels étaient les princes et les grands, Law lui-même vit dépassés ses désirs et ses prévisions, le peuple jugea avec son bon sens habituel qu'il était l'heure de réaliser; et il réalisa à sa manière. Tandis que les gros détenteurs d'actions échangeaient ces actions contre des billets de banque et les billets contre des propriétés, les paysans, dont les capitaux n'étaient pas si considérables, firent usage des valeurs dont ils se trouvèrent possesseurs pour se débarrasser de charges plus ou moins gênantes; comme il n'y avait pas toujours de lots de terre à acheter, on se libéra de ses dettes, on paya exactement les impôts, on fit face aux redevances de tout genre. Mais il est à présumer que les collecteurs reçurent plus de papier que d'espèces sonnantes. Or, parmi les redevances alors en usage, un certain nombre avaient un rapport intime avec l'administration des deniers de l'église. Il arriva donc que celle-ci eut à supporter une grande partie des pertes qui furent la suite inévitable de tous ces changements.

Pour nous faire comprendre davantage, il est à propos d'exposer ici les différents modes en usage à cette époque dans l'établissement et l'exécution des fondations pieuses. Aujourd'hui que l'Etat, en se substituant aux paroisses et aux communes, simplifie ces questions en faisant acte de propriétaire, nous ne connaîtrons bientôt plus que par un vague souvenir ou par des documents plus ou moins anciens ce qui concerne cet article. Les

nombreux actes qui sont conservés dans les archives de notre fabrique nous apprennent que pendant les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles les fondations se firent d'une manière constante selon l'une des deux méthodes suivantes: Le bien légué, qui était généralement une pièce de terre, était assez souvent laissé aux héritiers du fondateur, à condition qu'ils paieraient une redevance annuelle à l'église, qui, dans ce cas, faisait porter à son profit une sentence d'hypothèque. Voici un exemple de ce genre de fondation, que nous prenons au hasard parmi les nombreux titres que nous avons sous la main. Il est de 1658. Madeleine Sellier, jeune fille à marier âgée de trente ans, s'énonce ainsi, dans un article de son testament: « Item, je donne et laisse à ma niepce pour la bonne amitié que je luy ay tousjours portée la maison à moy appartenant avec le jardin à labeur qui est derrière, sise... à la charge de faire dire et célébrer tous les ans et à perpétuité au jour de mon descès ung obit solennel avec Vigiles et Commendaces, plus je donne à ma dicte niepce deux couples de bestes, prises en ce qui se trouvera m'en appartenir. Je luy donne aussy une paire de draps avec ma cotte de sarge et ung chinoir noir ». Les sentences d'hypothèque étaient portées par le bailli de la chatellenie. La redevance était, de par la volonté du testateur, rachetable ou non; cette clause était spécifiée dans les actes. Ce genre de fondation qui ne conférait pas de propriété à la

Fabrique et chargeait les héritiers de l'exécution des conditions imposées, avait l'avantage de n'engager l'église qu'autant qu'elle faisait prendre hypothèque; mais il présentait de réels inconvénients: les débiteurs se multipliaient avec le temps et tous, il faut le dire, n'apportaient pas constamment la bonne volonté suffisante pour s'acquitter de leurs dettes, dont ils oubliaient facilement l'origine.

D'autres fois, le bien légué devenait la propriété de l'église. S'il consistait en une pièce de terre, celle-ci était affermée et avec le prix de la location on acquittait les charges de la fondation; mais, s'il consistait en un capital plus ou moins important, on mettait ce capital en constitution de rentes annuelles. Pour cela le sieur Curé, accompagné des marguilliers en charge se transportait avec le constituant en la présence du bailli de la chatellenie. Là il versait la somme nécessaire en bonnes monnaies du poids et prix de l'ordonnance. On fixait la date des échéances. En cas de rembours, celui qui avait accepté ce capital devait payer les frais de lettres et loyaux coûts et, pour plus grande sûreté, il engageait tous ses biens et héritages venus et advenir. En l'absence du bailli, les actes de constitution de rente étaient passés pardevant le lieutenant et son greffier qui avaient leur résidence sur la paroisse. Evidemment on ne confiait les capitaux légués qu'à des paroissiens solvables, qui acceptaient l'argent pour sub-

venir à leurs affaires et nécessités et versaient annuellement entre les mains de M. le Curé ou des Marguilliers la rente, fixée le plus souvent au taux de 5 0/0. Quand le capital à placer avait quelqu'importance, on en faisait plusieurs lots, afin de trouver plus facilement des preneurs. Vers la fin du XVIII^e^ siècle quelques-unes de ces sommes furent placées sur le Clergé de France; mais à l'époque dont nous parlons nous ne trouvons pas trace de cette société financière ni de quelqu'autre analogue. Aussi les fondations étaient-elles toutes garanties et établies comme nous venons de le dire.

De 1710 à 1740, la paroisse dont nous nous occupons fut administrée par un digne prêtre qui, dans les douze dernières années de sa vie, fut sujet à de continuelles infirmités. Il eut l'heureuse idée d'utiliser ses loisirs forcés en écrivant sur sa paroisse, qui était en même temps son village natal, des notes qui sont pour nous d'un grand prix. Il les a consignées dans un registre connu ici sous le nom de Livre Noir, à cause de sa couverture. Or parmi ces notes, nous trouvons sur les pertes que subit l'église des renseignements qui ne sont pas dépourvus de tout intérêt. A la fin du grand règne, nous avons vu le contrôleur général Desmaretz aux prises avec d'insurmontables difficultés. Ces difficultés ne se localisèrent pas, elles eurent leurs manifestations dans tout le royaume sous la forme de dépréciations des valeurs monétaires. Voici ce que dit notre auteur à ce sujet : « Par les

décris des espèces dans les années 1712, 1713, 1714 et 1715 qui ont été les quatres dernières du feu Roy Louis XIV, il parait, par le compte qui s'en est rendu, que l'église avoit perdu par les décris et au défaut d'avoir pu placer les deniers remboursés, la somme de soixante-dix-huit livres dix-neuf sols, deux deniers ». La communauté s'inquiète de cette perte. Quel moyen prendre « pour ne rien brouiller et ne pas faire de confusion à l'avenir pour le paiement des courants desdites rentes et afin qu'ils soient payés régulièrement aux Marguilliers à leur échéance? » M. le Curé convoque, selon l'usage, au prône de la messe paroissiale une de ces assemblées si fréquentes autrefois et à laquelle prenaient part les principaux habitants, les anciens marguilliers et les marguilliers en exercice, avec la partie la plus saine de la population. Au jour indiqué on se réunit dans la partie de la nef réservées aux femmes. Voilà d'abord avec M. le Curé, le lieutenant de la chatellenie, Charles Devismes que le sieur Curé nous fait connaître en ces termes : Le quatorzième lieutenant connu est Charles Devismes qui entra en exercice en 1700 ou environ, homme scrupuleux à sa manière, réglant assez bien les affaires de la paroisse. » Son rôle était de remplacer le bailli dans les affaires courantes. Auprès de lui nous voyons le procureur d'office de la communauté, Jean Boully. Nommé par l'accord de tout le commun, le procureur présidait la communauté

tout entière dans les affaires qui la concernaient jusqu'à l'époque de son remplacement ; quelquefois il était désigné pour une entreprise particulière et, prenant alors le titre de syndic, il n'engageait que ceux qui lui avaient donné leurs voix.

Après lui viennent les anciens receveurs et les marguilliers de ladite église. La réunion est publique et tout habitant chef de famille, dont le nom figure sur le rôle de la taille peut y prendre part. Quand l'assemblée est ainsi réunie « on examine les temps, mois et jours des pertes de deniers par le décri des espèces. » La somme perdue est bien celle indiquée plus haut. On cherche alors le moyen de réparer cette perte. On convient que « le prix de vente d'une grange dont la propriété revient à l'église, par suite de la non solvabilité et de la disparition d'un débiteur seroit et demeureroit pour indemniser ladite église. » Les circonstances ont été favorables pour parer ce premier coup, sera-t-on toujours aussi bien servi ?

Deux ans s'étaient écoulés depuis la mort de Louis XIV et les affaires du royaume n'étaient pas plus prospères. Le Régent cependant avait accepté le titre de protecteur de la banque de Law et présidé en personne l'assemblée des actionnaires, fait bien nouveau dans les mœurs de la monarchie ! Il fallait plus encore et, en attendant, le gouvernement prenait de nouvelles mesures financières dont se ressentirent encore les populations des campagnes.

« En l'année 1717 ou 1718 dit l'auteur de notre

Livre noir, Monsieur le Duc d'Orléans, Régent du roiaume, fit frapper une espèce d'argent qu'il fit courir à trois livres pièce, laquelle espèce est revenue et rabaissée à trente sols, six deniers. » Un laboureur avait pris à rente la fondation d'un obit pour le père et la mère de M. le Curé et qui était de soixante livres en principal, donnant trois livres annuellement. « Or, dans le temps que commençoient à paroître ces petites espèces de trois livres pièce, ce laboureur vint rembourser ladite fondation en soixante petits écus de trois livres qui, en quatre ou cinq mois ne valurent plus, par leur déri, que trente-six sols et, quelque temps après, trente sols six deniers. Le sieur Curé, ne voulant pas laisser éteindre la fondation de ses père et mère, réunit de ses propres deniers, à la somme de vingt livres qui restoit dudit rembours, la somme de vingt livres et a réduit ledit obit à une grande messe. »

Jusqu'alors on a pu faire face aux difficultés survenues, mais la situation ne sera pas toujours si avantageuse. Dans le courant de l'année 1720, avons-nous rappelé plus haut, les billets de banque n'eurent plus cours forcé. Apparemment on avait fixé une limite extrême, un délai suffisant. Or voici les trois filles d'un homme qui avait acheté une maison sur laquelle l'église avait droit de prendre un capital de soixante livres donnant trois livres de rente annuelle : « Elles sont venues, dit le sieur Curé, la veille de S. Simon pour faire le

rembours en billets de banque. Le sieur Curé et principaux habitants n'ayant pas jugé à propos de le recevoir, à cause de la non-valeur des billets trois jours après leur offre; sur ce refus, elles ont fait assigner le marguillier et le sieur Curé à dommage et intérêts du refus dudit rembours. L'église a agréé alors la proposition de ces personnes, du consentement de la communauté assemblée, pour éviter la consignation au greffe qu'elles étaient sur le point de faire. En conséquence elles ont fourni soixante-douze livres en billets, tant pour le principal que pour quatre années d'arrérage. » Bref, pour cette année le total des rembours en argent non remis en constitution est de deux cent quatre-vingt-deux livres et en billets de banque de quatre-vingts livres. L'exemple comme l'on peut voir, était contagieux. On se serait estimé heureux encore si l'on avait pu s'en tirer à ce compte. Mais voici qu'en 1721 la fabrique subit de nouvelles pertes. Law en quittant le sol de la France avait emporté le crédit. Une paroissienne, qui devait chaque année faire acquitter deux fondations, dont l'une consistait en une rente au principal de cent livres et l'autre de soixante livres en principal se décida à les rembourser. « Elle le fit, pour la première fondation, en pièces de sept livres dix sols, lesquelles, ayant essuyé quatre décris de soixante-dix sols, sans avoir pu les remplacer ont causé quarante livres de perte. La seconde, remboursée quelque temps après, en écus de six livres dix-huit

sols pièce a essuyé trois décris : le premier le 15 février 1722 de quinze sols, le deuxième en avril, même année de vingt sols, le troisième de vingt sols en septembre suivant, qui ont causé une perte de vingt-deux à vingt-trois livres. Ce qui a été cause que, pour ne pas apporter de confusion, on a jugé nécessaire d'éteindre une fondation. Bien entendu que la défunte ne devoit pas perdre le fruit de sa fondation et qu'au lieu d'une messe chantée, portée dans son testament, on en diroit une basse annuellement, et ce, par ordonnance de M. Piquet, archidiacre de Ponthieu, dans une de ses visites. »

Il est à remarquer toutefois que les valeurs en or et en argent ne furent pas constamment dépréciées et qu'au contraire elles éprouvèrent à certaines dates des hausses considérables ; mais il était dit que, même ce qui était profitable pour beaucoup, serait désastreux pour notre église ; les écarts, quels qu'ils fussent, devaient lui être défavorables. Ainsi en fut-il quand Law eut obtenu le monopole de la fabrication des monnaies. Ecoutons encore le récit de notre fidèle narrateur plus ou moins intéressé dans la question. « Ce fut bien pis, dit-il, quand dans l'année 1719, les écus de sept livres montèrent tout-à-coup à douze livres. Ce fut alors que tous les débiteurs, persuadés que les espèces ne pouvoient rester longtemps à cette excessive valeur, se rendirent alertes pour se décharger de leurs dettes. En moins de six semaines de temps, l'église reçut pour mille ou onze cents livres de

rembours de rentes, et, parce que personne ne se présentait pour prendre la moindre somme en constitution, après plusieurs publications inutiles, les anciens marguilliers prévoiant que les rabais se succéderoient infailliblement et qu'il y auroit plus de moitié de perte sur lesdits rembours, » on convoqua de nouveau une assemblée publique. Nous allons communiquer au lecteur quelques extraits du procès-verbal, intéressant à plus d'un titre, de cette assemblée.

« La réunion est au complet et nous retrouvons encore les mêmes personnages que dans l'assemblée signalée plus haut. Monsieur le Curé est le gardien et dépositaire de toutes les sommes remboursées. Il est parvenu à rétablir quelques constitutions de rente avec une partie de l'argent qu'il a reçu depuis l'année 1712. Les capitaux nécessaires pour l'exécution de diverses fondations dont il fait mention s'élèvent à la somme de huit cent vingt livres. D'un autre côté le total des contrats renouvelés monte à pareille somme. Que faire du surplus ? Impossible de le placer et de nouvelles pertes sont à craindre. Le marguillier en charge émet une proposition. Il représente à la communauté des oiant compte la nécessité de faire les réparations instantes sur la couverture de la nef de l'église. Le délai et la négligence pourroient en occasionner encore de plus considérables. Il demande qu'on ait à aviser de quelle manière on usera pour avoir et trouver les sommes nécessaires

à cet effet. Etablira-t-on une taxe générale sur tous les particuliers ? Fera-t-on quelqu'emprunt de deniers au nom de l'église ou de la communauté ? Suivra-t-on quelqu'autre voie qui serait jugée plus *expédiente* ? On calcule en général la somme des dépenses qu'il conviendrait de faire pour remettre la nef en bon état et pourvoir à quelques nécessités pressantes de la fabrique. On estime que le tout doit monter aux environs de trois cents livres. Il est donc conclu unanimement par les oiant compte qu'il sera repris d'entre les mains de M. le Curé la somme de cent quatre-vingt-six livres provenant de plusieurs rembours successifs. Cette somme, avec le reliquat d'un compte antérieur, sera employée aux réfections de la nef et autres besoins de la fabrique. Pour ce faire l'assemblée donne plein pouvoir au sieur Curé et au receveur en charge, de faire toutes les réparations qu'ils jugeront nécessaires. En outre depuis vingt ans l'église a subi une foule de frais au sujet d'un procès contre des débiteurs récalcitrants et il reste encore cent livres à payer « quoique les sentences obtenues eussent condamné les opposants aux frais, on n'en a jamais pu tirer un sol, étant gens gueux et insolvables. » Une partie des deniers disponibles sera donc consacrée à acquitter cette dette.

« Le sieur Curé objecte alors qu'il n'est point permis de toucher, d'aliéner ni d'hypothéquer les biens — fonds des églises, sans d'urgentes nécessités, ni même *sans le scu et l'agrément des*

Evêques. L'assemblée déclare que, ne prenant la dite somme pour l'employer, qu'au défaut d'avoir pu en placer jusqu'à ce jour les deniers et pour éviter les décris futurs et instants des espèces, son intention est que lesdits rembours soient replacés au profit de la fabrique, en dedans l'année 1726 exclusivement et que, pour ce faire, seront pris les reliquats des comptes de la fabrique et des Trépassés qui se trouveront dans les années 1721, 1722, 1723, 1724 et 1725 ; et si ces reliquats ne sont pas suffisants la communauté en demeurera garante : les fondations annexées ne laisseront pas d'être exécutées.

« Pour plus grande sûreté le sieur Curé expose que plusieurs fondations insérées dans l'obituaire de notre église subsistent, sans que dans les titres on n'en trouve aucun vestige ; en outre, à cause de la pauvreté de l'église, plusieurs autres fondations seraient à modifier. Le tout mûrement pesé et après avoir examiné les testaments et autres titres des fondations, l'assemblée consent à la « réduction, reformation ou diminution desdites fondations ; pour à quoi parvenir, elle supplie le sieur Curé de faire auprés de Monseigneur l'Evêque d'Amiens ou Monsieur son Official toutes diligences, requêtes, procédures et formalités nécessaires, de ce lui donnant pouvoir, avec promesse d'avoir le tout pour agréable. Ce qu'il a accepté. »

Avant de se séparer l'assemblée fait la déclaration suivante : « Nous, susdits habitants, déchar-

geons ledit sieur Curé des non-valeurs susdites et approuvons généralement et sans aucune exception ni réserve ce qu'il a fait jusqu'aujourd'hui en tout ce qui regarde notre dite église et fabrique, n'ayant agi que pour son bien et son utilité, et le prions de vouloir bien continuer après l'avoir tenu quitte jusqu'à ce jour. » Quinze signatures figurent au bas de cet acte avec celle de M. le Curé.

Comme on peut en juger, les désastres financiers de cette époque créèrent partout, même dans les plus petites paroisses, de fréquents et graves embarras. L'aministration paroissiale dont nous avons entretenu trop longtemps le lecteur, sut s'en tirer avec honneur, grâce à l'habile direction donnée constamment par M. le Curé; mais la Fabrique fut dès lors singulièrement appauvrie et ce ne fut qu'avec peine qu'elle put suffire aux charges nombreuses dont elle demeurait responsable.

Les variations dans les valeurs ne s'arrêtèrent pas subitement et le Marguillier des Trépassés, pour l'année 1724, demande qu'il lui soit fait diminution sur la somme dont il redevable « par rapport aux décris des espèces d'argent et des monnaies qui étoient lors entre ses mains. » Il signale à cet effet les diminutions successives dont il fut la victime: « Le premier décri, dit-il, est du 26 janvier 1724, par lequel les écus de six livres dix-huit sols sont venus à six livres trois sols et, au jour du décri, le rendant compte avoit un écu de six livres dix-huit sols.

« Le second est du 19 février 1724, par lequel les écus de six livres trois sols sont venus à cent sols. Or, au jour de ce décri, outre l'écu ci-dessus le rendant compte avait entre les mains trois pièces de quarante et un sols et une pièce de vingt sols six deniers.

« Le troisième est du cinq avril 1724, par lequel les menues monnoies sont venues, sçavoir: les pièces de trois sols à deux sols trois deniers, les pièces de deux sols à dix-huit deniers, les liards de quatre deniers à trois deniers. Or le rendant compte avait en mains cent huit sols en cinquante-quatre pièces de deux sols, sept pièces de trois sols et neuf sols en liards de quatre deniers.

« Le quatrième est du 24 décembre 1724, par lequel les écus de cent sols sont venus à quatre livres. Or le rendant compte, ayant payé le sieur Curé pour neuf mois de ses droits curiaux des messes hautes de son année, il restait lors entre ses mains vingt-neuf livres quelques sols, dont il avoit trois écus et deux pièces de trente-trois sols quatre deniers et le reste consistoit en monnoie non sujette au décri ».

Sans nul doute on tint compte au malheureux marguillier des pertes qu'il avait été impuissant à conjurer; mais en tout état de cause, la Fabrique n'était pas sur le chemin de la prospérité. Il est facile de deviner que la population entière subissait sa part de ces pertes sans nombre et les habitants des campagnes, après ceux des grandes villes,

avaient constaté par une triste et trop longue expérience que Law s'était trompé: « Le cours obligatoire, le cours forcé est contraire à la nature du papier-monnaie, parce que le papier, comme Law lui-même le reconnaissait, n'est qu'une promesse et non un gage: qui dit promesse, dit confiance et la confiance doit s'obtenir et non pas s'imposer. En outre, le numéraire n'est pas, comme le disait Law, le principe du commerce mais seulement l'agent du commerce. Le principe du commerce, c'est le capital, c'est-à-dire, l'excédant de la production sur la consommation immédiate et locale. » (1) Voilà pourquoi faute de ce capital les habitants des campagnes souffrirent aussi bien que les habitants des villes, en attendant les réformes utiles, les économies nécessaires et les heureuses circonstances qui, en augmentant les ressources purent leur permettre de rouvrir leurs cœurs à la confiance.

(1) H. Martin, Ch. VI, Tome troisième.

DONS ET LEGS

FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR D'ANCIENS MEMBRES.

I. **M. Rigollot,** par codicille du 31 mai 1849, a légué à la Société : 1° une plaque d'ivoire représentant le baptême de Clovis. — 2° Une figurine en bronze de Silène couché. — 3° Deux planches de médailles renfermant les monnaies d'Amiens et des villes de Picardie. — 4° La collection des monnaies de plomb des Évêques des Innocents.

II. **M. Le Prince,** par son testament en date du 4 août 1851, a légué : 1° divers objets mobiliers, savoir : une pendule, les vases et les flambeaux, ouvrages de son frère. — 2° un meuble, avec les antiquités qui y sont contenues. — 3° une somme de 10.000 fr.

Dans sa séance du 27 juillet 1855, la Société a décidé que le produit de cette somme placée en rente sur l'Etat serait affecté à la fondation d'un prix annuel à distribuer au nom de M. le Prince.

III. **M. Guérard**, par son testament du 15 décembre 1856, a légué une somme de 2,000 fr.

Acceptation autorisée par décret impérial du 31 juillet 1857.

IV. En mémoire de **M. Ledieu**, l'un des fondateurs de la Société, et de Madame Marie-Thérèse Joséphine **Maret**, sa veuve, leurs enfants ont, le 25 octobre 1861, conformément aux intentions de leur mère, donné à la Société une somme de 10,000 fr. pour, les intérêts de la dite somme placée en rente 4 1/2 sur l'Etat, servir à la fondation d'une ou plusieurs médailles qui seront décernées annuellement au nom de M. Ledieu.

V. **M. Siffait de Moncourt** (Aimé-Marie-Jules), membre titulaire non résidant, né à Abbeville, décédé à Bayonne, a. par son testament du 15 décembre 1870, légué une somme de 100 fr.

Un arrêté du Préfet de la Somme du 8 mars 1875 a autorisé l'acceptation.

VI. Madame veuve **Bouthors,** née **Deslavier,** décédée le 12 avril 1874, en souvenir de son mari, ancien président de la Société, a légué, par son testament en date du 7 avril 1869, le portrait de son mari et une rente annuelle et perpétuelle sur l'Etat de 150 fr. 3 0|0, à la charge par la Société d'entretenir la tombe de M. Bouthors et la sienne, au cimetière de la Madeleine.

Un décret du Président de la République du 23 mars 1875 a autorisé l'acceptation.

VII. **M. Mennechet**, décédé le 9 juin 1875, a légué à la Société une somme de 1,000 fr.

VIII. **M. Victor Cauvel de Beauvillé,** par ses testament et codicilles olographes des 27, 29 juin et 20 décembre 1883, a légué une somme de 20,000 fr., pour être placée au gré de la Société et pour les intérêts en être affectés à l'achat de manuscrits, plans et dessins originaux, et d'autographes.

Acceptation autorisée par décret du Président de la République du 29 mars 1887.

IX. **M. Alexandre Hesse**, suivant son testament olographe du 17 avril 1886 a légué une somme de 1,000 fr. et un médaillier estimé 1,800 fr.

Acceptation autorisée par décret du Président de la République du 29 janvier 1891.

X. **M. Lefebvre** (Jules), d'Abbeville, a légué, en 1889, son médaillier.

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS DÉCÉDÉS EN EXERCICE

Date du décès.	MM.
12 février 1837.	**Caron** (Charles-Alexis-Nicolas), né à Amiens, le 19 décembre 1811.
16 mai 1839.	**Cocquerel** (Firmin-Joseph) ✵ né à Amiens, le 9 décembre 1774.
12 août 1842.	**Ledieu** (Jean-Baptiste-Alexandre), ancien trésorier, né à Amiens, le 26 juillet 1774.
15 août 1844.	**Lavernier** (Jean-François-Charles-Mathurin), ancien secrétaire annuel, né à Abbeville, le 4 janvier 1791.
27 juin 1847.	**Janvier** (Louis-Joseph-Henri), né à Amiens, le 20 août 1781.
5 octob. 1850.	**Dorbis** (Victor-Théophile-Bénoni-Galtat), trésorier de la Société, né à Doullens, le 12 décembre 1803.
7 mai 1853.	**Le Merchier** (Charles-Gabriel) ✵, ancien président, né à Péronne, le 13 août 1769.
29 déc. 1854.	**Rigollot** (Marcel-Jérôme) ✵, ancien président, né à Doullens, le 30 septembre 1786.
21 juillet 1856.	**Le Prince** (Pierre-Joseph-Auguste), conservateur du Musée, né à Amiens, le 7 mai 1780.
15 mai 1856.	**Bisson de la Roque** (Jules-Gabriel), ancien président, né à Bourseville, canton d'Ault (Somme), le 22 juin 1803.
20 févr. 1857.	**Guérard** (François), ancien président, né à Amiens, le 29 octobre 1795.
21 octob. 1859.	**Magdelaine** (Augustin) ✵, né à Dôle (Jura), le 6 décembre 1788.

9 déc. 1863. **De Betz** (Alexandre-Eugène-Gustave, comte) ✠, ancien président, né au château de Beauchemin, commune de Chemin (Jura), le 22 mai 1799.

6 août 1865. **Breuil** (Guillain-Joseph-Auguste), ancien président, né à Amiens, le 2 mars 1811.

26 août 1874. **Bazot** (Adolphe-Pierre-Marie), ancien président, né à Paris, le 22 octobre 1805.

14 avril 1875. **Rembault** (Marie-André-Gabriel), ancien secrétaire annuel, né à Amiens, le 6 novembre 1817.

9 juin 1875. **Mennechet** (Eugène-Alexandre) ✠, né à Saint-Quentin (Aisne), le 29 juin 1821.

nov. 1882. **Noyelle** (Marie-Joseph-Honoré-Ernest), né à Amiens, le 8 avril 1842.

30 janv. 1886. **De Forceville** (Gédéon-Adolphe-Casimir), né à Saint-Maulvis (Somme), le 28 février 1800.

6 juin 1887. **Letemple** (l'abbé Charles-François-Augustin), né à Ham, le 7 septembre 1814.

3 avril 1888. **Garnier** (Jacques-Jean-Baptiste-Adolphe) ✠, secrétaire-perpétuel et ancien président, né à Amiens, le 28 février 1808.

7 avril 1889. **Hesse** (Alexandre), ✠, ancien président, né à Amiens, le 6 décembre 1807.

11 juin 1889. **Duthoit** (Edmond-Marie-Clément-Louis), ✠ ✠, architecte en chef des monuments historiques de l'Algérie, né à Amiens, le 1er mai 1837.

24 nov. 1889. **Salmon** (Charles) ✠, ancien président, né à Amiens, en avril 1832.

26 fév. 1891. **Jourdain** (l'abbé Edouard), chanoine titulaire, ancien président, né à Amiens, le 21 mars 1804.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

Au 1er Mai 1891.

BUREAU

Président : M. Auguste JANVIER ✪ A.

Président honoraire : M. l'abbé DE CAGNY, chanoine honoraire ✪ A.

Vice-Président : M. R. de GUYENCOURT.

Secrétaire perpétuel : M. F. POUJOL de FRÉCHENCOURT.

Secrétaire annuel : M. Robert GUERLIN.

Trésorier : M. Alcide DUVETTE.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

Dates d'admission.	MM.
1843. 11 janvier	Duval (l'abbé Antoine-Théophile), chanoine titulaire, vicaire général du diocèse, 9, rue Constantine.
1849. 18 avril.	Antoine ✲, architecte, capitaine honoraire des sapeurs-pompiers, ancien membre du Conseil municipal, 22, rue des Stes-Maries.
» 12 déc.	Hecquet de Roquemont ✲ O., ✠, docteur en droit, président honoraire de la Cour d'appel, 4, rue Vivien.
1853. 5 juillet.	Vion (Michel), ✪ I. licencié ès-lettres, ancien chef d'institution, membre de l'Académie d'Amiens, 8, rue de la République.

1856. 9 déc.	Darsy (Irénée), licencié en droit, ancien notaire, 16, boulevard Beauvais.
1863. 14 juill.	Duvette (Alcide), banquier, 30, rue des Jacobins.
1864. 10 janv.	Pouy (Ferdinand), anc. commissaire-priseur, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques 2, rue Croix-Saint-Firmin.
1865. 11 avril.	Leleu (Maurice-Alexis), ✲, ✠ I., ancien proviseur du Lycée, membre de l'Académie d'Amiens, 5, boulevard Guyencourt.
1865. 9 août.	Hénocque (l'abbé Jules), doyen du Chapitre de la cathédrale d'Amiens, vicaire général, 7, rue Constantine.
1869. 9 nov.	Crampon (l'abbé Th.-Joseph-Auguste), chanoine titulaire d'Amiens et chanoine honoraire de Perpignan, membre de l'Académie d'Amiens, 26, rue Amiral Courbet.
» »	Dubois (Alexis-Auguste-Florent), ancien chef de bureau à la Mairie, 27, boulevard Du Cange.
1872. 20 fév.	Janvier (Auguste), ✠ A., membre de l'Académie d'Amiens, 73, boulevard du Mail.
1873. 11 févr.	De Cagny (l'abbé Paul-Urbain), ✠ A., chanoine honoraire, président honoraire de la Société, 40, rue Le Merchier.
» »	Soyez (Edmond), propriétaire, 22, rue de Noyon.
1875. 11 mai.	Calonne (le baron Albéric de), licencié en droit, ancien membre de l'Académie d'Amiens, 174, rue Laurendeau et château de Romont, par Campagne-lès-Hesdin (Pas-de-Calais).
1877. 9 janv.	Josse (Hector), propriétaire, à Saulcourt, par Hendicourt (Somme).
1878. 12 mars.	Pinsard (Charles), architecte, 22, rue Saint-Dominique.

1879 13 mai. Poujol de Fréchencourt (Fernand), 6, rue Gloriette, et château de Fréchencourt, par Montigny.

1879. 10 juin. Oudin (Ernest), conseiller à la Cour d'Appel, 9, rue Debray.

1881. 11 janv. Duhamel-Decéjean (Charles), propriétaire, à Nesle (Somme).

1885. 14 avril. Durand (Georges), ✠ A. archiviste du département, 71, rue des Jacobins.

1885. 15 juill. du Crocquet de Guyencourt (Robert), 1, rue Gloriette.

1886. 13 avril. Roux (Joseph), avocat, docteur en droit, 27, rue Lamarck.

1887. 13 déc. Guerlin (Robert), 23, rue Le Merchier.

1888. 13 mars. Louvencourt (C^te^ Adrien de), maire de Seux, conseiller d'arrondissement, 35, boulevard du Mail.

1889. 20 mai. Boudon (Georges), 11, rue Alexandre.

1890. 9 févr. Milvoy (Amédée), architecte, 105, rue des Trois-Cailloux.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

9 févr. 1886.	Antoine (Georges), architecte, à Amiens, 2, rue d'Alger.
7 août 1883.	Antoine (Joseph), élève architecte à l'Ecole des Beaux-Arts, 22, rue des Saintes-Maries à Amiens.
14 avril 1868.	Blanchard (l'abbé), vicaire de Warloy-Baillon (Somme).
28 déc. 1836.	Boistel (Amédée), juge honoraire, à St-Omer.
23 avril 1889.	Boucher (l'abbé), vicaire à St-Martin, 50, rue Charles-Dubois.
10 janv. 1890.	Boulanger (Norbert), négociant, 84, rue Laurendeau.
24 déc. 1890.	Bornet (l'abbé), curé-doyen de St-Germer-de-Fly, (Oise).
15 juill. 1885.	Cacheleu (l'abbé), professeur à l'Ecole St-Martin, Amiens.
11 déc. 1883.	Cagé (Carlos), avocat, archiviste paléographe, à Paris, 14, rue Monge.
12 janv. 1886.	Cappe (Godefroy), membre de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais, à Arras, rue d'Amiens.
10 janv. 1888.	Carbon (Césaire-Emile), ✠ capitaine en retraite, 29, rue Neuve-St-Acheul.
10 nov. 1874.	Carmichael (William), filateur, à Ailly-sur-Somme.
9 août 1881.	Caron (Laurent), avocat, membre de l'Académie d'Amiens, 44, rue des Trois-Cailloux et à Cerisy-Gailly (Somme).

22 avril 1891.	Cauet (l'abbé), curé de Bouchavennes, par Moislains.
8 déc. 1863.	Chartier du Raincy (F.-A.-A.), propriétaire, à Cauvigny, par Noailles (Oise).
10 mai 1881.	Cosserat (Oscar), ✠, négociant, à Amiens, 38, rue de la République.
14 août 1866.	D'Ablaincourt (Adolphe), propriétaire, à Ablaincourt, par Chaulnes (Somme).
8 août 1849.	D'Acy (Ernest Cadeau), licencié en droit, à Paris, 40, boulevard Malesherbes.
14 mars 1882.	Danicourt (l'abbé), curé, à Naours, par Villers-Bocage (Somme).
12 août 1840.	De Beauvillé (Félix Cauvel) ✠, ancien magistrat, ancien membre du Conseil général de la Somme et ancien député, à Montdidier, et à Paris, 4, rue Cambacérès.
8 févr. 1887.	De Berny (Pierre), propriétaire, à Ribeaucourt (Somme).
12 avril 1881.	De Bonnault d'Houet (le vicomte Léon), conseiller général à Abbeville et à Mérélessart, par Hallencourt (Somme).
19 févr. 1890.	De Bonnault d'Houet (le baron Xavier), archiviste paléographe, inspecteur de la Société Française d'archéologie, château d'Hailles par Moreuil et Compiègne (Oise). M. P. (1).
9 févr. 1886.	De Boutray (le baron Réné), à Amiens, 12, rue Gloriette.
10 mai 1881.	De Brandt (le vicomte Charles), à Havernas, par Vignacourt (Somme).
11 août 1874.	Debray (Henri), conducteur des Ponts-et-Chaussées, membre de la Société géologique du Nord, à Lille, 11, rue Delezenne.

(1) Les lettres M. P. désignent les membres non résidants qui, en vertu de l'article 45 du règlement ont désiré s'affranchir de la cotisation annuelle moyennant une somme de cent quatre-vingts francs, une fois payée.

12 avril 1881. De Canettemont (Octave), membre de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais, à Sains-lès-Hautecloeque, par St-Pol (Pas-de Calais).

11 févr. 1862. De Cardevacque (Adolphe), membre de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais et de l'Académie, à Arras.

9 déc. 1862. De Corberon (le vicomte), propriétaire, à Troissereux (Oise).

12 déc. 1854. Decrept, ✠ A, suppléant de juge de paix, conseiller d'arrondissement, à Poix (Somme).

12 mai 1874. De Forceville (le comte) ✠, ancien conseiller général de la Somme, à Forceville, par Oisemont (Somme).

10 mai 1881. De Francqueville (Amédée), docteur en droit, à Remiencourt (Somme).

14 déc. 1852. De Frohen (le comte Hibon, duc de Villars-Brancas), propriétaire, à Paris, 46, rue Jacob.

11 janv. 1881. De Lhomel (Georges), licencié en droit, à Montreuil (Pas-de-Calais), et 37, avenue Montaigne, Paris.

12 févr. 1867. Delignières (Emile), avocat, membre de la Société d'Emulation, à Abbeville.

8 déc. 1863. De Lucay (le comte) ✠, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Saint-Aguan (Houdainville) par Mouy (Oise), et à Paris, 90, rue de Varennes.

9 nov. 1880. De Mailly-Nesle (le marquis Arnould), prince d'Orange, à la Roche-Mailly, commune de Pont-Vallain (Sarthe). M. P.

12 août 1862. De Marsy (le comte Arthur) ✠, ancien élève de l'Ecole des Chartes, conservateur du Musée, directeur de la Société Française d'Archéologie, à Compiègne.

8 août 1865. De Mercey (Napoléon), membre de la Société géologique de France, à La Faloise (Somme).

8 juill. 1879.	De Puisieux (Alfred), propriétaire, à Amiens, 11, rue Gribeauval.
8 mars 1887.	De Ragnau (Monseigneur Hugues), prélat de la maison de Sa Sainteté, référendaire à la signature papale, à Moreuil (Somme).
9 août 1864.	De Riencourt (le comte Hugues), ancien conseiller général, à Beaucourt-en-Santerre, par Hangest-en-Santerre (Somme).
12 déc. 1876.	De Sanchez de Baena (le vicomte), membre de sociétés savantes, à Lisbonne, (Portugal). M. P.
13 mai 1879.	Deschamps (l'abbé Léon), chanoine prébendé, secrétaire général de l'Evêché, à Amiens, place Notre-Dame, 2.
8 janv. 1889.	De Septenville (le baron Edouard), ancien député, au château du Bois-Robin, par Aumale (Seine-Inférieure).
12 mars 1889.	De Septenville (Octave), au château de Tronville, par Amiens.
14 avril 1874.	Des Varennes, propriétaire, à Avelesges, par Airaines (Somme).
10 août 1836.	De Thieulloy (Julien), 1, rue du Soleil.
10 avril 1883.	De Thieulloy (le comte Fernand), ancien élève de l'Ecole centrale, à Amiens, 20, rue du Loup.
8 avril 1884.	De Valicourt (le comte Léon), inspecteur des forêts, à Troyes (Aube).
12 mars 1889.	De Vienne (Jean), conseiller d'arrondissement, château d'Ollezy (Aisne), par Ham (Somme). et 215 bis, boulevard St-Germain, Paris.
12 août 1884.	De Visme (Armand), avocat, à Paris, 32, boulevard Haussmann.
11 févr. 1879.	De Witasse (Gaëtan), 21, rue Voiture.
8 avril 1879.	D'Heilly (le marquis Léonce) ✠, lieutenant-colonel, attaché militaire à l'ambassade de France à Berne (Suisse).

13 déc. 1877.	D'Hinnisdal (le comte), à Tilloloy-lès-Roye (Somme). M. P.
9 déc. 1884.	Dodeuil (Timoléon), docteur en médecine, à Ham (Somme),
11 mars 1879.	Dournel (Jules), licencié en droit, à Amiens, 7, rue Péru-Lorel, et à Forestmontiers (Somme).
13 juill. 1880.	Du Bois de Jancigny ✠, ancien directeur des contributions indirectes, ancien titulaire résidant, à Paris-Passy, 3, rue Vineuse.
12 mai 1857.	Du Fresne de Beaucourt (le marquis), à Morainville, par Blangy (Calvados), et à Paris, 53, rue de Babylone. M. P.
22 mai 1889.	Du Grosriez (Fernand), ancien sous-préfet, ancien receveur des finances, membre de la Société d'Emulation d'Abbeville, rue du Pont de Boulogne, Abbeville.
13 nov. 1860.	Du Lac (Jules Perrin), juge honoraire au Tribunal civil, membre de la Société historique, 10, rue des Minimes, à Compiègne (Oise).
9 juill. 1851.	Du Maisniel de Liercourt (le vicomte Anatole), propriétaire, à Villemont (Puy-de-Dôme).
19 févr. 1890.	Enlart (Camille), archiviste paléographe, élève de l'Ecole Française de Rome, château d'Airon-St-Vaast, par Montreuil-sur-Mer.
10 mai 1881.	Gallet (Emile), juge honoraire au Tribunal civil, à Amiens, 32, rue du Boucaque.
11 août 1863.	Gosselin (l'abbé), curé-doyen de Nouvion (Somme).
13 juill. 1880.	Graire (Auguste), licencié en droit, ancien notaire, à Amiens, 5, rue St-Fuscien.
10 juin 1879.	Hareux (l'abbé Paul), vicaire de St-Jacques, à Amiens, 15, rue de Cerisy.
15 mars 1891.	Henneveux (Désiré-André), négociant, 12, rue de Cerisy.

8 juill. 1879. Herbet (Félix), docteur en droit, archiviste paléographe, avocat, à Paris, 127, boulevard St-Germain.

11 mars 1879. Hesse (Henri), ancien procureur de la République, à Marconelles, par Hesdin (Pas-de-Calais) et 5, rue des Augustins, Amiens.

14 déc. 1858. Hidé (Charles), avocat, membre de la Société académique, à Bruyères - Montbérault, (Aisne).

8 déc. 1885. Hodent (Léopold), agent-voyer cantonal, à Villers-Bocage (Somme).

3 mars 1886. Jumel (Albert), avocat, à Amiens, 16, rue de la République.

13 nov. 1888. Labande (Honoré), archiviste paléographe, conservateur de la bibliothèque et des musées, à Avignon.

16 févr. 1875. Leblan, géomètre, à Caix-en-Santerre (Somme).

9 nov. 1875. Ledieu (Alcius) ✪ A., conservateur de la Bibliothèque, membre de la Société d'Emulation, à Abbeville.

10 mai 1881. Ledieu (Léon), ancien banquier, à Amiens, 16, rue Porion.

13 mars 1883. Ledieu (Maurice), ancien banquier, à Amiens, 81, rue des Jacobins.

14 déc. 1858. Lefebvre (l'abbé), curé d'Halinghem (Pas-de-Calais).

14 août 1866. Lefèvre-Marchand, ancien maire, à Chaulnes (Somme).

9 nov. 1869. Lefèvre (l'abbé Théodose), aumônier du Refuge à Doullens (Somme).

13 déc. 1864. Leroy (l'abbé Chrysostome-Célestin), curé-doyen, chanoine honoraire, à Molliens-Vidame (Somme).

10 août 1866. Le Roy (Eugène), chef d'institution secondaire, à Nesle (Somme).

10 nov. 1885. Lesueur (l'abbé), curé d'Erondelle, par Pont-Remy (Somme).

20 févr. 1891. Lévecque (Edouard), rue St-Dominique.

19 juill. 1860. Lion (Jules), ✠, ✠, ✠ A. sous-ingénieur des ponts-et-chaussées, inspecteur des promenades, à Paris, 8, rue de l'Ecluse.

10 déc. 1890. Lupart (Amédée), 35, rue Lamarck, à Amiens.

9 mai 1882. Macqueron (Henri), licencié en droit, membre de la Société d'émulation, à Abbeville.

11 août 1874. Macquet (Gustave), ancien notaire, à Domart-en-Ponthieu (Somme).

24 avril 1889. Marchand (l'abbé), curé d'Airaines (Somme).

12 mars 1889. Marle (l'abbé), ✠ A., chanoine honoraire, 28, boulevard Thiers, Amiens.

11 nov. 1851. Martin (l'abbé), curé du Pont-de-Metz (Somme).

11 mai 1886. Martinval (l'abbé Jean-Baptiste), curé de Boulogne-la-Grasse (Oise).

7 août 1888. Masson (Jean-Baptiste), licencié en droit, à Amiens, rue Victor-Hugo.

13 févr. 1849. Mazières (Léon), notaire honoraire, membre du Comité archéologique de Noyon, à Noyon (Oise).

8 juill. 1879. Melin de Vadicourt (Henri), propriétaire, à Occoches, par Doullens (Somme).

13 déc. 1853. Messio (l'abbé), curé-doyen, chanoine honoraire, à Sains (Somme).

11 déc. 1883. Mollet (Jules), à Roye (Somme).

10 juill. 1889. Morel (le commandant), ✠, chef d'escadrons de cavalerie, attaché à l'État-major du 2me corps d'armée, 17, rue de la Pâture.

8 août 1882. Morel (Remy), licencié en droit, ancien chef d'institution, à Nesle (Somme).

18 avril 1887. Mouret (l'abbé Emile), curé de Mirvaux, par Villers-Bocage (Somme).

11 nov. 1851.	Normand (l'abbé), curé de Ste-Segrée, par Poix (Somme).
9 janv. 1877.	Odon (l'abbé Apollinaire), curé de Tilloloy-lès-Roye (Somme).
9 févr. 1886.	Percheval (Adrien), licencié en droit, à Amiens, 6, rue Lemerchier.
13 nov. 1866.	Picart, ancien percepteur, à Roiglise, par Roye (Somme).
13 mars 1888.	Picou (Gustave), juge suppléant au Tribunal de Commerce de la Seine, négociant, rue de Paris, à St-Denis (Seine). M. P.
15 juin 1886.	Pihan (l'abbé Louis), chanoine, secrétaire de l'évêché, à Beauvais (Oise).
13 mai 1877.	Poiré (Emile), propriétaire, à Lihons-en-Santerre (Somme).
8 janv. 1884.	Poujol de Fréchencourt (Raoul), attaché à la rédaction de la Gazette de France, à Paris, 47, rue de l'Université.
9 juill. 1851.	Prarond (Ernest), ancien conseiller général, président honoraire de la Société d'émulation, ancien maire, à Abbeville.
12 juill. 1881.	Le V. P. Prieur de la Chartreuse de N.-D. des Près, par Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
15 mars 1891.	Proyard (Fernand), avocat, à Cambrai (Nord), et au château de Herchies (Pas-de-Calais).
14 avril 1863.	Quentin (Eugène), imprimeur, à Péronne.
11 juin 1878.	Ramon (Gustave), licencié en droit, à Athies-lès-Arras (Pas-de-Calais).
11 nov. 1879.	Rendu (Armand), ancien archiviste de la Somme, à Maignelay (Oise) et à Paris, 21, rue du Rocher.
10 janv. 1888.	Ricouart (Louis), membre de l'Académie, adjoint au maire de la ville, à Arras.
12 déc. 1871.	Riquier, conducteur principal des ponts-et-chaussées, au Pont-de-Metz (Somme).

9 mars 1880.	Ris-Paquot, ✠, artiste peintre, à Abbeville.
11 mai 1866.	Rousseau de Forceville (Jacques), à Amiens, 24, rue St-Louis, et au château de Cavillon, par Picquigny (Somme).
13 mars 1844.	Roze (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Tilloy-lès-Conty (Somme).
28 déc. 1890.	Scellier (Frédéric), ancien percepteur, 26, rue Saint-Fuscien.
8 mai 1883.	Siffait de Moncourt (Albert), peintre, à Paris, 34, rue Washington et Moncourt, par Rue (Somme)
11 juill. 1876.	Sorel (Alexandre) ✠, président du Tribunal civil, membre de la Société historique, à Compiègne (Oise).
3 mai 1889.	Souef (Charles), membre de plusieurs Sociétés savantes, Presle, près Laon (Aisne).
8 déc. 1885.	Thierry (l'abbé), curé de Longpré-les-Corps-Saints.
23 juin 1890.	Trudon des Ormes, archiviste paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale, Versailles.
10 févr. 1863.	Vallois (Georges), ✠, ancien secrétaire général de préfecture, membre de la Société des Antiquaires du centre, à Valette, par Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher).
13 janv. 1857.	Vast (Jules), membre du Conseil municipal, à Albert.
16 déc. 1889.	Vinchon (Arthur), avocat, rue Quentin-Baré, à St-Quentin (Aisne).
9 juin 1885.	Vitasse (l'abbé Henri), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, vicaire de la cathédrale, à Amiens, 14, rue Constantine.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

9 janv. 1889. Delahercue (Alexandre), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, ancien titulaire non résidant, à Beauvais (Oise).

8 mars 1887. Hardouin (Henri) ✵, conseiller honoraire à la Cour de Douai, ancien titulaire résidant, à Quimper (Finistère).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

10 déc. 1861. Bénard (Louis), secrétaire de la Mairie, à Boulogne-sur-Mer.

10 juin 1862. Bormans (Stanislas), docteur en philosophie et lettres, archiviste de l'Etat de Liège, secrétaire général de l'Institut archéologique liégeois, à Liège (Belgique).

14 déc. 1836. Dancoisne, ancien notaire, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

11 mai 1875. De Chennevières (le marquis Philippe), ✵, ancien directeur des Beaux-Arts, membre de l'Institut, à Paris, 5, rue de l'Eperon.

11 avril 1865. Desmaze (Charles), O. ✵, conseiller honoraire à la Cour d'appel, 29, avenue Trudaine, à Paris.

13 nov. 1888. Kershaw (S. W.) F. S. A. bibliothécaire du Lambeth Palace, membre de la Société des Antiquaires de Londres, au Lambeth Palace, à Londres.

12 nov. 1867. Lucas (Charles), ✠, architecte, à Paris, 3, boulevard Denain.

12 févr. 1851. Maury (Alfred), C. ✵, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 12, rue de Condé, Paris.

7 août 1888. Omont (Henri), sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, membre de la Société des Antiquaires de France, 30, rue Raynouard, Paris-Passy.

11 juin 1872. Revoil (Henri), ✲, architecte diocésain, correspondant de l'Institut, à Nimes (Gard).

12 juin 1844. Roach Smith, secrétaire honoraire de la Société de numismatique et de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
—	Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
—	Société académique de Laon.
—	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
—	Société archéologique de Vervins.
—	Société académique de Chauny.
Algérie.	Société archéologique du département de Constantine.
—	Académie d'Hippone, à Bône.
Allier	Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins.
Alpes-Maritimes .	Société centrale d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes, à Nice.
—	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Ardèche	Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.
—	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts, et lettres du dép. de l'Ardèche, à Privas.

Aube	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes.
Aude	Commission archéologique et littéraire de Narbonne.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
Basses-Pyrénées. .	Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
—	Société des sciences et des arts, à Bayonne.
Belfort	Société Belfortaine, à Belfort.
Bouches-du-Rhône .	Société de statistique de Marseille.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
—	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
Calvados	Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
—	Société d'agriculture, d'industrie, des sciences et des arts de l'arrondissement de Falaise.
Charente	Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure.	Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angely.
—	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
Cher	Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
—	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.
Corrèze	Société historique et littéraire du Bas-Limousin, à Tulle.
—	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

Côte-d'Or. . . .	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
—	Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon, à Dijon.
Côtes-du-Nord . .	Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
Creuse	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Deux-Sèvres . . .	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Dordogne	Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
Doubs	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
—	Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
—	Société d'émulation de Montbéliard.
Drôme	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
—	Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.
Eure	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
Eure-et-Loir. . .	Société dunoise (Archéologie, Histoire, Sciences et Arts), à Chateaudun.
Finistère	Société académique de Brest.
—	Société archéologique du Finistère, à Quimper.
Gard	Académie du Gard, à Nîmes.
Gironde	Société archéologique de Bordeaux.
Haute-Garonne . .	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
—	Société archéologique du Midi de la France à Toulouse.

Haute-Loire . . .	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
Haute-Marne . .	Société historique et archéologique de Langres.
Haute-Saône . . .	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul.
Haute-Savoie . .	Société florimontane, à Annecy.
Haute-Vienne . .	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Hérault	Académie des sciences et lettres de Montpellier.
—	Société archéologique de Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Ille-et-Vilaine . .	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Indre-et-Loir . .	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
—	Société archéologique de Touraine, à Tours.
Isère . , . . .	Académie Delphinale, à Grenoble.
—	Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble.
Jura.	Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Landes	Société de Borda, à Dax.
Loir-et-Cher . .	Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois.
Loire	Société d'agriculture, arts, sciences et belles-lettres de Saint-Etienne.
Loire-Inférieure .	Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, à Nantes.
—	Société archéologique de Nantes et du départ. de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Loiret	Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot.	Société des études littéraires, historiques et scientifiques du Lot, à Cahors.
Maine-et-Loire . .	Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
—	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société agricole et industrielle d'Angers et du départ. de Maine-et-Loire, à Angers.
Manche.	Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.
—	Société nationale académique de Cherbourg
—	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à St-Lô.
Marne	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du dép. de la Marne, à Châlons.
—	Académie nationale de Reims.
—	Société des sciences et des arts de Vitry-le-François.
Mayenne	Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, à Mayenne.
Meurthe-et-Moselle.	Académie de Stanislas, à Nancy.
—	Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
—	Société philotechnique, à Pont-à-Mousson.
Meuse	Société philomatique de Verdun.
—	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Morbihan	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
Nord	Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
—	Commission historique du département du Nord, à Lille.
—	Société d'émulation de Cambrai
—	Société centrale d'agriculture, de sciences et d'arts à Douai.
—	Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts à Dunkerque.

—	Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
—	Comité flamand de France, à Dunkerque.
—	Société d'émulation de Roubaix.
Oise	Société académique d'archéologie, sciences et arts du dép. de l'Oise, à Beauvais.
—	Société française d'archéologie pour la description et la conservation des monuments historiques, à Compiègne.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
—	Société historique de Compiègne.
—	Comité archéologique et historique de Noyon.
—	Comité archéologique de Senlis.
Pas-de-Calais . .	Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
—	Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
—	Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer.
Puy-de-Dôme. . .	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
Pyrénées-Orientales.	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Rhône	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
—	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon,
—	Société académique d'architecture de Lyon.
Saône-et-Loire . .	Académie des sciences, belles-lettres et agriculture de Mâcon.

—	Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône,
—	Société éduenne, à Autun.
Sarthe	Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
—	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
Savoie	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
Seine	Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Paris.
—	Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.
—	Société de l'Histoire de France, à Paris.
—	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
—	Société philotechnique, à Paris.
—	Société des études historiques (ancien Institut historique), à Paris.
—	Société de l'Ecole des Chartes, à Paris.
—	Musée Guimet, à Paris.
—	Société de l'histoire de Paris et l'Ile de France, à Paris.
—	Société de géographie.
Seine-et-Marne . .	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du dép. de Seine-et-Marne, à Melun.
Seine-et-Oise . .	Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
—	Commission des antiquités et des arts du département, à Versailles.
—	Société archéologique de Rambouillet.
—	Société historique et archéologique de l'arrond. de Pontoise et du Vexin, à Pontoise.
Seine-Inférieure .	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Seine-Inférieure .	Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
—	Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.
—	Société havraise d'études diverses, au Havre.
—	Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.
—	Société industrielle d'Elbeuf.
Somme	Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.
—	Société médicale d'Amiens.
—	Société Industrielle d'Amiens.
—	Société linnéenne du Nord de la France, à Amiens.
—	Société d'émulation d'Abbeville.
—	Comice agricole d'Abbeville.
Tarn	Société littéraire et scientifique de Castres.
Tarn-et-Garonne .	Société historique et archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Var.	Académie du Var, à Toulon.
—	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
—	Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.
Vaucluse	Académie de Vaucluse, à Avignon.
Vienne	Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
Vosges.	Société d'émulation du département des Vosges, à Epinal.
Yonne . , . . .	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
—	Société archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE

Augsbourg . . .	Historischen Verein für Schwaben und Neuburg.
Bonn	Verein für Alterthumsfreunden in Rheinlande.
Darmstadt . . .	Historischen Verein für das Grossherzogthum Hessen.
Gottingue. . . .	Koniglichen Gesellschaft der Wissenschaften.
Hanovre	Historischen Verein für Niedersachsen.
Iena.	Verein für Thuringische Geschichte und Alterthumskunde.
Mayence	Verein für Erforschung der Reinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz.
Munich.	Koniglichen Bayerischen Akademie der Wissenschaften zu München.
Nuremberg. . . .	Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, Organ des Germanischen Museums.
Stuttgart. . . .	Würtembergische Verein für Landesgeschichte.
Ulm	Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben.
Wiesbaden , . .	Verein für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung.

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Colmar.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

Académie des sciences, lettres et arts de Metz.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

ANGLETERRE

Society of Antiquaries of London.
Numismatic Society of London.
Kent archaeological Society. Cantorbery.
Historic Society of Lancashire and cheshire. Liverpool.

AUTRICHE

Gratz	Historischen Verein für Steiermarch.
Vienne	Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften
—	Kaiserlichen und Koniglichen geographischen Gesellschaft in Wien.

BELGIQUE

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Institut archéologique de la province de Luxembourg, à Arlon.
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.
Société royale de numismatique, à Bruxelles.
Commissions royales d'art et d'archéologie, à Bruxelles.
Société d'archéologie, à Bruxelles.
Société archéologique de Charleroy.
Cercle archéologique d'Enghien (Hainaut).
Commission des inscriptions de la Flandre, à Gand.
Société libre d'émulation pour les lettres, les sciences et les arts, à Liège.
Institut archéologique liégeois, à Liège.
Société liégeoise de littérature wallone, à Liège.
Société de l'Union des artistes, cercle international des beaux-arts, à Liège.
Société littéraire de l'Université Catholique de Louvain
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons.
Cercle archéologique de Mons.
Société archéologique de Namur.
Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.
Cercle archéologique du pays de Waàs, à St-Nicolas.
Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.
Société historique et littéraire de Tournai.

DANEMARCK

Société royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

ESPAGNE

Académie royale des sciences, à Madrid.

HOLLANDE

Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam.
Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden.
Friesch Genootschap van Geschied-Oudheid en Taalkunde te Leeuwarden.
Provinciaal Utrechtsch Genootschap van Kunste en Wetenschappen te Utrecht.

ITALIE

Reale Instituto Lombardo di scienze e lettere, in Milano.
Regia Accademia di scienze, lettere ed arti, in Modena.
Reale Accademia dei Lincei, in Roma.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Institut royal grand ducal du Luxembourg (section historique).

NORWÈGE

Université royale de Christiania.
Videnskabs-Selskabet i Christiania. (Société des sciences de Christiania).

RUSSIE

Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg.
Commission impériale d'archéologie, à St-Pétersbourg.
Société impériale archéologique russe, à St-Pétersbourg.

SUISSE

Historischen Verein des Kantons Bern.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Société d'histoire de la suisse romande, à Lausanne.
Société des Antiquaires de Zurich. (Antiquarischen Gesellschaft in Zurich).

AMÉRIQUE

The numismatic and antiquarian Society of Montreal (Canada).
Academy of natural sciences of Philadelphia.
American philosophical Society. Philadelphia.
Smithsonian Institution. Washington.
Anthropological Society.

REVUES CORRESPONDANTES.

Messager des sciences historiques et littéraires ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Publié à Gand.
Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens, publiée sous le patronage de l'Evêché par M. l'abbé Vitasse, chanoine honoraire, vicaire de Notre-Dame, missionnaire apostolique.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME XXXI.

Notice historique sur les communes de Vers et d'Hébécourt, publiée par M. Hector Josse, membre titulaire résidant 1

Fontaine-sur-Somme. — Notice historique, par M. l'abbé Le Sueur, curé d'Erondelle, membre titulaire non résidant 191

L'ameublement civil au XVI^e^ siècle, dans les stalles de la Cathédrale d'Amiens, par M. Georges Durand, président, lecture faite à la séance publique du 4 Décembre 293

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1888-1889, par M. Poujol de Fréchencourt, secrétaire perpétuel, lu dans la séance publique du 4 décembre 1889 322

Excursion à travers les Archives communales d'Amiens, par M. Janvier. Lecture faite à la séance publique du 4 décembre 1889. 346

L'Eglise de Beauval, par M. Georges Durand. Dessins par M. Amédée Milvoy. 363

La peinture sur verre au XIII^e^ siècle et les vitraux de la Cathédrale d'Amiens, lecture faite à la séance publique du 7 décembre 1890 par M. G. Durand, président 389

Compte-rendu sur les travaux de l'année 1889-1890, par M. F. Poujol de Fréchencourt, secrétaire perpétuel, lu dans la séance publique du 7 décembre 1890 426

Le clergé de l'Eglise d'Amiens en 1789, lecture faite par M. Darsy dans la séance publique du 7 décembre 1890 447
Effets dans une paroisse de campagne, en Picardie, du déeri des espèces monétaires et de la création des billets de banque, 1712-1725, par M. l'abbé Charlier, curé du Quesnoy-sous-Airaines 457
Dons et legs faits à la Société par d'anciens membres . 480
Liste des membres résidants décédés en exercice . . . 482
Composition de la Société au 1er mai 1891 484
Liste des Sociétés correspondantes 498
Table des matières 510

Amiens. — Imprimerie Yvert et Tellier.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00697 9153